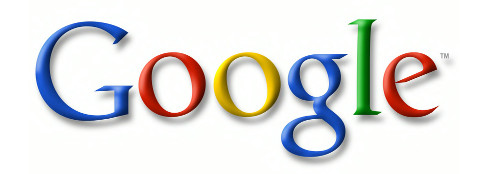
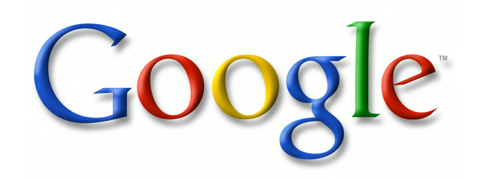
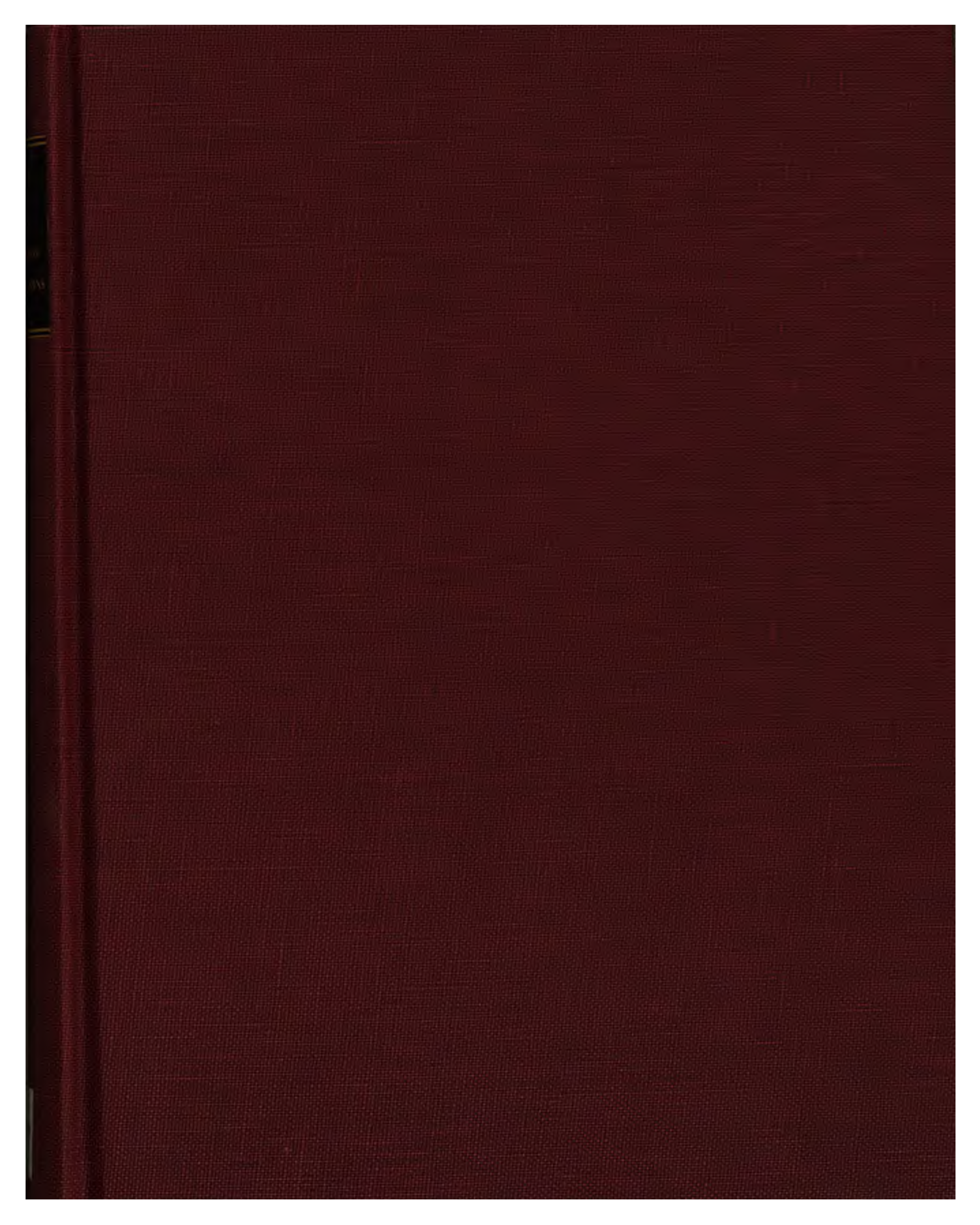






Le Père LAMBERT, S. M.



PARIS
Librairie Orientale et Américaine
J. MAISONNEUVE, Editeur
6, rue de Mézières et rue Madame, 26.

1901

MŒURS

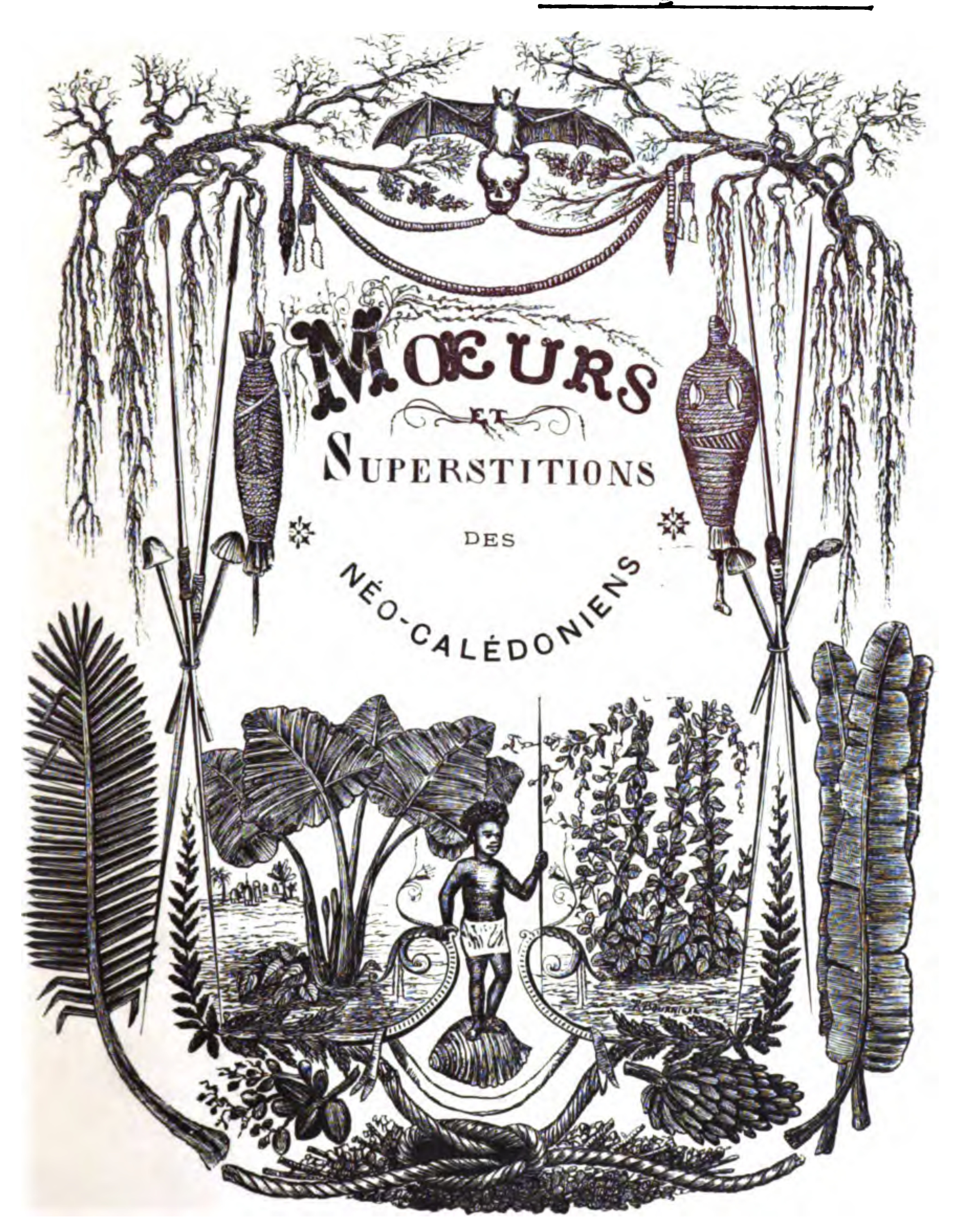
ET

SUPERSTITIONS

DES

NÉO-CALÉDONIENS

Le Père Lambert s. m.



NOUMÉA

Nouvelle Imprimerie Nouméenne.

1900

A SA GRANDEUR, MONSEIGNEUR FRAYSSE

ÉVÊQUE D'ABILA

Vicaire Apostolique de la Nouvelle-Calédonie

Qui a bien voulu m'aider de ses conseils et de ses encouragements.

HOMMAGE DU PLUS PROFOND RESPECT

PRÉFACE

A peine jeté au milieu de ces peuplades étranges, je me suis trouvé comme forcé d'observer leurs faits et gestes. Par ce travail d'observation, il se fit pour moi un jour inattendu. A cette lueur, il me fut possible de distinguer, dans leurs croyances et leurs usages, nombreuses ressemblances avec les croyances et usages des peuples les plus cultivés de l'antiquité. Dès lors, il me sembla que la révélation de ces faits, mise en relief, pourrait être de quelque utilité aux ethnologues qui embrassent l'étude des races dans toute son ampleur, pour assigner une place d'origine à nos insulaires.

Cette étude me parut encore d'une utilité incontestable au point de vue de l'évangélisation. En voyant combien ces peuples sont attachés à leurs superstitions, je demeurai convaincu qu'il ne suffisait pas de les condamner d'une manière générale. Un exposé des maximes de l'Evangile, si clair, si précis soit-il, restera inefficace pour renverser l'épaisse muraille de leur fétichisme sans un travail préalable : ce travail n'est autre qu'une étude approfondie de leur prétendue religion, étude qui permettra au missionnaire d'en montrer l'inanité et de préparer ainsi la place à la vérité.

Mû par ces pensées, avec le désir de montrer un chemin à suivre, je me livrai à cette étude avec une certaine ardeur. Grâce au concours d'un chef influent et très versé dans les secrets du culte païen, je fus bientôt à même de me présenter, les mains pleines de pièces à conviction, affirmant, avec les détails les plus curieux, les croyances de ces tribus.

Cette étude sera avant tout une étude de mœurs ; mais forcément j'ai été conduit à parler de l'organisation de ces peuplades en tribus et à exposer une large part de leur vie sociale. C'est ainsi que la sociologie trouvera sa place à côté de l'ethnographie, et, comme deux sœurs amies, elles nous aideront, en nous éclairant dans nos recherches. Ces recherches ont été faites sur deux points extrêmes de l'archipel calédonien. J'y ai trouvé une telle identité qu'en bonne critique je me crois autorisé à généraliser le titre de ces notes en l'appliquant à tous les Néo-Calédoniens. Du reste, les renseignements et affirmations à l'appui de ce sentiment ne nous feront pas défaut : le lecteur aura maintes occasions de s'en convaincre.

Ce fut au commencement de janvier 1856 que j'arrivai, comme missionnaire apostolique, dans la tribu Bélep, où l'homme blanc n'avait pas encore habité. Occupé, durant plusieurs années à évangéliser les indigènes, j'ai dû, nécessairement, avoir avec eux des rapports assidus, et voir de près leurs relations sociales. J'ai vu naître, j'ai vu mourir, j'ai pu suivre le cérémonial des fêtes qui se font à la naissance et à la mort. J'ai vu les indigènes livrés à leurs cultures, à leur pêche ; je les ai suivis dans leurs voyages sur mer ; j'ai vécu au milieu d'eux en temps de paix et j'ai pu assister à leurs préparatifs de guerre. Je suis entré dans leurs cases : j'ai pris part à leurs conversations. J'ai été témoin de leurs qualités et de leurs défauts. J'ai visité les lieux les plus fréquentés pour la prière et la superstition. En un mot, j'ai vu nombre de leurs coutumes. Je n'ai point la prétention d'avoir tout embrassé ; mais j'ai vu plus que je ne pourrais en écrire ; j'ai recueilli des notes abondantes sur ce que j'ai vu et entendu, soit de la tradition générale, soit des traditions particulières dans la famille. Ces notes qui vont faire l'objet de cette étude ont été prises sur le vif dans la tribu Bélep. A mon avis pourtant, ces usages sont pour nous la révélation des usages suivis dans les autres tribus de l'archipel.

Ce que j'ai lu, dans quelques ouvrages, sur les mœurs des Calédoniens m'a paru trop concis. Je tomberai peut-être dans

l'excès contraire, voulant reproduire le récit de l'indigène prolixe de sa nature, dans le but de le mieux faire connaître. Plus tard, si de nouvelles notes recueillies de divers points viennent s'ajouter à celles-ci, une plume exercée donnera alors un travail complet sur les mœurs des Néo-Calédoniens et servira ainsi la science anthropologique qui, si elle ne s'égare, ne peut que servir la religion, en appuyant les vraies traditions.

Dans ce travail je ne saurais m'engager à donner avec un ordre parfait des notes redigées à bâtons rompus, au milieu d'occupations multiples et, pour ainsi dire, sous la dictée des indigènes. Je me bornerai donc à coordonner de mon mieux les sujets que je désire mettre sous les yeux du lecteur.

Après avoir dit quelle est la position des deux tribus situées le plus au nord de l'archipel calédonien, j'entrerai dans mon sujet par le récit des aventures légendaires du chef de Bélep jusqu'à son entrée à l'île Art. Ce récit sera suivi de l'énumération successive des chefs de sa lignée, jusqu'au chef existant en 1862 avec un mot pour faire connaître le caractère de ce dernier. J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'exposer ici l'organisation de la tribu en général.

Il m'a paru ensuite naturel de donner le pas à la théogonie de ce peuple. Je parlerai d'abord des dieux ou génies qui, à leur dire, ne sont ni homme, ni esprit de l'homme. J'exposerai le culte des ancêtres où nos indigènes distinguent certains esprits plus puissants que les autres. A ce culte viendra se rattacher la divination, qui, chez eux, joue un grand rôle. Je terminerai ce sujet par un résumé de leurs croyances.

En présence de certaines opinions par trop osées, exprimées de vive voix et consignées dans certains livres, j'ai senti le besoin d'affirmer, avant d'aller plus loin, que le Néo-Calédonien est un homme, qu'on le considère au point de vue physique ou au point de vue moral et intellectuel. Sa manière d'apprécier certains actes, son esprit d'observation, sa méthode pour compter, son langage, tout nous montre qu'il obéit à une faculté plus relevée que l'instinct. Nous citerons plusieurs pièces que

nous pouvons appeler la littérature des illettrés. Ces pièces sont des spécimens de chant de guerre, de roman, de conte, de récits légendaires qui seront placés à la fin du volume.

Quand j'ai voulu continuer ma marche, j'ai vu devant moi plusieurs sentiers. A mon choix je pouvais suivre celui-ci ou celui-là, car tous m'auraient conduit au même but. J'ai cru devoir m'orienter en prenant, comme point de départ, le mariage. Après avoir assisté aux fêtes de circonstance nous arrivons à la naissance d'un enfant que nous pourrons suivre dans toute l'évolution de la vie jusqu'à sa mort.

Nous verrons d'abord cet enfant grandissant à côté de sa mère, puis prenant, petit à petit, son essor, se mêler au mouvement de la tribu. Avant de nous séparer du jeune âge, j'ai cru devoir signaler ses jeux et ses amusements. Une place a été assignée à une cérémonie toute symbolique, qui reconnait l'homme complet, le droit de porter le bâton. Les titres de parenté, les divers usages qui s'y rattachent seront mentionnés.

La partie artistique ne sera pas oubliée. Nous rattacherons à ce mot la construction d'une case, la confection des marmites, des étoffes canaques, des nattes, des coiffures, des parures diverses, des armes de guerre, des pirogues, des filets de pêche, Nous parlerons assez longuement de la guerre, de la navigation, des pêches et des cultures.

Après chaque sujet je donnerai. s'il y a lieu, dans un chapître à part, l'exposé des pratiques superstitieuses qui auraient pu entraver la marche naturelle du récit.

Comme la destinée de l'homme sur la terre se résume dans ces deux mots : *Vixit et Mortuus est*: il a vécu et il est mort, je parlerai enfin de la maladie, de la mort ; nous assisterons aux fêtes funèbres, et en fermant les yeux à notre Néo-Calédonien, mon intention était de fermer la dernière feuille de ces notes.

Mais voici qu'une circonstance fortuite m'oblige à prolonger ma route. Au moment où je m'y attendais le moins, je fus désigné pour aller continuer mon ministère à l'île des Pins.

C'était me mettre en rapport avec l'extrême Sud de l'Ar-

chipel après avoir connu l'extrême Nord. Une étude comparative entre ces deux points s'imposait. Mes notes à ce sujet furent placées sous ce titre : les *Hypogées de l'Ile de Pins*. Ce sera donc le compte rendu de ce travail qui fera l'objet de cette seconde partie.

Nous constaterons d'abord l'identité de mœurs des peuplades du Sud avec celles du Nord et les conséquences que l'on doit en déduire.

Par suite de l'arrivée dans le pays d'une colonie étrangère nous aurons affaire avec une population mixte et pourtant aujourd'hui très homogène. Nous dirons un mot de la vie sociale des enfants du sol quand ils étaient seuls; nous les verrons organisés comme dans le Nord sous forme de clan.

Nous assisterons ensuite à l'arrivée des gens de Lifou qui, grâce à leur belle allure, fascinent la vue des autochthones. Aussi à la première occasion ils se livrent à eux en déclarant chef de toute l'île leur chef de bande. Cette nouvelle dynastie ne s'établira pas sans opposition. Nous les suivrons dans leurs luttes et succès jusqu'à Koua-Vendegou qui donne l'île à la France. Nous dirons un mot d'Hortense, de Samuel, de leurs épreuves, ce qui nous conduira à parler de l'exil des Maréens, de l'arrivée des déportés, de la venue des révoltés de la grande île.

Mort de Samuel, abdication d'Hortense, Ti Abel est reconnu chef. La relégation, nouveaux dangers de refoulement. Epée de Damoclès suspendue sur les réserves indigènes. Que va-t-il arriver?

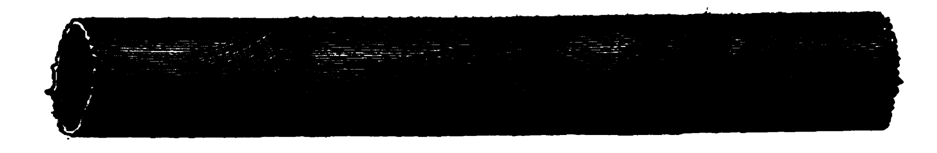
Après ce court historique nous inviterons le lecteur, qui aime l'imprévu, à une promenade aux hypogées les plus renommés : hypogées de la forêt, hypogées du littoral. Nous verrons les lieux de sépulture, les reposoirs des crânes, l'emplacement des sacrifices, les bois des hypogées.

Après cette course passablement impressionnante, nous ferons passer sous les yeux du lecteur les nombreuses pierres sacrées qui ont servi dans les diverses prières des indigènes.

J'ai cru enfin devoir attirer l'attention sur la concordance de

la religion du Néo-Calédonien avec celle de certains peuples des temps anciens et des temps présents, et, en terminant, j'ai été heureux de citer une page du rapport-programme de M. Lescur au Congrès de sociologie coloniale de Paris, dans laquelle il fait appel aux puissances pour en obtenir les moyens de conserver les populations indigènes et d'améliorer leurs conditions morales et matérielles d'existence.





CHAPITRE I.

Origine de la Tribu de Bélep d'après le récit indigène. — Migrations d'ilot à ilot. — Aventures, Guerres, Succès. — Appel incessant aux pratiques superstitieuses. — Généalogie des Chefs de la Tribu.

Au nord de la Nouvelle-Calédonie, se trouvent deux groupes d'îles habitées par deux tribus : le groupe de Nénéma et le groupe de Bélep.

Le groupe de Nénéma, à l'Ouest de la presqu'île formant l'extrémité nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie, se compose principalement des îles Paaba ou Bouéouamat, Tanlo, Tiao, Iandé, résidence du Chef, Ienguéban, Néba, Poum, Tanlep. Le groupe de Bélep, au nord-ouest du groupe de Nénéma, comprend l'île Art, résidence du chef, et les îles Pott et Dao-Téama.

Dans un temps assez reculé, la tribu de Bélep ne portait pas ce nom. Art avait pour chef Téa Bolo, et Pott obéissait à Téa Boulibat. Or, voici comment les anciens racontent ce changement de nom et de maître.

Sur la côte occidentale de la grande île, du côté de Gomen, deux chefs d'une tribu, Tsioïgo et Bélep, ayant eu quelques disputes avec leurs sujets, abandonnèrent leur pays et partirent à l'aventure. Deux serviteurs, Boumi et Pouala-Kandia, voulurent partager leur fortune. C'étaient deux évocateurs puissants en œuvres ; ils portaient avec eux un *ouéïam*, (fig. 1) paquet sortilégique auquel ils attachaient une grande vertu, particulièrement celle de se rendre invisible. Après plusieurs jours de marche, ils arrivèrent sur les bords du canal Pouaïaram, qu'ils passèrent à gué, et allèrent fixer leur séjour à Paaba, dans l'île Bauéoumat. Ils furent bien reçus par les aborigènes, qui leur donnèrent une portion de leur pays où les nouveaux venus purent habiter et se livrer à la culture en toute

sécurité. Mais la jalousie ne tarda pas à désunir les deux frères.

Tsioïgo était *téa* (premier chef) et voulait à son service les deux hommes qui les accompagnaient. Il forma donc le projet de se défaire de Bélep qui était *mouéaou* (second chef). Pour y arriver, il eut recours aux maléfices, car il était sorcier en grand renom.

Il est bon de faire observer que les sorciers néo-calédoniens exigent d'ordinaire, pour leurs opérations, quelque sécrétion ou excrétion du corps de la victime qu'ils ont en vue, par exemple un objet imbibé de sa sueur, de sa salive, etc. Tsioïgo donc épie Bélep pour avoir ce qui était nécessaire à ses maléfices. Mais Bélep, qui se tenait sur ses gardes, réussit à le tromper, et. par son adresse, conduisit son ennemi à opérer pour sa propre ruine.

Tsioïgo, croyant posséder la matière exigée pour faire mourir Bélep, l'enveloppe et fait sur elle les invocations et malédictions d'usage. Il va ensuite sur la montagne creuser un four et faire cuire le petit paquet qui doit donner la mort à son frère. Depuis lors, cette montagne porte le nom de *Bouara-Pœpalan* (montagne de l'ensorcellement). Lorsque tout fut fini, Tsioïgo descendit au rivage, se purifia dans les eaux de la mer, puis remonta dans sa case.

Aussitôt, il est saisi d'un violent mal d'entrailles ; il pousse des cris déchirants, il se roule par terre. Bélep se transporte auprès de lui.

« — Téama, qu'as-tu ?

« — Je n'en sais rien. Soutiens-moi, je vais mourir ; oui, je meurs ! Vite, du feu au rivage (le feu est le signe télégraphique des indigènes) pour appeler Boumi et Pouala-Kandia ; ils trouveront la cause de mon mal. »

A peine arrivés, Boumi et Pouala-Kandia s'empressèrent de chercher la cause du mal de Tsioïgo. Le *iarik* (1) a bientôt rendu son oracle ; il dit que c'est le chef qui s'est ensorcelé lui-même. Les deux indigènes se rendent auprès du malade :

« — Avez-vous trouvé la cause de ma maladie ? »

(1) On trouvera dans le cours de ces récits, des détails sur le iarik.

L'aveu étant difficile à faire, les deux sorciers répondent :

« — Nous n'avons rien trouvé.

« — Pourquoi ne dites-vous pas que c'est Bélep qui me fait mourir ?



(Fig. 1) *Ouéiam.* — Paquet sortilégique auquel ils attachaient une grande vertu, particulièrement celle de se rendre invisible.

« — Non, Bélep n'a rien fait pour te faire mourir.

« — Trouvez donc la cause de mes terribles souffrances. »

Bélep ayant eu connaissance de tout ce qui se passait chez le malade, s'y rend et lui dit :

« — De qui était le feu qui brûlait tout à l'heure sur la montagne ? C'est bien le feu allumé par Tsioïgo.

« — C'est vrai, répond le chef, c'est mon feu.

« — Pourquoi ce feu là-haut ?. »

Tsioïgo ne sut que répondre : c'était s'avouer coupable. Alors Bélep, découvrant le mystère, s'écrie :

« — Courez vite ; éparpillez le feu ; Téama s'est ensorcelé lui-même. »

On court, on éparpille le feu et le paquet qui cuit sous les pierres. Aussitôt la vie remonte au cœur du chef ; il est sauvé. Bélep, prenant à part Boumi et Pouala-Kandia, leur dit ;

« — Qu'allons-nous faire ? Nous ne pouvons rester avec Tsioïgo ; il nous ferait mourir. Allez donc visiter cette île que nous voyons là-bas. »

La nuit même, Boumi et Pouala-Kandia montèrent sur un tronc d'arbre, se rendirent à Iandé, visitèrent les chefs de Nalou et de Colando et revinrent sur une simple embarcation. Le tronc d'arbre qui les avait portés, abandonné au rivage, y prit racine et forma une grosse souche à nombreux rejetons qu'ils se plaisent à montrer encore aujourd'hui aux visiteurs. De retour à Paaba, ils firent les préparatifs de leur voyage, et, laissant Tsioïgo, ils s'embarquèrent tous les trois et abordèrent à Iandé où les chefs de Nalou et de Colando les reçurent avec bonheur. Ils se fixèrent auprès de ce dernier, et, sur ses domaines, ils construisirent des cases et firent des plantations.

A quelque temps de là, le chef de Nalou, nommé Téalaït, vint avec sa suite leur rendre visite et admirer leurs travaux. On lui donna des vivres, on lui fit une petite fête, et lorsqu'on lui eût rendu les honneurs qui lui étaient dus, Bélep alla visiter ses champs de taros dans la plaine. Le chef de Nalou, de son côté,

revint chez lui, avec les siens, par le chemin de la montagne. En passant, il aperçoit Bélep et dit à ceux qui l'entouraient :

« — Un jour viendra où je tuerai Bélep, et les feuilles du taro qu'il cultive serviront à envelopper ses lambeaux sanglants que nous mettrons au four pour nous régaler. »

Bélep, qui a l'oreille fine, entend ce langage : il dissimule, il se lève, il s'approche, échange avec les indigènes de Nalou les banales questions de rencontre, qu'il accompagne de paroles bienveillantes, et leur offre généreusement un grand champ de taro. Le chef de Nalou refuse, Bélep insiste, et Téalaït, pour ne pas être impoli, fait arracher les taros et les emporte.

Bélep revient au village ; il appelle Boumi et Pouala-Kandia, et leur dit :

« — Allez visiter les îles que nous voyons d'ici. »

Les deux sauvages partirent sur une petite embarcation et découvrirent les quatre premiers îlots : Téama ou Nit, Tiaba, Tienla et Toulan, inhabités et inhabitables. Dao, le cinquième, leur parut habitable pour quelques personnes ; il y avait de l'eau et un peu de terre ; ils y plantèrent des taros, des cannes à sucre, des bananiers, puis revinrent à Iandé. Alors Bélep alla trouver le chef de Colando, et lui fit part du dessein de Téalaït de le faire mourir. « — C'est pourquoi, ajouta-t-il, j'ai l'intention de le tuer avant qu'il ne me tue. »

Le chef de Colando lui promit le secours de son bras.

Ils déclarèrent donc la guerre à Téalaït, lui tuèrent ses sujets et finirent par le prendre lui-même. Téalaït, se voyant entre les mains de son ennemi, lui dit :

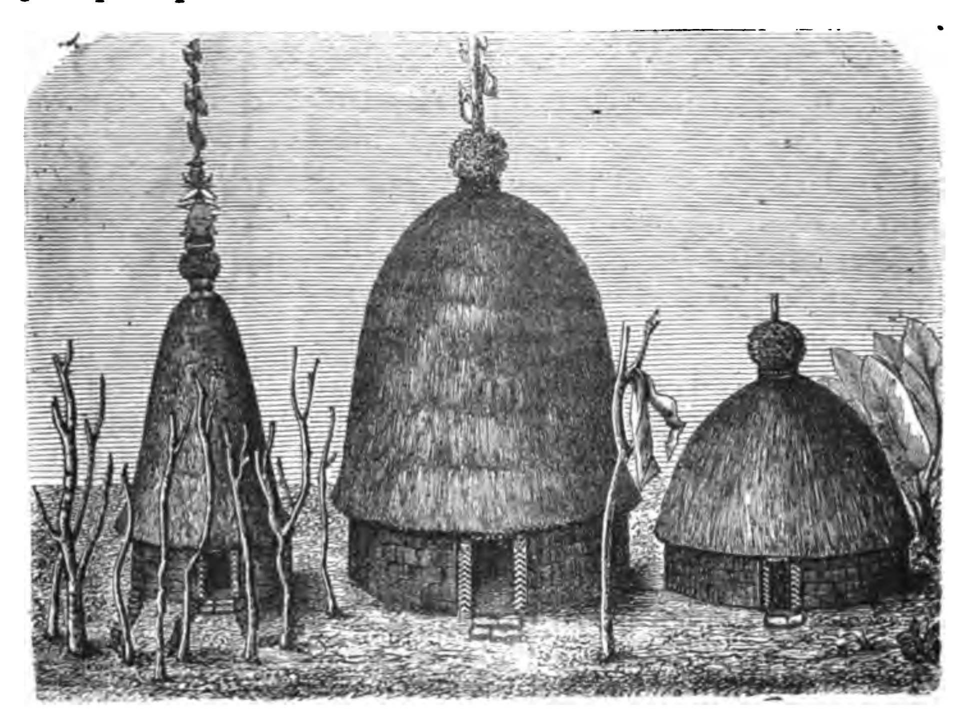
« — Qu'allez-vous faire de moi ?

« — Nous allons te tuer et te manger, parce que tu as dit, à telle époque, a tel endroit, que tu voulais me tuer et me manger dans les feuilles du taro que je cultivais.

« — De grâce, dit Téalaït, ne me tuez pas ici ; conduisez-moi sur la montagne Tabora. »

On lui creva les yeux à coups de lances, et on le conduisit à Tabora. Là il fut assommé, mis au feu et mangé.

Bélep se rendit ensuite dans l'îlot de Dao, où ses fidèles sujets avaient déjà fait des cases et des plantations. (fig. 2) Après quelque temps de séjour, ils pensèrent à visiter Art ; ils n'avaient plus qu'un pas à faire.



(Fig. 2). Cases calédoniennes.

Boumi et Pouala-Kandia passèrent le détroit et débarquèrent à Mouéon, au village de Païromé, où ils firent des plantations. Ils revinrent auprès de Bélep, à Dao. Avant de quitter l'îlot, ils se rendirent tous les trois sur la montagne de Tienbuan, et, pour avoir une bonne réussite dans leurs entreprises, ils y pratiquèrent des superstitions accompagnées de jeûnes.

Cette montagne est devenue un lieu sacré ; les anciens disent y avoir vu des merveilles ; une défense traditionnelle en interdit l'accès sous peine de mort. Nos aventuriers arrivèrent à Mouéon, et y séjournèrent assez longtemps sans être aperçus, car, au moyen de sortiléges, ils s'étaient rendus invisibles.

Un jour, quelques habitants de l'île Art, ayant enfin aperçu les trois voyageurs, formèrent le projet de les tuer ; mais Bélep et ses deux compagnons se défendirent bravement et dispersèrent leurs ennemis. Alors ceux-ci appelèrent à leur secours Téa Bolo, chef de l'île, qui habitait un autre village. Bélep et ses compagnons profitèrent de ce temps pour se retrancher.

Téa-Bolo, tout en faisant la guerre, prend en pitié les assiégés et s'affectionne à eux. Sans être vu des siens, il laisse tomber des vivres dans les retranchements. Bélep s'en aperçoit et dit à ses compagnons : « Vous voyez cet homme qui se distingue par sa belle chevelure, gardez-vous bien de tirer sur lui, c'est un chef qui nous aime. »

Le nombre de ses morts étant considérable, Téa-Bolo proposa à ses sujets de faire la paix avec les étrangers. La paix fut conclue. « — Quel est ton nom, demanda Téa-Bolo ? — Bélep, répond le nouveau venu. — Eh bien, tu seras Téa-Bélep de cette partie de l'île, et moi Téa-Bolo de l'autre.

Tel est, en abrégé, le récit traditionnel de l'émigration de Bélep jusqu'à son établissement dans l'île Art. Les anciens que j'ai consultés, sont d'accord sur les choses essentielles ; ils ne diffèrent que sur des détails peu importants. Il est à remarquer que toutes les tribus expliquent leur origine par des migrations où le merveilleux, le mythe et souvent le grotesque occupent la place qui reviendrait à l'histoire : toutefois, le calédonien s'y peint au naturel par les passions, les intrigues et l'esprit superstitieux qu'il prête à ses ancêtres préhistoriques. Ce récit en est un exemple.

Quant aux descendants de Bélep, jusqu'au chef actuel, leurs souvenirs sont beaucoup plus confus ; ils ne s'accordent pas toujours sur le nom des chefs et sur leur ordre de succession.

Cette confusion qui ne doit point étonner chez un peuple n'ayant ni écriture, ni signes sérieux pour enregistrer les faits, a pour causes principales, les exclusions, les régences, la multiplicité des noms. Certains chefs, rejetés ou massacrés au début de leur règne, ne sont pas comptés par les uns, tandis qu'ils sont

reconnus pour tels par d'autres. Quand un premier chef meurt, laissant ses enfants en bas âge, le second devient régent ; il a la charge et les honneurs du gouvernement, et, si la régence est longue, il est facile de le confondre avec le véritable chef.

Bien des fois nous avons voulu éclaircir la question de la succession des chefs, mais sans résultat satisfaisant. Le chef actuel ayant réuni un jour les anciens pour faire des recherches et terminer le différend, voici l'ordre de succession auquel ils se sont arrêtés :

1° Bélep, reconnu comme chef dans l'île Art, reçoit pour épouse la fille de Téa-Boulibat, chef de Pott. Il a d'elle plusieurs fils, dont l'aîné est Kamo-Pouboua. Nous devons signaler encore Iama-Pouen, qui d'abord ne compte pas parmi les chefs, mais qui sortira plus tard de son obscurité.

2° Kamo-Pouboua succède à son père. La dynastie Bélep a déjà tellement grandi par des alliances, que ce chef va s'établir au village Mani, à la place de Téa-Bolo qui se retire dans un obscur petit village.

3° Téaïra succède à son père Kamo. Son fils Téa-Pouadili, doit régner après lui : mais, fils ingrat, il méprise et abandonne son vieux père. Téaïra, visité, nourri, consolé dans sa vieillesse par Iama-Pouen, jeune fils de Bélep, dont nous avons parlé plus haut, élève celui-ci au rang de chef au détriment de son propre fils.

4° Iama-Pouen, devenu chef, est poursuivi par la haine de Téa-Pouadili qui lui tend sans cesse des embûches. Enfin il est surpris et massacré. Iama-Pouen laisse un fils en bas âge, et voici la fable accréditée au sujet de cet enfant. L'esprit de Iama qui aimait tendrement son fils, l'enlève, l'emmène avec lui dans le séjour des âmes des chefs, magnifique pays sous-marin, ayant pour dieu Tiaoup.

5° Lorsque l'enfant a grandi, Tiaoup dit à Iama « — Ton fils ne peut rester ici ; je veux qu'il prenne mon nom et qu'il revienne à Art pour y être chef. » Bientôt le jeune homme reparaît, racontant les choses les plus merveilleuses du pays qu'il dit

avoir visité. Tiaoup est aussitôt reconnu et honoré comme chef. Il laisse pour fils et héritier Dondiamélit.

6° Dondiamélit succède à son père.

7° Téa-Paraamboua, qui prend aussi le nom de Oouaoulo, est désigné pour succéder à son père Dondiamélit.

8° Iama est fils et successeur de Téa-Paraamboua.

9° Tsiouen-Bouéon, succède à Iama son père.

10° Ouaoulo-Tiaoup devient chef à la mort de son père, Tiouen-Bouéon. Ouaoulo a plusieurs enfants : Iama Tea-Poulaoué, Temboïam et autres.

11° Iama Téa-Poulaoué devait naturellement être reconnu pour chef à la mort de son père, mais il se fait détester par sa mauvaise conduite ; il est massacré avec plusieurs de ses frères, et Temboïam est reconnu pour chef. Parmi les fils de Temboïam nous signalerons Tiouen-Bouéon et Téa-Bouarat.

12° Tiouen-Bouéon devient chef à la mort de son père, mais il meurt jeune, laissant sa femme enceinte. Avant de mourir, il recommande sa femme Béip et l'enfant qu'elle porte, à son frère Téa-Bouarat. Celui-ci adopte la mère et l'enfant et gouverne pendant la minorité

13° Cet enfant qui a pris le nom de Ouaoulo-Tiaoup, est aujourd'hui Amabili, premier chef de l'île. Il eut un fils Iama qui mourut jeune. Devenu veuf et n'ayant pas d'enfants, il se remaria avec une jeune fille de la tribu qui lui donna deux héritiers. Amabili est donc le représentant direct de la dynastie Bélep.

Cette généalogie, établie par les données de la tradition, prouve que chez les Calédoniens la chefferie est héréditaire, si non en principe, au moins en fait. Il faut observer que la régence exerce un grand rôle. Le véritable héritier ne prend son sceptre que lorsqu'il plait au régent de le lui céder. Cette généalogie indique aussi ce que nous verrons plus tard, que les fils ne prennent pas le nom de leur père mais celui de leurs bisaïeuls.

Je ne fais qu'énumérer les chefs descendants de Bélep, sans entrer dans les détails de leurs guerres continuelles avec leurs voisins et sur leurs propres terres. Mais il ne sera pas sans intérêt de dire un mot de Ouaoulo-Tiaoup-Amabili avant qu'il fut chrétien.

CHAPITRE II.

Caractère de Ouaoulo Amabili. — Sa droiture le porte à s'attacher aux missionnaires. — Il me révèle les secrets du paganisme.

Avant sa conversion, Ouaoulo Amabili s'était rendu, comme beaucoup de chefs calédoniens, célèbre par sa cruauté. Dans un village, il tua de sa main un jeune homme qui lui portait ombrage et la mère du jeune homme qui passait pour sorcière. Un jour, deux embarcations d'Ouvéa, (Loyalty) passèrent à Bélep, et, sans s'arrêter devant le village du chef, elles allèrent descendre dans un autre village, Ouaoulo, offensé, part aussitôt pour ce village et fait impitoyablement massacrer les gens d'Ouvéa. Quelques enfants seuls furent épargnés. A une autre époque, les Nénéma, en guerre avec les Koumak et les Aobat, eurent l'humiliation de perdre un chef qui fut pris et mangé par les ennemis. Pour venger les Nénéma, le chef de Bélep, leur allié, surprend les Aobat dans l'île Boualabio et en fait un grand carnage.

Ouaoulo était naturellement courageux et son courage se fortifiait dans les superstitions, car il était évocateur émérite. Aussi, était-il toujours en guerre. Il ne se passait pas d'année qu'il ne fit une descente à la grande île avec ses pirogues bien montées. Les Bélep tombaient à l'improviste sur l'ennemi, et, semblables à des oiseaux de proie, emportaient les cadavres de leurs victimes pour s'en repaître sur les rochers de leurs îles.



(Fig. 3) Ouaoulo Amabili.

Cependant à côté des vices du sauvage, Ouaoulo montrait

certaines vertus naturelles. Manger de la chair humaine était pour lui une chose horrible. Malgré l'honneur qu'il y a chez les Néo-Calédoniens à manger un ennemi et malgré l'obligation d'assister fréquemment à des repas anthropophagiques, il m'a assuré n'avoir jamais mangé de chair humaine. Ses sujets n'ont qu'une voix pour l'affirmer. Quelquefois même, il détourna ses gens de ces actes de cannibalisme.

Le fait suivant donnera une idée de ses sentiments à l'égard de l'hospitalité. A une certaine époque, une affreuse épidémie se déclara dans la tribu ; elle sévissait avec tant de rigueur que presque tous les habitants en étaient atteints. Le nombre des morts était tel qu'on ne les enterrait plus. Il y avait, au village du chef, plusieurs étrangers des tribus voisines. Ouaoulo seul était debout pour soigner les malades. Quand quelqu'un des siens succombait, il ne s'en préoccupait plus ; mais quand un étranger avait rendu le dernier soupir, il le portait lui-même au cimetière, de peur, disait-il, que leurs parents, venant à apprendre qu'ils étaient restés sans sépulture, ne l'accusassent de les avoir traités sans honneur.

Il sera bon de dire ici un mot des circonstances qui conduisirent Ouaoula à la grande île et par suite au christianisme. Sa mère étant de Balade, il avait ordinairement auprès de lui des parents de la famille de sa mère. Les gens de Bélep les supportaient avec peine et ne cherchaient même qu'une occasion pour les tuer.

Dans une petite guerre d'amusement, le mouéaou, fils de Téa Bouarat, fut blessé, et il perdit un œil. Les hommes de Balade n'étaient pour rien dans cette blessure accidentelle, plusieurs même d'entre eux n'avaient pas pris part à la petite guerre. Il n'en fallait pas davantage cependant pour armer les Bélep contre les gens de Balade, et, à l'insu des chefs, ils en tuèrent plusieurs. Prévoyant de grands malheurs à la suite de cet événement, Téa Bouarat, alors vieux et malade, appela Ouaoulo, son fils adoptif, et le mouéaou, son véritable fils.

« — Je vous ai appelés, leur dit-il, pour vous donner un avis

avant de mourir. Bientôt je ne serai plus. Lorsque vous m'aurez fermé les yeux et rendu les honneurs de la sépulture, je vous conseille de vous retirer pour un temps chez vos parents de la grande île ; car je crains que, dans les fêtes qui vont avoir lieu à l'occasion de ma mort, il ne vous arrive malheur. »

Pour obéir au mourant, les deux frères mirent à la voile et partirent avec leurs parents qui avaient échappé au massacre. Ils s'établirent à Balade. Quelque temps après, le mouéaou revint seul à Bélep ; Ouaoulo différa son retour.

C'est pendant son séjour à Balade qu'il fit la connaissance des missionnaires. Il estimait leurs actes et appréciait la sagesse de leur parole. Mais il ne pensait pas alors à se convertir : son cœur était trop engagé dans les superstitions. A la fin, il se décida à se faire catéchumène et prit le nom d'Amabili.

Plus tard, les mauvaises dispositions des naturels firent supprimer la mission de Balade. Amabili accompagna les missionnaires qui, au mois d'octobre 1855, allèrent fonder la mission de la Conception, près de Nouméa. Au commencement de janvier 1856, il rentra dans sa tribu avec des missionnaires. Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie.

Petit à petit, et non sans peine, Amabili et sa tribu devinrent chrétiens. Je n'entre dans aucun détail sur la conversion des indigènes de Bélep, mon but n'étant que de faire connaître leurs mœurs et coutumes lorsqu'ils étaient encore païens.

Mais en faisant au début de cette étude d'ethnologie et de sociologie le portrait de ce grand chef, j'ai fait connaître à mes lecteurs le Calédonien d'un caractère noble, d'une intelligence peu ordinaire, d'une droiture parfaite qui se fit, une fois converti, mon premier et principal guide dans le dédale des théories et pratiques païennes de ses congénères. Sa rencontre fut pour moi une bonne aubaine, car les indigènes de nos îles gardent avec une réserve toujours en éveil le secret de leurs croyances et cérémonies superstitieuses. Si on n'en fait l'objet d'une étude spéciale, on peut vivre cinquante ans au milieu d'eux sans en saisir la clé.

CHAPITRE III.

Le *Tsiabiloum* ou paradis des Néo-Calédoniens. --- Le cerbère Kiémoua. --- Doïbat, dieu du Tsiabiloum.

En 1862, dans l'île Pott, vivait, redouté de tous, un vieux sorcier nommé Païa. Un jour, après avoir écouté ses longs récits sur les pleurs, les danses, les présents et les repas qui se font à la mort d'un parent ou d'un ami, je lui dis :

« — Et les âmes, les âmes de vos morts, où penses-tu qu'elles vont ?

« — A peine ont-elles quitté notre corps, qu'elles prennent le chemin de Tsiabiloum, pays de Doïbat. La destinée de tous, bons et mauvais, est de s'y rendre. »

A l'extrémité de l'île Pott, l'imagination des naturels place un génie malfaisant, sorte de Cerbère qu'ils appellent Kiémoua ; son pays est Tsiaboumbon. Ce n'est point un homme ni l'esprit d'un homme ; on ne connaît point son origine. Placé sur un rocher, il est toujours aux aguets, la lance à la main, pour prendre dans un filet les âmes qui passent : personne ne peut l'éviter. Une fois les âmes embarrassées dans le fatal filet, Kiémoua leur fait subir toutes sortes de mauvais traitements ; mais, après avoir exercé sur elles sa fureur, il leur laisse continuer leur route vers Tsiabiloum. Tsiabiloum est un vaste pays que nos naturels placent au fond des eaux de la mer, au nord-est de l'île Pott.

Il est d'une beauté et d'une fertilité au-dessus de toute expression : ignames, taros, cannes à sucre, bananes qui mûrissent sur pied, tout y vient sans culture. On y trouve aussi des forêts d'orangers sauvages, dont les fruits servent de jouets aux heureux habitants de ces lieux.

Au fur et à mesure que les âmes s'y réunissent, ce pays s'étend et se dilate, et nos insulaires pensent qu'il ne tardera pas à toucher leur terre.

Les ténèbres de la nuit ne sauraient obscurcir ce charmant séjour, et l'œil n'y subit jamais les lourdeurs du sommeil.

Tsiabiloum a un chef. Comme Kiémoua, ce chef n'est ni un homme, ni l'esprit d'un homme. Son nom est Doïbat.

Il est d'une grandeur colossale ; il se tient toujours debout et toujours immobile à sa place ; il voit tout ce qui se passe dans son empire ; il ne permet pas qu'on y dorme ; il y est sans cesse occupé à exciter au plaisir tous ceux qui habitent près de lui.

Il y a si longtemps qu'il préside à ces bruyantes fêtes que les arbres ont poussé sur son corps gigantesque, d'où lui vient le nom de *Téa maïa nan diet* (grand chef, partie dans les bois) ; ses pieds et ses jambes sont envahis par les rochers, d'où lui vient cet autre nom : *Téa maïa nan bouang* (grand chef, partie dans les pierres). Doïbat n'appelle pas les âmes à lui ; elles vont à lui uniquement par l'attrait.

Tous ceux qui habitent ces lieux de délices se livrent aux plaisirs les plus séduisants pour nos indigènes. Quant à la nourriture, ils ont tout ce qu'ils peuvent désirer. Les premiers arrivés de la famille attendent les autres : les pères et les mères attendent leurs enfants, les enfants leurs pères ; l'époux attend son épouse, et l'épouse son époux. Ils ont toujours sous la main le *grandié-maouan*, panier de réserves, qu'ils s'empressent d'offrir à leurs parents lorsqu'ils arrivent à Tsiabiloum.

Les habitants qui peuplent cette terre sont innombrables. L'ennui, la tristesse, la discorde, les maladies, la décrépitude, la mort, n'y sont point connus.

On se regarde et on s'admire les uns les autres. Tous sont occupés à jouer avec des oranges : on ne connaît la différence des âges qu'à la couleur des fruits que l'on roule dans les doigts. Les premiers venus jouent avec les oranges sèches, ceux qui les ont suivis avec des oranges mûres, et les derniers venus avec des oranges vertes.

Les âmes ne font que passer la nuit au Tsiabiloum ; au point du jour, elles reviennent, dans le pays de leurs parents, habiter les cimetières où elles sont honorées ; elles repartent à la tombée



(Fig. 4) Doïbat, chef ou dieu du paradis néo-calédonien.

de la nuit. C'est seulement au premier voyage qu'elles ont à redouter le filet de Kiémoua. Un de leurs parents vient-il à mourir, ce sont elles qui le conduisent à Tsiabiloum.

Voilà un paradis bien attrayant, sans doute, pour nos sauvages ; il est surtout facile d'y arriver, car les bons et les méchants se trouvent confondus, sans distinction, dans le filet de Kiémoua et dans l'heureux séjour de Doïbat.

Encore un mot sur le pays de Kiémoua. Tsiaboumbon est pour nos naturels l'un des deux bouts du monde ; ils supposent l'autre bout du côté sud de la Nouvelle-Calédonie, auquel ils donnent le nom de Maalamoua.

Les étrangers, comme ceux qui vont visiter Tsiaboumbon pour la première fois, sont soumis à une cérémonie assez curieuse. Quand les visiteurs arrivent à Amouan, dernier village de l'île Pott, ils se voient bientôt environnés de gens munis de frondes et de projectiles. Un éclaireur passe devant, les visiteurs montent au galop à sa suite, et la foule les poursuit en faisant tomber sur eux une pluie de projectiles et en poussant ce cri lugubre : « — *Ouendia boula mat*, nous mangerons la tête des morts. »

La menace n'a rien de sérieux ; cependant, il y a souvent des blessés. Parvenus au sommet de la montagne, à un endroit appelé Goié, les visiteurs s'arrêtent essoufflés pour attendre, sans regarder derrière eux, ceux qui les ont poursuivis. Dès qu'ils sont arrivés, un d'entre eux entonne un chant par lequel il demande aux divinités sous-marines que l'esprit d'un tel ait la faculté de revenir dans le pays de ses pères après sa mort.

La crête de la montagne est garnie de petits sacs de pierres destinées à étayer les échalas où les visiteurs suspendent leurs présents : bracelets, colliers, écharpes, etc. On est libre ensuite de reprendre le même chemin ; mais ordinairement le visiteur descend sur le rivage et va passer, en plongeant, sous la voûte naturelle d'un rocher sous-marin appelé Diaraboua où l'on croit que passent les âmes pour aller à Tsiabiloum.

CHAPITRE IV

Les Diéoués — Malice qu'on leur attribue. — Le pouala-diéoué. — Sa puissance. Les Pouénébous.

Outre Doïbat et Kiémoua, nos indigènes admettent d'autres génies habitant certaines localités où on les redoute plus qu'on ne les honore.

Les Diéoués, sorte de Sylvains ou de Satyres, vivent en société dans les bois et sur les rivages de la mer (voir gravure chap. X). On ne connait point leur origine, et ni eux ni leurs enfants ne sont sujets à la mort. Les naturels assurent avoir entendu leurs conversations, le bruit de leurs danses, et avoir retrouvé les traces de leur passage.

J'ai vu, dans les montagnes, une sorte de caverne qui, dit on, leur appartient ; aussi, ceux qui la visitent pour la première fois ne manquent jamais d'y déposer une offrande. Les Diéoués ont les lèvres allongées et les cheveux cendrés ; ils sont passionnés pour la pêche.

Ceux qui vont couper du bois dans les forêts hantées par ces mauvais génies sont exposés à éprouver de grands vomissements. Quand une femme s'y endort, ils lui jettent, pendant le sommeil, un bandeau sur le visage, ils prennent son esprit, et la femme se réveille privée de raison. Les naturels disent alors que le Diéoué a pris le cœur de la femme pour épouse et ne laisse que le cadavre à son mari ou à ses parents.

On appelle *pouala-diéoué* (priant du Diéoué) l'homme qui a le pouvoir de guérir la folie des femmes frappées par les Diéoués. Ce sorcier cumule encore deux autres pouvoirs : celui de donner la fécondité aux femmes stériles et celui de faire venir au rivage des bancs de poissons.

Le pouala-diéoué est le plus ancien d'une des familles qui passent pour avoir du sang des Diéoués.

Voici comment Téaïamo, souche des Diéoués, avait eu, d'une

épouse dont on ne sait pas le nom, deux fils, Dambop et Kango, et une fille, Kabo-Badi. Un jour que Kango était retiré dans le creux d'un tronc d'arbre sec, Les femmes vinrent faire du bois. L'une d'elles, à son insu, chargea Kango sur ses épaules et le porta au village. Dès qu'on mit le bois au feu, Kango sortit de son gîte, bondit sur un arbre et réclama pour son épouse une de ces femmes nommée Dondia, dont il eût un fils, Ouéou. C'est ainsi que le sang des Diéoués s'est mêlé au sang des mortels.

Le pouala-diéoué veut-il guérir de la folie, il va arracher deux pieds d'une certaine plante qu'il lie ensemble avec un brin d'herbe ; puis, afin de chasser les Diéoués, il agite cette sorte d'éventail autour de la tête de la malade. Il arrache ensuite deux pieds d'une autre plante qu'il lie de la même manière ; il en mâche une partie et fait des insufflations dans les oreilles de la femme, lui met les racines de la plante dans le nez et ensuite dans la main pour qu'elle les aspire fortement. Il se munit en outre de l'écorce d'un autre arbre qu'il mâche, et il souffle sur la malade de la tête aux pieds. Pendant cette cérémonie, il s'adresse aux Diéoués, leur disant de quitter cette femme comme n'étant pas digne d'eux. Puis il laisse l'éventail végétal entre les mains de la malade.

Pour rendre la fécondité, le pouala-dieoué prend la racine de trois espèces d'arbre, la racine d'un quatrième et la jeune pousse d'un cinquième ; il attache le tout dans une feuille de bananier, et fait cueillir deux cocos frais. La femme se place debout auprès d'un arbre sur lequel sont attachés, avec le *aianbi* (étoffe d'écorce d'arbre), des feuilles de cannes à sucre. Le pouala-diéoué arrive, tenant d'une main le paquet qu'il vient de confectionner, et de l'autre un coco : il approche le paquet des lèvres de la femme, il y verse l'eau du coco, et la femme boit. Elle doit boire l'eau des deux cocos. Après quoi, le priant dénoue le paquet, prend la racine et la jeune pousse et il en frictionne légèrement la femme, en invoquant les vieux Diéoués.

Nos naturels admettent encore certains génies, vivant isolés dans le creux des roches et portant le nom générique de *Poué-*

nébous. On leur prête à peu près les mêmes habitudes et les mêmes malices qu'aux Diéoués. Un des plus célèbres pouénébous porte le nom de Goaomaman. Lui aussi a des bottes de sept lieues, car, dans sa marche, il enjambe des montagnes et son pied s'enfonce si fortement dans le sol, qu'il laisse son empreinte sur les pierres. On montre, dans un village, la trace de son pied imprimée dans le rocher.

CHAPITRE V.

Kabot Mandalat ou le pagure divinisé. --- Le pouala Mandalat. --- L'éléphantiasis.

L'imagination superstitieuse des Néo-Calédoniens est féconde: elle a fabriqué un autre génie, peut-être unique dans son genre.

Dans l'île Pott est un petit coin de terre sacrée, auquel les naturels ont donné le nom de Tsiabouat. Ce coin de terre est garni de quelques arbres et couvert de broussailles qui s'étendent jusqu'aux palétuviers du rivage. Demandez ce que signifient tous ces petits paquets suspendus çà et là, aux branches des arbres. Ce sont des vivres pour Kabo Mandalat. Mais qu'est-ce donc que Kabo Mandalat? C'est une *dianoua*, divinité femelle, monstre façonné et grandi par la peur, pagure (1) gigantesque dont les pattes énormes sont aussi grosses que le tronc d'un cocotier. Elle se tient blottie, comme le bernard-l'hermite des naturalistes, dans un énorme déla (2). Kabo Mandalat, aux grosses pattes, dispose d'une redoutable puissance (fig. 4). Elle donne l'éléphantiasis (3) au téméraire qui marche sur l'endroit où elle a passé. C'est surtout aux hommes et aux femmes ma-

(1) Le pagure est une espèce de crabe qui se loge dans les coquillages abandonnés des mollusques qui les habitaient.

(2) *Delium melanostoma*, grand coquillage très recherché par les naturels.

(3) L'éléphantiasis est une inflammation partielle ou totale des tissus cellulaire qui donne aux membres inférieurs des dimensions et une configuration analogues à celles des jambes de l'éléphant.

riés qu'elle en veut. Tant qu'on honore Kabo, en entretenant sa provision de petits paquets, elle est débonnaire et ne sort point de son déla, mais, si on l'oublie, elle vient au rivage, se promène sur la grève, multiplie ses allées et venues et grossit de cette manière le nombre de ses victimes. Aussi, les naturels sont-ils toujours empressés à lui faire des offrandes et s'abstiennent-ils le plus possible d'aborder à Tsiabouat où ils redoutent de rencontrer même les petits crabes du rivage qui pourraient être les émissaires de Kabo.

La déesse a, dans la tribu, ses représentants attitrés que l'on appelle pouala Mandalat. Ces priants jouissent de nombreux privilèges et sont exclusivement chargés d'introduire les visiteurs à Tsiabouat; ils ont aussi le pouvoir de communiquer l'éléphantiasis.

Quand un curieux veut visiter Tsiabouat, sans avoir à redouter les malédictions de Kabo, il doit se rendre tout d'abord chez le pouala Mandalat. Tous deux se dirigent vers Tsiabouat, et, lorsqu'ils sont arrivés sur le rivage, le visiteur reçoit de la main de son introducteur la pousse fraîche d'un arbre tout particulier qu'il doit mâcher en faisant des insufflations sur les jointures de ses bras et de ses jambes. De son côté, le pouala Mandalat met dans sa bouche la râpure d'un autre arbre et marche le premier, en faisant de grandes insufflations, à droite et à gauche, pour purifier l'air autour de lui. C'est dans ces conditions seulement qu'on peut visiter impunément Tsiabouat. Aujourd'hui, grâce au christianisme qui pénètre peu à peu ce pauvre peuple, on visite Tsiabouat à meilleur marché; mais il nous arrive souvent de rencontrer des naturels qui tremblent de tous leurs membres, à la seule pensée de faire tel ou tel travail sur les bords de ce rivage autrefois si redouté.

Pour donner l'éléphantiasis aux victimes qu'il veut atteindre le pouala Mandalat se procure le fruit, sec et vide, d'une plante de la famille des cucurbitacées que l'on appelle *tsiaba*. Il cherche ensuite deux arbres d'une espèce particulière, sur chacun desquels il prend quatre jeunes pousses dont il lie les fragments.



(Fig. 5) Dianoua ou Kabot Mandalat.

De la râpure de ces mêmes arbres, il fait un deuxième paquet, puis un troisième avec les débris de quatre nids d'une espèce de guêpes très redoutées dans le pays, et enfin, avec le tout, un unique paquet qu'il porte au cimetière. Là, en face des crânes des ancêtres, il met le sortilége dans le tsiaba et commence ses invocations aux morts. « — Ce que je fais, dit-il, je le fais pour qu'un tel devienne si gros qu'il ne puisse marcher. »

Après cette invocation, le pouala Mandalat dépose son paquet dans le cimetière ; et, pour ne pas contracter lui-même le mal, il va se purifier. Il prend dans sa main droite les feuilles de tsiaba, descend à la mer, bien loin, à l'écart, plonge, et, sous l'eau, il se frictionne les jointures et la plante des pieds ; puis il revient sur l'eau, s'essuie la poitrine et le visage, jette derrière lui les débris des feuilles, et retourne au village sans regarder en arrière. Aussitôt arrivé, il prend deux tiges de tsiaba, les broie et les presse dans ses mains et boit l'eau qu'il leur a fait rendre. Tout cela s'accomplit le matin, avant de rien manger.

La nuit suivante, ou à quelques jours de là, tandis que tout le monde dort, le pouala Mandalat retourne au cimetière, en rapporte le paquet magique et vient s'accroupir à la porte de ceux qu'il veut ensorceler. Il écarte légèrement le rideau de paille qui ferme d'ordinaire l'unique ouverture de la case, glisse la composition fatale sous le seuil de la porte et se retire sans bruit.

Le lendemain, les habitants de la case, en franchissant le seuil, au lever du jour, devront sentir subitement des démangeaisons sur tout le corps et de vives douleurs à toutes les jointures de leurs membres ; l'enflure devra se déclarer sans retard. Je tiens ces détails et une foule d'autres, qu'il serait inutile de donner ici, de celui-là même qui prétend avoir cette puissance diabolique. « — Ce que je te dis là, ajouta-t-il, à la fin de son récit, ne se raconte à personne ; on se le transmet de père en fils. Te le dire, c'est renoncer à ma puissance, et j'y renonce, parce que je veux être chrétien. » Le pauvre homme, en me confiant son secret, était dans une étrange agitation, et, au

moindre bruit, il s'arrêtait, en regardant autour de lui pour voir si personne ne l'écoutait.

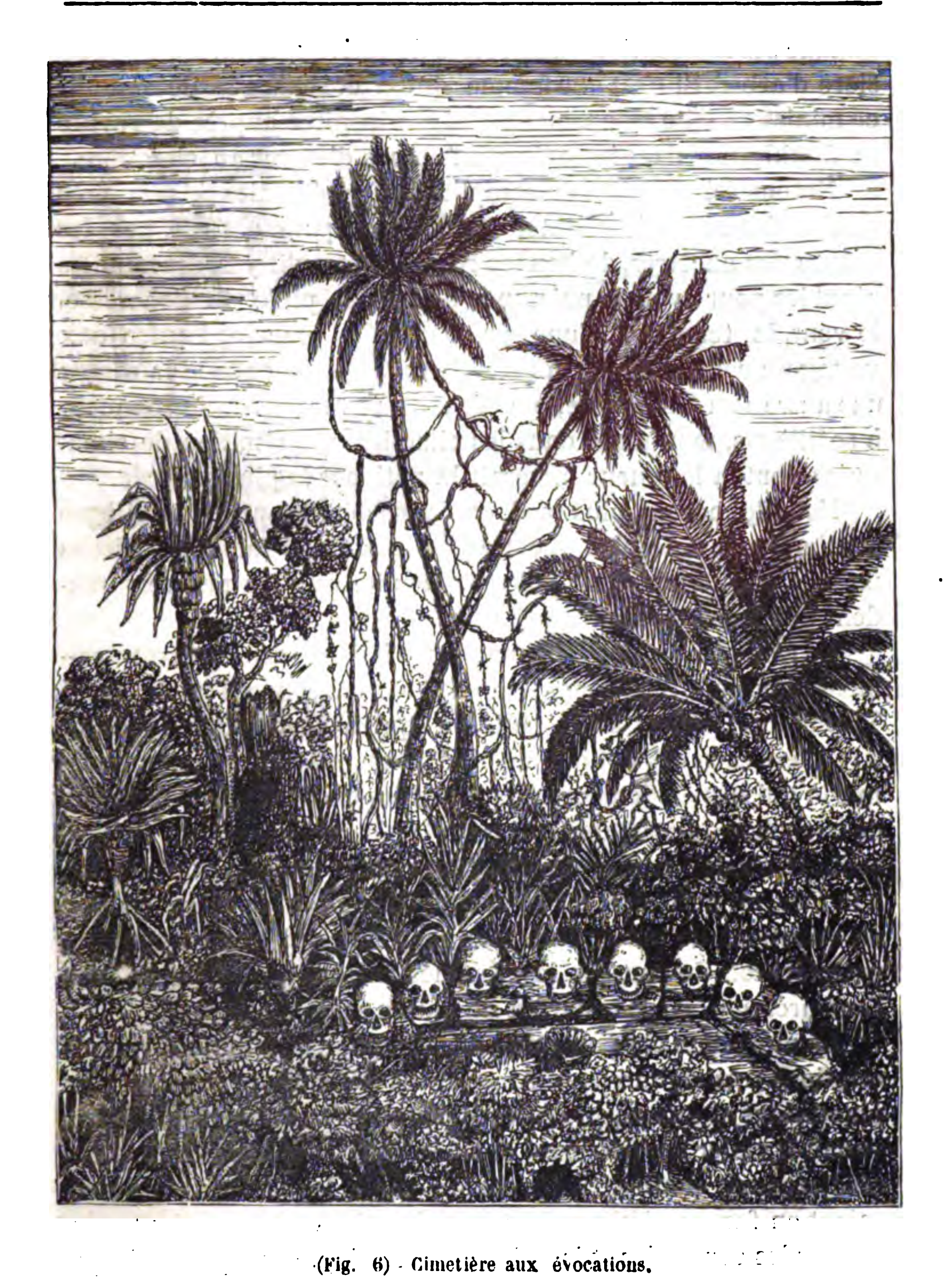
Quand un homme, qui se croit menacé de la terrible maladie veut l'écarter, les cérémonies et les sortilèges ne sont pas moins compliqués. C'est encore le privilège d'un homme de la tribu qui en tire de gros bénéfices. Laissons-lui la parole. « — Quand quelqu'un se présente à moi pour que je le guérisse, j'exige qu'il se sépare de sa femme un ou deux mois. Nous nous rendons au pays de Kabo Mandalat. Là, je coupe quelques plantes dont je fais une petite gerbe ; je cueille le fruit de certains arbres, je forme un petit paquet avec de la râpure d'un autre arbre, je pose ma main sur un coco frais et je fais manger les fruits au malade. Je mets le feu à la gerbe, et, pendant qu'elle enfume le malade, je verse sur lui l'eau du coco. Lorsqu'il voudra retourner à sa case, il doit encore se présenter à moi. Je prends alors la râpure d'un arbre, deux jeunes pousses d'une plante que j'écrase et enveloppe dans une étoffe formant un petit paquet ; je me munis d'un coco frais et de deux morceaux d'écorce d'un certain arbre. Avec cette écorce, je frictionne le malade des pieds à la tête, et je l'arrose en versant l'eau du coco sur le paquet. J'accomplis toutes ses cérémonies en présence des têtes de morts, en invoquant le nom de mes ancêtres ou de ceux dont j'ai reçu le pouvoir. » Le malade paie et retourne dans sa famille.

CHAPITRE VI.

Culte des morts. — Prières et offrandes au cimetière. Privilèges de quelques familles. — Rôle de l'âme des chefs. — Prières en temps d'orage.

Dans les deux précédents chapitres, j'ai donné quelques détails sur certaines divinités qui, chez les Néo-Calédoniens, passent comme n'ayant rien de la nature humaine. Disons maintenant un mot des divinités humaines, s'il est permis d'unir ces deux mots.

Nos Bélep, ainsi que toutes les tribus du nord de la Nouvelle-Calédonie, rendent aux morts un véritable culte. Lorsqu'un indigène est mort, on va accroupir son cadavre dans la montagne ou dans un fourré, avec toutes les cérémonies d'usage. Un an après, a lieu une autre cérémonie solennelle, appelée *ouaré mat.* On va chercher le crâne du mort pour le déposer dans un cimetière, ordinairement assez rapproché de la case paternelle. Nous pouvons avec plus de justesse, dénommer ce second cimetière le reposoir des crânes, (voir fig. 6). C'est là, en effet, que viennent se ranger, les uns après les autres, tous les crânes de la famille car chaque famille a son cimetière et, de plus, un certain nombre d'arbres réservés aux diverses pratiques du culte des morts. Dès qu'un membre de la famille tombe malade, un de ses parents, jamais un étranger, est désigné pour faire sur lui les insufflations magiques qui doivent le guérir. L'insufflateur se rend d'abord au cimetière paternel et dépose, auprès des crânes des ancêtres, des feuilles de cannes à sucre, en disant : — Je dépose sur vous ces feuilles pour aller souffler sur notre parent malade, afin qu'il vive, » De là, il se rend au pied d'un arbre de la famille et y dépose d'autres feuilles de cannes à sucre : « — Je dépose ces feuilles, dit-il, auprès de l'arbre de mon père et de mon grand-père, pour que mon souffle ait la vertu de guérir. » Il prend ensuite quelques feuilles de l'arbre ou un morceau d'écorce, broie cette matière entre ses dents, et vient prodiguer au



(Fig. 6) - Cimetière aux évocations.

malade ses insufflations humectées de salive et saturées de poussière d'arbre. Si c'est une femme qui a été chargée de remplir ce ministère, elle se contente d'aller s'inspirer auprès de l'arbre de famille, car il est interdit aux femmes d'entrer au cimetière.

Notons ici que l'on accomplit des cérémonies à peu près semblables avant de planter un champ, pour obtenir, par les crânes des ancêtres, de bonnes récoltes, et qu'il y a des familles réputées pour avoir la puissance de faire la pluie, la sécheresse, le vent, la tempête. L'une préside à la guerre, l'autre aux voyages ; celle-ci donne la maladie et la mort, celle-là la santé ; une autre sème la zizanie, etc. Tout cela se fait avec des paquets à sortilèges, manipulés dans les cimetières, au milieu de simagrées dont la longueur lasserait la patience la plus exercée.

Nous donnerons, plus tard, quelques détails sur les privilèges attribués aux âmes des ancêtres de certaines familles. Disons un mot, en attendant, du culte particulier que les naturels rendent aux âmes de leurs chefs.

Le rôle que les naturels font jouer à l'âme des chefs est vraiment imposant. A la mort d'un chef, son âme, après avoir visité Tsiabiloum, revient à Nit, petit îlot qui s'élève entre Iandé et Art. C'est sous cet îlot que nos indigènes placent le pays sous-marin qui sert de demeure aux âmes des chefs. On ne s'approche de ce rocher qu'avec une très grande réserve, et chargé de présents. Si on doit passer devant l'îlot sans y aborder, on dépose, à la mer, un petit flottant surmonté d'un *aianbi*: on se courbe, on s'abstient de parler et de manger. Ceux qui passent pour la première fois devant Nit, les femmes surtout, se cachent dans l'embarcation, en se couvrant de nattes et de manteaux.

La mort d'un chef entraîne parfois, pour la tribu, des prescriptions très rigoureuses. Ainsi, il est défendu de toucher aux plantations et aux cocos réservés pour les fêtes funèbres. Si l'on venait à violer ces défenses, et si les violateurs n'étaient pas immédiatement châtiés par les chefs vivants, les chefs morts entreraient en fureur, s'élèveraient dans les airs et frapperaient eux-mêmes les coupables et la tribu toute entière. C'est pour cela que

l'on appelle les orages *niiou-ma* ou *téa-ma*. Les éclairs ne sont autre chose que le terrible clignement des yeux des chefs, le bruit du tonnerre est le grondement de leurs voix, et les sillons de la foudre sur les arbres et les rochers sont les traces de leurs ongles. Lorsque l'orage dure trop longtemps, les chefs vivants, ou, à leur défaut, les vieillards vont faire des prières et des sacrifices auprès des crânes vénérés des chefs, afin d'apaiser leur colère et d'écarter les malheurs qui menacent le pays. Tous les hommes sont convoqués et doivent apporter des vivres que l'on met au four pour faire un repas sur une dépendance du cimetière, lieu désigné pour les sacrifices. On choisit la part des chefs morts, et on la dépose à côté de leurs crânes en criant : « — Je dépose cette part auprès des chefs, afin qu'ils effacent la tache dont nous sommes flétris. Eloignez-vous de nous. »

Trouver dans les mœurs du Néo-Calédonien de telles formules déprécatoires, c'est découvrir un moyen pour faire arriver la vérité à son esprit. En effet, la raison, chez lui, paraît satisfaite lorsque, après l'avoir écouté, on lui dit : « — Ta prière est bonne mais l'objet de ta prière n'est pas bon. Pourquoi craindre ou invoquer des esprits qui ne sont point à craindre et qui ne peuvent t'exaucer? Sache-le bien, il n'y a qu'un Grand-Esprit qui tient en sa main la foudre, la tempête, les flots en courroux. A lui seul nous devons adresser nos prières, sur lui seul nous devons compter. » Maintes fois j'ai pu constater les bons résultats de ce langage, et, la grâce faisant le reste, nos indigènes ne tardaient pas à s'éloigner de leur oratoire sépulcral pour fréquenter l'église et pour adresser leurs prières, non plus aux esprits impuissants, mais au Grand-Esprit, au Dieu véritable.

CHAPITRE VII.

Les Diaoua. — Les pouala Diaoua. — Le manda. — La famille Daié. — Massacre de Déa et de son fils Adiou. — Téamba.

Outre les âmes des chefs, il est d'autres âmes que l'on croit douées d'une grande puissance, puissance émanant de quelque divinité supérieure. Ces âmes communiquent avec leurs descendants ou avec ceux qui sont initiés aux secrets de la famille. L'esprit qui apparaît prend le nom de Diaoua, et ceux à qui il apparaît le nom de pouala Diaoua, que l'on peut traduire aussi par évocateur. Les pouala Diaoua, au moyen de certaines formules cabalistiques et de certains sacrifices, peuvent faire apparaître les Diaoua, les consulter sur l'avenir, sur l'issue d'une guerre, sur une affaire secrète, et peuvent faire mourir qui bon leur semble.

Voici l'origine des pouala Diaoua de la tribu Bélep et de la tribu Néréma. Un certain Mandiaa, plus connu sous le nom de Téa-Daïé, était petit chef de l'île Néba. Il épousa une sœur de Téaïamo, qui était un pouala Tchéguen si puissant, que les oiseaux, en passant sur sa case, tombaient raide morts et que l'homme qui aurait osé passer derrière lui, aurait subi le même sort. Le pouala Tchéguen, comme le pouala Diaoua, peut connaître l'avenir, le résultat d'une entreprise, et disposer de la vie des hommes. Il n'y a entre eux de différence que dans le mode d'opérer. Le pouala Diaoua évoque les esprits pour être en rapport avec eux ; le pouala Tchéguen consulte les esprits au moyen de certains paquets de feuilles d'arbres, qu'il confectionne et manipule dans les cimetières. Voilà pourquoi on l'appelle encore *Naen dao ek*, enfant des feuilles. De la sœur de Téaïamo, Téa-Daïé eut plusieurs enfants ; nous n'en nommerons que deux, Dien et Tamboua. D'une autre femme de la tribu de Bélep, il eut une fille nommée Déa, qui passe pour l'enfant chérie de son

père. Téa-Daïé voulut prendre dans son île les allures de grand chef. Plus tard, accusé d'avoir séduit la femme de Tindin, chef de Nénéma, il fut massacré dans son île de Néba. L'âme de Téa-Daïé, dit la tradition, descendit dans un pays sous-marin qu'ils appellent Lolonn, où préside Diabou, divinité étrangère à la nature humaine. Le vieux Daïé revient de Lolonn avec le double pouvoir de se montrer aux hommes et de faire mourir à volonté, dans toutes les tribus du nord de la Calédonie, afin de se venger de la mort tragique dont il a été la victime. Il ne tarda pas à se montrer à ses enfants, leur promettant assistance dans les dangers, protection dans leurs entreprises et prompte vengeance contre ceux qui leur refuseraient quelque chose, ou qui ne les traiteraient pas comme il faut. Il leur donne encore certaines amulettes qu'il a rapportées de Lolonn, entre autres le *manda,* pierre qui rend invincible quand on la porte à la guerre. C'est ainsi que les enfants de Téa-Daïé devinrent pouala Diaoua dans la tribu de Nénéma, où ils se rendirent redoutables.

L'un d'eux, le cadet, Tamboua, étant allé visiter son oncle Téaïamo à Oun-Douian reçut de lui le *pouala kave*, c'est-à-dire une calebasse sacrée contenant plusieurs paquets sortilégiques, qui lui communiquèrent les privilèges de pouala Tchéguen, et il réunit ainsi, dans sa famille, les deux pouvoirs de sorcellerie. Tamboua eut une nombreuse famille. Taouri, un de ses enfants, le représente aujourd'hui. Tia, une de ses filles, se maria à Art et fonda une nouvelle famille de pouala Diaoua dans la tribu de Bélep. Dien, fils aîné de Téa-Daïé, eut trois fils; les deux aînés sont morts et Dindi, le plus jeune, reste aujourd'hui en possession du pouvoir de son père. Déa, après la mort de son père Téa-Daïé, revint avec sa mère à Art, puis elle se maria dans l'île Pott, avec Téa-Boulibat. Bien entendu, cette enfant chérie de Téa-Daïé, devient pouala Diaoua, c'est-à-dire évocatrice de l'esprit de son père. Ses enfants ayant grandi, l'aîné Adiou alla voir ses oncles, à Néba, et il en rapporta le manda. Plus tard, Diobat, chef de Koumak, environné de tribus ennemies, acheta à Adiou, pour une brasse de perles, l'usage du manda. Diobat

devint invincible et humilia ses ennemis. A sa mort, personne n'osa toucher au manda, qui fut déposé dans le cimetière avec les restes du vieux chef.

Sur ces entrefaites, les chefs de Bélep et de Nénéma tramèrent un complot contre les descendants du vieux Daïé dont ils redoutaient l'influence. Les gens de Bélep, conduits par leur chef Ouaoulo (Amabili), descendirent dans l'île Pott et massacrèrent Adiou et sa mère Déa.

Après la mort d'Adiou, un certain Téamboa ne tarda pas d'exploiter la crédulité publique en se disant favorisé des visites de l'esprit d'Adiou. Il est bientôt environné, dans la tribu de Bélep, de toute l'influence de pouala Diaoua. Il est redouté, consulté, comblé de présents, comme un homme qui tient dans sa main la vie de ses semblables ; car le pouala Diaoua a aussi le pouvoir de conserver la vie à ceux qui, frappés par le Diaoua, sont condamnés à mort. C'est le même Téamboa qui alla, plus tard, à Koumak avec Ouaoulo, chef de Bélep, réclamer le manda qu'ils apportèrent à Art. Téamboa en devint le gardien. Mais Dindi, le plus jeune fils de Dien, le lui ayant réclamé, comme un objet qui ne doit point sortir de sa famille, Téamboa le lui rendit. Dindi ne tire son influence ni de sa bravoure, ni de son origine, mais bien de son double titre de pouala Diaoua et de pouala Tehéguen. Ce fut Dindi qui empêcha, il y a quelque temps, l'établissement d'une mission à Iandé.

On raconte les choses les plus extraordinaires sur la vertu des paquets contenus dans le pouala kave venu de Lolonn. Par eux, on peut endormir l'ennemi au moment du danger, l'éblouir, lui ôter le courage ; par eux, on peut se rendre invisible, connaître les périls, voir à l'avance l'heureux résultat de la guerre, etc.

La manière de s'en servir n'est pas moins curieuse. Citons un exemple. Si l'on veut obtenir qu'un ennemi soit blessé, de façon à ne pouvoir prendre la fuite, il faut se procurer l'os de la jambe d'un mort de la tribu ennemie, introduire dedans quelques herbes particulières, puis aller en cérémonie le briser

entre des pierres, en face des crânes des ancêtres. En temps de guerre, on se munit toujours de ces sortes d'amulettes. Avant le départ, on les apporte dans les cimetières des Daièma à Néba ou à Yenguéban ; là, on les fume avec les ramilles embrasées de certains arbres, en invoquant les dieux de Lolonn ; après quoi on éparpille le bois, et l'on part. Le combat s'engage, et, aussitôt qu'il y a un ennemi de tué, on ouvre son cadavre. S'il y a plusieurs morts, on ouvre un cadavre, on en arrache le cœur pour l'offrir en sacrifice aux dieux de Lolonn, dans le cimetière où l'on a fumé les amulettes. On rallume le bûcher, et le sacrificateur y jette le cœur de l'ennemi en prononçant ces paroles : « — *Anlabouaouak nale anla Lolonn.* Sacrifice aux dieux de Lolonn ! »

C'est chez les Daièma que fut massacré l'équipage de l'*Alcmène* ; c'est à Néba que furent portés les restes sanglants des victimes pour y servir au sacrifice et au repas des sacrificateurs. Nous allons raconter cette horrible scène dont nous connaissons presque tous les détails:

CHAPITRE VIII.

Massacre de l'équipage de l'*Alcmène*. — Le Bouat-a-pat. — Dindi dirige l'attaque. — Le festin des cannibales.

Mes recherches sur les superstitions de Bélep et de Nénéma m'ont fait découvrir bien des détails inédits sur le massacre des hommes de l'*Alcmène*, détails qui, recueillis de la bouche même des indigènes, nous montrent quelle large part eut la superstition dans cet horrible drame.

On sait que M. d'Harcourt, commandant de l'*Alcmène*, corvette de guerre, chargée d'une exploration sur les côtes de la Nouvelle-Calédonie, en 1850, avait jeté l'ancre à Balade, et, de là, avait envoyé une chaloupe pour visiter, à dix lieues plus

loin, la pointe de l'île dont il voulait tracer la carte. Cette chaloupe, commandée par deux officiers, MM. Devarenne et de Saint-Phal, était montée par douze hommes d'équipage et un timonier.

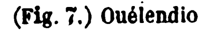
L'embarcation, disent les naturels de Bélep, aborda, dans l'après-midi, à Taamboua, au mouillage de Oundi. Les Français furent bientôt environnés par les sauvages accourus pour faire des échanges. Ces échanges et la vue des objets apportés par les étrangers excitèrent l'avidité des Kanaks. Pour comble de malheur, ils comprirent que les étrangers se proposaient d'aller à Koumak, chez leurs ennemis, pour y faire des échanges, et aussitôt le massacre de l'équipage fut décidé. A cette époque, les Daièma et les Nénéma réunis étaient en guerre avec les Koumak. Craignant une surprise nocturne, plusieurs couchaient dans la montagne; de ce nombre étaient Dindi et Taouri.

La nuit venue et les échanges terminés, les Français se retirèrent dans leur embarcation; les naturels regagnèrent le village, et c'est alors que s'organisa le complot. Mais, avant de le mettre à exécution, on députa à Dindi son neveu Ouélendio, pour le prévenir de ce qui allait se passer et lui demander son avis. « — Pourquoi tuer ces étrangers? répond Dindi. — Pour que leurs richesses soient nos richesses et qu'ils ne les portent pas, avec leurs armes, chez nos ennemis de Koumac. Consulte nos dieux pour savoir si nous serons les plus forts, car nous nous proposons d'attaquer cette nuit même. » Il n'en fallait pas tant pour mettre Dindi de leur côté. « — Eh bien! je suis des vôtres; mais ce n'est pas pendant la nuit qu'il faut surprendre les étrangers, c'est au point du jour que nous les attaquerons. Je vais consulter le bouat-a-pat.

Le bouat-a-pat est une opération sortilégique dans le genre des *iariks*. Elle consiste à enlacer sur un bois planté en terre, un paquet d'herbes, choisies et préparées avec cérémonies, en forme de lien. L'opérateur le saisit de ses deux mains et exerçant une pression calculée il invoque les mânes des ancêtres en disant: « — Aurons-nous le dessus? » si le lien ne se brise pas,

c'est bon signe, on peut attaquer; mais si le lien se brise, il faut se garder d'aller à l'ennemi. Le lien d'herbe résista aux secousses imprimées par la main de Dindi; c'était la mort des Français. Il ne restait plus aux Daièma qu'à faire ce qu'ils appellent « lever le cœur des hommes », c'est-à-dire, à disposer leur cœur de telle sorte qu'ils ne soupçonnent nullement les dangers qui les menacent et le coup monté contre eux. Cela se fait en arrosant, d'une certaine eau, l'espèce de médium qui sert à évoquer les morts.





(Fig. 7.) Ouélendio



Dindi.

On raconte que Taouri harangua ainsi ses compagnons : « — Vous allez donc attaquer ces étrangers! C'est bien. Mais qui de vous donnera le premier coup ? » Dindi, prenant à son tour la parole, revendiqua cet honneur. « — Ne tremblez-vous pas ? reprit Taouri. Que deviendra votre courage à la vue de leurs armes? Pourtant ne craignez rien; ces armes seront impuissantes contre vous. »

Au point du jour, les kanaks, qui avaient couché au village, revinrent vers l'embarcation, comme s'ils avaient voulu continuer les échanges. Bientôt on voit apparaître Dindi, qui descend de la montagne. Il a fait sa toilette de guerre; il porte, d'une main, sa hache, de l'autre, ses amulettes. Les sauvages comprennent que l'attaque va commencer et se tiennent prêts pour le signal. Dindi va, vient, d'un air indifférent, et descend sur l'embarcation comme un curieux qui voudrait la visiter. Il y avait alors, à bord, cinq Français et un naturel qui faisait partie de l'équipage; les autres étaient à terre. Dindi s'élance sur un homme robuste qu'il prend pour le chef de la petite troupe et lui fend la tête d'un coup de hache; il bondit sur un deuxième, puis sur un troisième, qui tombent morts; les deux autres ont seuls le temps de se jeter à l'eau avec l'indigène. A peine la hache de Dindi a-t-elle donné le signal que les Kanaks, postés auprès de chacun des Français qui sont à terre, les massacrent sans qu'ils aient pu saisir leurs armes et se défendre. Pouen saisit et fit massacrer, dit-on, celui qu'il regardait comme le second chef; mais Iaou, frère de Pouanandoun, arracha à la mort une des victimes que les deux frères adoptèrent. Les deux matelots et l'indigène qui s'étaient jetés à la mer, poursuivis un instant à coups de lance, furent pris; mais on leur fit grâce, et Noou les adopta pour ses enfants.

Après le massacre, les cadavres furent portés au village, et Ouélendio fut député auprès des chefs de Nénéma, qui se trouvaient au village Paaba, dans l'île Bouéoumat, pour les inviter à prendre part à un repas de chair humaine. De là, un messager se rend à l'île Tanlo pour raconter les exploits des Daièma aux hommes de Bélep, qui s'y trouvaient avec quatre pirogues, revenant de Boualabio. Ils sont, eux aussi, invités à la fête. Tous, Nénéma et Béléma, se transportèrent à Yenguéban où les Daièma après avoir dépouillé et entassé les cadavres sur le rivage, se disposaient à en faire le partage. On donna deux cadavres à la tribu de Bélep, deux autres aux hommes de Iandé, un aux habitants de Tanlo; ceux de Bouéoumat, de Téa-Pandi et de Téam-

bouaba en eurent un aussi pour leur part, et les Daièma gardèrent, outre le cadavre qu'ils s'étaient réservé, le plus gros qu'ils croyaient être celui du chef de l'embarcation. Ce cadavre devait servir au sacrifice.

Fiers de leur victoire, ils dépécèrent ces infortunées victimes, dont les lambeaux sanglants furent mis au four, c'est-à-dire entre deux couches de pierres brûlantes recouvertes de braise chaude et de terre. Le lendemain, on les retira du four et le régal commença. Le repas des cannibales terminé, chacun regagna sa tribu en emportant les restes. Quant aux effets et marchandises, ils demeurèrent la propriété des Daièma.

En prenant congé de Dindi, le chef de Bélep vit auprès de lui un panier garni : « — Qu'est-ce donc que ce panier, demanda Ouaoulo ? — C'est le cœur et l'épaule du chef étranger que je porte à Néba, pour le sacrifice, afin que nous soyons toujours forts ».

Téomboa, *douala Diaoua* de Bélep, m'a raconté qu'il avait alors reçu, de la part de Dindi, le muscle de la jambe du chef étranger, avec un aianbi (lambeau d'étoffe). En arrivant à Art, il mangea le muscle et déposa le aianbi dans le lieu où il prétendait voir et entendre l'esprit du descendant des Daièma.

CHAPITRE IX.

Le iarik. — Iarik par paquets ; iarik par liens d'herbe. — Une histoire de voleurs.

Sur la grande île, dans la partie septentrionale, à Arama, à Balade et sur divers autres points, le mot *iarik* désigne généralement toute opération sortilégique et superstitieuse. Il n'en est pas de même à Bélep, où ce nom indique seulement les opérations qui ont pour but la connaissance du passé ou la connaissance de l'avenir : le passé, quand on cherche à découvrir l'auteur d'un vol; l'avenir, quand on veut savoir d'avance le résultat d'une entreprise difficile et dangereuse, par exemple l'issue d'une guerre. On fait encore le iarik pour savoir si un homme, gravement atteint, relèvera de maladie ou non; si l'embarcation sur laquelle on se dispose à partir fera naufrage ou si elle entrera à bon port; si dans une grande pêche, on prendra peu on beaucoup de poissons. Quand le faiseur de iarik est au village, il accomplit ordinairement ses évocations dans le cimetière; s'il est en voyage, il peut opérer partout où il se trouve; mais partout et toujours, il invoque les noms des vieux évocateurs de qui il tient son pouvoir, afin de se rendre leurs esprits favorables.

Il y a plusieurs manières de faire le iarik; les procédés changent souvent avec le pays et la famille. J'en signalerai seulement deux : le iarik par paquets et le iarik par liens d'herbe.

1° *Iarik par paquets* — L'évocateur qui m'explique ce procédé était le possesseur d'un petit paquet ovoïde qu'il mit sous mes yeux et qu'il me laissa ensuite. « — Ce paquet que tu vois, me dit-il, m'a été donné par un homme de la grande île, qui ne m'a pas dit de quoi il se compose, il m'a seulement expliqué la manière de m'en servir. Je plante un roseau en terre, perpendiculairement; sur un des nœuds de ce roseau, je place le petit paquet; puis j'introduis dans ma bouche les feuilles de deux

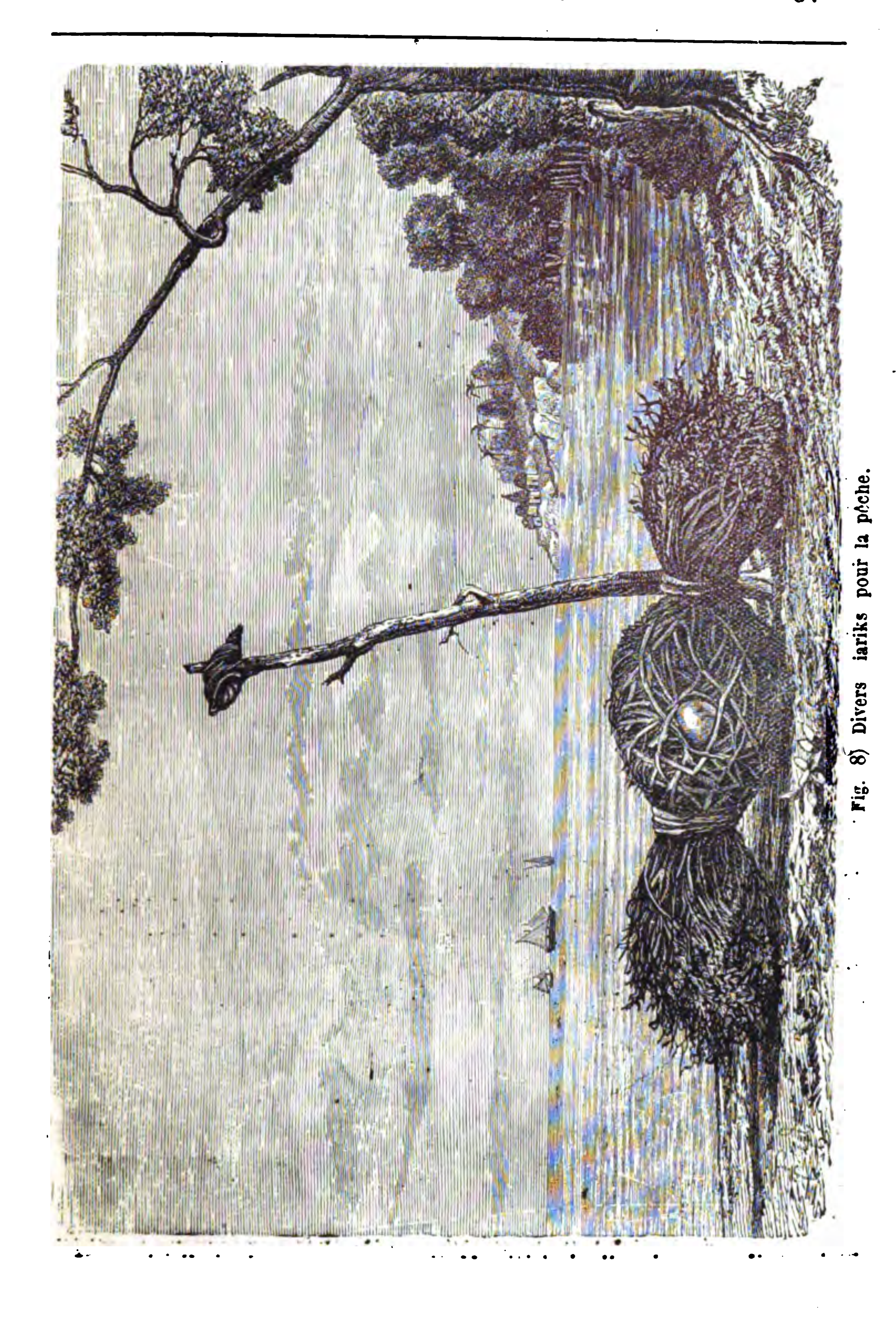


Fig. 8) Divers lariks pour la pêche.

espèces d'arbres, tandis que, avec les feuilles d'une autre plante, je frictionne le creux de mon estomac. Alors j'interroge les esprits. L'oracle doit répondre par la chute ou l'immobilité du paquet. Si le paquet tombe à mon appel, signe favorable; sinon, mauvais augure. Quand le paquet ne veut pas tomber, je puis insister et presser les esprits. Je ramasse quelques brindilles, j'y mets le feu. J'enfume mon paquet pour provoquer sa chute, et j'obtiens ainsi la réponse que je désire.»

2° *Iarik par liens d'herbe.* — Pour ce genre d'opération, le sorcier doit se procurer les jeunes pousses de trois espèces de plantes et les froisser dans ses mains, afin d'en frotter un lien d'herbes qu'il noue sur un morceau de bois. Ensuite il serre le nœud par petites secousses, puis il pose les questions suivantes: « — Tel homme a-t-il volé ? Telle entreprise réussira-t-elle ? Si le lien casse, l'homme soupçonné est coupable, l'entreprise projetée ne réussira pas; si, au contraire, le lien résiste, l'accusé est innocent, l'entreprise réussira.

Il ne sera pas sans intérêt de rapporter ici les circonstances d'un vol que le iarik me rappelle.

Dès la première année de notre arrivée chez les Bélep, nous avions construit, dans l'île de Pott, une petite case à l'européenne et un grand hangar en chaume qui servait de chapelle. C'est là que je venais passer quinze jours sur trente, partageant ainsi mon temps, d'une manière à peu près égale, entre nos deux stations de Art et de Pott. Je possédais dans ma petite habitation deux caisses renfermant, l'une, les ornements sacrés, l'autre, divers objets à mon usage. En partant, j'avais bien soin de fermer mes malles, d'en cacher les clefs et d'emporter avec moi la clef de la maison. Le 31 janvier 1857, de retour à Pott pour y passer une quinzaine, après une absence un peu plus longue que de coutume, j'entrai dans ma case. Mes deux clefs n'étaient plus à leur place,et je dus forcer les serrures; une fois les malles ouvertes, je crus constater l'absence de quelques objets. Cependant je doutais encore, craignant d'avoir égaré moi-même mes clefs, et j'attendis sans rien dire, tout en avisant aux

moyens à prendre pour découvrir mon voleur. C'était l'époque de la grande fête des ignames ; les habitants de Pott devaient se rendre à Art. Je suivis le mouvement, et j'allai passer quelques jours avec mon excellent confrère, le P. Montrouzier. Avant de partir, j'eus soin de clouer mes caisses et de coller, aux extrémités, des bandes de papier, en guise de scellés ; je fis de même à l'intérieur, sur les volets de la maison. La fête terminée, je me hâtai de revenir à Pott avec la foule ; il me tardait de connaître les résultats de mon opération.

En débarquant, je fus accompagné par plusieurs indigènes. D'un coup-d'œil rapide, je constate le bris des scellés ; je me tourne vers les anciens, je les invite à entrer avec moi et je leur fais constater qu'on a pénétré dans ma case pendant mon absence. Pour réparer l'injure et le préjudice, je les charge de rechercher les coupables et les objets volés. A défaut de magistrats, c'est une tâche qui incombe aux hommes influents de la tribu. Cette mission était loin de leur plaire, et ils cherchèrent à s'en débarrasser en m'envoyant, avant la nuit, un beau présent d'ignames. Je refuse, je demande satisfaction avant tout. Peu après, je fais prendre des informations sur les démarches qui ont été faites par les anciens. On me dit alors que quatre hommes sont au cimetière s'évertuant au iarik pour découvrir les voleurs. « — Vous feriez mieux, répondis-je, de fouiller les cases de ceux qui sont restés ici pendant la fête. » — On rapporte mes paroles aux anciens, qui reviennent aussitôt m'assurer qu'ils ont visité les cases et n'ont rien trouvé. « Retirez-vous ; vous êtes tous des trompeurs, » leur dis-je.

Vers onze heures de la nuit, nouvelle visite. Nier le vol n'était pas possible ; mais les anciens venaient de trouver un expédient ingénieux. A force de secouer le lien d'herbes, ils avaient réussi à faire parler les esprits contre les esprits ; c'était la division dans le royaume de Belzébuth.

« — Père, me disent-ils tout tremblants, nous n'avons rien découvert parmi nous, mais nous savons maintenant que ce ne sont pas les hommes qui ont volé ; ce sont les esprits.

« — Comment ! ce sont les esprits ? Mais les esprits n'ont pas de corps : ils peuvent entrer dans les maisons et dans les caisses sans les ouvrir. »

Ma réponse les déconcerte un instant : mais l'un d'eux, plus habitué sans doute à la réplique :

« — Les esprits de notre pays, dit-il, ont l'habitude d'ouvrir les portes quand ils veulent voler. »

Mon incrédulité ne les déconcerta pas le moins du monde, et ils retournèrent chez eux. A trois heures du matin, une nouvelle députation frappe à ma porte : on me restitue quelques objets volés. « — Voyons, leur dis-je, quel est donc le voleur ? — Ce sont les esprits, » me répondirent-ils. Ils n'en démordaient pas. « — Eh bien ! nous verrons. »

Au point du jour, je quittais Pott et je partais pour Art.

Le chef de cette île, en apprenant ce qui s'était passé, se montra fort irrité, et il voulait tuer les coupables. Nous le ramenâmes à des sentiments plus doux. Il convoqua les hommes de l'île Art, mit à la voile avec six embarcations et arriva à Pott. Après de longues recherches, mais sans le secours du iarik, il parvint à découvrir le vrai coupable et, à titre de châtiment, il fit ravager les plantations et renverser la case du voleur.

CHAPITRE X.

Résumé de théogonie, de psychologie. — Discussion amusante. Remarque bonne à faire.

La théodicée des Néo-Calédoniens est assez facile à résumer. Ils croient à l'existence d'esprits supérieurs, génies tantôt bienfaisants, tantôt malfaisants, acharnés à la poursuite du pauvre sauvage, aux satyres ou *Dieoué*. (Voir fig. 9.).

Au dessus de ces divinités se trouvent des esprits d'homme qui forment comme une catégorie à part, et enfin les esprits des morts auxquels on rend un culte très assidu à cause de la perfection et de la puissance dont ils sont doués dans un monde meilleur. Détail assez touchant au milieu de cette barbarie, les liens qui unissent les vivants aux morts semblent être les mêmes, au-delà de la tombe, que pendant la vie. Aussi chaque famille évoque ses morts pour ses besoins personnels, chaque tribu pour les besoins généraux du peuple. Mais existe-t-il au-dessus de tous ces esprits, de différents degrés, une divinité créatrice toute puissante ? C'est ce qui est moins aisé de constater.

Quand on interroge les naturels sur cette question, il est difficile d'obtenir d'eux une réponse nette et précise sur l'idée positive d'un Dieu unique, créateur et maître du monde. Comme tous les peuples païens, le Néo-Calédonien a tant fabriqué de dieux que le *dieu unique* disparaît dans ce fouillis. Pourtant chez lui, comme partout, on finit par retrouver l'idée première de la divinité, et nous n'avons qu'à nous rappeler les récits qui précèdent pour la voir en quelque sorte surnager au-dessus de cet amas confus de superstitions et d'extravagances.

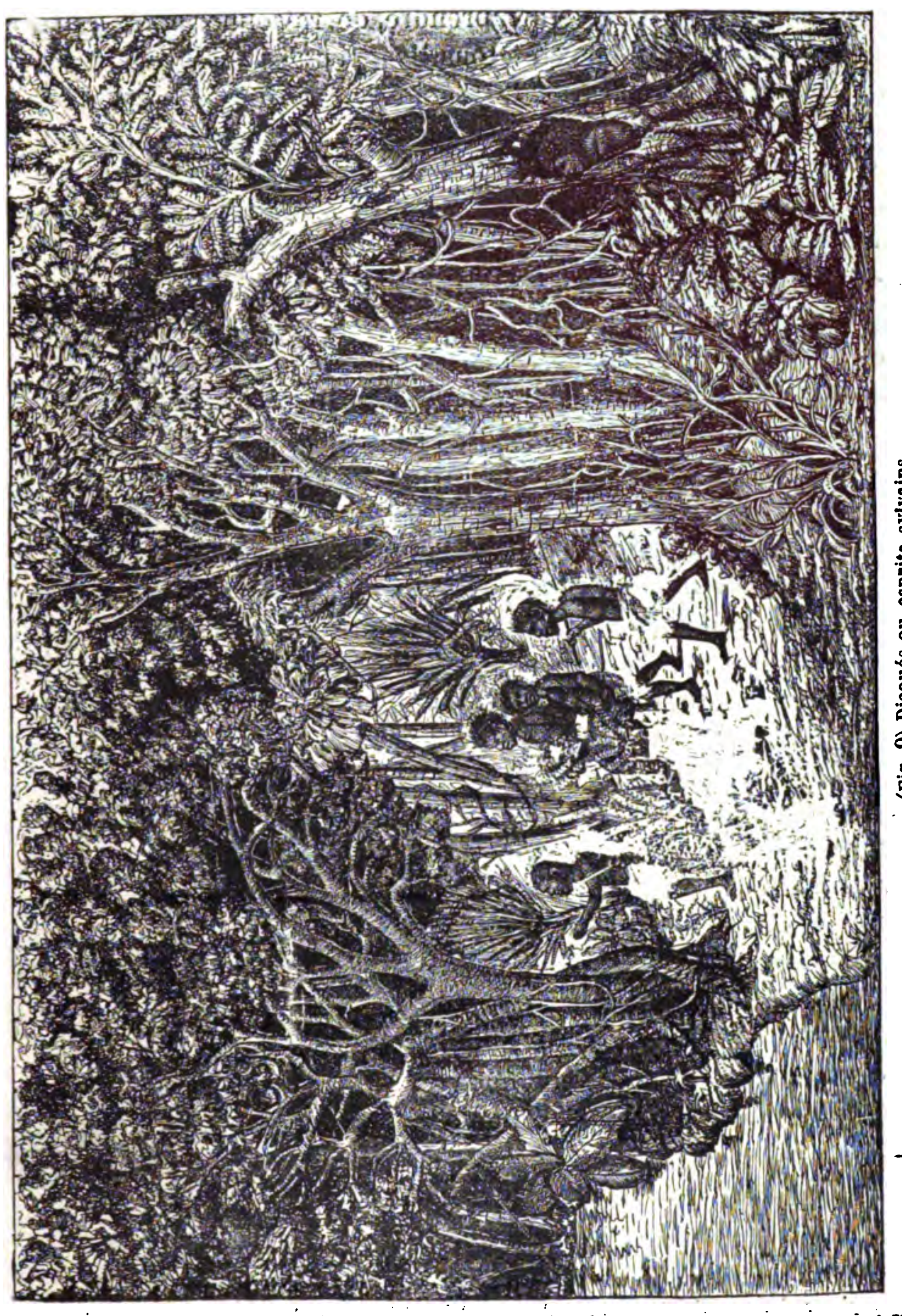
Quelques-uns des dieux de la Nouvelle-Calédonie, qu'on nous passe cette expression, posent avec un air de dignité et de grandeur. Tel est le dieu de *Lolonn* auquel on offre un cœur humain en sacrifice, auquel on adresse des prières qui supposent en lui

un pouvoir divin. Tel est surtout Doïbat ou *Téa maïa nan bouang, Téa maïa nan diet*, qui préside au *schéol* (paradis) fortuné. Ce Président à pose majestueuse nous est décrit avec des attributs qui paraissent vraiment surnaturels. D'abord il n'est ni homme ni esprit de l'homme; c'est donc un être surhumain. Son origine inconnue se perd dans la nuit des temps et il ne doit jamais cesser son noble rôle: n'est-ce pas là l'éternité? Il est toujours immobile à sa place. Ne trouvons-nous pas dans cette fixité l'idée de l'immutabilité divine? Son œil est ouvert sur tout ce qui se passe dans son empire et rien ne peut échapper à son regard; donc, comme Dieu, il voit tout. Il a la volonté et le pouvoir de rendre heureux tous ceux qui viennent à lui. N'est-ce pas là l'infinie puissance, l'infinie bonté? Je tire ces déductions sans prétendre les rendre absolues, mais il me semble qu'elles n'ont rien d'outré et qu'elles impliquent sans violence l'idée d'un Dieu Tout-Puissant. Poussons plus avant nos remarques. Nous voyons que Téa maïa nan bouang Téa maïa nan diet admet dans son empire ceux-là seuls qui ont passé sous la dure main de Kiémoua. Pourquoi cette épreuve générale à subir à la porte des félicités éternelles? N'est-ce pas reconnaître, sans s'en rendre compte, la culpabilité du genre humain tout entier, et la nécessité de l'expiation avant de prendre place dans le séjour du bonheur.

Encore une fois, ces déductions ne sont pas rigoureuses, mais elles sont assez naturelles pour paraître plausibles. Quoi qu'il en soit, le Kanak qui donne à tous les esprits auxquels il rend un culte, le nom de *Diaoua* assez semblable au *Théos* des Grecs et au *Deus* des Latins, n'a pas de peine à réserver ce nom au Dieu unique, aussitôt qu'il a les premières notions de son existence.

C'est assez sur la pauvre théodicée de nos insulaires; disons quelques mots sur leur psychologie qui n'est pas plus savante.

Nos Néo-Calédoniens reconnaissent deux substances distinctes dans l'homme et ils ont deux mots caractéristiques pour les désigner. Ils appellent l'une *dieran*, le corps que l'on voit, et l'autre *diandun*, l'esprit que l'on ne voit pas: Ils expriment par



(Fig. 9) Dieoués ou esprits sylvains.

le mot *aïouan* la faculté de comprendre, de raisonner et surtout d'aimer. Chez eux comme chez tous les peuples, la mort n'est autre chose que la séparation de l'âme d'avec le corps : seulement quand un homme meurt, c'est par l'effet de quelque maléfice que son âme se détache de son corps. Néanmoins ils demeurent bien convaincus que cette âme ne peut mourir et qu'elle survit dans un autre monde : tous les jours ils font un acte de foi à cette croyance en évoquant les esprits des ancêtres, en leur offrant des sacrifices, en répandant quelques prières dans les cimetières.

Mais veulent-ils se représenter une âme ? Ils se trouvent alors devant une difficulté insurmontable pour leur intelligence qui ne conçoit pas nettement la nature d'un pur esprit. Ne pouvant se faire une idée vraie de cette substance simple, impalpable, invisible, ils en sont réduits, comme d'ailleurs la plupart des hommes, à se représenter les esprits sous la forme des corps. C'est sous la figure humaine que les esprits apparaissent aux évocateurs; c'est sous cette forme que les naturels les voient autour des crânes des ancêtres, écoutant les prières, recevant les offrandes.

A propos de l'âme et de la forme humaine sous laquelle ils se la représentent, voici un trait qui ne manque pas d'originalité.

Les Bélemas ne sont pas forts sur les lois de la physique. Nous en avons eu la preuve à l'occasion de la tempête, de la foudre, des éclairs, qu'ils attribuent aux âmes des chefs, dont les cris produisent le tonnerre, dont les yeux irrités lancent les éclairs en roulant dans leurs orbites. Voici un nouvel exemple de leur simplicité :

Nous avions réuni autour de nous quelques jeunes gens pour leur donner une série de leçons plus complètes et plus suivies sur la religion chrétienne et sur quelques questions pratiques de notre civilisation. Le soir, après la leçon, ils se rassemblaient tous ensemble dans une case particulière pour y pendre le repos de la nuit. Avant de s'endormir, ils se livraient le plus souvent à des conversations sur les sujets que nous avions traités, et sur

les faits divers de la journée. En fait de bavardage, le Néo-Calédonien n'a pas son pareil et on ne sait ce qu'il faut le plus admirer en lui de sa faconde intarissable ou de sa patience à toute épreuve dans ses conversations sans fin. Nos jeunes gens se racontaient donc les nouvelles, les accidents du jour, les légendes merveilleuses de la tribu, les vieux récits du pays, et quelquefois ils entamaient des questions plus graves qui amenaient souvent des discussions très animées. C'est un peu partout la même chose dans l'un et l'autre hémisphères : aussitôt que plusieurs hommes sont réunis et discutent, la division, la divergence des opinions ne tardent pas à se produire. Telle était la situation habituelle de nos jeunes gens: les uns profitaient des leçons reçues et arrivaient peu à peu à la vérité, par la droiture de leur intelligence et de leur volonté; les autres s'obstinaient et s'en tenaient aux dires des *vieux*.

Un soir, une chaude discussion s'engagea entre eux, et dura pendant la nuit presque toute entière. La question était grave. Il s'agissait de savoir ce que nos yeux voient lorsque notre image se réflète dans l'eau ou dans un miroir. « — Mais, disait le parti du progrès, c'est notre image que nous voyons. — Non, répondait le parti des vieux, c'est notre âme! — Ce n'est point notre âme, c'est notre image. — C'est notre âme. »

Après un feu roulant d'affirmations, de négations, il fallut enfin raisonner et s'expliquer :

« — Vous dites que c'est notre âme : et pourquoi dites-vous que c'est notre âme? — Nous disons que c'est notre âme, parce que les vieux l'ont dit et que les vieux doivent le savoir. — Ah ! vous prétendez que c'est notre âme, parce que les vieux l'ont dit. Eh bien ! les vieux, sur ce point comme sur tant d'autres, en ont menti. »

C'est dommage que nos jeunes gens n'aient pas encore un peu de littérature dans la tête, ils auraient pu ajouter :

« Puis croyez aux discours de ces vieilles personnes
« Qui trompent la jeunesse.... »

Le parti des vieux n'en démordait pas: c'est notre âme, ils

nous l'ont toujours dit. La discussion ne tarda pas à faire jaillir la lumière: — Vous voulez absolument que ce soit notre âme; mais alors nos habits font partie de notre âme, puisque nous voyons nos habits aussi bien que le reste de notre corps. — S'il en est ainsi, reprit un second, les cocotiers ont une âme, puisqu'on les voit dans l'eau, tout comme nous. — Mais alors, ajoute un troisième, nous avons deux âmes, car, lorsque je vous regarde, je me vois dans vos deux yeux. »

Pour le coup, le parti des vieux ne sut plus que répondre, mais il ne s'avoua pas vaincu, et il arrêta la discussion, en annonçant que l'on demanderait le lendemain des éclaircissements aux anciens qui ne manqueraient pas de les donner.

Hélas! qu'il est donc difficile de faire disparaître les préjugés!

Qu'on nous permette de terminer ce chapitre par une observation que nos lecteurs ont, sans doute, déjà faite. Ces quelques détails sur la théodicée des Bélemas prouvent, une fois de plus, que l'humanité, si abaissée qu'elle soit chez les peuples barbares, ne tombe jamais assez bas pour en arriver à la négation complète de Dieu, à la négation de l'âme et de son immortalité. Seuls, quelques esprits dévoyés, égarés par l'orgueil, osent nier ces grandes vérités, et cela en pleine civilisation et au nom même de la raison indignée. Pour l'honneur de l'humanité, il n'y a pas de nation, il n'y a pas de tribu sur le globe, qui se rabaisse au niveau de la brute. Partout et toujours, on a cru et on croira qu'il y a un Être supérieur, que nous avons une âme unie à notre corps, et que cette âme survit au corps.

Les Néo-Calédoniens se trompent grossièrement sur la notion de Dieu, sur la notion de l'âme et de sa destinée. Mais quand je les vois sacrifier au dieu de Lolonn, quand je les entends me raconter que leurs âmes, après la mort, se réunissent dans un *schéol* sous-marin pour vivre d'une vie heureuse et immortelle, sous le regard d'une divinité bienfaisante, tout en les plaignant de leur ignorance, j'arrive à les trouver possesseurs convaincus

de quelques débris de vérité. Et, à ce point de vue, ils sont pour moi moins à plaindre que les sophistes qui nient radicalement toutes les vérités éternelles, sur lesquelles reposent les sociétés.

CHAPITRE XI.

Ce noir est-il un homme? — Données de la science expérimentale. — Les polygénistes — rien en leur faveur — du côté de la structure des organes — de la couleur — de la taille — de l'examen de la tête — Belles paroles de M. Flourens affirmant l'unité de l'espèce humaine — à quelle branche de l'humanité rattacher ce peuple? — Sentiments de quelques auteurs — Migrations connues.

Les Néo-Calédoniens sont-ils des hommes? question qui, même avec ce point de doute, semble une énormité. Comment, qualifier le langage de quelques étranges penseurs, polygé-




(Fig. 10) Types Calédoniens.

nistes sans principes, qui, arrivant en Nouvelle-Calédonie avec une exubérance de civilisation moderne, n'hésitent pas à aventurer cette affirmation: le Néo-Calédonien n'est pas un homme.

Que leur a-t-il fallu pour arriver à une conclusion si hardie? Un rapide coup d'œil, un essai d'entretien. Ils ont vu les allures, l'accoutrement, la carnation ferrugineuse de ce peuple; ce n'est pas à ravir, convenons-en. Les hommes leur ont paru plus que balourds, les femmes ne sont pas des houris. Ils ont voulu engager un entretien où rien n'a été compris de part et d'autre. Cela suffit, le Calédonien est jugé, il n'est pas un homme.

On lit dans M. de Quatrefages: « Je n'ai pas à discuter toutes les opinions — relatives à l'origine et à la nature de l'homme — parmi lesquelles, il en est de si étranges, il suffira de justifier celle que j'ai embrassée depuis bien des années et que chaque jour davantage, je regarde comme la seule vraie. Pour moi, l'homme diffère de l'animal tout autant et au même titre que celui-ci diffère du végétal; à lui seul il doit former un règne, le règne hominal ou règne humain. »

Or, même au point de vue de la science expérimentale et physiologique, nous ne saurions hésiter à placer le Néo-Calédonien au rang de cette créature d'élite qui forme le règne humain. Pour quiconque le considère sous le triple rapport physique, moral et intellectuel, — même en dehors de la doctrine catholique sur la création et l'unité de la race — la conclusion s'impose avec une irrésistible évidence.

Sans entrer dans tous les détails que réclame la science anthropologique, ce qui serait fort au dessus de nos forces, nous allons rappeler le principe qui fait loi dans la classification des espèces et examiner rapidement si les traits saillants du physique du Néo-Calédonien sont de nature à le distinguer essentiellement de l'Européen.

Affirmer qu'il est des races qui viennent de diverses sources, serait affirmer la diversité d'espèce. Or les plus éminents parmi les savants qui se sont occupés des classifications naturelles sont d'accord pour définir l'*espèce*, « un ensemble d'individus possédant des caractères communs qu'ils transmettent par voie de reproduction à d'autres individus capables de conserver ces ca-

ractères fondamentaux, tout en étant susceptibles de variations secondaires qui n'effacent point les caractères distinctifs des types. »

Cette définition est appuyée sur une expérience invariable. D'où la conclusion incontestée d'après Buffon, Cuvier et les savants modernes que les croisements entre espèces différentes sont : 1° difficiles, 2° presque toujours stériles, 3° le produit s'il est obtenu est généralement infécond et n'arrive jamais, avec la conservation de ses caractères distinctifs, à une génération éloignée.

En est-il ainsi pour les unions entre calédonien et européen ? Nullement, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la population de la Calédonie. On pourrait même dire que les métis fondent de nombreuses familles.

D'autres part tous les médecins qui ont eu à étudier et à traiter le néo-calédonien lui ont trouvé même structure hygiénique, même durée moyenne de la vie, même disposition à la maladie, même température moyenne des corps, même vitesse moyenne dans les pulsations du pouls, en un mot une conformité parfaite de nature, etc., avec les autres races humaines, conformité qui accuse une même origine.

Les polygénistes peuvent-ils invoquer scientifiquement la diversité de couleur ? Le Néo-Calédonien appartient à l'une des nombreuses races noires, quoiqu'il soit plutôt d'une couleur chocolat. Or, enseigne M. de Quatrefages, « on sait aujourd'hui à n'en pas douter que la peau du nègre a exactement la même composition que celle du blanc. Chez tous les deux, on retrouve les mêmes couches ; le *derme*, le *corps musqueux* et l'*épiderme* présentent exactement la même structure. Ces couches sont seulement plus épaisses chez les nègres. Dans ces deux grandes races, le corps muqueux placé entre les deux autres, est le siège de la coloration. Il est formé par des cellules d'un jaune pâle chez le *blanc blond*, d'un jaune plus ou moins brunâtre chez le *blanc brun*, d'un brun noirâtre chez le *nègre*. Des causes exté-

rieures parmi lesquelles figurent une chaleur constante, une vive lumière — influent encore sur l'organe et modifient la sécrétion colorée. Voilà pourquoi l'Hindou (Aryan), le Bichari et le Maure (Sémite) quoique de race blanche, prennent la même teinte et même une teinte plus foncée que le *nègre proprement dit.* »

La différence de couleur n'est donc pas chez l'homme un obstacle à l'unité de l'espèce: elle ne constitue qu'un caractère de race primaire ou secondaire.

On ne saurait rien tirer de la taille du Néo-Calédonien pour le séparer de nous. Sa taille en effet représente assez exactement celle des Européens, avec les variétés du grand au moyen et au petit. Il porte un corps assez bien constitué, sans offrir l'obésité gênante que l'on remarque chez d'autres peuples. Peu habitué au travail, il ne peut sans un entraînement préalable, soutenir une longue fatigue, mais il donne au premier assaut une somme de force considérable et sa constitution musculaire ne laisse rien à désirer. Il paraît taillé pour la marche, il entreprend et soutient une longue course par les méandres des sentiers les plus ai lus.

Passons à l'inspection de la tête du Néo-Calédonien:

Offrira-t-elle aux polygénistes la preuve de leur système? Pas davantage, soit qu'on l'examine dans ses ornements et formes extérieures, soit qu'on pénètre dans la cavité cranienne. La tête du Néo-Calédonien, traversalement aplatie, est couronnée de cheveux noirs, crépus, bien fournis. Les hommes portent la barbe. On voit cependant quelques têtes blondes, d'autres qui dans la même famille, ont les cheveux bouclés ou lisses. Le nez du Néo-Calédonien est déprimé dans la partie supérieure, il est épaté et s'étend avec ampleur sur le visage. Ses lèvres sont ordinairement grosses et médiocrement renversées. En tout, c'est le port et le facies de l'espèce humaine.

Il ne nous appartient pas de prendre le compas pour mesurer l'angle facial et la capacité du crâne et d'en déduire des conclusions physiologiques. Il nous paraît plus sage de donner

ici l'affirmation d'un savant dont la compétence n'est pas contestée. M. Flourens repousse toute différence essentielle de races basée sur la crâniométrie, et il dit : « Les hommes de quelque race qu'ils soient, blancs ou noirs, jaunes ou rouges, ont tous, à de très petites différences près et qui ne sont qu'individuelles, la même capacité crânienne. Le cerveau ne présente, non plus, aucune différence, absolument aucune, entre celui de



(Fig. 11) Type Melanesien.

l'homme blanc et celui de l'homme noir. Le cerveau du nègre au contraire, diffère de celui de l'orang-outang en tout, par son volume et, par les lobes cérébraux.

Dans le domaine pur de la psychologie, on peut bien marquer la limite précise qui sépare l'instinct de l'intelligence. Mais d'homme à homme, de race à race, ce ne sont plus que des variétés, des nuances, des degrés que l'éducation fait disparaître :

l'unité de l'intelligence est la dernière et définitive preuve de l'unité humaine. »

Le savant physiologiste avant de formuler d'une manière si précise son sentiment devant l'Académie des sciences, avait dû se livrer à une étude approfondie sur la matière et faire des expériences préalables sur des races d'hommes aussi peu favorisées de la nature que les Néo-Calédoniens.

Nous appuyant sur de telles autorités, nous arrivons à cette conclusion que les divers groupes humains, blancs, noirs ou jaunes, malgré les différences qu'ils présentent dans leur constitution physique, ne peuvent être que les races d'une seule et même espèce. Et le Néo-Calédonien comme l'Européen ou l'Asiatique descend bien effectivement d'Adam et d'Eve. Nous devrions dire qu'au point de vue moral, l'empreinte de la tâche originelle se manifeste en lui avec une évidence caractéristique.

Mais à quelle branche de l'humanité rattacher l'origine de ce peuple. Certains voyageurs, géographes ou ethnologues, ont cru reconnaître dans le physique du Néo-Calédonien une ressemblance de race assez frappante avec les Papous de la Nouvelle-Guinée; partant ils se sont crus autorisés à émettre l'opinion d'une origine commune. Or, comme les Papous ont une grande analogie avec les indigènes des îles de la Sonde situées à proximité de l'Asie, berceau du genre humain, ils déduisent, par voie de conjecture que les Néo-Calédo..iens sont originaires de cet archipel. On conçoit, en effet, qu'ils aient pu venir sur leurs pirogues, soit directement de Torrès, poussés par un vent favorable, soit après relâches libres ou forcées, momentanées ou séculaires sur la terre de droite et de gauche, l'Australie, la Nouvelle-Guinée, la Louisiade.

Mais où trouver les titres constatant la première migration ou les migrations subséquentes ? Il n'y a ni monuments écrits ni tradition orale, connue jusqu'ici, qui établissent avec dates et données précises le fait capital de l'arrivée des premiers hommes en Nouvelle-Calédonie.

A défaut de renseignements historiques, nous allons montrer par des traits de mœurs et par des faits d'assez moderne date la possibilité de ces migrations.

Le suicide chez nos indigènes n'est pas commun, mais il est connu. Taliouak est le mot par lequel ils le désignent. Un homme a-t-il subi une humiliation lui rendant la vie à charge, il monte sur un cocotier et se précipite en bas; ou bien il descend sur une pirogue, avec quelques-uns des siens, résolus de partager son infortune, et, ensemble, ils se jettent en pleine mer, à l'aventure pour y trouver la mort.

Ceux qui cherchent la mort par ce dernier mode accusent bien quelque amour de la vie, et, il est à présumer qu'ils travaillent à se maintenir sur les flots par tous les moyens. Ils doivent laisser voguer la pirogue et la pousser au besoin, avec l'espérance qu'elle arrivera à rencontrer quelque terre, N'est-il pas fort naturel de penser que cette espérance s'est quelquefois réalisée ?

S'il est des migrations qui aient eu pour cause déterminante, l'idée du suicide, il en est un plus grand nombre qui sont dues aux guerres d'extermination assez fréquentes entre tribus. L'émigration étant, alors, le seul moyen de salut pour les vaincus. En pareil cas, toutes les pirogues leur sont bonnes.

Disons même que l'amour des aventures ne leur fait pas défaut. Nous en avons entendu, à la vue d'épaves de plantes ou de graines jetées sur leur rivage, conjecturer non sans vraisemblance que ces épaves ayant été amenées par tel vent ou tel courant, il y avait lieu de croire à l'existence dans cette direction de terres habitées et habitables, et, à cette occasion, exprimer le désir d'y aller en exploration.

Comment encore, quand on connaît de quels faibles moyens disposent les indigènes sur leurs pirogues pour lutter contre les vents et les tempêtes et aussi pour retrouver leur route une fois jetés loin des côtes, ne pas admettre que plusieurs îles ont pu être peuplées par les malheureux qui montaient des pirogues égarées ou désemparées, errant à la merci des vents et des flots ?

Les faits d'assez moderne date que nous avons à invoquer prouvent que, même avec de simples pirogues pour tout moyen de transport, les indigènes ont pu émigrer d'île en île.

Ces migrations, vu la variabilité des vents océaniques ont pu venir également de l'Est et du Nord-Ouest. De là la rencontre des papous et des polynésiens dans notre archipel.

Il est hors de doute — la tradition en est bien conservée et l'identité de type, de langue, d'usages le confirme, — qu'un groupe considérable d'indigènes de Wallis, île du centre de l'Océanie, monté sur des pirogues, vînt, il y a cent ans environ, atterrir dans notre archipel. Après les dangers d'une longue navigation, ils furent jetés dans une île des Loyalty, à laquelle s'est attaché le nom de leur premier pays. L'île Halgan, en effet, n'est connue aujourd'hui que sous le nom d'Ouvéa.



(Fig. 12) Types Polynésiens.

Cette colonie de race jaune polynésienne ne tarda pas à se mélanger à la race aborigène, et, dans l'espace de trois ou quatre générations, elle s'est considérablement accrue, gardant toujours ses goûts de voyage et d'aventures.

Hardis sur mer, ils ont fondé sur la côte orientale de la grande île de nouvelles et nombreuses colonies qui existent encore. Nous les avons déjà vus (ch. III) pousser leurs explorations en pirogue jusqu'aux îles Bélep, les plus septentrionales de l'archipel. Là, au lieu du bon accueil qu'ils espéraient, ces aventuriers tombent dans un guet-apens et trouvent la mort sous le casse-

tête du sauvage. Quelques enfants échappent au carnage et sont adoptés par les meurtriers de leurs parents. Ces enfants, devenus hommes, ayant oublié leurs premiers malheurs, se sont établis à l'île Pott, où j'ai eu occasion de les voir et de causer souvent avec eux.

On sait que l'île Ticopia est aussi peuplée par une émigration de Wallisiens.

De même au Sud de Lifou se trouve un village appelé Tonga qui a été formé par des naufragés venus de cet archipel, vers le commencement du 19e siècle. Le type particulier de ces indigènes et les traditions du pays en font foi.

CHAPITRE XII.

Le Néo-Calédonien est intelligent et observateur — son calendrier — ses connaissances en histoire naturelle — sa science cadastrale — son système de numération.

Il use de la parole avec intelligence et avec art — Multiplicité des idiômes, — Remarque sur l'idiôme de Bélep et des tribus du Nord — Point d'écriture, pauvres moyens d'y suppléer.

En ouvrant ce chapitre nous n'avons pas l'intention d'exalter les facultés intellectuelles du Calédonien. Les élans de son intelligence n'ont rien de relevé. S'il est d'une grande perspicacité pour les investigations de la vie des sens, son esprit ne s'ouvre que difficilement aux idées abstraites et dans ses conclusions pratiques il manque de prévoyance et de portée. Mais si étroit soit le cercle dans lequel son intelligence fonctionne, nous y trouvons la faculté en exercice.

Nous avons déjà vu que le Calédonien est animé de l'esprit de religiosité, qu'il croit à l'existence d'esprits divers qu'il honore comme des divinités, à la survivance de l'âme après la

mort etc... cette religiosité théorique et pratique est une preuve irrécusable de son intelligence.

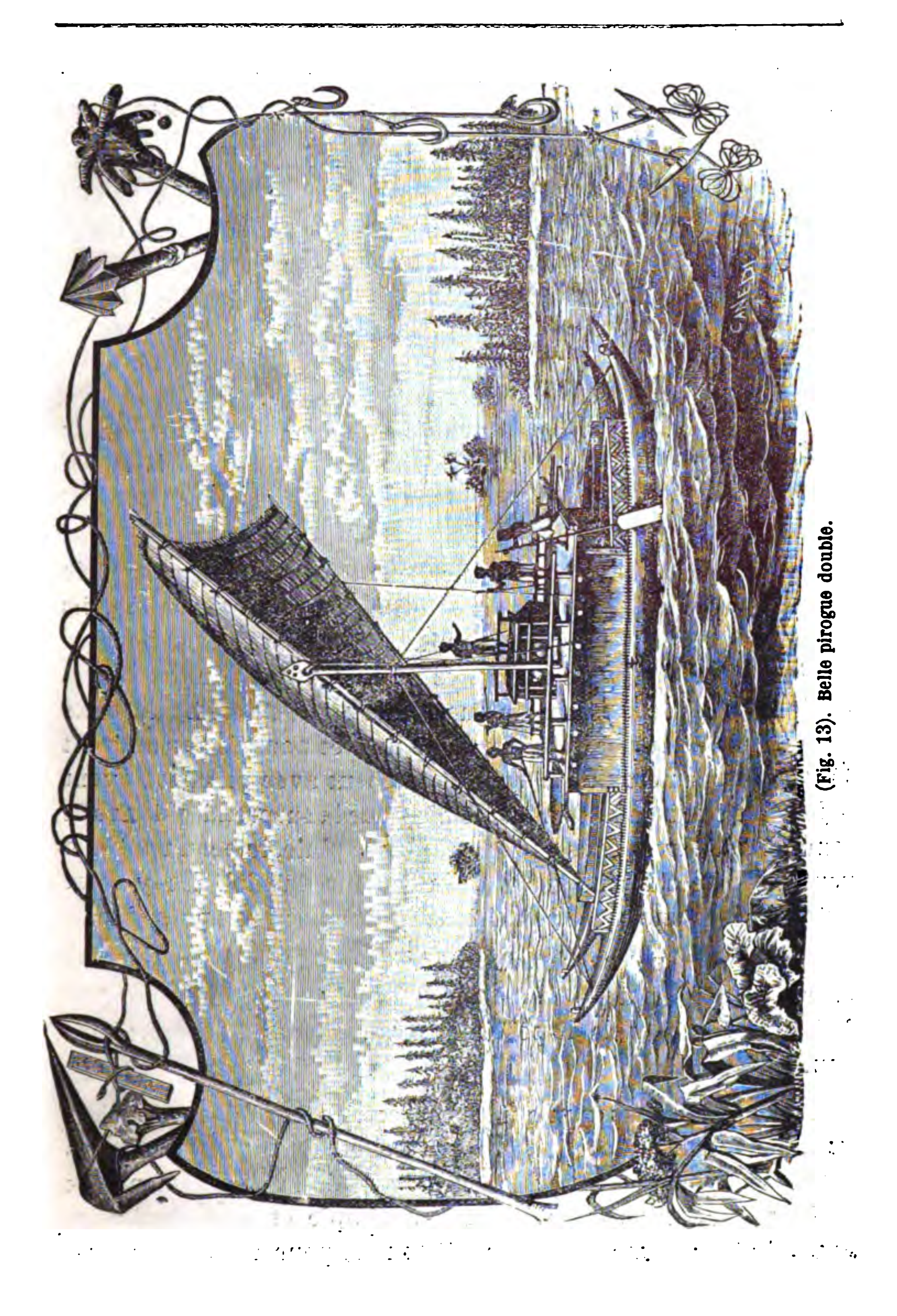
De même, comme nous le verrons dans les chapitres suivants tous les actes de sa vie sociale, familiale et industrielle sont marqués au coin de l'intelligence. On le voit. même avant l'arrivée des européens, tout occupé à améliorer ses moyens d'existence, de culture, d'outillage, ses pirogues, ses instruments de pêche etc., comme on le verra appliquer son esprit à la politique et à la stratégie.

Nous voulons en ce moment faire connaître le Calédonien comme intelligent observateur de la nature et signaler quelles conséquences pratiques il a su tirer de ses observations. Nous dirons aussi avec quelle âme il use de la parole.

D'abord pour la mesure du temps, nos indigènes ont observé que la lune, du jour où elle se montre à celui où elle disparaît, forme une période qu'ils appellent du nom même de l'astre *Moualok.* Naturellement, pour dire qu'un enfant a 2, 3 ou 4 mois, ils disent qu'il a 2, 3 ou 4 lunes.

Nous les avons entendus souvent saluer l'astre des nuits, à la nouvelle lune, par un petit roulement des lèvres sans avoir pu connaître la signification de cet usage. Durant plusieurs lunes, ils ont vu le soleil allongeant les jours et montant jusque sur leurs têtes avec ses rayons les plus ardents ; ils l'ont suivi ensuite dans sa marche descendante et ramenant des jours plus courts, une température plus douce et plus supportable. Ils ont appelé ces deux époques saison *iéboua*; la saison du soleil ou de la chaleur *iéboua-délat*, et la saison du froid *iéboua-tsiam*.

En observant le ciel, ils ont porté plus avant leurs remarques. Ils ont constaté qu'à l'époque où ils peuvent commencer à planter l'igname, une constellation se lève régulièrement à l'horizon; pour se dérober à la vue quelque temps après. Ils considèrent cette visite céleste comme de bonne augure, et saluent sa venue par une cérémonie de couleur locale, dont la description trouvera naturellement sa place quand nous parle-



(Fig. 13). Belle pirogue double.

rons des cultures. Les lunaisons qui suivent cette apparition et la fête qui en est la conséquence est l'époque où les Calédoniens travaillent avec le plus d'activité.

On les voit défricher le sol, préparer les champs pour confier à la terre le tubercule de prédilection, l'igname. Le ciel a parlé, ils savent, par expérience, qu'elle germera, prospèrera plus ou moins jusqu'à ce qu'enfin la tige se déssèche et indique la maturité de la récolte. C'est ainsi qu'ils distinguent la saison de planter *iéboua-téou*, de la saison d'arracher, *iéboua-takaou*. La révolution des lunes qui sépare une récolte de l'autre ou la saison de planter de la saison suivante s'appelle *diao*, année. Ils mesurent donc le temps en jours, lunes et années. Mais faut-il compter le nombre de jours, de lunes et d'années, ils se perdent facilement.

Quand dans un voyage sur mer leur pirogue a été contrariée par les vents, ou drossé par les courants en temps de calme, ils sont contraints de naviguer la nuit. Le cas est prévu, ils connaissent les étoiles vers lesquelles ils doivent tenir le cap pour arriver à terre. En temps de guerre, ils profitent même de cette connaissance acquise. Par une belle nuit et poussés par un vent favorable; ils mettent à la voile et tombent avec précision avant le jour au cœur de la tribu ennemie pour la surprendre dans son sommeil. Ils savent aussi pronostiquer la pluie, le beau temps, le vent, à l'aspect des nuages et de la couleur du ciel. Ils y sont autorisés par une vieille expérience qui ne les trompe guère.

Ils ont observé encore qu'à la floraison annuelle de certains arbres, le poisson de la haute mer approche du rivage pour le frai ou la ponte, et ils disposent à l'avance leurs filets pour faire bonne pêche.

L'esprit d'observation qui les caractérise leur fait reconnaître les premières lois de l'histoire naturelle. Ils distinguent sans confusion les classes générales, et passent de là directement aux espèces de chacune d'elles: c'est tout simple et sans confusion. Ainsi, dans le règne animal ils ont un nom pour désigner le pois-

son en général *No*; ils ont un autre pour désigner les oiseaux *Mali*.

Ils ont vu ensuite combien les poissons diffèrent entre eux par la forme et la couleur; et, appréciant les gros caractères qui les différencient, ils ont donné à chaque espèce un nom particulier. De même pour les oiseaux, ils les spécifient et qualifient d'un nom. Il est à remarquer que dans leur nomenclature ornithologique ; ils font très souvent emploi de l'onomatopée, en donnant à l'oiseau un nom qui imite son chant.

Dans le règne végétal, tous les arbres sont désignés par le mot *iek,* et toutes les herbes par celui de *out.* A l'aspect des feuilles, des fleurs, des fruits, de l'écorce même, ils savent parfaitement les diversifier. Pas un arbre de la forêt, avec ses congénères, qui n'ait son nom; pas une herbe de la plaine qui n'ait le sien.

Tel individu montre plus d'aptitude pour étudier et dénommer les poissons. Tel autre est plus versé dans la connaissance des plantes. Quand on est embarrassé pour reconnaître un sujet, il n'y a qu'à consulter ces naturalistes *sui generis*, et ils vous donnent le nom reçu, sans hésitation.

Ils fractionnent idéalement leur pays d'une manière étonnante. Non seulement la tribu a un nom, mais encore tout village qui se subdivise et chaque quartier du village ajoute une dénomination nouvelle. Les montagnes, les forêts, les plaines, les presqu'îles, les caps, les baies, les ruisseaux, les torrents, les îlots, les détroits, les récifs, une roche qui domine les flots, les écueils qui sont à fleurs d'eau, un banian sous lequel ils aiment à se réunir, et, à deviser (v. fig. 14). Tout a un nom particulier et une limite, et tous généralement connaissent ces noms et ces limites. De là, ne pouvons-nous pas dire qu'ils cadastrent, en quelque sorte, le pays entier dans leur mémoire, qui en ces détails paraît prodigieuse.

Ajoutons enfin qu'à l'aspect de l'herbe foulée au pied, à la

direction des branches dans les broussailles, ils suivent à pas sûr le fuyard ou la personne qu'ils cherchent.

Quand un homme de la tribu a laissé l'empreinte de son pied sur ces plages de sable blanc lavées deux fois le jour par les flots de la mer, ils disent : Un tel est passé ici, et rarement ils se trompent.

Pour borné que soit le champ de leurs observations, il serait trop long de consigner ici tout ce qui en fait l'objet. Mais ce que nous venons de dire doit suffire pour nous montrer leur intelligence en activité et la finesse avec laquelle ils relèvent toutes les données que les sens leur apportent. Cela peut tenir de ce que leur attention se porte toujours sur les mêmes objets, car ils ne se montrent guère alertes sur la voie des investigations nouvelles.

L'arithmétique était inconnue aux Calédoniens, toutefois, forcés qu'ils étaient par les relations sociales de nombrer les objets d'échange et autres ils ont inventé un système de numération tiré de la nature d'une façon aussi simple qu'ingénieuse. Ne pourrions-nous pas l'appeler système VIGÉSIMAL ? Ils prennent en effet comme étalon des nombres à former le nombre vingt, qu'ils réalisent en comptant les doigts des mains et des pieds d'un homme. Ensuite, selon les besoins, ils multiplient ce nombre vingt ou le divisent par quatre. Leur numération successive ne s'élève que jusqu'à 5 et se répète sur chaque membre digité de l'homme. Dans leur numération ils ont trois termes différents, suivant qu'ils comptent des êtres animés, des objets sans vie, ou des objets de grande dimension. Donnons des exemples. Nos indigènes fixant une main disent sur chaque doigt :

Andéït mali	1 oiseau.
Andérou mali	2 oiseaux.
Andétien	3 oiseaux.
Andélébat	4 oiseaux.
Andénem	5 oiseaux.

Voilà les termes admis régulièrement pour nombrer les êtres animés.

Poualaït oubi....................	1 igname.
Pouandou oubi..................	2 ignames.
Pouandien......................	3 ignames.
Pouarbat.......................	4 ignames.
Pouanem.......................	5 ignames.



(Fig. 14) Le banian.

Tels sont les mots toujours reçus pour désigner les êtres sans vie.

Oualaït ouang............	1 grand navire.
Ouandou ouang...........	2 grands navires.
Ouandien.................	3 grands navires.
Ouaıbat..................	4 grands navires.
Ouanem..................	5 grands navires.

Voilà pour les objets qui frappent les sens par leur grandeur relative.

Ce qu'ils ont à compter dépasse-t'il le nombre 5, ils fixent l'autre main et répètent absolument les mêmes termes, ce qui leur donne le nombre dix, qu'ils expriment par ce mot *tounlik;* ils ajoutent ensuite les doigts d'un pied et arrivent à 15 *tsinlik;* passent enfin à l'autre pied, ils réalisent le nombre 20, ce qu'il appellent un homme, *Aïaït de at.*

Ils vont maintenant compter non plus par doigt, mais par homme complet, ce qu'ils font en plaçant à la fin du mot *at* (homme) la terminaison de leur cinq termes de numération première. Mais par euphonie, et ce besoin se sent, ils changent le *t* final en *i*, et au lieu de ataït, atarou,... ils disent:

Aïaït......	un homme.........	20 (doigts).
Aïarou....	deux hommes......	40 (doigts).
Aïatien....	trois hommes......	60 (doigts).
Aïabat....	quatre hommes.....	80 (doigts).
Aïanem...	cinq hommes......	100 (doigts).

S'ils veulent continuer leur opération, ils comptent encore jusqu'à 10, 15 et 20 et s'expriment ainsi:

Toumlik atiet...	10 son nombre d'homme ou...	200
Tsinlik atiet....	15 son nombre d'homme ou...	300
Aïaït atiet......	20 son nombre d'homme ou...	400

Nous devons constater qu'ils font l'application de leur système d'une manière très variée.

Pour les mesures de longueur d'abord, s'agit-il de perles.... monnaies....d'étoffe....? ils emploient la brasse *amban*, ils retranchent la dernière lettre du radical et placent à la fin la terminaison ordinaire. Ils ont ainsi:

Ambalaït......................	1 brasse.
Ambalarou....................	2 brasses.
Ambalatien....................	3 brasses.
Ambalabat....................	4 brasses.
Ambalanem....................	5 brasses.

Veulent-ils compter, dans une fête, un tas de cannes à sucre, ils prennent chaque paquet et du mot *Got* ils font :

Golaït........................	1 paquet.
Gorou........................	2 paquets.
Gotien........................	3 paquets.
Golabat........................	4 paquets.
Gonem........................	5 paquets.

Leurs champs d'ignames sont plantés par rangées. La rangée se dit *indan*. Pour les compter, ils appliquent la règle précédente et s'expriment ainsi :

Indalaït........................	1 rangée.
Indalarou........................	2 rangées.
Indalatien........................	3 rangées.
Indalabat........................	4 rangées.
Indalanem........................	5 rangées.

Mais si l'envie leur vient de savoir combien ils ont de pieds d'ignames sur une rangée, *poun*, qui désigne tout pied de plante en général, se transforme ainsi :

Poulaït........................	1 pied
Pourou........................	2 pieds.
Poutien........................	3 pieds.
Poulabat........................	4 pieds.
Pounem........................	5 pieds.

Et ils poursuivent leur numération comptant toujours les unités par 5 jusqu'à 20 et les vingtaines par 5 encore jusqu'à 20, ce qui porte le résultat à 400. Ils n'arrivent pas toujours à ce nombre sans se brouiller, et même tous ne seraient pas de force à conduire l'opération. Du reste, rarement ils éprouvent le besoin de dépasser ce chiffre, ou même de l'atteindre.

Avant de quitter notre sujet nous lui devons encore une remarque. Nos indigènes veulent-ils compter quelques menus fruits de la terre ; pour hâter la besogne, sans doute, ils comptent par trois.

Prenant donc les fruits 3 par 3, ils les passent en disant: Prononcez *gni*, comme dans *magnifique*.

Magnilaït	3	de l'espèce.
Magnirou	6	de l'espèce.
Magnitien	9	de l'espèce.
Magnibarat	12	de l'espèce.
Magninem	15	de l'espèce.

puis ils recommencent jusqu'à ce que la quantité soit épuisée et le partage fait.

Nos Calédoniens commes les hommes de tout pays se servent de la parole pour exprimer leurs idées, leurs sentiments, leurs impressions de tout genre. Pour discourir à l'occasion des fêtes, des réceptions, des visites, pour transmettre un récit traditionnel, un chant de guerre, une histoire romanesque, un conte, une légende...

Ils la manient avec une aisance remarquable et une volubilité sans pareille. Nous les avons entendus pérorer une demi-heure, une heure et quelquefois plus longtemps encore et il était visible que l'assistance était subjuguée par leur éloquence.

Dans leurs veillées qu'ils ont coutume de prolonger jusqu'à minuit et au de-là, après l'échange mutuel des nouvelles et des impressions du jour, l'un des vieux, les plus accrédités de la réunion, prend la parole tantôt pour égayer les assistants par des contes et des badineries, tantôt pour instruire sur les usages et connaissances en rapport avec leur genre de vie et sur les faits historiques auxquels la tribu a été mêlée.

C'est par ces séances de veillée que la tradition orale s'établit et se maintient. Il n'est pas rare de trouver des enfants dont la mémoire est déjà richement meublée et de connaissances théoriques et de faits de toute sorte.

Ils ont aussi des récits populaires, composés pour passionner et aguerrir la jeunesse. S'ils n'ont pas d'écrivains ils ont des orateurs véhéments, d'habiles et intéressants conteurs. s'ils n'ont pas de poètes ils ont des chansonniers et des bardes qui sans être

esclaves de la rime, savent donner la cadence à leurs chants. Partant, ne pourrait-on pas dire qu'ils ont une littérature, *la littérature des illétrés?*

Nous avons souvent éprouvé le regret de ne pouvoir conserver tous ces discours et ces récits avec leur cachet d'originalité primitive.

Quelques ethnologistes, dans leurs publications sur les Calédoniens en ont donné des fragments d'après notre récit oral ou d'après les notes que nous leur avions communiquées, mais ces fragments incomplets manquent de cachet.

Nous donnerons dans un appendice à la fin de notre ouvrage quelques récits, qui ont été recueillis par nous de la bouche des indigènes, et traduits aussi littéralement que possible. Comme spécimen de langue nous en reproduirons un dans l'idiôme même. Par là nos lecteurs auront sous les yeux le vrai genre calédonien, avec les écarts de son imagination inventive et vagabonde.

Quelques études ont été faites sur la langue ou plutôt sur les langues de ces peuplades; elles sont restées malheureusement, bien incomplètes. Comment expliquer cette lacune de linguistique? Les bonnes volontés n'ont pas fait défaut, mais toutes, à notre avis, se sont heurtées à un obstacle décourageant: la confusion et la multiplicité des idiômes. Pour donner à cette étude de l'intérêt il aurait fallu ce semble les connaître tous et en faire un état comparé. Mais le moyen de mener à bonne fin un semblable travail, la vie d'un homme y suffirait à peine! Les Missionnaires, localisés par leur résidence en un point de la Calédonie et absorbés d'ailleurs par leur ministère, ont dû se borner, la plupart, à la connaissance pratique des idiômes, parlés dans leur mission ou dans le voisinage.

L'archipel Calédonien, relativement peu étendu, se divise en une multitude de tribus, qui, presque toutes, ont un idiôme à part. Ne dirait-on pas Babel sortie des eaux? Si des tribus voisines parlent quelquefois la même langue, on voit aussi dans une tribu étendue des villages qui parlent des idiômes différents?

La Mission de la Nouvelle-Calédonie a envoyé à l'Exposition de 1900 le catéchisme traduit en seize idiômes.

Cette anomalie serait-elle le produit des migrations diverses, ou le résultat d'une corruption insensible? Le temps et les circonstances permettront-elles d'examiner et de résoudre cette question qui, du reste, n'aura bientôt plus d'intérêt que dans les cabinets de linguistique? Car ces idiômes tendent de jour en jour à disparaître, et, à dire vrai, ce sera petite perte. Mais n'avons-nous pas à craindre de voir naître sur ces débris, ici comme dans nos colonies plus anciennes, un charabia plus informe, mélange confus de langue anglaise, française et indigène?

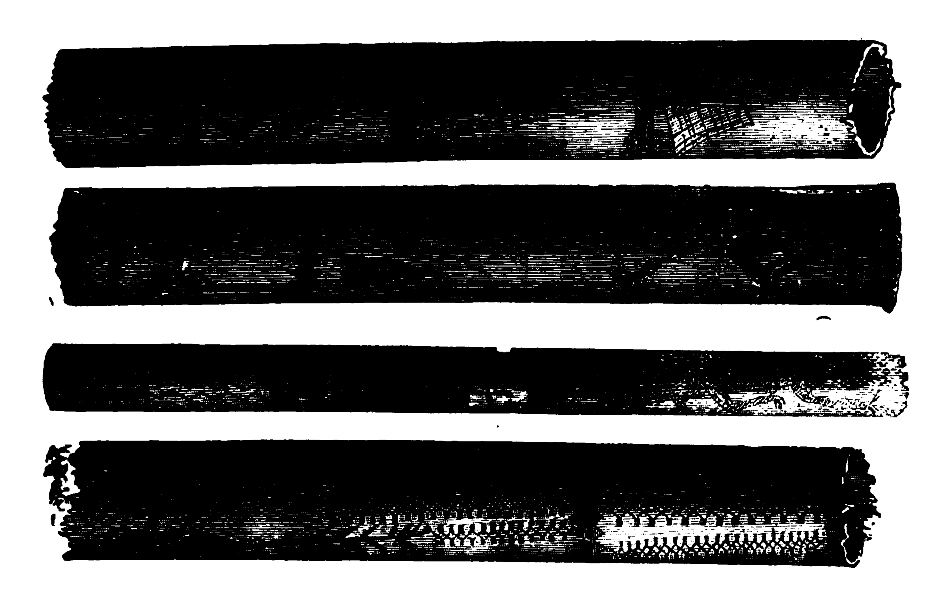
Presque chaque tribu, avons-nous dit possède son idiôme. Les habitants de Bélep ont donc le leur, lequel a une grande affinité avec celui d'Arama et Pouma (Balade), qui sont les deux dernières tribus sur la côte et vers l'extrémité Nord de la grande île. Cette identité de langage indiquerait que les premiers habitants des îles Bélep ont dû descendre de l'une de ces tribus. En admettant le récit que nous avons donné au début de ce travail qui affirme l'arrivée d'un chef aventureux avec ses deux serviteurs, nous devons admettre aussi qu'ils étaient trop peu nombreux pour imposer leur langue comme ils imposèrent leur personne. Ils ont dû, cependant introduire certains mots, ce qui expliquerait la différence essentielle que nous trouvons dans un assez grand nombre de termes. Nous devons remarquer encore qu'entre Bélep et Arama, il existe une tribu, connue sous le nom de Nénéma. Or, les Nénéma ont un idiôme tout à fait différent quant aux mots, qui paraît dériver de celui des tribus de la côte Ouest. Ainsi, des deux tribus insulaires situées au delà de la pointe Nord de la grande île, l'une serait, d'après son idiôme, le prolongement de la côte Est, et l'autre celui de la côte Ouest.

Le Calédonien n'a point d'écriture pour consigner le résultat de ses observations; il n'a que la parole pour les transmettre, pourtant il tient à prendre note des faits importants et extraor-

dinaires. Un tumulus en pierres amassées sans ordre, un arbre planté à quelques pas de la case rappelera un événement, l'issue d'une guerre, la mort ou la naissance d'un chef.

Lorsque les Missionnaires mirent pied à terre à Balade, en 1843, les indigènes leurs montrèrent des cocotiers qui avaient été plantés en souvenir du passage de Cook.

Ils ont encore un autre mode de transmettre à la postérité locale certains faits. Quel est le voyageur en Calédonie qui ne connaît le bambou gravé?



(Fig. 15). Bambous gravés.

De fait, ils choisissent et préparent de gros bambous, coupés à hauteur d'homme, environ (Fig. 15) Sur ses parois extérieures ils gravent diverses figures hiéroglyphiques qui représentent diverses scènes, de guerre, de naufrage, de pêche, de grande réunion. Non seulement le fait dont on veut perpétuer la mémoire est rappelé par un signe conventionnel, il est de plus figuré fort grossièrement. Ne dirait-on pas que le graveur s'est appliqué à rendre la caricature, alors qu'il ne faut accuser que l'inhabileté de l'artiste? Les vieux portent le bambou gravé en

guise de bâton et redisent en les expliquant, les hauts faits ou les malheurs des ancêtres.

A part cela, si on veut de l'histoire, il faut la chercher dans les feuillets de leur mémoire, qui, avec le temps, rendra les faits plus ou moins exactement. Difficilement aujourd'hui on se procure de vieux bambous retraçant les scènes antiques. Ceux qu'on trouve avec figures de fusils, de sabres, de chevaux sont de date toute moderne; ils sont, du reste, le plus souvent, faits sans soin et n'ont aucune valeur hiéroglyphique.

CHAPITRE XIII.

Sens moral du Calédonien. — Il a conscience du bien et du mal — de sa liberté — il entend la voix du remords — termes injurieux — appréciation sur le vol — voleur puni — voué à la mort par l'évocateur.

Idée de la moralité — vice contraire flétri. — Fraternité mise en pratique — dans les biens — dans les maux — sens religieux. — Comment concilier l'existence du sens moral avec la sauvagerie ?



(Fig. 16).

Au point de vue physique les Néo-Calédoniens sont des membres de la grande famille humaine et leur présence dans ces îles s'explique naturellement.

A quel degré sont-ils doués du sens moral ?

Certains auteurs, bien intentionnés du reste, mais insuffisamment renseignés, sans donner peut-être à leur déclaration toute la portée qu'elle comporte, ont écrit que le Néo-Calédonien n'avait, comme païen, aucune idée du sens moral. Nous, qui avons vécu avec ces peuplades de longues années, nous n'hésitons pas à affirmer le contraire.

Assurément le Calédonien ne possède qu'une connaissance très incomplète et très oblitérée de la loi naturelle et il en viole souvent les principes les plus élémentaires. Toutefois il a l'idée du bien et du mal.

Il sait distinguer au dedans de lui-même, dans la partie intérieure et pensante de son être, certains actes qu'il condamne à l'avance et qu'il doit

éviter; d'autres, au contraire, s'offrent à son esprit comme bons et s'imposent comme devoirs rigoureux. Il sent qu'il peut faire ce qu'il blâme, et omettre ce qu'il approuve.

Ce sentiment est la preuve que le Néo-Calédonien n'est pas guidé par un agent aveugle, l'instinct; mais par une détermination choisie que nous appelons liberté, de laquelle ses actes tirent leur valeur morale. Nous allons exposer ici certaines facultés dont il est doué et l'usage qu'il en fait, ce qui nous conduira à parler de ses qualités et de ses vices.

Le Néo-Calédonien sent que le vol, la fraude, le mensonge, la perfidie sont des actions mauvaises. Il comprend qu'il doit fuir le libertinage, respecter les liens de la famille, ne point nuire à ses semblables et qu'il doit, en sus, partager avec eux certains avantages de la vie. Il porte en lui la conviction profonde qu'il doit chercher à se rendre favorable les esprits qu'il considère comme lui étant supérieurs. De là nous trouvons en lui : idée de justice, règle de mœurs, sentiments de fraternité et de religion ; tout cela, il est vrai, plus ou moins développé, mais à l'état d'idée réelle. Non seulement il sent qu'une réprobation s'attache à certaines actions, et surtout à la publicité de ces actions, puisqu'il se cache pour le faire et dissimule quand il les a faites, mais encore il a une expression pour traduire le malaise ou la douleur qui existe dans son âme après une mauvaise action : *Téi dieran*, j'ai le feu dans la poitrine, dit-il, au souvenir de ce que j'ai fait. N'est-ce pas là affirmer, bien clairement, le sentiment du remords ?

Chez les Calédoniens le mensonge est un vice en principe honni; la fourberie est aussi désavouée, et le vol condamné comme il le mérite. Dire sérieusement à quelqu'un *io po*, tu es un menteur; *io toua,* tu es un trompeur; *io tsiang,* tu es un voleur, ce sont autant de termes renfermant une grosse injure qui ne se décoche contre quelqu'un que dans les mouvements de grande colère ou dans la chaleur d'une dispute.

Mais c'est le vol surtout qui est flétri, parce qu'il est plus

redouté. Nous ne parlons pas du pillage dans les guerres; ici, comme ailleurs, il passe de droit. Ravager un pays et le piller ensuite est un haut fait. On y prend part en plein soleil, sous le regard de tous, et plus la part qu'on y prend est grande, plus on est brave. Mais l'action du voleur qui se cache pour faire ses coups en catimini est considérée comme l'acte d'un véritable malfaiteur. Il est soigneusement recherché, et quand on le trouve il est rigoureusement puni par la dévastation de ses champs, de sa case, et plus sévèrement encore si c'est un chef qui a été volé. Il est à remarquer que le vol est très facile, les cases restant toujours sans fermeture et les champs sans clôture ni garde. Ainsi les champs de l'homme laborieux sont toujours exposés à la rapine des paresseux. Quand un vol est constaté, les soupçons ne tardent pas à planer sur un ou plusieurs individus. Les anciens, les chefs de famille se réunissent et le fait est débattu. Si les accusés nient et que nulle preuve ne soit produite, ne pouvant infliger au coupable le châtiment de son délit, on le voue aux malédictions par le ministère d'un évocateur titré, dont voici le procédé :

L'évocateur en question est possesseur de deux pierres spéciales, appelées *Padi tsaboui*, pierres de l'émaciation ou de la consomption. Quand on vient le requérir pour opérer, il se transporte sur le lieu où le vol s'est effectué : il vient recueillir quelques restes des objets volés qui ont été touchés par les coupables. — Si le dégat s'est fait sur les cocotiers, il ramasse un peu de brou, laissé sur place par les voleurs ; si c'est un champ d'ignames qui a été dévasté, il prend une partie du bas de la tige qui a été abandonnée ; si le vol s'est fait dans une plantation de cannes à sucre, il détache quelques fragments du tronçon resté en terre. — Il immerge cette matière dans l'eau douce une journée entière. Le lendemain il va la déposer entre les deux pierres de l'amaigrissement. L'opérateur se dirige ensuite vers la forêt, recueille la rapure de 5 espèces d'arbres dont il compose autant de paquets séparés pour les réunir finalement en un seul. Il prend d'une main ce paquet, et de l'autre un vase d'eau douce.

Il verse l'eau sur cette composition pour arroser la pierre et les débris du vol. Durant l'aspersion, il invoque les puissants esprits de ses ancêtres ou de ceux qui lui ont transmis ce pouvoir. Sa formule d'imprécation est celle-ci : « *Ce que je fais, je le fais pour que l'homme qui a volé dépérisse et meure....* » Il est interdit, sous peine de s'exposer à la mort, de toucher directement les pierres *Padi tsaboui* quand on les transporte ou qu'on les remue. L'évocateur, lui-même, ne doit opérer sur elles qu'après avoir mangé un peu d'écorce d'un certain arbre, et quand il les porte à l'endroit où il veut opérer, il doit marcher à reculons.

Signalons encore un procédé qu'ils appellent *Tou Tsiem*, dans le but de se prémunir contre les *excursions* des voleurs. L'opérateur attache certaines plantes sur un échalas qu'il fixe en terre sur le champ qu'il veut préserver des voleurs. Il place au pied de cet échalas deux pierres, entre ces deux pierres il écrase une plante déterminée et dit : « Je broie cette plante pour qu'il meure celui qui osera venir voler ce champ. » Il place ensuite, ici et là, divers jalons indiquant le maléfice. L'œil actif d'un garde champêtre, voire même la présence d'un Priape, ne seraient pas plus efficaces que ces signes pour éloigner les voleurs. Mais tous n'ont pas le pouvoir et les moyens de se garantir de la sorte.

Voilà donc l'idée que nos indigènes se font du vol, la manière dont ils le punissent et les soins qu'ils prennent pour s'en prémunir.

Le Calédonien n'a pas seulement des idées de justice, il a aussi des idées morales proprement dites. Dans son appréciation il condamne le libertinage. Les parents savent éloigner leurs enfants du désordre, et ne négligent point de leur inculquer de bonne heure la connaissance des points du coutumier qui peuvent les prémunir contre ce vice, (nous en parlerons.) Mais si le préservatif devient inefficace, l'inconduite du coupable rejaillit, comme un déshonneur, sur lui et sur la famille

L'enfant illégitime a un nom particulier *naen na out*, enfant de l'herbe, enfant volé, et ce nom entre dans le vocabulaire des



(Fig. 17). Le porte-masque.

mots injurieux qu'ils se jettent au visage dans les disputes et querelles, absolument comme feraient chez nous les gens de halle.

Nous verrons, en parlant du mariage, que les époux se doivent respect et fidélité, et nous aurons à constater que les suites ordinaires de l'oubli de ces devoirs étaient toujours graves : séparations, meurtres, guerres.

Les Néo-Calédoniens, à l'instar de toutes les races humaines, ont à un degré assez développé l'idée de fraternité. Ils réprouvent en principe l'homicide. Ils ont des liens qui les unissent, les rapprochent comme membres d'une même famille, *indiou*. Ils éprouvent un vrai besoin de se voir, de causer, de s'entr'aider, de partager leurs joies et leurs peines. Ils se sont fait une loi de donner et se reconnaissent le droit de recevoir. Quand on découvre le pot-au-feu, ou qu'on retire les vivres du four, je veux dire, de dessous la cendre, tous ceux qui sont présents doivent avoir part au régal. S'il y a abondance, tant mieux; si non, on fractionne davantage les morceaux. Oublier quelqu'un, ce serait lui faire injure. Si pourtant un parasite voulait exploiter la position, en passant par habitude d'une marmite à une autre, il s'exposerait à recevoir certaines qualifications peu honorables.

Leur hospitalité paraît sincère et empressée quand des visiteurs amis, *abandia*, arrivent au village. Le chef ou l'homme influent donne ses ordres avec tact; personne n'a rien vu ni rien entendu, et, un moment après, on voit apparaître une suite d'individus portant ignames, taros, bananes, cannes-à-sucre et poissons si la pêche a été abondante. Tout cela est offert avec une bonne parole. Ces sortes de visiteurs ont presque toujours sous la main quelques présents qu'ils offrent en retour. Ceux qui les reçoivent partagent entre eux comme ils ont partagé les charges de la réception. Cette manière d'agir est profondément imprimée dans le coutumier.

J'ai dit de plus qu'ils partagent leurs peines. N'est-ce pas là le caractère d'une bonne fraternité ? Chez eux les malades sont l'objet d'attentions particulières, de la part des proches qui leur doivent visites et présents de circonstance. Les amis ne leur doivent que des visites. La mort naturelle est un événement

douloureux; tout le village et quelquefois même toute la tribu doit s'associer au deuil.

La mort violente, en temps de paix, dans les complots des grands concours, ou même en temps de guerre, sur le lieu du combat, crie vengeance, et, tôt ou tard, vengeance sera tirée par la famille ou la tribu humiliée. Un homme réputé sorcier, et jugé capable de faire des maléfices au préjudice de la vie d'autrui, n'est pas seulement mal vu, mais son existence est considérée comme un fléau. Rarement il meurt de mort naturelle. L'infortuné sur qui pèse l'anathème ne tardera pas à être percé d'une lance ou assommé par le casse-tête.

L'homme, a dit un philosophe, est un animal religieux. Partout où nous trouvons des hommes un lien social les unit, si minime soit ce lien, un sentiment religieux les anime. Tous croient à un autre monde, tous admettent un Etre suprême, ou, au moins, des êtres supérieurs et environnés de mystères. Tous croient à la vie future, et partant à la survivance d'une partie de nous même quand le corps tombe et se détruit. Chose vraiment remarquable, toute société d'hommes, barbare ou cultivée, a des autels, et avec ces autels des prêtres et des sacrifices. Cet autel ne fut-il qu'une simple pierre ou béthille, comme au temps du patriarche Jacob ; ce prêtre, un simple évocateur, et ce sacrifice un fruit quelconque de la terre ou un produit de la mer. Quand nous voyons ce Calédonien se pencher avec un air inspiré, sur les crânes des ancêtres, et formuler ses évocations, répandre une eau lustrale, sur la pierre, ou autre composition, dans le but de se rendre les esprits favorables, nous devons reconnaître que le sentiment religieux l'anime et l'ennoblit. Ce sentiment est tellement développé en lui qu'il n'entreprend rien, ni guerre, vi voyage, ni pêche, ni culture,....sans sacrifier aux esprits.

Etant acquis que le Néo-Calédonien est doué du sens moral qui lui fait condamner le vol, le mensonge, la perfidie, le libertinage et lui inspire de réels sentiments de fraternité et de religiosité, allons-nous en conclure qu'il n'est ni voleur, ni menteur

ni libertin, ni sauvage? Nullement, les allures, les mœurs, qui caractérisent le païen encore aujourd'hui, les actes de férocité et de sauvagerie, les massacres auxquels il s'est livré nous donneraient le plus formel démenti.

Comment alors reconnaître l'existence du sens moral chez des hommes qui sont capables d'en enfreindre les lois avec une violence qui va jusqu'à la férocité!

Hélas! l'inconséquence, qui est le triste apanage de l'humanité toute entière, cette malheureuse inconséquence qui a fait dire au poëte comme à l'apôtre : *video meliora proboque, deteriora sequor*, suffira à tout expliquer.

En parlant de certains grands criminels européens, coupables de cruautés et d'immoralités révoltantes on a coutume de dire qu'ils ont perdu le sens moral et on les qualifie de monstres. En principe pourtant on ne peut nier que ces criminels n'aient possédé le sens moral; pour parler avec exactitude il faut dire que par suite des passions, de l'entraînement il s'est oblitéré en eux.

L'inconséquence chez l'indigène se produit avec plus de fréquence et avec plus d'excès, d'abord parce qu'il manque de portée d'esprit dans l'application des principes et la déduction des conséquences, ensuite parce que, pour résister à l'entraînement du milieu et aux caprices de ses passions, il manque des freins qui retiennent l'homme civilisé : la connaissance persuasive des motifs de la morale que donne l'éducation, le sentiment de l'honneur et la crainte de la répression légale; par suite l'oblitération du sens moral, sans être générale et absolue, est assez commune pour que, en matière de férocité surtout, l'habitude d'actes contraires au sens moral pénètre dans les mœurs.

Parmi les indigènes comme parmi les européens il y a des natures plus perverses les unes que les autres, parmi eux aussi il y avait des hommes qu'ils signalaient comme des monstres de cruauté; tels les chefs qui faisaient tuer des sujets uniquement pour se procurer le régal d'un festin.

De même de tout temps il s'est trouvé parmi eux des hommes

particulièrement doués du sens moral ; on les voyait se constituer les défenseurs de l'opprimé, ils étaient estimés dans la tribu et considérés comme des sages. Nous en avons connus qui, par un sentiment de convenance morale, se sont abstenus toute leur vie de manger de la chair humaine, tel le chef de Bélep, Amabili Ouaoulo.

Signalons la dissimulation comme une allure dont notre calédonien use et abuse outre mesure.

S'il répond à une politesse par une politesse il garde, malgré toutes ses démonstrations de circonstance, le souvenir d'un mauvais procédé et répond tôt ou tard par un procédé semblable.

Quand il ment, il s'en acquitte avec aplomb. S'il est répréhensible d'un fait, il nie sans hésitation et trouve toujours des explications pour amortir l'accusation. Mais, quand après toutes ses négations, on arrive à rendre le fait indéniable, l'accusé se trouve sous le coup d'une double humiliation. S'agit-il d'une réponse embarrassante à donner, il regarde son interlocuteur, tâche de lire sa pensée pour répondre sans se compromettre, plus préoccupé de son intérêt que de celui de la vérité.


(Fig. 18). Poteau de case sculpté.

Aussi n'est-ce qu'avec une grande circonspection et un contrôle vigilant qu'on peut prendre en considération dans une enquête officieuse ou officielle, à plus forte raison devant un

tribunal ses dépositions, dès lors qu'il a quelque passion à satisfaire ou quelque intérêt à sauvegarder.

De même rarement il attaque un ennemi de front, il cherche à le surprendre. Est-ce par manque de courage, est-ce par manque de confiance en ses moyens d'attaque, peut-être pour ces deux motifs. Il prend un air patelin, une allure papelarde, approche comme un curieux inoffensif et tombe comme un tigre sur sa victime, prêt à s'emparer de tout ce qu'elle possède, même de son cadavre. Le massacre de l'*Alcmène* et celui du grand nombre d'européens qui furent les victimes de leur férocité en 1878 et en d'autres circonstances en sont la preuve. Faire face à l'indigène, le dominer du regard, lui montrer qu'on a deviné ses mauvaises intentions, c'est triompher de son attaque.

Inutile d'en faire la remarque. Le Calédonien en prenant la religion dépose sa férocité et ouvre l'oreille au *dictamen* de la conscience. Partout où le missionnaire a pu se faire entendre le voyageur et le colon peuvent aborder en pleine sécurité. Jamais un massacre ne s'est produit dans une chrétienté catholique. Seuls les payens et de misérables apostats se sont rendus, depuis 1843, coupables de ces attentats. Chez les catholiques le sens moral se réveille dans toute son intégrité. S'ils se laissent encore aller à leurs mauvais penchants, — les occasions que leur offre la vie coloniale sont pour eux si suggestives — on les trouve aussi sensibles que les bons chrétiens d'Europe aux remords et à la repentance.

Ces constatations appartiennennt à l'histoire; mais bornons-nous à notre étude ethnologique.

CHAPITRE XIV.

Le Calédonien social. — Le chef. — Sa famille. — Son prestige. — Ses pouvoirs. — Des hommes influents. — Familles souches. Elles ne se confondent jamais. — Droit de propriété. — Ordre de transmission. — Propriétés particulières. — Domaine commun à la tribu. — Droit de premier occupant.

L'homme a été créé sociable, et, sur toute plage où nous le rencontrons, si bas soit-il tombé, nous le retrouvons toujours tel. La population qui nous occupe, très-arriérée assurément au point de vue de notre civilisation, ne laisse pas d'avoir une vie sociale, dont l'étude n'est pas sans intérêt. Mais il me paraît nécessaire de donner auparavant un aperçu sur l'organisation même de la tribu.

A la tête de l'agglomération d'insulaires formés en petite société, nous trouvons un grand chef, ou le *Téama*; un second chef, le *Mouéaou*. Le fils aîné du grand chef, héritier présomptif, s'appelle *Téa*; la fille aînée *Kabo*; le dernier de ses enfants prend le nom de *Dienguélot*. Si le chef n'a pas d'enfant, il adopte ceux de ses proches parents, garçon et fille, qui dès lors prennent les noms de *Téa* et *Kabo*, honneur très envié. La *chéferie* est héréditaire et la loi salique est en vigueur. Tout membre de la famille du chef porte le nom de *Aon*; tous les autres sont *iambouets*, mot que nous pouvons traduire par simples sujets.

La famille du chef est environnée de grandes marques de respect extérieur. Mais le *Téama* surtout est le point de mire, la gloire de la tribu. Dans l'esprit de nos insulaires la tribu ne saurait exister sans chef, pas plus que le monde sans soleil. Quand un grand chef vient de rendre le dernier soupir, son successeur envoie porter aux habitants de chaque village le bref message que voici : *Allez dire que le soleil est couché.* (1) Les Néo-Calédoniens semblent comprendre qu'il doit y avoir

1. *Te nam delat*: mot-à-mot, il dedans soleil.

quelque chose de sacré dans la personne revêtue de l'autorité. Les hommes ne passent près du chef qu'en se courbant avec respect. A son approche, les femmes s'écartent de son chemin, et s'accroupissent n'osant le regarder; si elles sont obligées de poursuivre leur route près du lieu où il est, elles ne marchent devant lui qu'en rampant.

Les pouvoirs et privilèges du chef sont fondés sur un droit coutumier qui, pour n'être pas écrit, est cependant exactement connu et rigoureusement observé. Le chef a ordinairement auprès de lui quelques hommes de confiance. Mais, pour les grandes entreprises, il consulte les personnages influents de toute la tribu, formant alors comme une espèce de grand conseil: c'est ce qu'ils appellent *oulaia mébou*, l'ordre des vieux. Les deux événements les plus importants pour l'indigène sont la guerre et les grandes réunions connues sous le nom de *Pilous*. Le chef est investi du pouvoir de déclarer la guerre, d'inviter les chefs des tribus voisines aux fêtes populaires, de convoquer ses sujets pour leur assigner, par village, la part qu'ils doivent à la construction des cases, à l'apport des vivres. A lui encore de punir ou d'autoriser le châtiment des graves méfaits. La peine consiste dans l'incendie de la case du coupable, la dévastation de ses champs et souvent la mort. La culpabilité est quelquefois recherchée dans des réunions publiques. Dans les cas difficiles, à défaut de preuves, on a recours aux opérations sortilégiques.

En arrivant dans la tribu de Bélep, nous avions cru qu'elle était constituée comme celle de la grande île, ayant un premier, un second chef, et de plus des chefs tributaires dans les principaux villages. Mais nous n'avons pas tardé à reconnaître que cet ordre de chefs secondaires n'existait pas ici. Bien que la tribu se compose de deux îles, les habitants de celle où n'est pas la résidence du grand chef lui obéissent directement. Tous les villages reçoivent ses ordres par l'intermédiaire de certains personnages qui tiennent leur pouvoir, soit d'une alliance avec la famille du chef, soit de leur titre de *prieur*, ou mieux évocateur, soit enfin comme représentant d'une famille souche. Expliquons-



(Fig. 19). Grande case de chef pour les réceptions.

nous sur ce dernier point et on comprendra l'erreur de certains voyageurs qui ont cru reconnaître, parmi les Néo-Calédoniens, une classe noble en dehors des chefs.

La tribu entière est composée d'une agrégation de petites tribus, mêlant leurs cases dans un même village sans jamais se confondre. Tout aride que soit une nomenclature, je place ici le nom des principales familles souches, ce sont les Ouimoma, Téambouéonama, Bouaéma, Oualaïrima, Pouadilima, Boualoma, etc., etc... Ces familles tirent leurs noms de certains hommes des temps passés : Ouimo, Téambouéon, Bouaé, Oualaïri, Pouadili, Boualo, etc., etc. Ils ont vécu à une époque qu'il serait difficile d'aprécier. Il n'est pas un seul citoyen de Bélep qui n'appartienne à une de ces classes. J'ai dit que ces familles ne se confondent jamais, voici comment : Un Ouimo prend pour épouse une femme Téambouéon ; les enfants qui naissent de ce mariage seront tous Ouimoma ; et si l'un de ces enfants se déplace et va habiter un autre village, sa case sera celle d'un Ouimo, et partout où ils iront, ils seront toujours des Ouimoma.

Le plus ancien, ordinairement, de chacune de ces familles jouit d'une certaine considération auprès de tous ceux qui portent le même nom, et quand le grand chef chargera les Bouaéma, par exemple, d'une mission, le message sera remis à celui qui est reconnu comme l'homme important de cette famille. Il est à remarquer que chaque membre tient à ses vieux titres et en parle avec complaisance et orgueil.

L'homme, avons-nous dit, est sociable; ajoutons que, dans toute société d'hommes, le droit de propriété est parfaitement établi. Il a fallu des utopistes rêveurs pour imaginer des principes contraires, des audacieux intéressés pour essayer de renverser cet ordre et accumuler des ruines. Le Calédonien n'est pas encore arrivé à ce monstrueux progrès, et, tout traînard qu'il soit sur la grande voie ouverte à la civilisation, il a au moins compris le droit de propriété. Un sentiment intérieur lui dit que les biens qu'il a reçus de ses pères sont à lui, et qu'il peut à son tour les transmettre à ses descendants. Il a compris

qu'après avoir mis en rapport un terrain inoccupé, construit une case, ce terrain et cette case sont à lui et doivent passer à ses enfants ou à ses proches. Somme toute, ce n'est pas mal juger sur la matière.

Nous distinguerons, chez nos indigènes, le domaine direct ou propriétés particulières et le domaine vacant ou inoccupé, que nous pouvons subdiviser en domaine commun à chaque village et domaine commun à toute la tribu.

Les chefs, comme les simples particuliers, ont leurs propriétés parfaitement délimitées. Dans un massif de cocotiers, ils connaissent exactement l'arbre qui est sur la limite et ils ne se trompent en cueillant les fruits que quand ils le veulent bien. Ces sortes d'erreurs occasionnent de vives disputes. J'ai vu des familles sur le point d'en venir aux mains, parce que l'une avait empiété sur le champ de l'autre, et, si nous n'avions pas été là pour maintenir la paix, le sang aurait sans doute coulé. A l'époque où je vins m'établir à l'île Poot pour commencer à évangéliser cette population, voulant construire ma case, j'arrêtai mon choix sur un coin de terre peu éloigné du rivage. D'accord pour l'achat avec le maître, je cherchais des ouvriers pour le défricher. Les propriétés sont si bien reconnues et si respectées que nos hommes, n'ayant pas été témoins de mon entente préalable avec le propriétaire, refusèrent de mettre la main à l'œuvre. Il fallut sa présence et celle du vieux de la famille pour les convaincre ; alors seulement il me fut possible de faire planter ma tente. J'ai compris en cette circonstance que, pour une vente ou cession de terrain, surtout quand il s'agit d'un étranger, on demande l'assentiment de l'homme influent de la famille et du chef. Cette pratique paraît sage. Mais il n'en résulte pas pour cela que l'homme influent ou le chef soient propriétaires. La propriété est tellement sacrée que le chef, malgré tout son prestige, ne saurait entamer celle de ses sujets, ou se l'approprier sans se rendre usurpateur ; encore moins pourrait-il en engager la location, la cession ou la vente, sans l'assentiment des

vrais propriétaires. Son rôle en pareil cas se borne à celui d'un intermédiaire obligeant ou officiel.

Lorsque en 1855, M. le Commandant Testard donna au R. P. Rougeyron la baie de Bulari, pour y installer les premiers calédoniens catholiques, qui, venus de Balade et de Touho — servirent d'avant-garde à la garnison de Nouméa, alors harcelée par les indigènes des environs — ceux-ci ne consentirent à prendre possession de ces vallées presque inhabitées, qu'après que le R. Père, pour satisfaire aux lois et usages du pays, eût offert aux vrais propriétaires de ces parages un paiement convenable.

De même, quand en octobre 1870, M. de la Richerie demanda au chef de l'Ile des Pins les terrains de Ouatchia où il voulait placer un millier de Maréens — forcés de s'exiler pour se soustraire aux féroces vexations du parti protestant de cette île — ce grand chef — encore qu'il eut le plein consentement de la tribu, heureuse de rendre gratuitement ce service à une population amie — se fit néanmoins un devoir de dédommager les propriétaires de ces terrains et de les payer, selon l'usage du temps, en monnaie et en richesses canaques.

Traiter avec un chef qui par sottise se désintéresse des droits de ses sujets ou par calcul les sacrifie à sa cupidité, c'est, aux yeux des indigènes, violer le droit de propriété par une criante injustice et faire jouer au chef un rôle malhonnête.

Au reste par une prudente et sage mesure, ces sortes de contrats entre colons et indigènes ont été de tout temps frappés de nullité par la législation domaniale de la colonie.

La propriété s'acquiert par successsion et par donation, rarement par échange et par vente. Les enfants vrais, comme les adoptifs, sont les héritiers directs. Remarquons pourtant que la fille qui se marie n'entame ordinairement en rien le domaine paternel; mais si elle se sépare de son mari ou devient veuve, elle garde un droit de retour sur les biens de la famille.

Nos indigènes ne connaissent pas le domaine *utile*, possédé par location; mais ils prêtent volontiers du terrain pour une récolte.

Le domaine non occupé autour de chaque village est considéré comme servitude de ce village. Aussi voyons-nous les habitants mettre à profit ce qui peut leur être utile.

Dans les forêts voisines, tous peuvent aller chercher du bois pour la construction de leurs cases, de leurs pirogues, etc. Dans une circonstance, j'engageai les naturels qui étaient venus se fixer à la réduction centrale de l'île Art, à aller couper du bois pour leurs nouvelles cases. « Les hommes d'ici, me dit l'un d'eux, peuvent le trouver mauvais. » Malgré mon affirmation contraire, ils préférèrent encore apporter sur leurs embarcations du bois de leurs villages respectifs. Dans ces mêmes forêts, il y a certains arbres fruitiers. A l'époque de la maturité, vous voyez la portion alerte du village, hommes et femmes, munis de paniers, qui prennent par petits groupes le chemin de la montagne. Ils vont à la recherche des fruits mûrs, c'est à qui aura le plus de chance. Ils ne se permettraient pas d'aller ainsi dans la forêt d'un autre village. Le poisson de la rivière et quelquefois même du rivage de la mer est considéré comme appartenant aux riverains, mais plus particulièrement au chef.

Le domaine commun à chaque village a une limite respectée, au-delà de laquelle commence le domaine commun à toute la tribu; sur l'un et sur l'autre, le chef a une autorité générale. Un étranger qui violerait d'une manière grave les droits du village ou de la tribu soulèverait des querelles qui sont portées à l'appréciation du chef. Celui-ci, aidé de son conseil, les termine à l'amiable, ou déclare qu'il y a lieu de prendre la lance et le casse-tête.

Il est important de ne pas confondre les biens incultes avec les biens vacants. Tout ce qui est plaine ou cultivable a ordinairement un propriétaire. Mais, vu le chiffre restreint de la population, tout homme peut trouver un champ à faire valoir. Le vrai pauvre ici est le paresseux. L'homme qui n'a pas de terrain, ou celui qui veut en avoir davantage, trouve toujours au moins une parcelle de forêt à défricher, une lisière de berge fertile sur un ruisseau, un pli de montagne cultivable et pouvant

être arrosé par les eaux du torrent bien dirigées. C'est le droit du premier occupant. Mais, quand cette parcelle de terrain aura été rendu féconde par son travail et par ses sueurs, il en sera propriétaire au jugement de tous; et, viendrait-il dans la suite à la laisser inculte, il en sera toujours le possesseur, et après sa mort, la transmettra à ses héritiers.

Ne les blâmons pas de les voir envisager ainsi le droit de propriété. Que ne sont-ils aussi sages sur tous autres points?

Loin d'être nomades les calédoniens sont aussi bien que nos paysans de France attachés au sol qu'ils ont cultivé, au pays qui les a vus naître. Le provençal aime ses oliviers, le bordelais sa vigne, l'auvergnat ses montagnes, le breton ses genêts et son clocher à jour, le calédonien aime d'un amour aussi vif l'héritage de ses ancêtres, sa terre à ignames, ses cocotiers, ses arbres à pains, le ruisselet qui arrose sa tarodière et aussi le superbe banian, le bancoulier touffu qu'il a plantés à coté de ses cases, à l'ombre desquels il prend ses repas, répare ses filets et ses voiles de pirogue, le rivage sur lequel il a pris ses premiers ébats.

A côté de son village est encore un coin de terre plus sacré pour lui. C'est la grotte sépulcrale ou le sombre *lucus* de la forêt où reposent les restes de ses ancêtres et où il espère avoir sa place après sa mort.

A l'exemple des anciens romains, le Calédonien a en effet son *area*, propriété de sépulture pour chaque famille que tous ses congénères respecteront. Y toucher c'est le frapper au cœur.

L'amour du pays, de ses pénates, ce noble sentiment, qui tient au cœur du pauvre comme au cœur du riche, existe donc à l'état sensible chez le Calédonien, comme chez l'Européen; nous en avons vus en proie à une mortelle nostalgie.

Chassés de leurs terres, de leurs villages, de leurs vallées, qu'ils ne cèderaient jamais à prix d'argent, il ne faut pas en douter, tout en cèdant à l'autorité et au mouvement qui les force à s'exécuter, nous les avons entendus exprimer les amers regrets que le poëte latin a mis dans la bouche des bergers de Mantoue :



(Fig 20). Un coin de l'héritage paternel.

Fallait-il vivre si longtemps pour voir enfin, ce que nous étions loin de craindre, un étranger maître de notre petit champ nous dire : « Ceci est à moi, vieux habitants, cherchez ailleurs un asile. »

> *O Lycida, vivi pervenimus, advena nostri*
> *(Quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli*
> *Diceret : Hæc mea sunt; veteres migrate coloni.* »
> (VIRG. EGL. IV, 2)

Il n'était guère moins expressif le langage d'un indigène qui, à la nouvelle que des parents et amis étaient chassés de leur village sans même en avoir été prévenus, laissait tomber, devant nous, de sa bouche ces paroles d'un froid désespoir : « Ceux des nôtres qui sont morts dans la dernière guerre sont vraiment heureux, car ils ne verront pas les choses que nous voyons. »

Lorsqu'en 1870 la Chambre des Députés désigna l'Ile des Pins comme lieu d'internement pour les déportés de la commune, M. le Gouverneur de la Richerie intima aux indigènes d'évacuer l'île et de venir s'installer sur la Grande Terre. Ses instances, ses menaces, les conseils des Missionnaires furent inutiles, ils répondirent avec une fermeté imperturbable : « Nous aimons mieux mourir que de quitter notre île; nous consentons à vous en céder la moitié et à nous concentrer sur l'autre. Nous en aller, jamais. »

M. de la Richerie voyant qu'il n'arriverait pas à vaincre cet amour du pays, qu'au fond il admirait, accepta le partage de l'île en territoire pénitentiaire et en territoire indigène, partage qui fût approuvé à Paris et qui existe encore aujourd'hui.

En 1878, M. le Gouverneur Olry interna à l'île des Pins les indigènes qui, dans l'horrible insurrection de cette année-là, avaient été pris les armes à la main. Missionnaire de cette île dès cette époque, il m'a été donné de voir combien intense et tenace a été l'amour du pays chez ces malheureux si justement exilés..

Ni le bon accueil des autochtones, ni les déclarations officielles, les fixant à perpétuité dans l'île, ne purent éteindre en eux

le désir passionnel de revoir leur pays. Quinze ans plus tard, en 1894, un administrateur désireux de fournir à quelques grands planteurs de cafés une main d'œuvre avantageuse, proposa à ces malheureux un engagement de cinq ans, comme travailleurs, leur promettant, à l'encontre des décisions officielles de M. Olry et de ses successeurs jusqu'à M. Feillet, de les autoriser ensuite à se fixer dans les tribus les plus rapprochées de leur pays d'origine, leurs terres déjà livrées à la colonisation ne pouvant leur être rendues. Cette promesse d'une réalisation plus que difficile produisit un effet suggestif.

En quelques heures on vit plus de 200 exilés, portant leurs hardes sur le dos, emmenant leurs enfants brusquement retirés des écoles, sans vouloir prendre le temps d'examiner les avantages et les inconvénients de la proposition, aller s'enrôler comme travailleurs pour cinq ans et s'embarquer sur le bateau qui les attendait pour les porter chez les planteurs de café, tous ayant *in petto*, en qualité d'ex-insurgés, en horreur la condition *d'engagé*, mais tous irrésistiblement séduits par l'idée de revoir leur pays.

CHAPITRE XV.

Idée du mariage à première vue. — Embarras. — Comment trouver le mode du contrat. — Première tradition de vivres. — Fête avec échange de richesses. — Stabilité tirée de la naissance d'un enfant? — Que penser de toutes les phases du mariage? — Empêchements. — Polygamie. — Châtiment d'une calomnie. — Coutumier déchiré.

Après avoir fait connaître l'origine et la physionomie morale des Béléma, parlons de leurs mœurs et de leurs usages plus en détail et à un point de vue plus matériel.

Il me semble assez rationnel de prendre l'époque du mariage comme point de départ de cette étude: elle nous conduira à la naissance d'un enfant que nous pourrons suivre et étudier jusqu'à sa mort dans le mouvement de la vie commune.

Jetons les yeux sur une tribu néo-calédonienne, nous voyons grand nombre d'hommes vivant avec leurs femmes et leurs enfants, dans leurs propriétés et cases particulières. Si, après ce coup d'œil, on vient nous dire que les naturels ne comprennent pas le mariage, notre esprit est tout d'abord surpris d'une telle assertion; mais, en entrant dans le détail et la pratique, en voyant que cet homme, qui vit si tranquille avec cette femme, en a eu deux, quelquefois plus; que la femme, de son côté, a déjà habité plusieurs cases comme épouse de tel ou tel; en remarquant la multiplicité des cas de cette nature, on commence à se dire: Quelle idée nos indigènes ont-ils du mariage? Y a-t-il mariage chez eux?

Pour répondre à ces questions, il faut étudier le mode usité quand les époux se choisissent, consulter leur intention, sinon formelle, du moins fondée sur les usages reçus.

La première chose à faire n'est donc pas d'examiner l'état actuel d'une famille, mais si l'acte par lequel les époux se donnent l'un à l'autre peut être regardé comme un contrat. Voici le mode usité pour les mariages. Ordinairement, les unions se décident entre les parents, sans consulter les goûts de leurs

enfants. Si on les interroge, c'est d'une manière impérative. Les parents ne voient que l'avantage d'être unis à telle ou telle famille. Généralement, le jeune homme est consentant; la jeune fille est plus difficile, mais elle n'ose exprimer ses répugnances: elle sait, du reste, qu'elle serait exposée à mille tracasseries, non de la part du futur qui souvent ne lui parle même pas, mais de la part des deux parentés. Ce manque de consentement, du côté de la fille, est une des questions principales à examiner pour apprécier, dans l'ensemble, la valeur des mariages calédoniens; mais, comme c'est une atteinte à la liberté plutôt qu'au contrat, voyons ce qu'il faut penser du contrat, si toutefois il existe.

Quand l'accord est fait entre les deux familles, les parents du garçon envoient un présent de vivres aux parents de la jeune fille. Ce sera, par exemple, un paquet de cannes à sucre, un panier d'ignames, ou simplement des cocos frais. Quand ces vivres sont acceptés et mangés, l'affaire est conclue. La fille est considérée comme appartenant à la famille du garçon, qu'elle soit adulte ou même au berceau; car il est à remarquer que les parents engagent bien souvent leurs filles encore enfants, Dans ce cas là, elle reste dans sa famille jusqu'à ce qu'elle soit en âge d'être mariée. Alors, au jour fixé par les parents, le jeune homme va chercher la fille accompagné de quelques parents ou amis.

Quelque temps après que les époux ont habité la même case, le père du nouveau marié ou ses proches parents lui annoncent qu'ils vont préparer des vivres et des richesses pour la famille de sa femme. Au jour marqué, en effet, toute la parenté se réunit et va porter les présents à leur destination. On entasse avec ordre toute espèce de vivres, et sur un des tas on dépose un paquet de perles-monnaie dans son enveloppe. (1) Les parents de la jeune fille, selon l'usage, comptent les vivres; l'un d'eux prend le paquet de perles, le montre sans l'ouvrir et dit: Faut-il ouvrir ce paquet? ce qui veut dire: Faut-il mesurer ces perles pour rendre l'équivalent? Ordinairement la famille entière de la ma-

(1) Voir fig. 21 page 93.

riée répond: Oui. Ce retour des perles se fait de crainte que les époux ne viennent à se séparer, car alors la compensation est toute prête. Quelquefois le père, voulant engager plus irrévocablement sa fille dit: Je prends les perles sans retour. Dans ce cas, la séparation devient plus difficile; cependant, elle peut avoir lieu; mais alors les parents de la jeune fille sont tenus à une compensation.

Il est encore une circonstance où le mariage prend évidemment plus de stabilité: c'est quand les époux ont des enfants; les séparations deviennent alors beaucoup plus rares. Presque tous les rapports sociaux de ces peuples reposent, en effet, sur la naissance d'un enfant; toutes les fêtes de famille, tous les échanges de politesses et de présents, émanent de la même source. A voir l'importance attachée à ces fêtes, à ces cérémonies, il est aisé de conclure que les liaisons mutuelles des familles se resserrent près d'un berceau. Or, les époux ne sauraient alors se séparer, sans briser ces relations cordiales des leurs, sans s'exposer aux critiques et froisser beaucoup de monde. Tel est le motif qui rend le mariage plus stable après l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants, sans toutefois le rendre indissoluble.

La tradition de richesses et de perles serait-elle la célébration du mariage. Mais cette cérémonie se passant seulement après que les époux ont habité ensemble peut-on la considérer comme le signe extérieur du contrat?

Chercherons-nous le contrat dans la première et fort simple tradition des vivres? Ici encore nous ne trouvons rien d'explicite en soi pour exprimer la volonté irrévocable des époux. De plus, le même mode étant mis en pratique quand les parents promettent en mariage les jeunes filles incapables par elles-mêmes de donner leur consentement, il équivaut à de simples fiançailles. Il semble que c'est dans l'intention des époux lors de leur première cohabitation qu'il faut chercher les éléments du contrat.

Les questionne-t-on à ce sujet, ils ne savent que répondre, embarras qui, selon moi, peut se traduire ainsi: Notre pensée



(Fig. 21). Présentation des vivres et richesses.

a été de faire comme les autres, c'est-à-dire de demeurer ensemble ou de nous séparer selon les circonstances. Or, voici dans quelles proportions les ruptures conjugales ont eu lieu dans la tribu qui nous occupe, tribu composée de 700 âmes. J'ai fait la statistique des hommes vivant avec leurs femmes lors de notre arrivée à Bélep. J'en ai compté 150; sur ce chiffre, 75 avaient changé d'épouses, et comme beaucoup parmi eux en avaient changé plusieurs fois, j'ai trouvé 104 divorces; or, j'ai fait ce calcul sept ans après notre arrivée, il faut donc tenir compte des heureuses influences déjà exercées par les idées chrétiennes. Les naturels me font observer, en outre, qu'à la grande terre il y a plus de séparations, parce que le choix est plus facile. Malgré cela, nous pensons qu'il a pu y avoir des mariages valides.

Les empêchements de mariage sont fort nombreux chez les Néo-Calédoniens des îles Bélep. La parenté naturelle en ligne directe, c'est-à-dire entre personnes descendant d'une même souche l'une par l'autre, père, fille, petite-fille, mère, fils, petit-fils, interdit l'union à tous les degrés. La parenté naturelle en ligne collatérale, c'est-à-dire entre personnes venant d'une tige commune sans descendre l'une de l'autre: frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines issus de deux frères ou de deux sœurs, est une cause d'empêchements; elle s'étend quelquefois si loin qu'il serait difficile d'en préciser le terme. La parenté existant entre les enfants de frère et de sœur ne forme pas obstacle au mariage. Bien plus, c'est aux yeux de nos indigènes une raison de convenance de s'unir. Nous verrons ailleurs des détails plus complets sur la parenté. Pour l'enfant adopté, il acquiert tous les droits d'un véritable enfant et il est par conséquent soumis aux mêmes empêchements.

C'est sans doute pour entretenir ce respect et cet éloignement qu'un jeune homme ne doit jamais prononcer et ne prononce jamais le nom de sa cousine. De même la jeune fille ne se permettra jamais de nommer son cousin. Le frère garde le

même respect pour le nom de sa sœur et celle-ci pour le nom de son frère.

L'usage de la dispense n'est point connu si ce n'est, cas rares, à l'égard du chef. Les filles des chefs étant destinées, par la coutume, à devenir les épouses des chefs des tribus voisines, pour obéir à cette loi, on est obligé de s'allier quelquefois entre cousin et cousine au degré prohibé.

L'empêchement d'affinité en ligne directe est également respecté. Ainsi ces hommes regardés comme sauvages, ont compris qu'il y aurait inconvenance à épouser la mère ou fille de leurs femmes.

Il n'en est pas de même de l'affinité collatérale. Je n'ai vu, je l'avoue, nul bigame épouser simultanément deux sœurs, mais il est admis qu'un homme peut les épouser successivement. De plus, un mari, vient-il à mourir, sa veuve appartient de droit au frère du défunt, alors même qu'il aurait déjà une ou plusieurs femmes; mais il peut renoncer à son droit et céder sa belle-sœur à un autre. Pour la femme, elle ne peut convoler à d'autres noces sans le consentement de son nouveau maître.

La polygamie est donc admise parmi les indigènes. Les chefs sont ordinairement polygames : c'est une marque de leur dignité. Le chef n'a qu'à exprimer le désir d'épouser telle jeune fille, les parents se font un honneur de la lui donner. Du reste, les chefs ont toujours des vivres pour nourrir femmes et enfants, et des richesses pour répondre aux exigences des diverses parentés résultant de leurs unions.

Chez les sujets, on ne trouve qu'un fort petit nombre de bigames. La cause en est dans les difficultés à faire face aux besoins de la famille et aux exigences de la parenté. De plus, le bon ordre, l'ordre moral de la tribu, le demande, car, si la polygamie était trop générale, vu le nombre déjà restreint des femmes, plusieurs ne trouveraient pas à s'établir.

Il reste donc démontré que la famille est organisée à certaines conditions et avec des droits et des devoirs corrélatifs d'époux et d'épouses. Que l'un des époux manque de fidélité,

on verra presque aussitôt surgir des disputes, et souvent la guerre et des désastres. J'ai vu un homme qui, par un coup de pierre à fronde, avait tué sa femme trop oublieuse de ses devoirs. J'en ai connu un autre de l'île Poot qui avait fracassé la tête à la sienne, pour le même motif.

A côté de ces faits, notons en passant un petit incident: il a son cachet. Le chef de la tribu, déjà adouci au contact de notre civilisation, ayant appris cette violence, voulut employer son influence pour essayer de prévenir le retour de pareilles scènes. Il se transporta donc de l'île Art à l'île Pott pour examiner l'affaire et punir au besoin. Dans les explications et discussions provoquées par les recherches, il fut prouvé que la femme mutilée avait été victime des discours mensongers d'une commère. Le chef porta son verdict. Il imposa, comme châtiment, une dure tâche de travail au mari trop crédule. Quelle punition va être infligée à la calomniatrice? Ce n'est pas moi certes, qui l'eût deviné. Il ordonna que la coupable fut attachée debout à un cocotier, lui administra quelques coups de verge, puis s'approcha d'elle, lui fit tirer la langue de la bouche; prit son couteau, dressa la lame.... Que va-t-il arriver?.... Nos indigènes aiment le symbolisme et l'appliquent instinctivement. Notre chef donc, le couteau à la main. pose le tranchant sur la langue de la patiente et se borne à racler ce petit membre trop souvent plein de venin, et ce faisant, il dit: « Ce que je fais, entends-tu bien, c'est pour ôter la méchanceté de ta langue, afin que jamais plus tu ne parles mal et à faux de personne. » Avant notre arrivée, il eût exercé son autorité avec une toute autre rigueur.

Certains voyageurs ont dit et écrit que l'homme seul, dans la famille néo-Calédonienne, avait le droit de jalousie. Cette assertion ne paraît point exacte. Il n'est pas rare de rencontrer des épouses ressentant vivement une offense. La femme offensée provoque alors des querelles, des guerres de village à village, de tribu à tribu; et tout finit par une séparation. Dans les cas nombreux de rupture, l'époux est ordinairement le coupable.

Remarquons-le en passant, toute étude de mœurs doit être faite plus particulièrement sur les tribus qui ont conservé leur personnalité; celles qui ont eu des rapports suivis avec les centres européens ou les postes militaires ont trop souvent vu leurs us et coutumes altérés par la séduction, l'appât des richesses ou la raison du plus fort.

CHAPITRE XVI

Mésintelligence dans la famille. — Recours en pareil cas. — Iébaën: Iébaën double. — Iébaën simple. — Iébaën très simple ou Komaia. — Dangers des pilous. — Permis de cohabitation. — Vaines observances. — Naissance. — Diverses opérations anodines sur le nouveau-né. — La vanité en flagrant délit. — La femme stérile. — Homme maléficié. — Rien de nouveau sous le soleil.



(Fig. 22). Iebaën simple.

Il n'est pas rare de voir naître dans les unions, pour des causes souvent futiles, la froideur entre les époux; parfois aussi le jeune homme qui veut s'établir rencontre des obstacles dans son choix. On a alors recours a une opération qui rappelle, au moins quant aux effets espérés, les philtres dont parlent les livres de magie. On va secrètement s'aboucher avec un homme qui passe pour avoir le merveilleux secret de changer les cœurs et de vaincre toutes les répugnances. Le magicien se sert, à cet effet, d'une préparation accompagnée de formules, qui prend, dans la langue du pays, le nom générique de *iébaën*. Les *iébaën* sont doubles, simples et très simples.

Le iébaën double est la réunion de de deux petits paquets fusiformes, dont l'un représente l'homme et l'autre la

femme. Ils sont attachés, quelquefois fortement liés ensemble, c'est le symbole de l'harmonie conjugale. Ces sortes de médiums se composent de plusieurs plantes, de quelques fils de la ceinture de la femme et d'un fragment du pagne de l'homme. On y voit de plus l'aiguille réglementaire, petit os de roussette fixé au milieu dans le sens de la longueur. Cette composition, avec les formules, est destinée à rendre inséparables les époux. Ils la conservent d'un commun accord au nombre de leurs richesses.

Le mari rebuté prend l'iébaën double reçu du *pouala* et opère de la manière suivante : il se rend dans le cimetière de famille, y allume un petit feu avec un bois déterminé, soumet le paquet à la fumée, l'arrose avec une eau prescrite, le promène autour de sa tête, puis, agitant l'aiguille dans le paquet qui le personnifie : « Je change, dit-il, le cœur de cette femme pour qu'elle m'aime. » Cette première épreuve est-elle impuissante ; il juxtapose à l'extérieur du iébaën une canne à sucre ; puis la fait offrir indirectement à sa femme. Quand elle en a mangé, elle doit sentir se raviver son affection pour son mari. L'épouse a le droit à son tour d'opérer de la même manière sur le paquet qui la représente, sans aller pourtant au cimetière, toujours interdit aux femmes. Une idée morale se rattache à cette bizarre pratique : l'harmonie entre les époux.

Un infidèle de la tribu Bélep, homme marié, étant malade, me fit appeler ; il demandait le baptême. Après que je lui eus parlé des vérités à croire et des superstitions à mépriser, il manifesta les meilleures dispositions, et, voulant m'en donner une preuve il dit à l'un des siens : Apporte mon *tolam* (petit panier de paille où les indigènes renferment leurs richesses). Il le prit, plongea la main au fond, tira un objet soigneusement enveloppé ; me le remit en disant : « Je renonce à nos anciens usages. » C'était un iébaën élégamment et très symboliquement composé.

Le iébaën est simple quand il n'a qu'un paquet ou médium isolé. Un indigène possesseur d'un trésor de ce genre se détermina, lui aussi, à faire un grand sacrifice en venant le dépo-

ser entre mes mains et il m'exposa sa manière d'opérer. Elle diffère très peu de celle indiquée plus haut.

Le iébaën trés simple, appelé aussi *Komaia*, consiste dans la manipulation de certaines plantes qu'on détruit après les avoir employées. On en use dans un grand nombre de cas. Un jeune homme, par exemple, qui veut se marier et ne trouve pas de parti, s'achemine vers la case du *pouala iébaen* et lui expose le motif de sa visite. Le magicien conduit son client au cimetière où il le traite à la manière des paquets sus-mentionnés, par ablutions, par fumigations, brûle les feuilles de certaines plantes, et, avec les cendres, de chaque côté de la tête trace une ligne noire allant de l'oreille à l'œil. Ainsi marqué, le jeune homme n'a qu'à se présenter dans la foule et ses vœux ne tarderont pas à être exaucés.

Il serait fastidieux de rapporter tous les genres de *Komaia*. Je me bornerai, pour faire ressortir un des côtés immoraux des pilous (réjouissances populaires), à relater ce seul fait. Certains indigènes, avant d'aller parader à l'une de ces fêtes si connues des Néo-Calédoniens, enveloppent la râpure d'un bois déterminé dans une feuille de grand taro, se retirent à l'écart et se frictionnent avec cette composition des yeux aux oreilles en prononçant cette formule : « Pour être remarqué pendant la fête. » Outre les complots de guerre et de meurtre qui se trament trop souvent dans ces réunions, ce que je viens de signaler en démontre encore le danger et l'immoralité. Par là, on peut juger de la sagesse des missionnaires qui ont travaillé à détruire ces divertissements païens, pour les remplacer par des solennités religieuses et morales. Que penser de la conduite de ceux qui, au nom de la civilisation, n'ont cessé de paralyser les efforts de la religion en favorisant ces réunions, obstacles très sérieux au progrès de ces peuples ?

Les époux qui se marient pour la première fois doivent se soumettre à une cérémonie le matin des deux jours qui suivent leur union, soit légitime, soit illégitime ; sans cela, ils se croiraient exposés à certaines maladies.

La personne chargée de cette purification a préparé un petit paquet oblong qui renferme la sciure d'un bois spécial et une eau déterminée; après avoir placé successivement l'une des extrémités du paquet dans la bouche des époux, elle arrose l'autre extrémité avec l'eau prescrite. La cérémonie accomplie, on enterre près de la case des époux les objets qui ont servi à cette purification. Les malheurs et les maladies dont le Néo-Calédonien se croit menacé s'il se soustrait à cette cérémonie, la honte qu'il aurait à s'y soumettre dans une union illégitime, en éloignent beaucoup de l'inconduite.

Dès que la jeune femme sent qu'elle va devenir mère, son époux lui remet une tige de graminée dont il a pressé les épis dans ses mains: tous deux se rendent alors à la chute du ruisseau le plus voisin et font couler sur la plante l'eau que doit boire la femme. Cette dernière répètera seule la même cérémonie le lendemain, afin que rien ne trouble son enfant et qu'il entre heureusement dans la vie.

Toujours dans le même but, la femme qui doit être mère observe rigoureusement la quantité de prescriptions qui n'ont aucun rapport avec son état; par exemple, elle se gardera de parler sans nécessité avec aucun homme, de se laisser approcher par certaines femmes, de couper ses aliments avec les valves de de tel et telle coquilles, de manger la chair de la tortue marine, la seule du reste que l'on trouve dans la Nouvelle-Calédonie, même de s'approcher du lieu où l'innocent chélonien aurait été déposé. Afin de se soustraire à toute mauvaise influence qu'elle pourrait subir à son insu, elle porte des plantes préservatrices dans son panier de vivres. Toutes ridicules que soient ces coutumes, il est difficile de se figurer quelle importance elles ont acquise et l'obstacle qu'elles opposent aux idées chrétiennes.

Quand approche le moment de la naissance de l'enfant, la mère se rend dans une des cases réservées aux femmes qui, d'après l'usage reçu, sont réputées impures. Deux mois seulement après sa délivrance, elle pourra retourner au village et rentrer dans sa maison.

Si l'enfant vient péniblement au monde, on s'en prend à quelque maléfice, plutôt qu'à la nature; la superstition est encore mise en jeu: on appelle le *pouala pouiat*, prieur ou briseur de réseau. Il a, selon nos indigènes, le pouvoir de déchirer, par ses opérations, le filet qui est censé retenir l'enfant dans le sein de sa mère. Voici comment il opère. Il prend deux tiges d'une plante rampante, toujours déterminée; il fixe l'extrémité de chacune d'elles derrière le pavillon des oreilles de la malade; il ramène ensuite, par chaque côté, les tiges sous le menton, il les croise, les fait passer sur le dos, les reconduit sur la poitrine et va les fixer, par l'autre extrémité, sur la hanche, dans la ceinture de la femme. Il a eu soin de mettre dans sa main deux tigellules d'une autre plante, tandis qu'il en broie une troisième dans sa bouche, pour donner de la vertu à son souffle. Muni des tigellules, il s'en sert comme d'un instrument nécessaire avec lequel il détache l'extrémité des rameaux fixés dans la ceinture de la malade; il souffle sur elle et prononce ces mots: « Je déchire le filet, afin que l'enfant tombe heureusement. » Il répète les mêmes actions et les mêmes paroles à chaque point où les tiges rampantes se croisent, et la femme doit être délivrée.

Quand un enfant vient de naître, on fait sur lui de légères fumigations avec les feuilles d'un arbre désigné, puis on songe à le mettre au bain. Confier cette mission, en pareil cas, à une dame européenne serait l'embarrasser. « Et la baignoire, où est la baignoire? » Ce serait son premier et dernier mot. La femme néo-calédonienne, dans son dénûment de tout ustensile du monde civilisé, n'éprouve pas la moindre difficulté; elle sait mettre à profit les ressources de la nature. A l'abri de l'air, dans la case même où l'enfant vient de naître, elle forme, soit en grattant la terre, soit en posant sur le sol un gros bourrelet d'herbes, une petite excavation arrondie, la tapisse avec des feuilles de grand taro ou de bananier. Ces feuilles sont imbriquées avec un tel soin qu'elles peuvent conserver le liquide; on verse une eau tiède au degré voulu, et le nouveau-né va pouvoir prendre son bain

sans craindre de blesser ses membres délicats aux douces parois de cette baignoire improvisée.

Une des femmes qui assiste la mère introduit ensuite légèrement les extrémités du pouce et de l'index à l'entrée des fosses nasales de l'enfant pour en presser fortement la cloison. C'est probablement la cause de l'épatement du nez chez nos indigènes, genre de beauté en honneur chez eux, tant la beauté est une chose relative.

Toujours dans le but de coopérer aux charmes physiques de l'enfant, on le soumet à diverses opérations avec les feuilles d'un arbre spécial; on palpe légèrement le corps du nouveau-né: le front, le nez, les joues. Si l'enfant est un garçon, on lui touche le menton en simulant de l'allonger, pour le doter d'un air mâle. On relève au contraire le menton d'une fille pour lui arrondir la figure. On dresse les genoux d'un garçon et on presse ceux de la fille. Cet usage est fondé sur le mode différent de s'asseoir. Les hommes en effet plient et croisent les jambes étant assis, les femmes doivent les tenir allongées. On touche encore les muscles des bras pour leur imprimer une élégante tournure.... Qui s'imaginerait, à première vue, que le Calédonien pouvait être pris en flagrant délit de vanité? L'homme, quelle que soit sa couleur et sa condition, est donc partout le même, foncièrement vaniteux; civilisé, il met sa fierté dans les lambeaux d'étoffe ajustés pour le couvrir; sauvage et presque nu, il cherche un aliment à la sienne dans les formes visibles de son corps. Trouverait-on jamais société simienne animée de tels sentiments, pratiquant de tels usages.

De sa nature, la femme néo-calédonienne ne doit pas être stérile. Est-elle atteinte de cette infirmité, elle se croit sous l'influence d'un maléfice. Selon elle, on a dû prendre furtivement quelques fils de sa ceinture, les réunir à deux fragments d'une plante spéciale, envelopper le tout et le suspendre en dedans et au sommet de sa case, vis-à-vis le foyer ardent; la fumée, dans son mouvement d'ascension aura touché ces objets, et le sorti-

lège aura été accompli. Aussi, une femme vient-elle à s'apercevoir que sa ceinture a été endommagée, elle la met complètement au rebut, et personne au monde ne pourrait la lui faire ceindre.

L'homme peut aussi être atteint par les maléfices. Un envieux a-t-il conçu le désir et l'espoir de posséder un jour la case, les cocotiers, en un mot, la terre d'un proche parent; pour le priver d'héritier, il va trouver un magicien. Mais la victime pourra aussi recourir à un artifice neutralisant.

A l'aide de ces notions, les hommes livrés à l'étude comparée des mœurs des peuples, pourront peut-être arriver à des conclusions plus certaines sur l'origine de ces tribus. Ils trouveront des analogies frappantes entre les coutumes de nos indigènes et celles des peuples placés sous les latitudes les plus opposées. Mais à nous, hommes de foi, ne nous est-il pas permis de dire : Le père du mensonge n'est pas progressiste et les moyens qu'il emploie pour tromper sont à peu près les mêmes partout? *Nihil sub sole novum* : Rien de nouveau sous le soleil.

CHAPITRE XVII.

Retour de la mère au village. — Le berceau. — Fête de la naissance. — Prise du Pagne. — Respect à la raison. — Tangop. — Fête de l'adolescence de Téa. — Fêtes préparatoires. — Préparatifs de la grande fête. — Le Téa adolescent. — Explosion de joie. — Invitations aux chefs des Nénémas. — Les autres enfants de la tribu. — Arrivée des Nénémas dans l'île. — Surprise noctune. — Les Nénémas auprès des chefs de Bélep. — Analogie.

Bien que la femme néo-calédonienne soit réputée impure à l'époque de sa maternité, la maternité est cependant une gloire pour elle. Après les quelques mois de séparation rigoureusement exigés par une coutune qui fait loi, elle revient au village; là elle pourra figurer avec fierté aux nombreuses fêtes données en l'honneur de son nouveau-né. Elle l'offre aux regards, couché dans un petit berceau portatif, grossièrement confectionné en bois, et dont un peu de bourre de coco ou d'autres plantes tapisse le fond. Ce berceau, plus que modeste, s'appelle *ouang alo*, nacelle de l'enfant. A l'aide d'une attache fixée aux deux extrémités, la mère le porte en bandoulière. Pour voyager, elle le fait glisser sur le côté, un peu en arrière. Pour allaiter l'enfant, elle ramène le berceau devant elle. Les mères néo-calédoniennes nourrissent deux ans et demi et même trois ans. Quand nous avons voulu combattre ce que nous regardions comme un abus, les indigènes nous ont exposé les motifs de cet usage. Ils ont remarqué que l'enfant sevré trop tôt languissait, restait rachitique, et souvent mourait d'épuisement. C'est du reste facile à comprendre. Un enfant de 15 à 18 mois ne peut aisément mordre dans la grosse nourriture, assez peu nutritive, usitée chez ces peuplades. La mère n'ayant ni les moyens, ni le savoir-faire, de préparer à l'enfant, quand le besoin se fait sentir, des aliments commodes à avaler et aptes à la digestion, trouve plus naturel de fournir elle-même à sa subsistance. C'est là sans doute la principale cause du petit nombre des enfants, soit que

les forces de la femme s'épuisent rapidement, soit parce que les époux vivent rigoureusement séparés pendant cette première période de l'existence du nouveau-né.

Immédiatement après le retour de la mère au village, le père



(Fig. 23). Femme affublée du manteau néo-calédonien.

fait dire aux parents de son épouse : « Nous sommes en mesure de célébrer *la fête de la naissance de l'enfant* (fête désignée sous le nom de *Pouagou alo*). A vous de voir quand vous serez prêts ; nous attendons. »

Le grand-père, les oncles maternels et toute leur parenté se hâtent alors de faire les préparatifs ; ils réunissent vivres, perles-monnaie, nattes et autres richesses appréciées de nos indigènes. Si le voyage doit se faire par mer, ils chargent les embarcations ; sinon, tout se porte à dos ; nul autre véhicule n'est usité ici. Les membres de cette famille se mettent en marche. Dès qu'ils arrivent chez le père de l'enfant, ils disposent en un tas ce qu'ils ont apporté. Un homme de la troupe prend la parole, prononce un discours plus ou moins long, dans lequel entrent presque invariablement ces mots : « Nous n'avons point de vivres ni de richesses ; voici ce que nous pouvons vous donner. » Ce premier présent porte le nom de trésors de l'enfant, *ouen-alo*.

Le père doit, à son tour, se montrer avec honneur. Près de sa case, il dépose des vivres de choix ; ignames, taros, bananes, etc., etc. Il étale tout ce qu'il a de richesses : perles-monnaie, nattes, manteaux, ceintures, étoffes d'écorce, etc., etc. Avant la distribution, tout se compte minutieusement et avec emphase. C'est ce qu'on appelle faire les richesses *(la tou not)*. Tous, hommes, enfants, doivent recevoir un objet appréciable, quelconque ; mais le lot des parents maternels, dans ces sortes d'échange, doit toujours être plus considérable. Dans une fête, dont nous avons été les témoins, la famille de la mère avait donné un seul paquet de perles-monnaie, la famille du père en rendit quatre ; et le reste fut en proportion. Quelque temps après, on recommence la cérémonie, car nos indigènes ne laissent pas échapper une seule occasion de parader et de manger. Pour l'enfant, il grandit auprès de sa mère et l'accompagne partout.

Les enfants en bas-âge se promènent, habillés comme les anges de certains peintres. Quand ils arrivent vers sept ou huit ans, le père dit : « Il est temps de donner à l'enfant le vêtement. » Cette détermination provoquera une nouvelle réunion des deux paren-

tés, et des réjouissances semblables à celles de la naissance. Dans cette circonstance, le père présente à l'enfant la feuille d'une plante avec un cordon de poil de roussette, et lui ordonne de se couvrir; l'enfant obéit et ne se montrera plus désormais sans ce costume trop rudimentaire, désigné par eux sous le nom de *téboua*, mot que nous essayons de traduire par celui de pagne.

Vers le même âge, on donnera à la jeune fille une ceinture que les lois de la modestie ne lui permettront plus de quitter; mais cette cérémonie ne se fera avec solennité que pour les filles des chefs. C'est le *baouïa aïouan*, ce qui veut dire: *pour l'arrivée de la raison*, ou mieux *pour honorer la manifestation de la raison*; expression heureuse, assurément, parce qu'elle nous montre ces peuplades sachant reconnaître les droits de cette grande faculté.

Dès ce jour, l'enfant fera un pas de plus dans la vie et se mêlera davantage au mouvement de la tribu. Le garçon pourra accompagner son père sur l'embarcation, le suivre à la pêche, aux champs; s'associer même à certains jeux, à certains exercices, jusqu'à ce qu'il arrive à cet âge qui sera marqué d'un acte important, véritable événement pour lui, prélude de sa vie d'homme.

Vers quinze à dix-huit ans, l'enfant mâle néo-calédonien sera soumis à une loi connue sous le nom de *Tamgop* et qui rappelle assez la circoncision des Juifs. Cet usage est pratiqué dans toute la Calédonie, les Loyalty exceptées, avec quelques différences locales qui ne portent pas sur le point essentiel. Je vais exposer, en quelques mots, les différentes phases de cette cérémonie et pour plus d'intérêt, je choisirai celle où figure le jeune chef, présomptif souverain de la tribu.

Le *Téa* a l'honneur de subir à part et le premier l'épreuve. Le moment venu, le vieux chef convoque ses sujets des deux îles Art et Poot. Tous répondent à l'appel et apportent les vivres qui vont figurer dans une fête, prélude de beaucoup d'autres. Aux chefs seuls revient le droit de retirer les vivres du four quand la cuisson est achevée; à eux d'appeler le jeune Téa, de lui

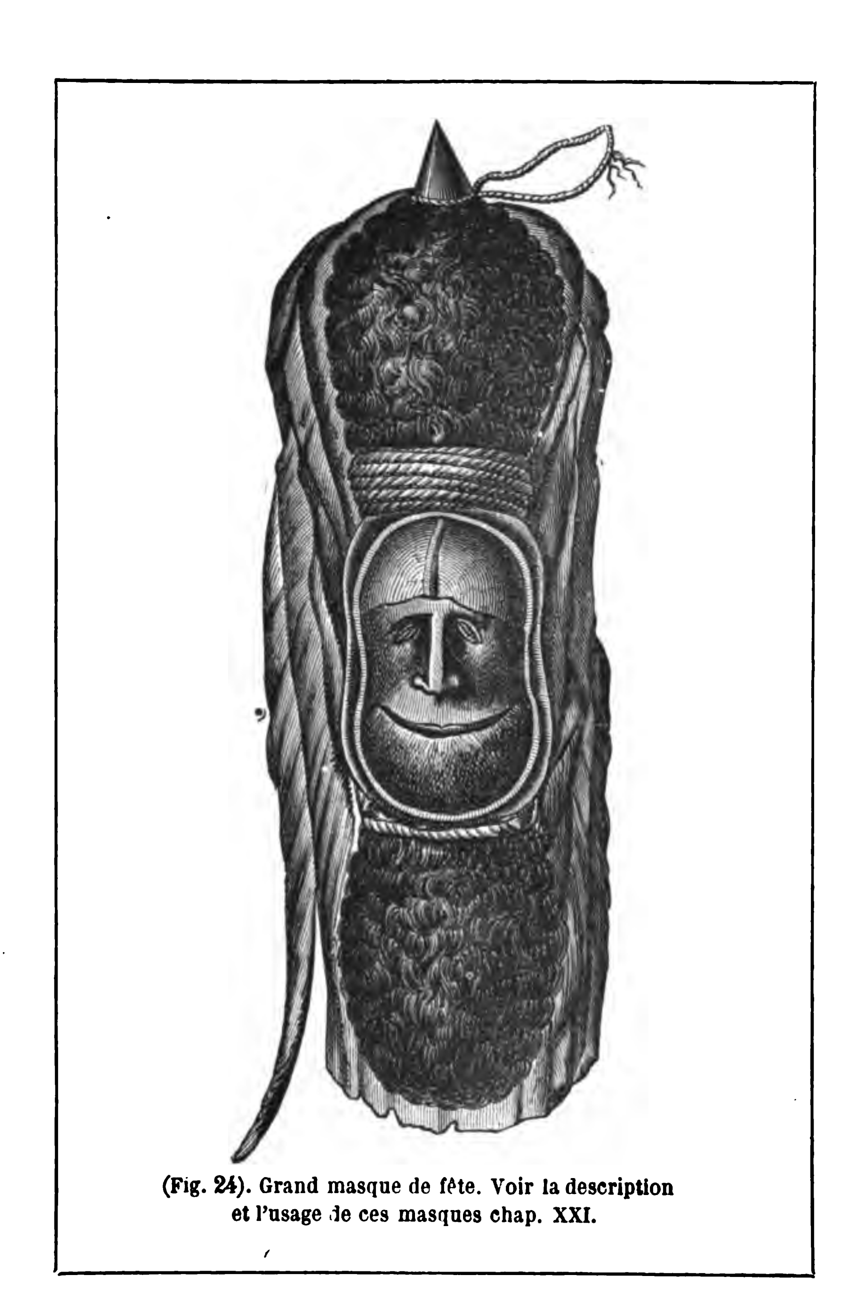
donner sa portion, comme prémices, après quoi les assistants participent à la distribution.

Cette première fête terminée, avant le départ de nos indigènes pour leurs villages, le chef fait connaître à tous ses volontés. Il défend de toucher aux cocotiers et aux plantations, pour qu'il y ait abondance à la grande réunion qui doit avoir lieu dans tant de lunes (mois); il distribue aux hommes de chaque village leur tâche pour les bois à couper et assigne à chacun sa part de travail pour l'érection des cases jugées nécessaires, vu l'affluence des invités. A l'époque désignée, les cases se dressent, les haies de clôture s'élèvent autour de l'emplacement destiné aux repas, aux danses, aux réunions, etc., etc. Quand tout est prêt on entend répéter: « Demain, demain, l'enfant sera mené à l'eau. »

Le lendemain, en effet, au point du jour, un repas est apprêté; c'est le repas du futur maître de la tribu. Le voici maintenant comme une victime entre les mains des vieux chefs. Ils le font descendre dans la mer jusqu'à ce que l'eau monte vers les genoux. Ces sacrificateurs sont munis d'un morceau de bois plat et poli. et d'une coquille ou pierre tranchante.

L'incision faite, le Téa se baisse dans l'eau. Aussitôt une explosion de démonstrations éclate parmi la foule groupée sur le rivage: c'est la joie qui déborde. Ceux-ci ajustent leur coiffure, leur turban, leur écharpe, leur costume de fête; ceux-là s'affublent du hideux masque calédonien. (Voir fig. 17 et 24) Les chants, les sifflements, le son lourd du bambou accompagnent les danses. On déroule deux paquets de perles-monnaie; on les confie à un messager qui monte aussitôt sur une embarcation prête à faire voile, et va les offrir au chef des Nénémas pour l'inviter, lui et les siens, à la continuation de la fête qui aura lieu un peu plus tard. Dès que l'embarcation est partie, on retire Téa de l'eau, il est conduit dans une case, où il doit rester quelque temps tranquille.

Tous rentrent alors dans leurs villages respectifs. Le lendemain de leur arrivée, les jeunes gens en âge de subir la même épreuve sont convoqués, ils s'habillent en costume de guerre,



(Fig. 24). Grand masque de fête. Voir la description et l'usage de ces masques chap. XXI.

suspendent l'écharpe au bras, prennent la lance, ornent leur tête de coiffures avec aigrettes. Ainsi costumé, ce petit bataillon se groupe sur un point du rivage. Les anciens, de leur côté, se réunissent sur un autre point, avec ce qui est nécessaire à la fête. Au signal donné, ces jeunes guerriers prennent le pas de course, brandissent leur lance et arrivent en face des anciens, qui cherchent à leur barrer le passage. Un combat simulé s'engage. Il va sans dire que les vieux ont le dessus. Les jeunes gens sont pris, mis à l'eau, puis consignés dans une case commune, où ils reçoivent leur nourriture et doivent coucher sur des nattes, tressées avec des feuilles de cocotier.

A quelque temps de là, un feu allumé sur un point de l'île Art annonce à l'île Poot l'arrivée des Nénémas; l'île Poot répond par le même signal que l'appel est entendu et que les préparatifs sont faits. Les Nénémas, après avoir abrité leurs pirogues dans un endroit écarté, attendent une nuit obscure pour franchir la montagne et descendre sans bruit au village du chef de Bélep. Ils entourent la case où repose le jeune Téa et tout-à-coup poussent des cris de guerre capables de jeter l'épouvante. Alors les hommes du village sortent précipitamment de leurs cases, se mettent à la poursuite des Nénémas et les contraignent à prendre la fuite sur leurs pirogues. Nos indigènes aiment, nous le voyons, les émotions et les surprises. Bientôt les Nénémas se présentent de nouveau, mais en amis. Les réjouissances commencent ; il y a échange de vivres et de richesses, repas, danses, cris de joie et cela pendant plusieurs jours.

A force de puiser aux provisions, on finit cependant par s'apercevoir qu'il faut songer à la retraite. Le chef de Bélep, pour soutenir le renom de la tribu, fait alors, avec tout l'appareil que comporte la fête, de grands présents à ses hôtes. Ceux-ci remettent à la voile et retournent dans leur île.

Je n'ai pas cru nécessaire d'emprunter les citations de la loi mosaïque pour montrer certaines analogies avec ces usages des Néo-Calédoniens. J'expose simplement les coutumes ; à d'autres,

je le répète, le soin de tirer les conclusions ou de formuler des conjectures.

CHAPITRE XVIII.

Droit de porter le bâton. — Il est un antique symbole d'autorité. — Usages au rebours. — Ecoliers dans l'angoisse. — Frères et sœurs. — Cousins *bengan*. — Mode de serment. — Oncles et neveux. — Droit des oncles sur le sang de leurs neveux. — Adoption. — Adoption d'honneur. — Adoption sérieuse. — Visites de parenté. — Visites d'amitié. — Les chefs se visitent. — Ils visitent leurs sujets. — Une réception du chef de Bélep. — Il reçoit la visite des gens de Poot. — Il va les visiter.

Nous avons vu l'enfant naître, grandir, arriver, à l'âge adulte; étudions-le maintenant comme homme mûr admis aux actes de la vie sociale.

Signalons tout d'abord une fête propre à intéresser les ethnologues. Elle diffère des précédentes seulement par le but, qui est de reconnaître l'autorité d'un homme comme chef de famille, soit que son âge ou sa condition lui donne ce droit, soit qu'il ait su le mériter par son adresse, son courage ou son éloquence. Comment cette espèce de titre patriarcal lui sera-t-il transmis? En lui reconnaissant le droit de porter le bâton. Dans la fête pourtant, il n'y aura nulle tradition de bâton, et si nous avons vu certains vieux Calédoniens appuyés sur un sceptre de parade, ce fait n'est qu'une exception. Mais le titre de la fête n'en est pas moins significatif, elle se nomme *Ba Kela païale*, pour tenir le bâton, ou *Ba oulait*, pour le vieux. Le mot vieux, dans ce cas, est pris pour *autorité*, comme le *presbyter* latin, car j'ai vu une cérémonie de ce genre en faveur d'un jeune homme qui pouvait avoir 30 ans à peine.

Matériellement, le bâton est l'indice et le soutien de la faiblesse; symboliquement il est partout une marque d'honneur et

d'autorité. L'Écriture nous le donne dans ce sens (Nom. XXI. 18). Chez les Grecs, les généraux lacédémoniens devaient porter le bâton. Chez les Romains, les consuls avaient un bâton d'ivoire, les préteurs un bâton d'or, et les augures le *lituus*. Cette coutume s'est transmise d'âge en âge chez les peuples des vieux continents. Les premiers rois de France se montraient tenant d'une main le sceptre et de l'autre un bâton recouvert de lames d'or; et, de nos jours, n'avons-nous pas le bâton du maréchal,— le bâton pastoral, — le bâtonnier des avocats?... Un tel usage, tiré du coutumier calédonien, doit assurément piquer la curiosité de ceux qui se livrent à l'étude des peuples. Que ce symbole se soit perpétué chez les nations qui ont eu des rapports entre elles, rien d'étonnant. Mais comment expliquer son existence parallèle dans les sociétés civilisées et chez les peuplades les plus barbares? C'est qu'un fil relie ces dernières à l'une des grandes familles primitives. Mais continuons notre étude en parlant plus particulièrement de la parenté et des visites qui s'y rattachent.

Chez nous, et d'après le code de notre politesse, ce serait manquer de respect à une personne que de passer devant elle; de là, quand nous sommes obligés de le faire, notre empressement à offrir une excuse. Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, les usages des Néo-Calédoniens sont renversés. N'en soyons pas surpris, la Calédonie n'est-elle pas le pays des antipodes?

Pour honorer les chefs et leurs enfants, si jeunes soient-ils, tous, hommes et femmes, ne doivent jamais passer derrière eux. Cet usage doit être observé également à l'égard des évocateurs et prieurs attitrés et reconnus. Les enfants peuvent passer derrière leurs mères et les mères derrière leurs enfants. Mais l'épouse est regardée comme étrangère et se trouve soumise à la règle générale. Toutes les femmes, par respect ou par crainte, ne doivent jamais passer derrière un homme. Que faire quand elles ne peuvent agir autrement? Ou c'est un homme à qui elles peuvent parler, et dès lors elles le prient de se retourner, ou c'est un parent auquel elles ne doivent pas adresser la parole,

alors elles attendent un changement de position ou bien se résignent à faire un grand détour. A ces pratiques qui n'ont rien de répréhensible en soi se rattache trop souvent la superstition. En voici un exemple: Quand nous eûmes ouvert l'école et catéchisme de la tribu, les enfants des chefs s'y rendirent avec les autres. Je ne tardais pas à remarquer le soin scrupuleux de tous à ne jamais passer derrière les enfants des chefs. Après maints avertissements inutiles pour les plier à nos usages et dissiper des craintes si mal fondées, la pensée me vînt un jour de placer un rejeton de la chéferie, le dos tourné vers la porte. J'annonçai à cette jeunesse que je prenais sur moi toutes les malédictions, et leur donnai *campos*. Or, pour prendre ce congé, il fallait sortir par la porte; ce qui, dans la circonstance, non seulement lui ôtait son charme ordinaire, mais encore en faisait un joug très dur à porter.

Les fourches caudines furent moins pénibles pour les Romains que cette porte à franchir pour mes écoliers. Il serait difficile de traduire les contorsions, les soupirs, les hésitations, les larmes. Il fallut pourtant s'exécuter. Dehors l'émotion dura longtemps encore; mais enfin il leur fut donné de voir qu'ils pouvaient faire ce pas sans danger et qu'ils ne risquaient rien en se conformant aux règles de notre politesse.

Frères et sœurs. — Les frères vivent ensemble dans la case paternelle et ont entre eux des rapports suivis et assidus. Cependant le plus jeune a certaines observances à garder à l'égard de son aîné. Celui-ci prend-il du poisson, se charge-t-il d'un panier d'ignames ou taros, le jeune ne doit ni manger de ce poisson, ni des tubercules portés et préparés par son aîné. Que le frère aîné aille puiser à la fontaine, au ruisseau, le jeune ne devra point porter les lèvres à la gourde-coco pour se désaltérer. Même défense pour les sœurs à l'égard de tout ce qui a été porté, apprêté, pêché par leurs frères, sans distinction d'âge. Mais les frères peuvent manger la nourriture recueillie et apprêtée par leurs sœurs. Cette interdiction positive de mettre

sous la dent toute nourriture portée par leurs frères, en expliquant la répartition des travaux chez nos indigènes, fait que les femmes acceptent sans se plaindre de leur pénible rôle. Si donc nous les voyons courbées sous le faix, ce n'est pas par mépris de la part de l'homme, mais par un usage immémorial devenu sacré pour tous.

Le frère et la sœur restent, quand même, deux êtres sacrés l'un vis-à-vis de l'autre. Et les parents n'oublient rien pour inspirer à leurs enfants des deux sexes le respect qu'ils se doivent mutuellement.

Ils portent ce soin, sans doute, jusqu'à l'exagération et ce que nos sauvages ont de trop sur ce point, soit dit en passant, serait bien nécessaire pour suppléer au défaut de nombreux parents dans les nations civilisées. Frère et sœur chez les Néo-Calédoniens, tout en restant dans leur famille ne sont pas abrités sous la même case, chaque case n'ayant qu'un compartiment. Frère et sœur se verront et ne se regarderont pas, se rencontreront et s'écarteront l'un de l'autre; et, si la rencontre a lieu sur un sentier où ils soient obligés de se croiser, la sœur se jettera à l'écart, dans les broussailles, dans l'eau, n'importe, et le frère passera sans tourner le visage. Pourtant cet éloignement respectueux n'étouffe pas l'affection. Ils s'aiment sincèrement, et quand l'un d'eux vient à mourir les larmes du survivant ne sont point de commande. Si leur intérêt est en jeu au sujet d'une fête, ou qu'ils aient des devoirs à remplir à l'égard de parents malades ou morts, ils savent parfaitement s'entendre par l'entremise d'une tierce personne.

Des cousins qui sont frères. — Les enfants de deux frères ou de deux sœurs sont frères. Par conséquent les pratiques que nous venons d'exposer, doivent leur être rigoureusement appliquées. Tous les enfants de ces cousins-frères seront encore frères entre eux et fils par rapport au grand-oncle. Il serait difficile de préciser jusqu'à quel degré cette filiation se continue. Tous les oncles paternels sont donc appelés pères de leurs neveux, et si ces

oncles ont des cousins-frères, il sont aussi pères des neveux jusqu'au degré le plus éloigné. Cet usage permet à un seul individu de donner, fort naturellement, le nom de père à cinq ou six personnages dont quelques uns sont plus jeunes que lui.

Des cousins ou bengan. — Les enfants de frère et de sœur sont *pe bengan*, ou cousins germains. Cette parenté ne forme chez eux nul empêchement au mariage. Bien plus, c'est un titre de convenance pour qu'ils s'unissent de préférence. De là, quelle confusion, et quel embarras pour le missionnaire au sujet des nouveaux convertis!....

Entre cousins bengans, il existe une foule de pratiques à observer; l'indigène ne peut prononcer le nom de sa cousine *bengan taamoua*, mais il a sans cesse le nom de son cousin à la bouche. Soit qu'on mette en doute ce qu'il avance, soit qu'il veuille donner plus de valeur à son affirmation, le Néo-Calédonien prodiguera le nom propre de son cousin, et pourra dire encore simplement *bengan*! par mon cousin! ou bien encore *arakan bengan!* par la plante du pied de mon cousin! Ce dernier trait motive une remarque. Chez les israélites, quand on cédait son droit à un membre de sa famille, pour valider cette cession, on ôtait son soulier et on le livrait en signe de la parole donnée. Voilà pourquoi Booz dit à son parent: Otez votre soulier (Ruth. IV. 7.8.)» Le Néo-Calédonien n'a ni soulier, ni sandale; mais n'est-il pas singulier de le voir invoquer la plante du pied de son cousin pour accréditer son témoignage?

Oncles et neveux. — Le Néo-Calédonien n'a pour neveux *olan* que les enfants de sa sœur. Il a sur eux certains droits d'une originalité inouïe. Il suffira, pour nous en convaincre, d'exposer l'usage du *kout*. Ce mot si bref dit beaucoup chez l'indigène. Je n'ai pu trouver un terme propre pour le rendre, et j'ai dû essayer d'en donner la valeur par cette longue périphrase: « Droit des oncles sur le sang de leurs neveux. » Quand le sang d'un neveu a coulé pour une cause quelconque, l'oncle qui voit ce sang dit aussitôt: *Na kout*, et, par cette parole, il acquiert des droits très étendus sur l'avoir de son neveu. Si

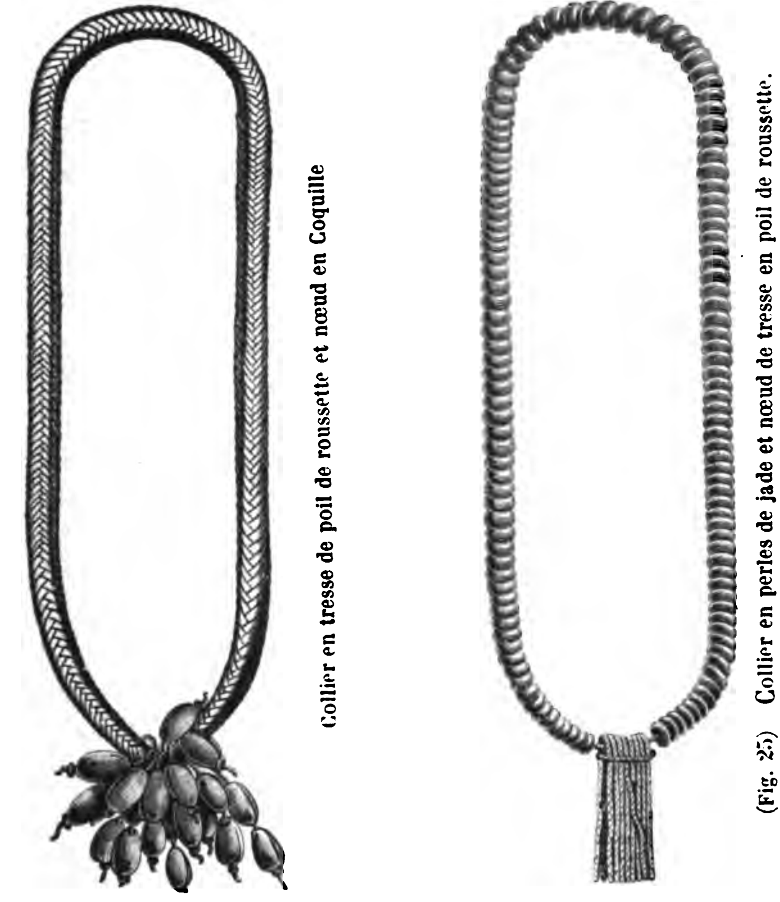
celui-ci, étant à la pêche, est mordu par un poisson, l'oncle, après avoir dit *na kout*, peut lui enlever son filet. Si le neveu se blesse en tombant d'un cocotier, l'oncle peut lui prendre ses champs d'igname; s'il a été blessé jusqu'au sang à la guerre, en s'amusant, ou encore par la saignée dans une maladie, dès lors que le sang a été vu par l'oncle, l'oncle peut aller dans la case de son neveu enlever tout ce qui lui convient, nattes, étoffes, manteaux et autres. Le neveu n'a pas une réclamation à faire. Aussi, quand l'indigène se blesse, s'il a des oncles dans le voisinage, essaye-t-il de cacher l'accident, pour éviter cette visite domiciliaire et ce qui s'en suit, car tout ne finit pas là. Le sang qui a coulé exige une fête, je veux dire réunion des deux parentés, où le blessé et les siens doivent offrir vivres et richesses à l'oncle. Mais celui-ci devra, plus tard, donner le retour dans une autre réunion, quand le neveu sera guéri.

Le droit des oncles maternels est vraiment très étendu. Voici un homme possesseur d'une pirogue qui, en voyage, menant mal sa barque ou, cédant à une force majeure s'échoue avec avaries L'oncle, témoin du fait, réclame et enlève la pirogue.

Par suite d'usages qui font loi, l'indigène est souvent forcé de figurer à une fête. Que faire, s'il se trouve dans la détresse, n'ayant rien à offrir pour satisfaire aux exigences de la circonstance? Le code coutumier lui vient en aide. Il a le droit de se rendre chez ses neveux, de pénétrer partout, d'ouvrir la calebasse la plus secrète et de choisir les richesses dont il a besoin pour poser honorablement. Il n'est tenu à aucune formalité, sinon de dire en partant : J'emporte tels objets. » Toutefois, quand la réunion aura eu lieu et que l'oncle aura reçu le retour réglementaire, il devra se rappeler l'emprunt forcé, et sera obligé de rendre ce qu'il a pris, ou l'équivalent.

Adoption. — Nous distinguons chez le Néo-Calédonien deux sortes d'adoption : l'une réelle et l'autre que nous pouvons appeler d'honneur et de politesse. Cette dernière, qui est très usitée, a lieu quand un chef ou tout autre adopte l'enfant d'un proche ou d'un ami, sans que cet enfant cesse d'être avec ses parents

et sous leur autorité. L'adoption que nous avons appelée réelle est, de fait, très sérieuse. On peut adopter un enfant qui a encore ses père et mère, un orphelin, un captif pris à la guerre. L'enfant adopté passe alors dans la famille de l'adoptant, où il prend tous les droits, en contractant tous les devoirs d'un véritable fils.



Collier en tresse de poil de roussette et nœud en Coquille

(Fig. 25) Collier en perles de jade et nœud de tresse en poil de roussette.

Des visites. — Les Néo-Calédoniens ont des rapports sociaux nombreux et fréquents. La parenté et l'amitié y ont leur part. Quand un motif ne se présente pas assez tôt, l'oncle déclare qu'il y a convenance de visiter ses neveux *olan*. Dans toutes les visites, il y a sans doute de la monotonie, mais il y a aussi certaine solennité. L'oncle ne viendra jamais seul partager un repas, mais convoquera ses proches qui, à son appel, réunissent

vivres et autres présents et se rendent ainsi, les mains pleines, une politesse de quelque valeur. Un peu plus tard, les neveux devront se rappeler ce qu'ils ont reçu et offrir les retours avec usure.

J'ai dit que l'amitié avait sa part dans les rapports sociaux. Mais ces visites n'ont pas le même caractère. Entre amis, en effet, on s'offre des vivres simplement, jamais de richesses.

Les chefs de tribu semblent reconnaître dans leur condition supérieure une sorte de confraternité. De là, des visites réciproques, comme entre parents, marquées au coin d'une certaine majesté. Plusieurs fois nous avons vu des chefs étrangers aborder à l'île Art. Quand un chef entreprend un voyage de ce genre, sa pirogue est toujours accompagnée d'une flottille d'honneur. Aussi, lorsque nombre de voiles triangulaires sont signalées, venant du côté de la grande île, quelques éclaireurs se postent au rivage pour connaître la qualité des visiteurs. Dès que la présence d'un chef ami est proclamée, la nouvelle est portée au Téama dont les ordres courent aussitôt dans toutes les directions du village. Ses sujets se rendent auprès de lui et tous les préparatifs sont faits pour honorer les visiteurs. La réception commence par un cri strident, prélude d'autres cris et sifflements servant à régler les mouvements d'une danse exécutée avec ensemble. Puis le Téama adresse quelques paroles à son hôte et lui remet en témoignage de bon accueil l'écharpe d'écorce d'arbre. Le nouveau venu répond, et autour des cases du chef où se font les repas et les échanges de richesses, on voit sortir de leur vieille enveloppe des présents destinés aux seuls souverains.

Dans certaines circonstances, les sujets eux-mêmes reçoivent le Téama avec pompe, quand par exemple, il a fait une absence assez longue. Une réception de ce genre est encore présente à mon souvenir. Elle coïncide avec notre entrée dans l'île, le 10 janvier 1856 : je la résume fidèlement. A la nouvelle de l'arrivee du chef, les indigènes se réunissent pour le recevoir. Le chef se place dans l'embarcation de manière à être vu. Dès qu'il est reconnu, tous ses sujets, assis sur le sable ou sur le gazon se

dressent et se rangent comme un bataillon discipliné, sous un massif de cocotiers. Tout à coup, de la poitrine de ces hommes singulièrement costumés, sortent des cris ou plutôt des hurlements qui, bientôt adoucis par des sifflements, accompagnent une danse assez bien cadencée. Dès que le chef a touché au rivage, les cris et la mimique s'arrêtent. Cinq ou six hommes, les principaux de la tribu, s'avancent tenant chacun l'écharpe d'écorce d'arbre qu'ils déposent entre ses mains, après lui avoir exprimé par quelques paroles la joie de le revoir. A son tour, il leur dit sa satisfaction de se trouver au milieu d'eux.

A cette première partie du cérémonial en succède une autre plus attendrissante. Le chef se voit bientôt environné de tous ses proches, vieillards et autres; les uns appuient leur front sur ses épaules, les autres sur ses bras, d'autres enfin sont couchés à ses pieds et tous poussent des soupirs et versent des larmes. Un pareil spectacle n'avait jamais frappé mes yeux ni mes oreilles. Cette dernière scène cependant aurait dû me rappeler Raguel recevant Tobie et pleurant sur son cou, *plorans super collum ejus* (VII, 6).

Les indigènes de l'île Poot n'ayant pu assister à cette réception ne tardèrent pas à venir offrir leurs hommages. Leur pirogue vint toucher au rivage vis-à-vis la case habitée par le chef. Nouveau venu au milieu d'un peuple si étrange, je suivais tous les mouvements avec une avide curiosité. Ne voyant nul passager descendre, je les crus intimidés. C'est ici, paraît-il, bon genre de ne pas se presser. Environ une heure après leur arrivée, ils commencent à descendre leurs présents; ils s'assoient encore sur le rivage, prennent ce qu'ils ont à offrir, se rangent en prossession sur une seule ligne et se rendent ainsi jusqu'aux pieds du chef sans rien dire et se replient ensuite sur eux-mêmes jusqu'à ce que le dernier ait passé. Cette évolution terminée, ils vont à 5 ou 6 mètres de distance s'assoir au pied d'un arbre, le dos tourné vers le chef. Après une pose assez longue, ils se lèvent pour dérouler leurs nattes et étaler leurs autres présents. La cérémonie s'achève sans qu'il y ait eu de part

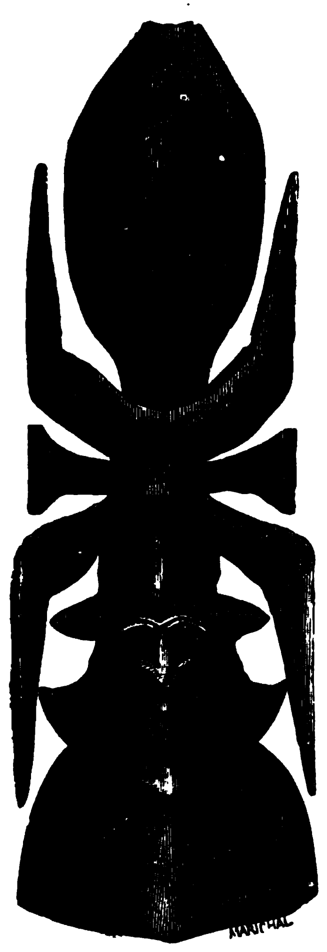
et d'autre une parole échangée. Nous devons conclure de là qu'autre est la cérémonial pour la réception d'un chef par ses sujets, autre est celui pour une visite qui lui est faite. En effet, le chef de Bélep ayant été quelques mois après dans l'île Poot, il fut reçu par ces mêmes hommes dans chaque village avec les démonstrations d'usage, danse, présents, etc.

Les sujets rendent encore au chef des visites particulières par village, par famille, pour lui offrir tantôt les fruits de la terre, tantôt les produits de la mer qui, quelquefois, lui reviennent de droit. Dans ce cas, le chef fait des présents selon la valeur de l'objet.

Nous parlerons ailleurs des visites pendant la maladie et la convalescence.

CHAPITRE XIX.

Partie artistique. — Cases diverses. — Case ordinaire. — Case de chef. — Case des réunions. — Case à coucher. — Case de travail.... — Case des richesses. — Construction de case. — Village d'Ouala. — Préparatifs. — Pose des poteaux. — Treillage. — Toiture. — Intérieur d'une case. — On peut y dormir. — Une impression. — Choix d'emplacement pour villages. — Pas de symétrie.


(Fig. 26). Flèche de case.

Nous voici à la partie *artistique.* Prière au lecteur d'être indulgent et de laisser passer ce mot. Le champ des inventions et des perfectionnements n'est pas large chez les Néo-Calédoniens. Cependant le mode usité pour construire une case, une embarcation, pour façonner une marmite, une lance, un casse-tête, pour tresser une natte, un manteau, pour polir et percer le jade, etc., etc., revêt un caractère d'originalité assez bizarre. Serait-ce témérité de penser que certains menus détails sur ces divers sujets ne seront pas sans intérêt pour ceux qui ne sont pas habitués, comme nous, à avoir ces choses sous les yeux? Du reste, tout primitifs que soient les moyens employés, c'est toujours un travail d'une main d'homme, guidée par une intelligence nettement distincte de l'instinct.

Nos indigènes, placés sous un climat aussi doux, n'éprouvent guère le besoin de se couvrir, mais ils ont senti la nécessité de se mettre à l'abri de la pluie, du vent et de la fraîcheur des nuits. De là cette espèce de tente à

forme ronde et conique que nous appelons ici une case indigène. Il en existe plusieurs sortes. *(Voir gravures 2, 19, 27).*

La case ordinaire est dsstinée au commun du peuple. Elle a environ 3 mètres de diamètre et son élévation peut varier de 3 à 4 mètres; les bas-côtés ont à peu près 1 m. 20, mais les perches qui soutiennent l'herbe de la toiture cachent la partie supérieure et réduisent l'ouverture d'entrée à moins de 1 m. de haut. C'est à peine si sa largeur permet à un homme d'y passer. Quelquefois même elle est si basse et si étroite qu'on n'y rentre qu'en rampant. C'est pourtant l'unique ouverture par où tout doit pénétrer et sortir, homme, air, fumée, voire même les moustiques. C'est dire que l'aération n'y est est guère riche. Joignons à cela une atmosphère presque toujours enfumée et nous comprendrons qu'il faut être habitué à ce séjour pour s'y plaire. Reconnaissons pourtant qu'une habitation de ce genre fournit une assez douce chaleur durant la nuit, et dans le jour la fraîcheur contre les ardeurs du soleil. Elle peut porter au sommet une flèche avec certains coquillages et ornements de bois sculptés mais de moindre dimension que pour les cases de chef.

La case du chef néo-calédonien, est plus élevée, ce qui lui donne un certain aspect d'élégance et de distinction. Elle se fait remarquer encore par plus de perfection; on y trouve même des essais de sculpture. En effet, les poteaux des bas-côtés, qui font saillie à l'intérieur, sont ordinairement sculptés (voir la gravure 18), ainsi que les parements de la porte et la pièce de bois qui couronne l'édifice. Ces objets d'art, qui ne font guère honneur au talent de l'artiste, sont de plus enluminés d'un badigeon blanc, noir et rouge, qui met en relief la laideur de ces Chimères. A travers leurs traits difformes perce, pourtant, par quelques grandes lignes, le *facies* humain. La flèche du sommet de la case reçoit, comme décors emblématiques de la puissance, la coquille qu'ils appellent *boute*, du genre ovule, et des banderoles de balassor couleur noire si la case appartient à un grand chef. Les banderoles couleur blanche sont les insignes

des petits chefs. Comme ces marques de distinction exposées à l'air peuvent être et de fait sont souvent détériorées, emportées par le vent, elles sont fixées dans l'intérieur de la case au-des-



(Fig. 27). Construction de la case d'un chef.

sus de la porte. Un petit chef qui oserait suspendre sur sa case le *alaïane* ou banderole noire provoquerait à la guerre, par ce seul fait, le grand chef son suzerain.

Parlons maintenant des cases de grand concours. Elles sont construtes par tous les hommes de la tribu, sur un ordre verbal du chef, en vue d'une fête prochaine à laquelle doivent assister de nombreux visiteurs. La construction de ces cases a pour but moins de loger les invités que de les recevoir avec dignité : on veut captiver leur regard, forcer leur admiration et grandir de plus en plus le renom de la trihu. Ces cases, de même forme que les autres, se distinguent par des proportions, en tous sens, plus majestueuses; elles atteignent quelquefois une hauteur considérable. Après la fête, elles deviennent la propriété du chef. Dans ces réunions, qui durent plusieurs semaines, nous pourrions dire tant qu'on trouve à manger sur place, il y a des cases exclusivement réservées aux hommes, et d'autres où les femmes habitent en commun, ce qui se pratique encore en temps ordinaire. C'est là une vieille coutume commune à plusieurs peuples. Pendant que le roi Assuérus mangeait avec les grands de son royaume, la reine Vasthi recevait les femmes dans une portion du palais.

Après cette remarque, nous disons que les habitations calédoniennes en général varient de noms selon leurs usages.

Nous devons signaler d'abord la case à coucher *moula anlap.* On en distingue trois sortes : la case à coucher destinée aux hommes, celle destinée aux femmes, et enfin celle des époux où certains parents ne doivent jamais pénétrer.

Il y a aussi la case de conversation et du travail *moua poulou, moua ingou.* Là on se réunit pour causer, réparer les filets, faire une natte, de petits paniers, la cuisine, les repas... Quelquefois on donne à ces cases la forme d'un hangar, et alors elles prennent le nom de *ouagap.* Quand il y a de l'ombrage et que le temps est beau, toutes ces opérations se font ordinairement devant la la porte et en plein air.

Notons enfin la case des richesses *moua not.* On appelle ainsi celle dans laquelle le chef réunit ses joyaux, perles-monnaies, bracelets, casse tête de parade, colliers de jade, ganse de

poil de roussette, coquilles, etc., etc. C'est là qu'il vient avec complaisance nombrer les pièces de son avoir, coordonner les présents à faire, les retours à rendre, les paiements à effectuer. Quelques hommes de confiance sont préposés à la garde du trésor.

Après cette étude sur les diverses habitations calédoniennes, nos lecteurs éprouveront peut-être le désir d'assister à l'érection d'une case. Il est facile de leur donner cette satisfaction. Transportons-nous au village d'Ouala, île Art, tribu Bélep. Là, il nous en souvient, les missionnaires abordèrent pour la première fois au commencement de janvier 1856. Ouala est un petit coin de terre arrosé par deux ruisseaux qui ne tarissent presque jamais, et dont les eaux sont faciles à diriger pour féconder les champs cultivables. La zone littorale est ombragée par un massif de cocotiers à travers lesquels se dressent éparses les cases indigènes. Voyez-vous cet homme d'un certain âge, sa case menace ruine. Depuis quelque temps il nourrit la pensée d'en construire une autre. Le champ d'ignames planté par lui dans l'intention de fournir à manger aux ouvriers est déjà mûr. Il tient en réserve quelques nattes et autres richesses qui seront le prix du travail. L'œuvre va commencer, suivons les opérations.

L'emplacement choisi, il faut le délimiter; on le fait en traçant un cercle sur le sol, à l'aide d'une corde ou d'une liane. Un certain nombre d'hommes sont ensuite désignés pour aller à la forêt couper le grand poteau central, les poteaux latéraux, les perches qui doivent servir à chevronner et les gaulettes pour treillage. Quand ces premiers matériaux sont réunis, on se dispose à creuser les fondations. Des ouvriers, avec un bâton pointu, ouvrent au milieu du cercle un trou assez large, et sur la circonférence plusieurs autres de moindre dimension et convenablement distancés. Le Calédonien, naturellement religieux, sent le besoin d'éloigner les malheurs de sa case, et d'attirer sur elle la prospérité. Mu par cette idée, il compose un petit paquet de feuilles de certaines plantes. Quand le moment est venu de

dresser le poteau central, qui est, sans contredit, dans la construction la pièce fondamentale, il fixe la composition à la base, dans l'ouverture préparée à cet effet. Que se propose-t-il par cette démarche ? De garantir l'humble monument des coups de vent, des accidents de guerre, et si c'est une case de réception, d'attirer de nombreux visiteurs avec leurs richesses. Dans le même but, il attache une composition semblable sous la première perche chevron qu'il pose. Mais n'anticipons pas. Nos constructeurs vont maintenant dresser les poteaux latéraux; ils ont soin de rapprocher les deux qui doivent servir de montant à l'ouverture. A la partie supérieure, ils attachent un faisceau de gaules flexibles. Elles ont le double avantage de se plier à la rondeur de la case et d'offrir la solidité nécessaire pour supporter les perches-chevrons qui, partant de ce point, se réunissent ensemble au sommet du grand poteau, et forment ainsi le pain de sucre.

Sur cette première charpente, de bas en haut, on attache des gaulettes transversales peu distancées les unes des autres, pour fixer la palissade des côtés et soutenir l'herbe de la toiture.

Assistons maintenant à l'importante opération des couvreurs. Si facile que paraisse cette besogne, ce n'est pas le premier venu qui en sera chargé. Il faut des hommes spéciaux pour donner à ce travail élégance, solidité, imperméabilité. Du reste, l'artiste n'oubliera pas de s'inspirer par un acte superstitieux; il a soin de poser son premier paquet d'herbes sur une composition, de lui connue, pour avoir bonne main.

Aux femmes revient le soin de fournir l'herbe. Elles apportent de grosses gerbes toutes composées de gerbillons. Ces gerbillons sont lancés un à un avec adresse au couvreur qui les reçoit avec une égale dextérité. Celui-ci les juxtapose, en les serrant, sous un roseau ou gaulette liée par un bout à une pièce de la charpente, et, à distance assez rapprochée, il répète la ligature. Il est aidé dans son opération par un homme posté dans l'intérieur de la case qui, muni d'une longue aiguille de bois,

passe et repasse le lien à la demande du couvreur. Sur ce premier rang de paille il en superpose un autre de manière à cacher la gaulette et les trous de l'aiguiile, puis il continue ainsi rang sur rang jusqu'au sommet. Dans une case couverte avec soin, et c'est le grand nombre, on ne voit jamais une gouttière.



(Fig. 27) Collier en poil de roussette et nœud de jade

Collier en coquilles.

Le haut de la case se termine d'ordinaire par une flèche ornée de divers coquillages et d'un bois sculpté (voir gravure 26). A la base de cette grotesque décoration on forme une espèce de boule en paille ou en racines de fougères. Le travail touche à sa fin. Les couvreurs descendent après avoir eu soin de couper tout brin d'herbe qui ne serait pas à sa place. Il ne reste plus

qu'à relever la terre autour de la case pour empêcher l'eau d'y entrer. Cet ados se termine quelquefois par un petit talus de chaque côté de la porte sur lequel on remarque, comme ornement, des pierres ou des coquillages. Assez souvent on préfère y planter des bananiers, de grands taros, ou quelques pieds de canne à sucre,

Il reste encore une précaution à prendre pour protéger les habitants de la case contre les maléfices si redoutés et les surprises nocturnes. A cette intention, nos indigènes cachent un talisman dans l'herbe de la toiture, vis-à-vis la porte, il lui attribuent la vertu de réveiller, par un bruit insolite, par un tic-tac mystérieux, les dormeurs qui seraient en danger.

Pour pénétrer dans une case habitée, il faut écarter le rideau mobile de paille qui voile l'ouverture. Je ne dirai pas que l'intérieur est peu meublé, il est à peu près nu. S'offrent aux regards un casse-tête, un faisceau de lances, un rouleau de nattes qu'on enveloppe comme on peut, mais inutilement, pour les dérober à l'action de la fumée.

Le sol est couvert d'une couche de paille, et sur la paille on place des nattes servant de sièges pendant le jour et de lit durant la nuit. Un morceau de bois plat est l'oreiller du Calédonien. Il y a, dans chaque cas, un ou plusieurs foyers presque toujours ardents, surtout durant la nuit. Une rangée de pierres de chaque côté isole le feu et rend les accidents fort rares.

J'atteste qu'on peut dormir dans ces conditions. Du reste, les Gaulois, nos pères, et même les Romains, n'ont-ils pas couché longtemps sur la paille et sur des feuilles d'arbres sèches ? Plus d'une fois, voyageant à travers les îles du Nord de l'archipel Calédonien, je me suis trouvé dans la nécessité de prendre logement dans ces huttes et d'y passer la nuit enveloppé dans un manteau ou dans une natte. Pourquoi ne pas avouer que, dans le principe, ce n'était point le manque d'air, ni la fumée, ni l'agaçante visite des moustiques qui m'impressionnaient le plus, mais le décor extérieur, je veux dire, ces crânes grimaçant au sommet

de la case et ces ossements humains suspendus çà et là sur les haies de clôture ?

Les Calédoniens choisissent de préférence pour leurs villages les terres plantées de cocotiers et qui avoisinent la mer. Cela s'explique. Que de ressources ne trouvent-ils pas dans l'arbre précieux qui donne le coco ? Avec les produits de la mer ils peuvent varier leurs aliments et amoindrir les souffrances de la disette.

Il n'y a point de symétrie dans l'établissement des cases. On va de l'une à l'autre par des sentiers si étroits que deux piétons ne peuvent marcher de front. Chaque case a pour dépendances une ou plusieurs cours selon l'importance du propriétaire. La clôture faite de troncs d'arbres ou de feuilles de cocotiers tressées est plutôt un abat-vent qu'un moyen de protection.

CHAPITRE XX.

Art culinaire. — Le feu. — Bois-Briquet. — Marmite calédonienne. — Comment on la façonne. — Manière de la biscuiter. — Vernissure. — Premiers principes de l'art céramique. — Usage de la marmite. – Le four calédonien. — En quoi il consiste. — Mets qu'on y fait cuire. — Le boucan des Néo-Calédoniens. — Grillade. — Grillade ambulante. — Ce qu'ils mangent cru. — Sont-ils géophages ? — Leur boisson.

A l'habitation nous pouvons naturellement rattacher tout ce qui a rapport à l'art culinaire. Nos indigènes, hâtons-nous de le dire, ne sont point versés dans la connaissance des fins procédés gastronomiques du monde civilisé. Petit défaut que celui-là, à côté de tant d'autres. Essayons d'abord de promener notre attention sur les ustensiles dont ils se servent, comme aussi sur la préparation de leurs aliments. Notre course ne sera pas longue.

Quand le capitaine Cook découvrit la Nouvelle-Calédonie en 1774, il trouva l'usage du feu chez les indigènes. Ils étaient donc, en cela, plus favorisés que les habitants d'autres îles, qui, d'après certaines relations, n'auraient eu aucune idée de cet important élément. Au rapport de Vitruve, les hommes seraient redevables de la découverte du feu à un coup de hasard, au frottement de deux arbres violemment agités par le vent. Nos Néo-Calédoniens auraient-ils acquis le feu par un fait semblable ? Il nous paraît plus raisonnable de penser que les premiers immigrants l'ont importé avec eux. Quoiqu'il en soit, nous devons constater qu'ils savent parfaitement le produire. A cette fin ils choisissent deux morceaux de bois sec, l'un assez gros et l'autre moindre. Dans le premier, ils pratiquent une échancrure longitudinale, le second est coupé en forme de coin. Tenant ce dernier des deux mains, ils le font jouer dans l'échancrure par un rapide va-et-vient. L'étincelle ne tarde pas à briller, et ils la recueillent aussitôt sur de l'étoupe toute prête.





(Fig. 28). Poteries

Pour cuire leurs aliments, les Néo-Calédoniens possèdent la marmite, le four, le boucan, et, nous pouvons ajouter, les charbons ardents pour grillades.

La marmite. — Ils n'ont, à proprement parler, qu'un seul ustensile, une marmite en terre, de forme sphéroïdale, à large ouverture, à bord renversé, au-dessous duquel se trouvent deux petits trous de chaque côté. Ces trous sont destinés à recevoir un lien quelconque, pour faciliter le transport de ce coquemard sans anse. On distingue plusieurs modules, les grandes, les moyennes et les petites marmites. Tous ces vases sont ordinairement lisses. Il en est pourtant sur les parois extérieures desquelles on aperçoit certains guillochis informes. Avec un peu de bonne volonté on peut reconnaître l'intention qu'a eue le potier d'y figurer une tortue, un lézard, un oiseau, etc. (Voir la figure 28).

Puisque nous sommes sur ce sujet, exposons la manière de mouler une marmite, unique produit de l'art céramique dans le pays. Ici ce sont les femmes qui font l'article poterie. Pour la bonne exécution de leur travail, elles choisissent d'abord une terre glaise propice, ensuite elles la triturent convenablement. Dans les fabriques les plus productives, car il y a des villages renommés pour le moulage des marmites, veut-on essuyer la marchandise, on la dispose sous un hangar construit en bois léger. Lorsqu'elle est suffisamment sèche, il faut la biscuiter. Quel sera le procédé en usage ? Il est trop simple pour être prévu. On met, sans façon, le feu au hangar. Les vases qu'on veut cuire reçoivent d'abord la chaleur à distance, puis la charpente en combustion s'affaisse sans rien briser, et, quand le bois et la paille sont consumés, la cuisson est achevée. Il nous reste encore à signaler la vernissure; elle consiste à faire fondre, à la surface de chaque vase, avant qu'il se refroidisse, la résine de kaouri, si commune en Calédonie.

Assurément, il ne viendra à la pensée de personne de confondre ce produit avec un vase étrusque. Mais n'y a-t-il pas quelque intérêt à remarquer, dans leurs diverses opérations, l'application des premiers principes de l'art céramique, principes qui consistent à bien choisir une terre, à la triturer, à l'essuyer, à la biscuiter et à la vernisser.

Le Néo-Calédonien veut-il faire usage de sa marmite, il la pose sur trois pierres convenablement écartées, de façon à pouvoir allumer et entretenir le feu par dessous. C'est ainsi qu'il fait bouillir ses aliments, mais le plus souvent il les fait cuir à l'étuvée, S'il veut manger une igname farineuse, un taro, un poisson, il ne verse au fond du vase qu'un peu d'eau, il ferme ensuite hermétiquement l'ouverture avec un bouchon d'écorce de niaouli et avive le feu. A part les morceaux du fond, la cuisson se fait alors à la vapeur.

Le four. — En disant que les Néo-Calédoniens se servent du four, nous ne serions pas compris si nous n'exposions leur procédé qui n'est, au fond, qu'une manière perfectionnée de cuire

sous la cendre, usage si connu des anciens. L'indigène pratique en terre une excavation de grandeur proportionnée à la quantité de vivres qu'il veut faire cuire. Il jette ensuite dans ce trou du bois, des pierres, et il allume le feu. Avec une perche il tisonne ce foyer ardent, et considère les pierres subissant l'action de la chaleur. Comme les boulangers dans nos villes des pays civilisés et les femmes de ménage de la campagne, le Néo-Calédonien sait distinguer parfaitement à la couleur de la pierre le degré de chaleur nécessaire pour tel ou tel de ses produits. Dès qu'il juge le moment arrivé, il vide complètement l'excavation. Sans perdre de temps, il roule ensuite dans le fond une rangée de pierres brûlantes, puis étale avec soin, sur ces pierres, ignames, taros poisson, S'il s'agit d'une grosse cuisine, il dépose une nouvelle rangée de pierres et encore une nouvelle couche de vivres, surchargée d'une autre rangée de pierres..... Sur celle qui sera la dernière, il jette de l'écorce de niaouli, ou autre débris de plantes qu'il a soin de mouiller pour les empêcher de brûler et pour garantir les vivres de tout contact avec la cendre. Il termine l'opération en recouvrant le tout de charbons, de braise, de cendre, de terre, et la nourriture cuira ainsi à l'étouffée. Le Néo-Calédonien sait apprécier aussi le laps de temps qu'il faut pour achever la cuisson;



(Fig. 29). Gourde clissée.

le moment venu, il ôte avec précaution la cendre, la terre, tout ce qui a servi à couvrir ; puis prend les vivres dans des paniers. On trouve le four calédonien à côté de chaque case, mais il est facile de comprendre qu'on peut l'improviser partout.

L'alimentation de nos indigènes est presque entièrement végétale et sans saveur. Malgré cela, ils ne connaissent nul condiment, pas même l'usage du sel, généralement admis de toute antiquité. Un auteur ancien voulant donner l'idée de l'ignorance de certains peuples, a dit : « qu'ayant du sel, ils ne savaient pas s'en servir pour conserver leurs viandes. » Nous pouvous faire la même remarque sur les Néo-Calédoniens. Ils ont du sel. Les grands vents et les hautes marées jettent souvent l'eau de la mer dans les trous des rochers et sur les plages marécageuses; cette eau s'évapore et laisse une couche de sel blanc. Si jamais l'idée est venue à l'indigène de porter ce produit aux lèvres, il aura fait la grimace, et la pensée n'a pu lui venir de l'utiliser. Ils mettent donc au four, sans nul apprêt ni condiment, l'igname, le taro, le fruit de l'arbre à pain, la banane verte; car nous devons noter qu'ils mangent la banane cuite sans la laisser blessir. Ils ont remarqué que, dans cet état, elle est plus nourrissante et leur donne plus de force. Ils cultivent aussi l'*hybicus paoui*, et ils se servent de la fécule renfermée dans l'écorce. Le fruit d'une plante grimpante appelée *démoua* entre encore dans leur alimentation.

S'agit-il de faire cuire du poisson, ils l'enveloppent avec soin dans des feuilles de bananier. Quelquefois, voulant en parfumer la chair, ils déposent dans l'enveloppe les jeunes pousses d'une plante odoriférante (*hélianthus*). La plante transmet son odeur au poisson, qui à son tour l'inonde de son jus; ils se rendent ainsi un mutuel service dont profite l'indigène. C'est encore au four qu'on fait cuire les grosses pièces, tortues, dugons, voire même jadis le lambeau de chair humaine. En guise de plat, ils ont des feuilles d'arbre dont on ne se sert qu'une fois,

ou de petites tresses de feuilles de cocotier qu'ils conservent pour s'en servir encore.

Les indigènes, privés de nos moyens pour conserver les aliments, savent, en revanche, boucaner. Veulent-ils faire figurer quelques pièces de poisson à une fête prochaine, ou préparer leurs provisions pour l'avenir, ils organisent une partie de pêche, soit sur le grand récif, soit dans les îlots voisins. Quand le succès les favorise, ils vident le poisson, l'attachent à une baguette de bois qui servira à le remuer. Ils plantent en terre quatre piquets de 0 m. 60 à 0 m. 70 de haut, établissent une claie en bois, y déposent leur butin, allument dessous un petit feu qu'ils entretiennent soigneusement, tournent et retournent la pièce jusqu'à ce qu'ils la trouvent suffisamment desséchée, puis ils la mettent en réserve. Il est à remarquer que nos boucaniers calédoniens ne sont pas très experts. Aussi, quand ils s'aperçoivent que la chair du poisson se ramollit et tourne de nouveau à la décomposition, ils achèvent la cuisson et le mangent, ou bien le boucanent encore pour attendre la fête.



(Fig. 30). Cocos vides, liés ensemble.

La grillade. — Il est rare que les Néo-Calédoniens n'aient pas quelques bribes à se mettre sous la dent, ne fût-ce qu'un petit poisson, un crustacé, un mollusque, un tubercule, ou simplement la racine de certaine fougère en temps de disette. Ils ramassent un peu de bois, allument le feu, s'accroupissent à l'entour, y jettent leur menu, et, quand il est cuit, ils mangent cette grillade sur le bout des doigts. Tout est simple dans les usages de ce peuple. Il me souvient que, voyageant avec quelques indi-

gènes, nous arrivâmes dans une baie où un banc de sardines faisait frémir la surface de l'eau. Pas de filet pour cette aubaine.

Nos hommes ne s'embarrasent pas pour si peu, ils arrachent de grandes herbes et façonnent à la hâte un long et volumineux tortis. Ils cernent le poisson avec cet épouvantail et le mènent bien doucement vers le rivage; puis, par un mouvement vif et combiné, ils poussent hors de l'eau le tortis qui entraîne une quantité considérable de fretin, et chacun s'empresse de faire sa provision. En pareille occurrence, on eût bien voulu faire étape pour griller la capture, mais il fallut partir. L'un des voyageurs, plus adroit ou plus affamé que les autres, entre dans une case, se munit d'un tison ardent, suspend à son cou le petit panier qui contient les sardines, en place une sur son tison, souffle, la tourne et la retourne; quand le fretin est cuit, il le mange, passe à un autre, puis à un autre et ainsi de suite. Par cette grillade ambulante, notre homme put adoucir les ennuis de la route.

Le Néo-Calédonien ne mange jamais de chair crue, qu'il s'agisse de chair humaine, de poisson ou mollusque, de roussette ou d'oiseau surpris par la pierre à fronde ou le lacet. Nos gourmets d'Europe croiraient manquer à un article du code culinaire s'ils faisaient vider une bécasse. Le gourmet calédonien se garderait bien, lui aussi, de vider la roussette. Il assure que le ventre est, sans contredit, le meilleur morceau, surtout à l'époque où ce chéiroptère se nourrit de certains fruits et fleurs odorantes, comme celles du niaouli, car alors, disent-ils, le morceau se trouve parfumé. Disons pourtant qu'ils mangent cru le long pédoncule de la bivalve *lingula* et le nerf adducteur des grands bénitiers, tels que tridacnes et hippope.

Aliments crus. — Outre les aliments qui doivent être cuits, il en est d'autres qu'ils consomment tels que la nature les donne. Nous devons mettre en première ligne le fruit du cocotier. Le cocotier est un arbre singulier dont on ne se lasse pas d'admirer la tige nue et élancée, étalant au sommet ses longues et superbes feuilles presque toujours balancées par le vent ou la brise

de mer. De l'aisselle des feuilles sortent des fleurs et des fruits en grosses grappes. Le cocotier n'est pas avare. Pour lui, pas de morte saison; il produit toujours et abondamment. Vraie ressource alimentaire pour l'indigène, celui-ci y trouve une nourriture et souvent une friandise. Tous ceux qui connaissent le coco savent que, quand il est jeune, il n'offre qu'une eau sucrée à boire. Bientôt une espèce de crème se dépose sur les parois intérieures. On la recueille avec la valve d'une coquille ou un morceau de bois plat. Avec le temps, cette crème prend de la consistance et se transforme en amande assez tendre, et dont le goût rappelle assez celui de la noisette. Un peu plus tard, c'est un coco sec *(nou maïou)*. L'amande, qui a perdu de sa saveur, a gagné en vertu nutritive. Enfin, lorsque le fruit est vieux et va germer, l'eau a complètement disparu et a été remplacée par une boule spongieuse. Le coco sec et le coco germé se mange comme aliments, l'amande noisette et la crème comme friandise, et l'eau sucrée se prend comme boisson et rafraîchissement.

Nous pouvons ajouter, à la nomenclature des aliments crus, la canne à sucre, les bananes mûres, enfin divers menus fruits des arbres de la forêt, dont la saveur laisse fort à désirer.

Géophagie. — Les Néo-Calédoniens sont-ils géophages, comme on l'a dit? En d'autres termes, est-il vrai qu'à l'époque de la disette, ils ont à leur usage une terre comestible, mine inépuisable qui sert à apaiser leur faim? Il est certain que dans des circonstances rares, même sans être en temps de disette, ils émiettent sous la dent et mastiquent, je ne sais pour quel motif, une pierre friable, grisâtre, tirée du flanc de la montagne et conservée quelquefois à la case, Serait-ce pour occuper les organes de la manducation et tromper la faim? Je ne le crois pas. Volontiers je me range au sentiment de ceux qui pensent que les femmes en usent par superstition.

Le confort du Calédonien n'est pas riche; mais, dans les plus mauvais jours, Celui qui donne la pâture aux petits des oiseaux

leur fournit mieux que cela. Faute de prévoyance et d'économie, ils n'ont pas toujours de quoi satisfaire leur appétit; mais je n'ai vu personne réduit à mourir de faim, ce qui arriverait s'ils étaient condamnés à absorber une terre qui, ne renfermant nulle substance nutritive, ne serait propre qu'à abréger leur existence.

Boisson. — Tant que les Néo-Calédoniens habitèrent seuls leur archipel, ils ignorèrent complètement l'usage de toute liqueur fermentée. Aussi, quand les Européens fixés sur un point de l'île, ou visitant la côte en embarcation, vinrent leur offrir de l'eau-de-vie, ils la repoussèrent avec dégoût; car, après y avoir trempé le bout des lèvres, ils s'essuyèrent la bouche et se dirent entre eux: « *Oué, téi, mouang.* » « C'est de l'eau qui brûle, mauvais. » Ce temps de légitime frayeur est déjà loin de nous, et aujourd'hui nous ne rencontrons que trop de noirs dont le gosier est moins susceptible. Des exemples pernicieux et fréquents, hélas! ont produit leur effet.

Nos indigènes, avant l'arrivée de ceux qu'ils appellent étrangers, n'avaient pour boisson que l'eau pure, l'eau aromatisée et l'eau naturellement sucrée du coco. Ils puisaient au ruisseau voisin, ou dans quelques citernes creusées par la nature. Ils avaient et ont encore, en plusieurs localités, une calebasse artistement clissée et ansée (voir fig 29). Ils se servent aussi de cocos vides liés ensemble qu'ils nomment *ara-oué* (voir fig. 30). C'est dans ces vases qu'ils conservent l'eau à la case.

J'ai dit, de plus, qu'ils ont l'eau aromatisée, et en voici la preuve: je rencontrai un jour un indigène qui suivait nonchalamment le sentier du ruisseau, tenant d'une main ses cocos vides et de l'autre des feuilles de niaouli. Nous engageons le court dialogue que voici:

— Où vas-tu? lui demandai-je.

— Je vais au ruisseau chercher ma boisson.

— Et ces feuilles, que veux-tu en faire?

— C'est pour rendre mon eau bonne.

— Et comment fais-tu pour rendre ton eau bonne?

— Je fais passer ces feuilles par l'ouverture du coco, et je les laisse tremper.

Il avait donc observé qu'en faisant infuser ces plantes, elles communiquaient à l'eau leur arome, lui enlevait sa fadeur et la rendait plus agréable.

Le niaouli *(melaleucca)* si répandu dans toute la Nouvelle-Calédonie, contient en effet, dans ses feuilles et ses fleurs, une essence aromatique qui parfume l'air dans les plaines et sur les collines où il croît en abondance.

Les Européens n'ont pas tardé à imiter les indigènes en l'employant en guise de cannelle dans leurs mets, et la médecine en a extrait une huile réputée efficace contre les douleurs rhumatismales.

Dans nombre de détails pratiques, le Néo-Calédonien possède un tact d'observation dont nous ne soupçonnerions jamais la finesse. Veut-il se procurer ou offrir un bon coco à boire ? Il jette ses regards vers la cime des cocotiers, et considère ces superbes régimes à gros fruits ; à la couleur, il juge déjà de la qualité, et voilà pourquoi il choisit plutôt tel arbre que tel autre. Il monte arcbouté le long de la tige, qu'il ne touche qu'avec les pieds et les mains. Quand il arrive au but et qu'il a le fruit à sa portée, il juge *de auditu* avec l'oreille ; il frappe légèrement le coco, l'ausculte à sa façon, et, du son qui en résulte, il acquiert la certitude du degré de maturité. Rarement il se trompe. Son choix fait, il détache le coco et le laisse tomber. Il ne reste plus qu'à l'ouvrir en cassant l'extrémité de la coque. C'est surtout après une longue course, sous les ardents rayons du soleil, qu'on peut apprécier la bonté de la Providence, qui a suspendu sur la tête du voyageur ces modestes réservoirs d'une boisson aussi agréable qu'inoffensive.



(Fig. 31.) Femme calédonienne.

CHAPITRE XXI

Vêtement. — Ceinture de femme. — Manteau. — Coiffures diverses. — Démêloir. — Colliers. — Bracelets. — Jarretières. — Masque. — Badigeon. — Tatouage. — Oreilles fendues.

Il s'agit aujourd'hui de décrire le vêtement, les coiffures, les parures et les ajustements divers des Néo-Calédoniens.

Nos indigènes, nous le savons déjà, n'éprouvent pas le besoin de se couvrir pesamment : en cela rien d'étonnant, l'archipel qu'ils habitent étant situé dans la zone tropicale, à peu près entre 161° 20 et 165° 45' de longitude est, et entre 19° 40' et 22° 40' de latitude sud. Deux saisons, l'une de grande chaleur et l'autre de fraîcheur relative, se partagent l'année avec des demi-saisons, sans transition brusque. Les mois de décembre, janvier, février sont les plus chauds; les mois de juin, juillet, août sont plus tempérés; mais point de frimas qui viennent dépouiller les arbres. Les vieux habitants n'ont donc jamais été

exposés à l'action d'un froid sensible, qui aurait pu les rendre inventifs pour se garantir.

Etudions successivement, et en quelques mots, les vêtements et des hommes et des femmes :

Pour les hommes, c'est le *téboua* ou pagne calédonien. Il prend diverses formes et divers noms, et dans telle fête ou cérémonie, tel pagne doit être porté de préférence à tel autre. Ainsi ajusté, le Néo-Calédonien se présente partout et devant toutes sortes de personnes, et ne soupçonne pas que son costume laisse à désirer. Il y attache une telle importance, qu'on le ferait plutôt rentrer sous terre que de le faire paraître sans lui en public, et quand il consentira à revêtir l'habit européen, ce sera sans préjudice du sien.

La femme est plus modeste dans sa tenue ; elle enroule sur ses hanches une longue ceinture dont les franges peuvent avoir 0m20 à 0m25 de large. Elle superpose un grand nombre de tours, et fournit ainsi une épaisseur fort convenable pour le but qu'elle se propose. A la partie postérieure de cet habit, elle adapte un pardessus avec des franges très larges. Ne dirait-on pas le tablier ajusté au rebours ? Tout cela a sa raison d'être ; mais passons vite, non sans faire observer que nos indigènes, comme nos premiers parents après leur chute, savent, dans leur dénûment, mettre à profit aussi les feuilles d'arbres et les parties fibreuses des plantes pour se couvrir. *Consuerunt folia ficus et fecerunt sibi perizomata* (Gen. III, 7).

Ceinture de femme. — La femme calédonienne confectionne elle-même les nippes dont elle se revêt. Elle se sert, à cet effet, de la fibre de bananier, de la partie textile de diverses plantes et préférablement de l'*hybiscus paoui.*

Il y a plusieurs espèces de ceintures, qui s'apprécient d'après la qualité des matières textiles. La couleur ne varie guère plus que la forme ; cependant, nous devons signaler la ceinture noire, qui est la plus estimée.

Manteau calédonien. (Fig. 23). — Nous pouvons mentionner un autre vêtement auquel nous voulons bien donner le titre de

manteau. Les hommes et les femmes indistinctement peuvent le porter ; mais rarement ils s'en affublent. C'est plutôt un objet de luxe et d'échange. Ce manteau, de forme triangulaire, est assez régulièrement fait, il est natté avec une espèce de jonc, qui acquiert une très grande souplesse quand il est sec. Le côté de la natte qui doit toucher le corps est uni : la partie extérieure est toute



(Fig. 32). Démêloirs.

hérissée de longs filaments qui, retombant les uns sur les autres, imitent grossièrement les fourrures à longs poils. Il en existe de deux grandeurs : l'un, ordinaire, qui descend jusqu'aux talons ; l'autre, plus long, plus ample, presque traînant. Le musée préhistorique de Bordeaux a dû en recevoir un échantillon.

Coiffures. — Evidemment, le Néo-Calédonien est dominé par une pensée, celle d'attirer les regards sur la partie la plus noble de son corps, la tête. En effet, lui, si dépourvu de toutes sortes de vêtements, nous offre une grande diversité de coiffures, qui sont plutôt un ornement de convention.

Ils ont d'abord le *paoup*, (fig. 7) coiffure cylindrique ouverte aux deux extrémités. Les contours sont arrondis avec les nervures flexibles des folioles du cocotier. Ces nervures sont reliées par lignettes croisées et bien serrées. C'est un travail assez finement fait avec des matières grossières. Le bord inférieur est quelquefois orné de feuilles de fougères, et le haut a ordinairement sur le côté une aigrette en plumes d'oiseaux. Ce sont les anciens qui portent de préférence cette coiffure.

La coiffure de guerre (*mouenga pat*, fig. 33) est une espèce d'armet, composé de grosses tresses d'herbes cousues ensemble, et n'ayant pour toute visière qu'une coquille. L'arrière est garni d'un pompeux éventail, orné de plumes, sur sa demi-circonférence, et terminé par une queue qui descend sur le dos du guerrier. Cette coiffure donne vraiment un air martial.

Nos indigènes prétendent encore décorer leur tête avec une espèce de turban qui affecte diverses formes capricieuses. Ils se servent pour cela de larges bandes d'étoffe d'écorces d'arbres (fig. 10). Ils saisissent leur chevelure avec les premiers plis de ce balassor, et, en l'enroulant, ils construisent ainsi sur leur tête des espèces de tours plus ou moins élevées, qui se terminent tantôt en forme de dôme, tantôt d'une manière tronquée. Quelquefois, cette étoffe prend la forme de la tête, avec une étroite bande par-dessus, de l'avant à l'arrière. Il en est d'autres qui laissent pousser simplement leurs cheveux ; ils s'imposent le difficile travail de les cordeler en mèches retombant majestueusement sur les épaules.

Quand le jour de faire toilette est arrivé, ils retroussent ces longues mèches qu'ils lient en faisceau au sommet de la tête, et paraissent ainsi coiffés d'un haut casque à cimier. Là ne se borne pas le caprice des modes, et nous n'avons pas la prétention de les

relater toutes. Signalons, en terminant, ceux qui, après avoir arrangé leur chevelure crépue avec le démêloir, le laisse fixé comme parure. Cette dernière mode est usitée chez les femmes quand elles n'ont pas les cheveux coupés ras, ce qui est assez ordinaire.

Démêloirs. — Il en est de deux sortes ; l'un est confectionné avec un fragment de bambou, largement denté, et orné sur le dos, de divers dessins. Pour faire ressortir les empreintes, il leur a suffi de les frotter avec les feuilles de certaines plantes. Le second, plus simple, est composé de deux ou trois baguettes de bois, pointues par un bout, et fixées ensemble par l'autre. Ces instruments ne servent qu'à arranger superficiellement les cheveux, nullement à nettoyer là tête, ni à la purger de ses hôtes qui, habituellement, s'y promènent comme dans une forteresse imprenable. J'ai appelé ce dernier démêloir à fourchette ; qu'on me permette d'en dire le motif. Avant de partir pour aller évangéliser les sauvages, ne jugeant pas à propos de nous conformer à leur manière de prendre les repas, nous songeâmes à nous munir d'une petite batterie de cuisine. Parmi nos ustensiles, achetés à Nouméa dans des magasins anglais, se trouvaient des fourchettes en fer, à deux ou trois dents, manche en bois. Arrivés à destination, nous dûmes essayer de former quelques enfants indigènes. pour nous aider à faire bouillir le pot-au-feu et laver notre vaiselle. Un jour, la pensée me vint d'aller les voir sur le bord du ruisseau où ils venaient la-



(Fig. 33). Coiffure de guerre.

ver. Or, l'un d'eux avait cru reconnaître une certaine analogie entre notre ustensile de table et leur démêloir. De là à la pratique, il n'y avait plus de distance. Je trouvai donc mon négrillon occupé à arranger sa chevelure avec notre fourchette, et cela, probablement, après l'avoir lavée. Je ne me souviens pas de ce qui se passa entre nous deux, dans cette circonstance; mais je ne l'ai plus surpris depuis en pareille besogne.

Colliers. — Ce genre de parure est fort affectionné de nos indigènes. Le plus recherché est le collier en perles de jade; c'est la pièce de joaillerie la plus précieuse de l'écrin calédonien : car les perles-monnaie, plus estimées, ne comptent pas au nombre des parures. Il nous serait difficile de mesurer le temps qu'ils mettent à confectionner un collier semblable, vu la dureté de la matière et les faibles moyens qu'ils ont pour tailler, percer et polir. Les femmes seules ont le privilège de porter ces joyaux. On conçoit qu'elles se montrent, avec complaisance, avec un ornement si rare et qui a coûté tant de travail. On conçoit encore qu'un directeur de musée ethnologique apprécie cet objet comme pièce affirmant les usages d'un peuple. Mais ce qui se conçoit moins, c'est de voir des dames européennes acheter ces colliers fort cher, et les porter comme des pierres fines.

Il existe une autre parure, composée avec une tresse de cordon de poil de roussette, ayant à sa partie inférieure un assez gros fragment de jade percé, poli, affectant diverses formes. L'usage de ce collier est encore réservé aux femmes. Quelquefois à la place du jade on attache un amas de coquilles. Nous pouvons ajouter à la série le collier exclusivement composé de coquilles, et celui qui est fait avec la graine d'une graminée connue sous le nom de larme de Job. Enfin nous voyons encore nos indigènes se parer, en guise de collier, d'un gros écheveau de cordon de poil de roussette.

Si la femme calédonienne n'a pu satisfaire sa vanité en attifant sa tête de coiffures, elle peut se dédommager par l'usage des colliers, dont elle a presque le monopole.

Bracelets. — Le bracelet est connu du Néo Calédonien. Cer-

taines coquilles, du genre cône, atteignent, avec l'âge, une taille avantageuse. Tels sont les cônes tigre (*mille punctatus*), et le damier (*marmoreus*). C'est avec ces divers matériaux qu'ils font leurs bracelets.

Les bracelets, uniformes dans leur mode, varient dans leur dimension; les uns conviennent aux hommes, les autres aux femmes; les plus petits viennent parer les bras des enfants. Un bracelet d'homme, bien ouvré, sans cassure, est une pièce rare et de valeur. Il n'y a guère que les chefs qui puissent se passer ce luxe. L'ouverture du bracelet n'est pas élastique. Pour l'ajuster, il faut lui faire franchir deux obstacles, la largeur de la main, et le pli du coude, car ils le font remonter entre l'épaule et le coude.

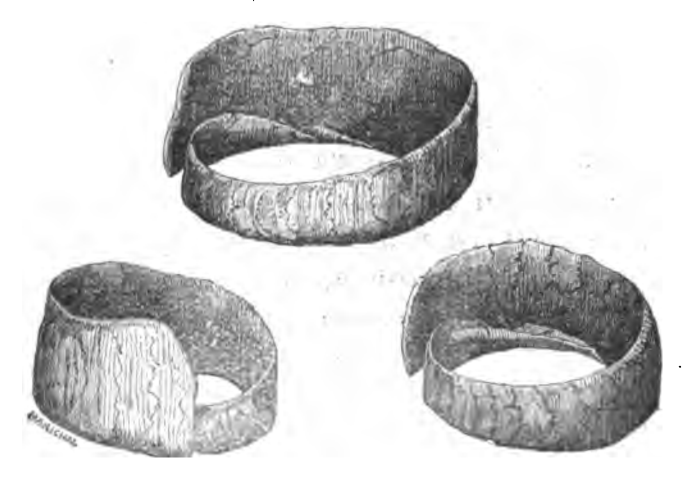
Jarretières. — Ils ont aussi l'usage de la jarretière, qu'il ne faudrait pas confondre avec une attache nécessaire assujettissant un vêtement quelconque. La jarretière calédonienne n'est qu'un simple ornement de leur jambe, comme le bracelet est un ornement de leur bras.

Les hommes seuls ont le droit de porter la jarretière. Honneur aux chevaliers de l'ordre! Il y a cependant exception pour la jeune Kabo, *fille* du chef; elle pourra avoir cette marque de distinction dans certaines fêtes; mais dès qu'elle sera grande et adulte, elle perdra ce privilège.

Masque. — Cet horrible objet, que nous appelons masque calédonien, ne sort de la fumée de la case que pour servir d'ornement à une fête. C'est à ce titre qu'il peut trouver sa place ici. Du reste, on peut encore le considérer comme vêtement, ou comme coiffure. Il est composé, dans sa partie inférieure, d'un sac en filet recouvert de plumes d'oiseaux. Le facies est un morceau de bois abominablement sculpté, et flanqué d'un nez tantôt long et recourbé en dessous, tantôt large et aplati. La bouche grinçante montre de grandes dents écartées. Ce bois est cousu à une espèce de cylindre, sur lequel viennent se fixer les

cheveux et la barbe. Comme coiffure, il reçoit un *paoup*, surmonté d'une chevelure pyramidale. Tout ce hideux appareil est noir, sauf les dents qui sont blanches, et quelquefois le tour des yeux et les lèvres qui sont rouges.

L'homme qui a le privilège de coiffer le masque calédonien passe sa tête dans le filet, ses bras sortent par deux ouvertures latérales, et tout est disposé pour que ses yeux s'arrêtent vis-à-vis les dents, à travers lesquelles il regarde pour se guider. (Voir la gravure, p. 109). Il paraîtrait que le porte-masque, quand il prend son grand costume, si propre à produire l'horripilation chez celui qui le voit pour la première fois, ne serait pas sans courir quelque danger. Aussi brandit-il une espèce d'abraxas pour se préserver. (Voir la gravure, p. 73·)



(Fig. 34.) Bracelets.

Tatouage. — Bien que le tatouage soit largement pratiqué chez les peuplades des divers archipels du Pacifique, il est peu usité chez les Néo-Calédoniens. Nous en trouvons cependant trois genres différents.

Pour le tatouage proprement dit, on pique la peau jusqu'au sang, avec l'épine d'un oranger sauvage, en suivant des figures tracées, puis on passe sur les piqûres une espèce de bistre détrempé avec la suie.

Le tatouage en relief se pratique sur les bras et la poitrine. On l'obtient en faisant brûler la surface de la peau avec certaines herbes, et ces brûlures symétriquement posées laissent une empreinte saillante.

Enfin, sur le visage et autres parties du corps, on remarque certaines zones plus foncées. Elles sont le résultat du suc de plantes vesicantes, capricieusement appliqué.

Oreille fendue. — En terminant ce chapitre, signalons une autre cicatrice encore motivée par la vanité. De toute antiquité et chez presque tous les peuples, nous trouvons l'usage d'orner les oreilles avec des anneaux de prix. Les Néo-Calédoniens au lieu d'y suspendre un pendant d'oreille, veulent transformer en anneau la partie à décorer. Voici comment. Ils ouvrent, vers le centre du lobule, une large boutonnière qu'ils s'évertuent ensuite à élargir en y introduisant des rondelles de feuille de cocotier ou d'écorce d'arbre faisant ressort. L'élégance de cette parure se mesure à l'ampleur de l'ouverture. Hommes et femmes la recherchent. Mais il en est qui savent en faire le sacrifice au jour de deuil. Poussé par la douleur et le désir de la rendre sensible, ils déchirent la boutonnière, sacrifice d'autant plus grand qu'il est pour la vie: ce siège de coquetterie ne devant plus offrir aux regards que deux lambeaux disgracieux.

En voyant les diverses manières dont le Néo-Calédonien use pour satisfaire son penchant à la vanité, si vivace chez tous les peuples, nous pouvons déplorer son aveuglement sans excuser le nôtre. Qu'il nous soit permis de former des vœux pour qu'une civilisation vraiment chrétienne vienne lui inspirer des goûts à la fois plus raisonnables et plus modestes.

CHAPITRE XXII.

Les jeux et les amusements s'imposent à la nature humaine. — Balançoire. — Sauter la corde. — Jonglerie. — *Le kat.* — *Le ta.* — *Le Piba.* — Tir à la lance et à la fronde. — Petite guerre. — Natation. -- Exercice. — Utilité.

Avant de nous séparer du jeune âge, voyons-le s'associant à divers jeux et exercices. Les uns ont un cachet assez enfantin, les autres ont un caractère plus mâle et semblent nécessaires à l'éducation sociale reçue. Le point de démarcation n'est pourtant pas rigoureusement, tranché : aussi voyons-nous les hommes mûrs de ce peuple enfant se mêler aux jeux puérils, et les enfants se glisser dans les rangs des guerriers pour jeter la pierre et la lance comme ferait un vieux praticien. Quelques jeux se font avec calme et n'affectent rien de bruyant ; d'autres, au contraire, exigent du bruit, de l'animation. Enfin, il en est qui sont tellement en rapport avec la nature de l'homme, que nous les trouvons chez tous les peuples ; d'autres, au contraire, revêtent une forme d'originalité locale.

1° *Jeux.* — Exposons d'abord les jeux généralement reçus dans tout pays, pour apaiser l'instinct remuant de la jeunesse. En première ligne, nous plaçons la balançoire, en langue indigène *iaouli.* Le système calédonien est des plus simples. Une liane souple et de force convenable est fixée à la branche d'un arbre ou à deux cocotiers rapprochés. Le joueur saisit la liane des deux mains, à droite et à gauche, place un pied dans le pli inférieur et se tient debout. Bientôt, sans aucun secours étranger, par la seule impulsion combinée de son corps, il imprime un mouvement oscillatoire, qui s'élève graduellement jusqu'à l'extrême limite quand c'est un joueur de mérite. (Voir fig. 35).

Sauter à la corde est encore un jeu simple pratiqué par le Néo-Calédonien. Il est connu sous le nom de *Kaoloïa.* Il faut peu d'apprêt pour se livrer à ce genre d'amusement. Un simple

tortis d'herbes suffit. Ce tortis est tenu aux extrémités par deux individus qui lui impriment le mouvement de circonvolution. Les sauteurs présents viennent à tour de rôle. La fatigue fait céder la place, et souvent aussi une maladresse, une chute ; ce qui, de plus, excite les éclats de rire. Le mode connu ailleurs de sauter à la corde seul n'est point usité en Calédonie.

Voici encore un passe-temps affectionné de nos indigènes. On l'appelle *Tanda*. C'est la jonglerie. On lance en l'air plusieurs boules, et on les reçoit dans les mains avec dextérité, pour les relancer encore. La bande joyeuse, les mains pleines de fruits ronds ou oviformes, tels qu'oranges sauvages, pommes du *cerbera mangas*, si communes sur nos plages, vient s'asseoir en cercle sur le rivage, ou à quelques pas de la case. Là, chacun s'évertue à lancer en l'air et à faire passer dans ses doigts les boules végétales avec une habileté remarquable. Quelquefois ce jeu prend une autre forme ; les joueurs se placent à distance et se jettent la boule qui doit être reçue et renvoyée avec la paume de la main sans la saisir. Toujours la dextérité provoque des cris approbateurs, et les gaucheries sont tournées en railleries.

Passons à un autre mode d'amusement, d'une simplicité encore plus marquée. *Kat* est son nom. Nos indigènes fixent en terre verticalement un tronçon de bananier autour duquel ils viennent se grouper en demi-cercle. Ils ont eu soin de se munir de petites flèches, confectionnées avec la nervure principale des folioles de cocotier. Ils forment deux partis, et les voilà visant à tour de rôle le tronçon pour y fixer leurs petits dards, ou faire tomber ceux des adversaires. Finalement la partie est gagnée par ceux qui ont placé le plus de flèches dans le point de mire.

Négrillons et négrites, hommes et femmes prennent part séparément aux divers jeux que nous avons relatés jusqu'ici. Seuls, les jeunes gens et les hommes s'associeront à ceux que nous allons décrire.

Après la plantation des ignames, car certains jeux ont leur



(Fig. 35). Jeux et exercices des indigènes.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

cette espèce de tournoi. Quelques oisifs poussent un cri de guerre et commencent la lutte. Ce cri a un tel charme à l'oreille indigène qu'on voit aussitôt d'alertes guerroyeurs, grands et petits, sortir de toutes les avenues du village pour se ranger qui à droite, qui à gauche, de manière à contrebalancer les forces des deux camps en présence. Avec le nombre, les cris augmentent, les projectiles se multiplient dans l'air. Cette lutte d'amusement prend l'aspect d'un véritable combat. C'est un parti qui gagne du terrain, pour le perdre un instant après et le regagner encore. Il n'est pas sans intérêt d'observer les péripéties de ce drame et de signaler les coups d'adresse. L'indigène a vraiment l'œil exercé pour suivre le trajet de la pierre ou de la lance qui le menace. Voyant venir le projectile, il ne fuit point; il veille avec un art remarquable à éviter le coup. Si le projectile menace sa tête, il se baisse; si la poitrine est en danger, il se penche; si le bas du corps court des risques, il saute en l'air ou par côté. Quand son adresse est en défaut et qu'il reçoit le coup, les cris de victoire se font entendre d'un côté, et de l'autre les cris de colère simulée. Le jeu devient plus acharné, les traits volent plus rapides jusqu'à ce qu'enfin l'avantage reste à un parti, et ordinairement on se sépare sans autre mal que la fatigue. Il arrive pourtant que le parti qui a dû céder le terrain, à l'instar d'un joueur malheureux, s'irrite, et, dans sa colère, frappe un mauvais coup prémédité, et aussitôt cet amusement se transforme en lutte acharnée, se termine par quelque grave blessure et laisse dans les cœurs des haines à venger. C'est la raison pour laquelle nous avons dû user de nos conseils, je ne dis pas pour abolir, mais pour rendre plus rares de tels jeux.

3° *Natation.* — La natation est moins un art chez le Néo-Calédonien qu'une seconde nature. La mère a coutume de baigner son enfant dès le bas âge; celui-ci se familiarise ainsi avec l'eau, et sait aussitôt nager que marcher. Les jeunes gens du village se réunissent fréquemment pour aller jouer à la mer. Ils s'élancent à l'eau en poussant des cris, plongent, disparaissent,

reparaissent, se livrent à toutes les évolutions possibles. Ce savoir-faire, du reste, leur est fort utile, soit pour la pêche, soit pour effectuer certains trajets à la nage. Il nous est arrivé souvent de voyager avec des passagers indigènes qui devaient s'arrêter en route. Dès qu'ils arrivaient vis-à-vis leurs villages respectifs, sans plus de façon ils descendaient à la mer, tenant d'une main leur petit paquet au-dessus de l'eau, et nageant de l'autre pour aborder au rivage. Ce procédé leur paraît plus simple, plus expéditif et moins dangereux que l'abordage à une roche servant de débarcadère.

Mais que faire si le petit bagage est trop lourd pour être soutenu au-dessus de l'eau en nageant? Il me souvient que, dans un voyage sur la grande île, nous nous trouvâmes tout-à-coup sur le bord d'une rivière profonde, sans barre pour passer à gué. De passerelle, point; de cases habitées, sur la berge, point. C'était le désert le plus absolu; donc point d'arbres creux pour nous faciliter la traversée. Passer à la nage à la mode du pays, c'était chose naturelle et possible. Mais le sac de voyage, mais le panier de provisions, comment les faire suivre? Un radeau, sans doute? Mais il faut des outils et du temps, et nous n'avons point d'outils et le temps presse. Nous étions là à réfléchir, et peut-être qu'un élève de l'école polytechnique, avant de résoudre le problème par A+B, eût réfléchi comme nous. Un Néo-Calédonien, du nombre de nos guides, voyant notre embarras, s'efface sans mot dire, et disparaît dans les broussailles. Un instant après, il revient muni de deux gros rouleaux d'écorce de niaouli; il établit par-dessus quelques traverses qu'il attache avec des liens d'herbes, et le voilà possesseur d'un petit appareil ayant la forme d'une pirogue double. Il fixe ensuite, sur les traverses, le sac de voyage; enfin, il porte à l'eau cet esquif improvisé qu'il pousse en avant d'une main, et se dirige de l'autre vers la rive opposée où tout arrive sans avarie.

CHAPITRE XXIII.

Musique. — Chants. — Instruments. — Danses. — Caractères de la danse calédonienne. — Danse isolée. — Danse intéressée. — Ses inconvénients. — ses avantages. — Danse de secours. — Danse mêlée. — Son immoralité. — Danse de grand concours. — Ses dangers. — *Pilou'ten*.

1° *Musique.* — Il nous faut vraiment du courage pour désigner, sous le nom de musique, les ritournelles du chant des Néo-Calédoniens, leurs cris sauvages, le son monotone de leur galoubet à deux trous, et les *ouh-ouh...* du bambou creux, qu'ils font vibrer sur un bois sonore en guise de tam-tam. Ils ont encore la conque marine de laquelle ils tirent des sons de deuil, pour annoncer la mort des Chefs.

Le Néo-Calédonien chante, ou mieux chantonne; mais ses airs, aussi vulgaires que monotones, ne peuvent offrir d'attrait que comme étude de mœurs. Nous l'avons vu fort souvent assis sur un rocher, au bord de la mer, ou se promenant dans ses plantations répétant le *ia iu-ia-ia....* sans fin, entrecoupé de mots qui forment comme une série de couplets. Ces paroles sans rhythme ni poésie offrent cependant un intérêt réel. En effet, ainsi que les figures gravées sur un bambou, elles rappellent, tantôt les péripéties d'un naufrage, tantôt les traits glorieux d'une victoire sur l'ennemi, ou la honte d'une défaite. Dans ce dernier cas, le chant fait souvenir à la tribu entière qu'elle a une injure à laver. Quelquefois enfin, ces refrains expriment une raillerie plus ou moins piquante à l'adresse d'un ou de plusieurs personnages.

Il serait superflu de s'étendre sur les chants et les cris divers qui accompagnent les danses de toute nature. Un mot pourtant est nécessaire sur le galoubet ou flûte calédonienne. Cet instrument droit ou recourbé est confectionné avec un simple roseau

de grosseur médiocre. Sa longueur est d'un mètre environ. A une petite distance des deux extrémités, un trou a été percé. L'une de ces ouvertures reçoit le souffle moteur du son. et l'autre sert à varier le ton avec le doigt. Ce ton borné à deux notes n'offre rien d'harmonieux ; cependant l'oreille indigène paraît agréablement affectée par cette musique. C'est bien le cas pour nous d'éprouver, je ne dis pas un mouvement de colère, mais un sentiment d'étonnement en voyant le Néo-Calédonien

.... qui sue et se tourmente
à souffler dans ce petit trou.

Nos Calédoniens seraient-ils donc sans aptitude pour le chant et la musique ? La réponse à cette question se trouve résolue depuis longtemps. Quel est le voyageur en Calédonie qui n'a visité l'Établissement de Saint-Louis ? Là, il a pu entendre les garçons et les filles indigènes, élèves des Frères et des Sœurs, exécuter, avec précision et sentiment, des chants religieux. Ce progrès n'est pas le partage exclusif des enfants de Saint-Louis. Avec des soins et de la culture on peut donc, sur ce point comme sur bien d'autres, former le Néo-Calédonien et l'initier à la civilisation chrétienne.

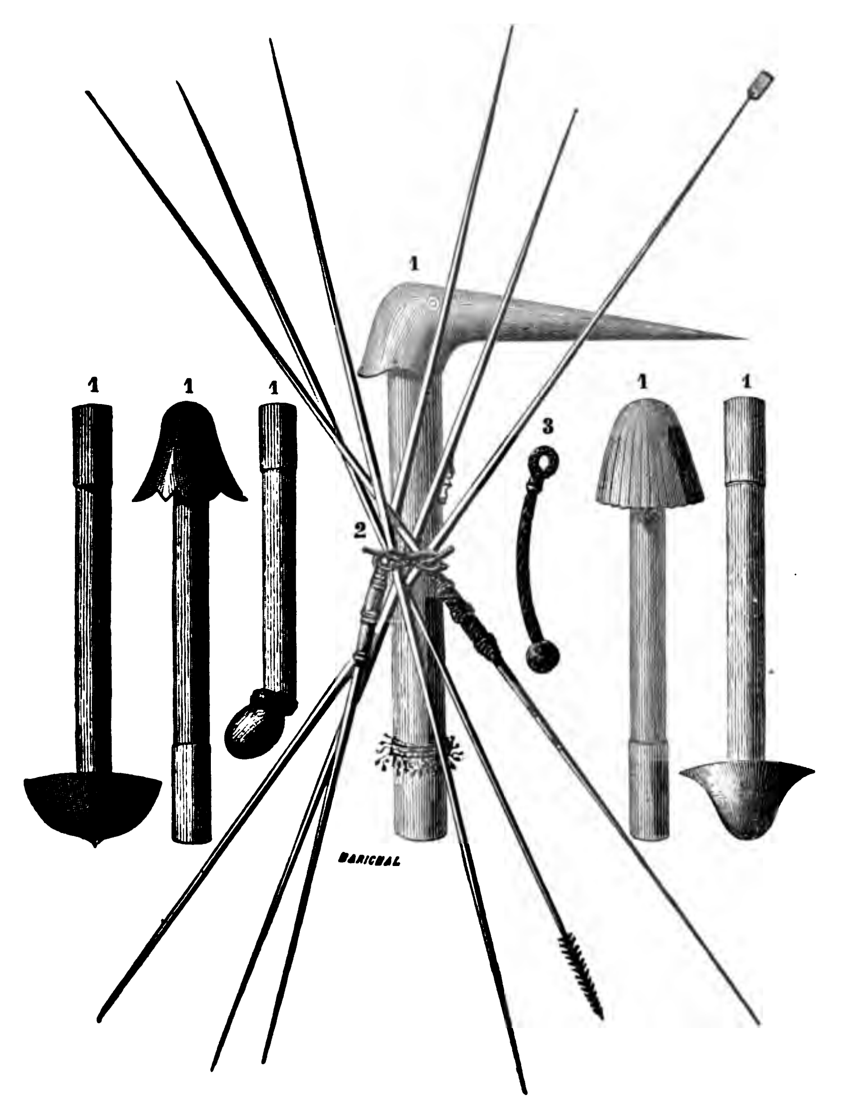
2° *Danses.* — Chez nos insulaires du nord de l'archipel calédonien, les hommes seuls, ordinairement, se livrent à cet exercice. Les femmes ne dansent que rarement avec les hommes.

Il y a plusieurs sortes de danses : danse isolée, danse intéressée ou danse de secours, danse mêlée, danse de grand concours, danse en l'honneur des morts, etc.

La danse isolée est un fort mince amusement, On surprend parfois l'indigène sur le rivage, sur un sentier, les mains sur les hanches, se dandinant avec complaisance et répétant, à perdre haleine, ce refrain : *Téia-Téia*..., avec finale mourante. Aussi appellent-ils ce dandinement *Téia*. Passons à la danse intéressée : *tsianda*, *ouaï*.

Le tsianda peut être considéré comme la soirée dansante des

Néo-Calédoniens, ou mieux comme une partie de danse intéressée. Ce jeu a beaucoup d'attrait pour eux. et ils s'y livrent fréquemment et avec passion. Ceux qui veulent y prendre part



(Fig. 30.) Lances et casse-têtes.

se réunissent dans une grande case. Chacun doit apporter souplesse des jambes, élasticité du gosier, enjeux ou objets d'échange. Quand tout le monde a pris sa place en s'asseyant en rond

dans le local choisi, un ménétrier entonne la ritournelle consacrée, qui est aussitôt embouchée par tous les assistants. Le son du bambou creux accompagne cette baroque harmonie. Voici un homme qui se lève et va déposer, au pied du pilier de la case, un objet, soit natte, manteau, panier d'ignames ou autres pièces de valeur relative. Il prend aussitôt le pas de la musique et le cadence en piétinant, jusqu'à ce qu'il plaise au chef d'orchestre de donner le point d'orgue final. Le danseur s'arrête alors. Un des assistants, qui a jeté des yeux d'envie sur l'objet exposé, se lève et s'approche avec une allure dansante pour le demander. Par cette démarche, il s'engage à rendre un autre objet de valeur à peu-près égale. Après avoir déposé sa pièce d'échange, il se met en position pour danser, lui aussi, dès qu'on reprendra la ritournelle. Ce premier acte fini, un autre indigène se présente, expose encore un objet qui sera relevé comme le précédent.

En soi, rien de mauvais dans cette danse, sinon le danger de passionner et de faire passer des nuits sans dormir, petit inconvénient, sans doute, chez un peuple habitué à sommeiller durant le jour. A côté de l'inconvénient, nous devons signaler certains avantages. Le premier est de répartir, également dans chaque famille, ce qu'ils nomment leurs richesses. Expliquons-nous. Voici un homme qui a la spécialité pour confectionner l'étoffe d'écorce d'arbre ; en voici un autre qui travaille la ganse de poil de roussette. Celui-ci enviera naturellement l'étoffe d'écorce d'arbre, et celui-là le cordon de poil de roussette. Ils se rendent donc l'un et l'autre à la soirée dansante, et surveillent la mise en jeu. Quand le fabricant d'étoffe voit exposer un bel écheveau de ganse, il offre un rouleau de balassor calédonien sachant qu'il sera accepté.

Un chef de famille vient de construire une pirogue ; son travail est achevé, mais il n'a point de nattes pour ajuster ses voiles. Le *tsianda* lui fournira l'occasion de s'en procurer, pourvu qu'il ait des objets d'échange.

Enfin, car il faut nous borner, un homme imprévoyant ou pressé par les exigences de sa position, a vu manger toute sa récolte, et il ne lui reste rien pour ensemencer son champ. Il va prendre place dans la case du *tsianda*. Voit-il exposer un panier d'ignames ? Il saisit l'occasion, remplit les formalités et emporte ces tubercules pour ensemencer son champ. Dans ce cas, il doit se retirer sans retard, pour éviter un danger ; il en est, en effet, dans ces réunions, qui, ne perdant aucune occasion de donner un coup de dent, proposent, sans vergogne, de mettre au four tous les comestibles. Rarement une telle demande est repoussée ; avant de se séparer, tout est mangé par les danseurs. Ce fait rappelle assez les joueurs de marons dans les soirées d'hiver.

Il existe une autre danse intéressée, qui affecte plus particulièrement un caractère de bienfaisance. Quand un chef de famille entreprend un travail de quelque importance, défrichement pour plantation, érection d'une grande case, construction d'une pirogue, seul il ne pourra mener son entreprise à bonne fin. Il lui faut des bras pour l'aider, comme aussi des vivres et autres objets pour rémunérer les travailleurs. Ses proches, ses amis comprennent cela, et ils se disent entre eux : Un tel a commencé le travail que vous savez, faisons pour lui le *ouaï* (nom de cette danse), ce qui veut dire : réunissons-nous ce soir pour danser, et ensuite nous lui offrirons vivres et présents. Bien que chaque chef de famille, qui se met aujourd'hui en frais pour un autre, compte recevoir pareil secours dans un cas semblable, cette démarche n'en doit pas moins être enregistrée comme un procédé délicat qui honore un peuple appelé sauvage. Ce procédé ne rappelle-t-il pas, jusqu'à un certain point, les concerts, séances, bals donnés au profit d'une œuvre chez les peuples civilisés ? N'en déplaise au beau monde, dans ces danses de sauvages, ne trouvons-nous pas plus de sens et de raison que dans une polka ?

Pourquoi faut-il que nous ayons à signaler des réunions dansantes qui sont loin d'offrir un caractère aussi moral ?

Rarement les femmes figurent dans les danses. Mais celle dont il s'agit ici est commune aux deux sexes. Si elle se fait à l'intérieur, les hommes dansent seuls dans leur case, et les femmes dans la leur. C'est alors le *Mendo.* Elle prend le nom de *Bouaro* quand elle est dansée dehors ; et, dans ce cas, l'exécution se fait pêle-mêle, hommes et femmes trépignent côte-à-côte, sans pourtant se prendre même par la main. Mais le lendemain de cette soirée est presque toujours un jour néfaste marqué par des disputes, des rixes de partis avec coups et blessures. Exposer cette danse, c'est la qualifier.

Nous avons encore à signaler d'autres danses qui ne sont pas sans danger, quoique les hommes seuls y figurent. Dans les *nian,* grandes fêtes qui durent plusieurs jours, la danse entre nécessairement dans le programme. Au jour et au moment marqué par le cérémonial, les invités se rendent sur l'emplacement fixé, et au signal donné cette masse d'hommes s'ébranle sur place, avec cris et sifflements de convention. Au front de ce bataillon dansant, on remarque quelques guerriers alertes, bras garnis de brasselets, banderoles au vent tenant d'une main belle lance, de l'autre casse-tête vert, avec coiffure et tous autres atours de circonstances. Ainsi costumés, ils vont, ils viennent, ils paradent. Ce rôle d'évolution est réservé aux membres de la famille du chef. On voit aussi aller et venir les hommes qui ont le privilège de coiffer le masque calédonien. Bien que les femmes ne prennent point part à la danse, plusieurs veulent figurer aux abords, et, pour attirer les regards, elles ont eu soin de s'affubler de toutes leurs parures. Cette danse doit donc être considérée, vu les circonstances, comme opposée aux principes de morale.

Un mot sur le *pilou-ten* me semble convenir ici. Le *pilou-ten* est une danse fort solennelle qui termine les nombreuses fêtes usitées à la mort d'un chef. Elle a un caractère à part. Les acteurs, vêtus comme à l'ordinaire, tiennent de plus à la main une espèce d'évantail en ramée, qui doit servir à donner plus d'ampleur et de grâce à leurs gestes et mouvements. Quand les

danseurs sont réunis et que chacun est à sa place, tous se baissent et se tiennent comme assis sur leurs mollets. C'est dans cette position que commence la mimique, au bruit de doux sifflements. auxquels se mêlent bientôt des accents plus vigoureux. Sous l'action de l'élan donné, cette masse d'hommes se trouve soulevée pour évoluer en grand ; jambes, corps, bras, tout fonctionne avec une précision sans égale. Chaque bouquet de ramée s'incline, se redresse à droite, à gauche, en avant, tantôt avec lenteur, tantôt avec vitesse. Dans tous ces mouvements combinés, ils imitent, ou mieux ont la prétention d'imiter, diverses scènes tirées de la nature. Aussi le *pilou-ten* ajoute-t-il à son nom une dénomination particulière dans chaque village.

Pour les habitants de tel village, il s'appelle *aout* (la vague), et les danseurs se proposent d'imiter le flot qui monte, qui retombe, qui roule, qui se brise. Dans un autre village, c'est là tempête (*tsiaouna*); ils veulent reproduire les désordres de la nature, les branches des arbres, les arbres eux mêmes qui plient, s'inclinent, se redressent, se renversent, s'abattent sous la force des vents en furie. Ailleurs, c'est la pêche ; ils veulent rendre les diverses évolutions des pêcheurs et les élans du poisson qui bondit au-dessus des flots. Ailleurs encore, c'est l'oiseau *(mali)*. Les acteurs essayent de représenter les oiseaux qui volent, qui planent, qui se poursuivent, qui se battent.

Ces citations doivent suffire pour nous montrer le symbolisme appliqué à la danse, ce qui n'est pas sans poésie. Le Néo-Calédonien fait, des divers actes de la vie, naissance, mort, guerre, visites, etc., le motif de ces fêtes, et il en cherche l'expression dans la nature. Nous en avons vu d'absolument condamnables; d'autres, au contraire, qui paraissent avoir un but louable. Mais nous pourrions leur appliquer ce mot connu : *Les meilleures, ne valent rien,* soit à cause des abus qui s'y rattachent, soit à cause des obstacles que ces pratiques opposent à notre civilisation.

CHAPITRE XXIV.

Etoffes. — Nattes. — Paniers. — Corderie. — Cordon de poil de roussette. Perle-Monnaie.

Etoffes aïanbi et ouangui. — Nous avons souvent parlé de l'étoffe d'écorce d'arbre, ce balassor calédonien. Il est temps d'en faire connaître la matière et la marque de fabrique. choses faciles, du reste, à distinguer.

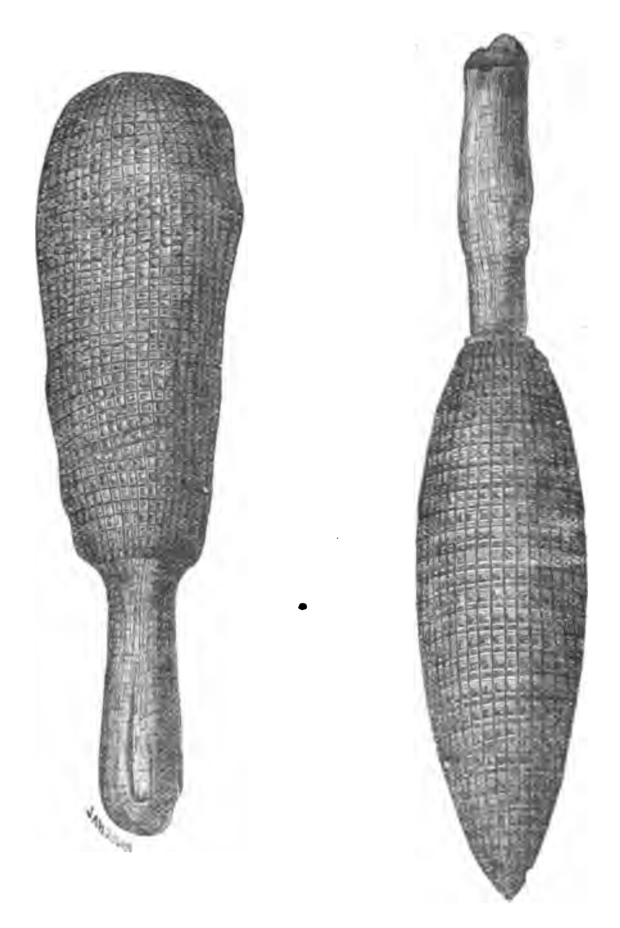
Nous avons vu chez nos Bélémas deux sortes d'étoffes.

Ils nomment l'une *aïanbi* et l'autre *ouangui*, du nom indigène des plantes qui les fournissent.

La première est faite avec l'écorce d'un arbrisseau de la famille des urticées. La fabrication en est forte simple. Lorsque la tige de la plante est de grosseur convenable, on la coupe, et après avoir fendu l'écorce dans le sens de la longueur, on la détache tout d'une pièce, puis on la laisse sécher, et on la met ensuite dans l'eau un jour entier. Dès qu'elle a subi cette espèce de *rouit*, elle est soumise au battage, opération qui se fait avec un marteau en bois rond, découpé à la façon d'une boucharde de marbrier. Sous l'action de ce marteau, l'écorce s'amincit et s'élargit tout à la fois. L'étoffe, qui sort de cette manipulation est blanche, mince, souvent percée à jour; elle offre peu de consistance et ne résiste guère à la pluie. Nous pouvons l'appeler *écharpe de bon accueil*. En voici la raison : Quand un personnage important visite la tribu, le chef ou l'orateur qui le remplace se présente avec une nombreuse suite, tenant des deux mains le *aïanbi* qu'il offre solennellement au nouveau venu avec quelques bonnes paroles. Omettre cette courtoise cérémonie serait méconnaître un devoir et faire injure au visiteur et à la tribu entière.

L'étoffe ouangui est le produit du banian (*ficus prolixa*). Qui

n'a entendu parler de cet arbre majestueux et pittoresque ? Le tronc, ordinairement court et volumineux, paraît composé d'un amas de colonnes de diverses grosseurs. (Voir fig. 14 p. 61 :) Les premières branches, qui souvent s'étendent horizontalement, projettent à leur partie supérieure des rameaux touffus, tandis



(Fig. 37). Marteaux en bois servant à la fabrication des étoffes d'écorce d'arbre.

que de la partie inférieure naissent des jets descendant perpendiculairement vers la terre, pour y prendre racine. De l'écorce de ces branches les Néo-Calédoniens tirent une matière textile pour confectionner les frondes, les ceintures, etc. Ils s'en servent aussi pour fabriquer l'étoffe dont nous parlons, le ouangui.

Dans les réunions où nos indigènes se plaisent à mettre en lumière les pièces de choix, nous avions vu déplier des rouleaux de ouangui longs et sans coutures. Il était donc naturel de se demander où ils avaient pu trouver des branches assez grandes pour obtenir un tel produit.

Le hasard me fournit un jour la réponse. Je venais de m'enfoncer dans un bois, fouillant les broussailles pour chercher, que sais-je? un insecte..., une fleur..., un mollusque terrestre. Tout-à-coup, je me trouvai en face d'un superbe banian dont les branches inférieures tombaient d'une manière insolite; la main de l'industrie avait fait évidemment dévier leur marche. Le fabricant de balassor, qui les avait ainsi dirigées obliquement, jugeant la longueur suffisante, leur avait permis de toucher à terre pour prendre racine.

Voici maintenant la main-d'œuvre pour la fabrication de l'étoffe.

On détache l'écorce, et après avoir enlevé l'épiderme sans plus de façon, on la soumet au battage, comme il a été dit plus haut, sauf qu'il n'y a pas ici de rouissage. Le ouangui est de couleur roussâtre, de forme assez régulière, plus solide que le aïanbi, mais se détériorant vite au contact de l'eau.

C'est avec ces deux espèces d'étoffes que les Néo-Calédoniens font leurs turbans, banderoles et autres parures de cases, de lances, de casse-têtes, etc., les hommes seuls fabriquent le balassor.

Nattes et paniers. — Aux femmes appartient la confection des nattes et des paniers. En général, toutes savent natter. Les tresseuses vont d'abord dans la forêt cueillir des feuilles de *pandanus* qu'elles apportent au village. Avec un poinçon de bois, elles les fendent à la largeur voulue et les exposent au soleil pour les faire sécher. Quand la matière est prête, elles se mettent au travail sans se presser. Dès que la natte est jugée assez grande, elles bordent la tresse et coupent avec une valve de coquille les morceaux de paille qui dépassent des deux côtés.

On emploie ces nattes soit dans l'intérieur d'une case bien tenue, soit pour la voilure des pirogues; elles sont aussi un important objet d'échange. Avec les mêmes matières, les femmes tressent encore des cabas de diverses grandeurs qui leur servent d'escarcelles pour enfermer les objets que les Calédoniens considèrent comme précieux. Avec un jonc, toujours raide, elles confectionnent les petits paniers dans lesquels se déposent journellement les vivres. C'est le panier de réserve.

A même fin, ils en ont d'autres tressés avec des feuilles de cocotier, et de plus grands pour porter les provisions de cocos frais et autres produits des champs.

Corderie. — Les Néo-Calédoniens possèdent des cordes de grosseur variée. Ils n'ont pourtant à leur usage ni rouet ni autres machines dont se servent nos cordiers. Chez eux, tout se fait à la main, aussi bien le fil le plus fin que les câbles pour amarrer leurs pirogues.

Pour les fils tenus destinés à divers ornements de leur goût, ils choisissent des fibres textiles convenables qu'ils tordent, à la main, en les roulant, avec dextérité, sur leurs genoux.

Pour confectionner leurs grosses cordes ils se servent du brou de coco.

Après avoir dépouillé le fruit ils soumettent l'écorce au rouissage, le laps de temps convenable. Puis, ils la sortent de l'eau et, avec un morceau de bois qui leur sert de brisoir séparent les matières étrangères de la partie textile. Pour achever le nettoyage, ils raclent enfin les fibres avec la valve tranchante d'une coquille. Par ce dernier procédé ils détachent de la fibre principale une étoupe assez fine, qui sera utilisée à la manière de la filasse.

Avec la partie fibreuse, longue et forte ils tressent une espèce de ficelle qui leur est d'un grand usage. Ils s'en servent pour coudre ensemble les diverses pièces de leurs pirogues, pour confectionner leurs filets de tortue....

Avec l'étoupe ils font d'abord un fil de caret. Un homme

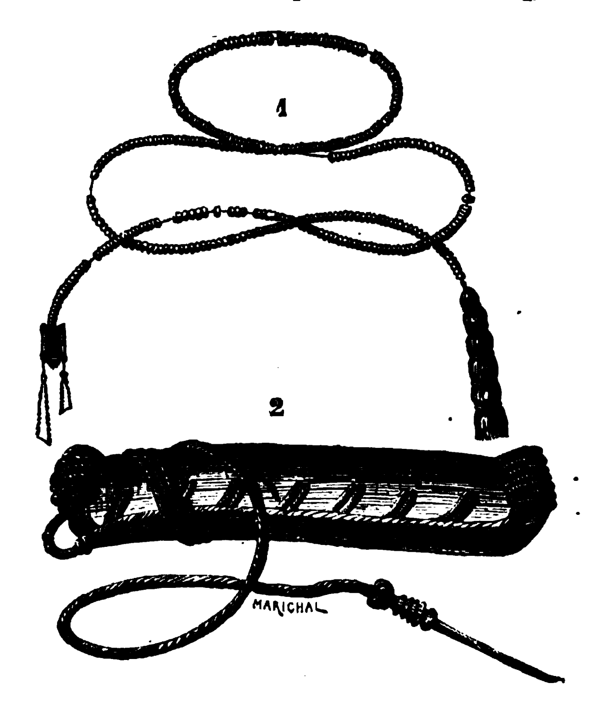
assis tient l'étoupe devant lui et laisse glisser la quantité voulue, tandis qu'un autre, faisant l'office du rouet tort la matière et recule au fur et à mesure que besoin est. Encore ici usage au rebours, car dans nos corderies c'est celui qui tient le peignon de filasse qui recule. Comme ce fil seul offre trop peu de résistance ils en forment les bitords et les câbles qui leur sont nécessaires pour gréer leurs pirogues. Voici leur procédé.

En lieu et place des broches du rouet de cordier ils désignent autant d'hommes qu'il y a de fils de caret à réunir, et pendant que chacun d'eux est occupé à tordre le fil qu'il tient, un autre surveille et dirige la torsion dernière. Ils obtiennent ainsi le bitord, les cableaux, et même des câbles d'une force remarquable.

Cordon de poil de roussette. — Essayons maintenant de voir fonctionner le passementier calédonien dans la confection de cette précieuse ganse. La roussette *(pteropus)* est un mammifère de la famille des chéiroptères. Cet animal, fort peu agréable à voir, est très commun dans le pays. Il affectionne comme nourriture les fleurs et les fruits de certains arbres, et particulièrement les petites figues du banian. Aussi, à l'époque de la fructification, voit-on ces frugivores nocturnes, dès le coucher du soleil, sortir de leur réduit, traverser l'espace d'un vol lourd pour venir butiner. Quand leur appétit est satisfait, ils retournent dans leur forêt où ils se suspendent aux branches des arbres. Là, nos chasseurs indigènes, armés simplement de frondes et de bâtons, viennent traquer le gibier. C'est surtout en temps de pluie qu'ils se livrent à cet exercice avec avantage.

Quand la chasse a été bonne, voyez ce calédonien qui tient dans sa main, avec un air de satisfaction, la roussette qu'il veut épiler ! Pour rendre son travail plus facile, il pose d'abord ses doigts dans la cendre ; avec le pouce et l'index, il saisit le duvet, et par une secousse brusque il l'arrache. Aussitôt, il place sous son aisselle cette première pincée ; il revient à une seconde et ainsi de suite. Dès qu'il a fini d'enlever à la bête son pelage, il

frotte soigneusement le produit dans ses mains et le dépose dans un panier. Ce duvet ou jarre est court, peu liant, et partant ne saurait être filé. Il est donc nécessaire de lui donner un corps. Notre passementier se munit à cet effet de trois fils solides ; il les attache par un bout et entoure chaque fil avec le duvet de la roussette qui se fixe solidement dans la trame. Ceux-ci disparaissent dans le jarre, et l'œil ne distingue plus que la couleur de la roussette. De là, le nom qui lui a été assigné.



(Fig. 38). 1 Perles-monnaie; 2 bourse.

Il nous reste à dire comment ces artistes colorent leur marchandise. Ils se procurent les feuilles de certains arbres qu'ils font sécher. Ils brisent à menus morceaux ces feuilles sèches et font bouillir ces débris avec la ganse. Cette opération paraît nécessaire pour favoriser l'action colorante d'une *morinde*, très commune en Calédonie. Après s'être procuré la racine de cette plante (*morinda citrifolia*), ils râclent la première écorce qu'ils jettent ; ils recueillent avec soin la seconde. Ils mélangent

cette rapure avec une certaine quantité de cendre ; et ils couvrent la ganse avec ce composé qui reste exposé au soleil l'espace de deux ou trois jours. Finalement, on fait bouillir le tout dans l'eau salée.

La ganse sort de ce bain avec la couleur rouge brun qu'on lui connaît. On l'expose à l'air durant plusieurs jours et un dernier lavage lui donne l'entrée dans le commerce et échanges.

Un écheveau de cette ganse est d'autant plus estimé qu'il est plus gros. Aussi voit-on des fabricants qui mettent trois mois, six mois et même plus, pour donner à leur travail une longueur avantageuse.

Perles-monnaie. — Ces menus fragments de calcaire appelés « *perle-monnaie* » peut-être parce qu'on les enfile à la manière des perles, sont ce qu'il y a de plus apprécié chez les Néo-Calédoniens. Comme ornement, un chapelet de perles-monnaie porte ordinairement à l'une des extrémités une espèce de pompon et à l'autre, quelques morceaux de nacre ciselés. Ils conservent cette monnaie dans une bourse ou écrin d'une valeur plus que médiocre. (Voir fig. 38).

Deux espèces entrent dans le commerce. Celles connues dans le nord de l'archipel calédonien sous le nom de « *ouem* » sont les plus estimées. Mais, pour les distinguer, il faut avoir l'œil exercé d'un connaisseur.

Dans leurs achats, échanges et présents, ils mesurent leurs perles par brasse et fraction de brasse. Avec une demi-brasse, on peut acheter une pirogue.

Que de fois n'avons-nous pas cherché à connaître la véritable origine de ces produits sans pouvoir y arriver ? Et aujourd'hui encore, nous ne pouvons trop nous fonder sur le dire des indigènes. Le jour où j'essayai de recueillir des renseignements, on me signala un seul fait certain, l'existence d'un fabricant de fausses perles-monnaie.

Pour arriver à son but, ce faux-monnayeur dans l'espèce se procurait les dents d'un certain poisson, en brisait l'extrémité

supérieure et, avec la racine qui est creuse, il trouvait le moyen d'imiter la monnaie calédonienne. La supercherie ne tarda pas à être découverte. Le coupable n'a pas été, sans doute, condamné au bagne, mais sa marchandise a été retirée de la circulation.

CHAPITRE XXV.

Couteau calédonien. — Foret à percer le jade. — Hache et herminette. — Casse-tête de parade. — Casse-tête et lances. — Fronde et sac à pierres de fronde.

Couteau Calédonien. — Les valves de l'*huître perlière (meleagrina margaritifera)* fournissent *l'article coutellerie.* Notre coutelier indigène enlève d'abord à la valve, qu'il veut façonner, la partie squameuse; il s'applique à polir la partie externe, prenant soin d'aiguiser le bord qui doit servir de lame tranchante; enfin, il pratique vers l'échancrure du byssus un petit trou pour adapter une attache destinée à suspendre ce couteau d'un nouveau genre. On en distingue deux espèces: le commun, que presque toutes les femmes portent à leur ceinture; l'autre, de grande taille, irisé sur les bords, est assez rare. Il est mis au nombre des objets précieux et figure avec honneur dans les présents des grands chefs.

Foret à percer le jade. — Le voyageur qui rencontre une femme calédonienne, parée de son collier en perles de jade, se demande naturellement avec quel instrument le joaillier a pu percer une matière si dure! Nous allons décrire et figurer cette pièce qui aurait dû immortaliser son inventeur chez un peuple aussi arriéré.

Cet instrument se compose d'abord d'un axe d'environ $0^{m}60^{c}$.

L'extrémité inférieure est munie d'un silex arrêté dans une coche et solidement lié. C'est le diamant destiné à percer le jade. Un peu plus bas que le milieu, se trouve une rondelle de bois lourd et épais qui fait l'office de volant et précipite le mouvement. L'extrémité supérieure reçoit deux cordelettes allant se fixer obliquement aux deux bouts d'une traverse mobile suspendue un peu au-dessus du volant.

Voici maintenant la manière de faire fonctionner l'appareil. Après avoir posé le diamant sur le jade qu'on veut percer, d'une main on saisit la tige placée au-dessous du volant et on enroule les cordes sur l'axe. Il n'y a plus qu'à tirer vivement avec l'autre main sur la traverse ; alors, par la vitesse acquise, les cordes s'enroulent au côté opposé et établissent ainsi un va-et-vient continu qui, avec le temps, arrive à la perforation. (Voir fig. 41).

Hache et herminette. — Nos indigènes ne connaissent pas l'usage du fer et, éprouvant le besoin d'instruments tranchants, ont cherché autour d'eux la matière la plus dure pour attaquer celle qui offrait le moins de résistance. De là, l'origine des haches en jade ou en serpentine, qu'ils polissent et aiguisent sur une pierre de grès.

Ils s'en servaient, soit pour abattre un arbre, soit pour creuser une pirogue. Comme le tranchant de ces pierres se serait émoussé contre les grosses pièces de bois, ils employaient auparavant l'action du feu. Voulaient-ils renverser un arbre..., ils brûlaient circulairement le pied ; puis, avec la pierre de jade, détachaient la partie carbonisée ; pour continuer l'opération, ils avaient recours de nouveau au feu.

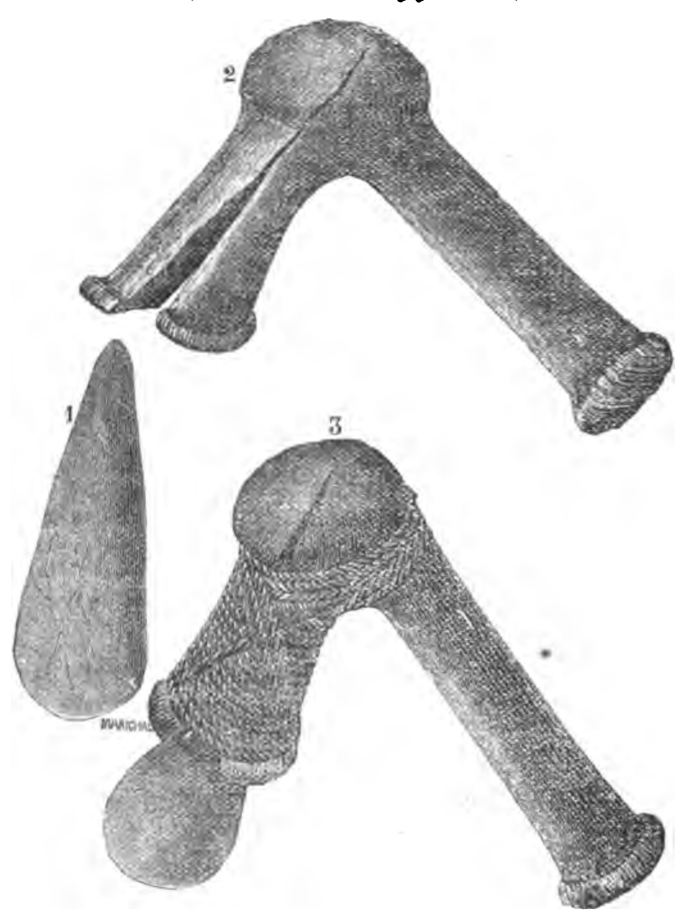
De même, pour creuser un arbre destiné à entrer dans la construction d'une pirogue, ils l'attaquaient, d'abord, par le feu, et avec leur herminette enlevaient le charbon. Par ce travail répété de patience, ils arrivaient à former passablement les contours d'une barque.

Pour emmancher leur petite hache-herminette, ils prennent un bois recourbé, lui donnent la forme, le poli, et fendent la

partie inférieure ; dans cette fente, on introduit la pierre de jade et on l'assujettit par une forte ligature. (Voir fig. 39).

Casse-tête de parade. — Si nous nommons ainsi cet objet, c'est qu'en effet il ne sert qu'à parader aux jours de grand concours.

Ce casse-tête vert, comme ils l'appellent, ***boulaibi boun-bout***,



(Fig. 39.) Haches : 1. Pierres en jade ou en serpentine servant de tranchant.
2. Manche seul. — 3. Pierre emmanchée.

entre dans le trésor des chefs qui se plaisent à le faire figurer dans les fêtes et à l'offrir comme présent de haut prix. Il se compose d'une pierre de jade, de forme plus ou moins ronde, bien polie, à bords tranchants, percée sur un côté.

Aujourd'hui, ce casse-tête devient rare ; il est très recherché des Européens, qui le payent un prix considérable. (Voir fig. 40).

Casse-têtes et lances. — Si le nom de casse-tête est dur à l'oreille, l'objet ne l'est pas moins !... Dans une tribu pacifique et amie, on peut, sans doute, passer sans frayeur, à côté d'un naturel armé de sa massue ; mais, en temps de guerre, la rencontre de ces hommes bistrés, tenant cette arme d'une main et la lance de l'autre, n'a rien de rassurant !...

Les casse-têtes sont confectionnés avec des pièces de bois qui se distinguent par leur dureté et leur pesanteur. Ils varient de nom aussi bien que de forme. Les uns ont l'aspect d'un champignon, les autres d'un bec d'oiseau exagéré. Ceux-ci sont ornés de cannelures symétriques, ceux-là conservent les nodosités irrégulières du bois ; d'autres sont parfaitement unis et, de plus, garnis de diverses parures en balassor ou ganse.

Les lances sont simples ou ornées. Les premières se font avec les jeunes tiges d'un bois droit et uni. Pour les façonner, les Calédoniens enlèvent l'écorce, les amincissent en pointe aux deux extrémités et les polissent plus ou moins parfaitement. Ce sont ces lances qui servent plus particulièrement dans la guerre. Quant aux secondes, les unes sont barbelées de dentelures, à la partie basse ; les autres sont aplaties à la partie supérieure ; d'autres enfin sont sculptées et présentent, vers le milieu, quelques petites figures grotesques. Le morceau de corde avec lequel ils envoient les lances s'appelle *ponlé* ; il est fait avec des fibres de *pandanus* et offre une certaine élégance.

Pour obtenir le poli sur bois, ils utilisent les rugosités de certaines coquilles, telles que les *lucines (lucina exasperata)*, les *tellines*, *telline-râpe* (*tellina scobinata*) et autres encore.

Ils vont ensuite au ruisseau voisin, prennent à pleine main du sable mouillé et frottent vivement leur travail ; finalement, ils le tamponnent avec une herbe. C'est ainsi qu'ils remplacent le papier verré. (Voir p. 157).

Fronde et sac à pierres de fronde. — La fronde se compose d'un bitord dont l'un des bouts se termine par une boucle, et

l'autre par un pompon qui l'empêche de glisser de la main, dans le mouvement de rotation.

Le sac à pierres de fronde est formé d'une poche carré-long, à tresse serrée. Aux extrémités de l'ouverture se trouvent deux appendices, servant soit à ceindre les reins, soit à contenir des pierres à fronde, de réserve. Nous pouvons donc appeler ce petit appareil : *giberne calédonienne.* (Voir fig. 42).

CHAPITRE XXVI.

DE LA GUERRE.

Alliance des tribus. — Appel aux alliés en temps de guerre. — Singulier Conseil de révision. — Réception des alliés. — Pilou préparatoire. — Armes des guerriers. — Manière de se battre. — Après la victoire. — Cannibalisme. — Deuil quand un chef est tué. — Paix. — Iaia. — Pratiques superstitieuses relatives à la guerre. — Le Ouieam. — Sa composition. — Manière de s'en servir. — Touchants adieux d'un chef à son Ouieam.

Le nord de la Nouvelle-Calédonie est partagé en différentes tribus qui se groupent sous deux noms, les Ots et les Ouaouaps.

Quand la guerre éclate entre deux tribus, les Ouaouaps doivent prendre fait et cause pour chaque tribu Ouaouap, et les Ots pour les peuplades Ots. Le chef de Pouëbo, par exemple, est-il en lutte avec une tribu Ouaouap et n'est-il pas assez fort pour vider seul sa querelle, il envoie un guerrier porter le *mouaran* à la tribu Bélep, c'est-à-dire un paquet de perles-monnaie dans son enveloppe, noué avec une boucle d'herbe. Le chef de Bélep, après avoir entendu le message verbal, reçoit les perles et les mesure à la brasse.

Si elles ont un quart de brasse, on demande simplement le

secours de la tribu : si elles ont une demi-brasse et au-delà, on réclame, en outre, la manipulation des abraxas calédoniens, avec prières et évocations aux esprits protecteurs.

Il y a plusieurs manières de présenter le *mouaran*, qui par le symbolisme avec lequel est composé le paquet d'herbes, sera compris à première vue.

La fougère est une plante qui flambe facilement et favorise la marche rapide du feu. Si donc, la fougère domine dans le paquet *mouaran* c'est la dévastation du pays ennemi par l'incendie qu'on demande.

Les sauvages avaient coutume de se servir, en guise de couteau, d'un long fragment de bambou bien taillé pour dépecer les cadavres pris sur l'ennemi. Trouvait-on dans le paquet un éclat de bambou, c'était le signe d'une guerre à outrance avec repas de chair humaine après la victoire.

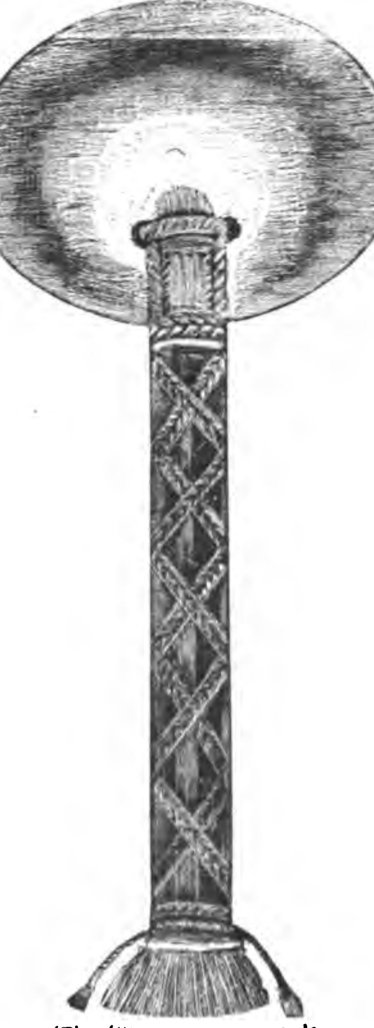
Si aujourd'hui, il n'y a plus de grandes guerres, c'est que les tribus catholiques n'acceptent plus le *mouaran*. Par ce refus, plus d'alliances, partant plus de guerres meurtrières possibles.

A l'arrivée du mouaran, le chef appelle l'ordre des vieux, son conseil. Il annonce cette arrivée et promulgue les nouvelles reçues. On les répand ensuite de village en village, soit par les meilleurs coureurs, soit avec plus de célérité encore, par un feu conventionnel, allumé sur la crête de telle montagne. Dans le cas où les perles-monnaie offrent la longueur voulue pour réclamer les invocations aux esprits, le chef en fait le partage, les expédie, avec ses ordres, aux divers évocateurs qui sont invités, par là, à travailler de concert pour le succès de l'expédition.

Les embarcations se réunissent bientôt dans un mouillage déterminé ; mais, avant le départ, tous les guerriers doivent se soumettre à un conseil de révision d'un caractère tout spécial. Dans la langue indigène, c'est le *poumbouin endiou*, fumigation des hommes. Voici comment se pratique cet acte solennel :

Nous n'avons pas oublié que l'évocateur, pour les opérations de la guerre, ainsi que ses fils et petits-fils, portent le nom de

Naen-dao-ek, enfant des feuilles. Ordinairement, le plus ancien de la lignée opère dans les cas graves; mais il peut être aidé par les siens. Le vieux ordonne d'abord aux membres valides de sa famille d'aller dans la forêt recueillir cinq espèces de bois. Deux espèces sont destinées à alimenter le foyer de la fumée ; deux doivent servir de petit fléau entre les mains de l'évocateur ; avec la dernière, on jalonne, en signe d'interdit, l'emplacement de la cérémonie. L'ordre du vieil enfant des feuilles est fidèlement exécuté.


(Fig. 40). Bâton de parade.

Au jour marqué, tous arrivent ; car tout homme valide veut être soldat, et le vieillard lui-même figure souvent sur le champ de bataille pour animer les combattants de la voix, du geste. L'évocateur a en main son fléau, le feu s'allume. Chaque soldat plonge dans la mer, pour se purifier des souillures qu'il aurait pu contracter. En sortant de l'eau, il s'approche du foyer ardent, s'incline sur le feu sacré pour exposer son corps aux ondulations de la fumée, se redresse ensuite et va passer en face et à la portée de l'évocateur, qui décharge sur lui un petit coup de son fléau. Si le sang coule par quelque égratignure, mauvais signe, le guerrier doit être blessé sur le champ de bataille; sinon, bon pour le combat, il peut braver l'ennemi en toute confiance. Quand tous

ont subi l'épreuve, on plante le jalon de défense sur la place du feu, et personne n'osera y passer pendant l'absence des hommes.

On achève de charger les embarcations. Des cris répétés se font entendre : *(dia pouala)* ouvrons les voiles. On détache l'amarre et on part, voiles déployées si le vent est favorable, ou à la rame si la mer est calme. Tout homme blessé sous la main de l'évocateur a dû recevoir de lui, avant de s'embarquer. un fragment d'un certain bois, qu'il garde dans la bouche, soit pendant le voyage, soit pendant le combat. Ce talisman préservera de tout malheur.

Lorsque la flottille est arrivée sur le territoire de la tribu qui a demandé du secours, voici le cérémonial usité. Le chef se présente tenant à la main l'écharpe de bon accueil et environné de ses sujets. Au signal donné, on exécute une danse de circonstance ; puis vient le discours ; il peut se résumer ainsi : « Je vous ai appelés pour que vous nous aidiez de votre courage et de vos armes dans la guerre que nous avons à soutenir contre telle tribu. » Le chef auxiliaire prend la parole à son tour, pour l'assurer de leurs bonnes dispositions.

Bientôt les arrivants reçoivent des vivres : ignames, cannes à sucre, taros.... Si la position de l'ennemi est de nature à inquiéter, on part sans retard : sinon, on bivouaque quelque temps.

Dans cet intervalle, une danse et des chants guerriers exciteront le courage des combattants. Le chanteur dispose son siège ordinairement au pied du pilier de la grande case du chef, place devant lui un bois sonore sur lequel il fera résonner son bambou, pour accompagner les interminables vibrations de son gosier. Pendant toute la nuit, il ne doit ni fermer l'œil, ni cesser ses ritournelles. Il se rafraîchit de temps entemps avec l'eau de coco ou un morceau de canne à sucre. Le chef de l'expédition vient, sous forme d'intermède, haranguer les soldats, les encourageant à braver l'ennemi, la faim, la soif, le vent, la pluie, les ardeurs du soleil et les autres fatigues inséparables de la guerre.

Pendant la campagne, nos indigènes sont armés de lances, de frondes et de casse-têtes, et n'ont garde d'oublier les amulettes. Leur toilette de guerre, peu dispendieuse, consiste à se barbouiller de noir le visage et la poitrine, à suspendre à leurs bras une écharpe d'écorce d'arbre et à s'affubler de diverses coiffures.

Le son strident du clairon, le roulement du tambour, le bruit du canon, le cliquetis des armes agissent puissamment sur le cœur du soldat et rendent sa marche plus assurée, son bras plus fort. Le Néo-Calédonien, privé de ces moyens, a dû y suppléer, tantôt par des cris vibrants, tantôt par des hurlements lugubres. On dirait qu'il exprime tour à tour la haine de l'ennemi, l'espérance de la victoire, l'oubli du danger. Plus la lutte est acharnée, plus les cris retentissent de part et d'autre. Leurs combats sont du reste peu meurtriers, ils ont le bon esprit de s'arrêter après avoir fait quelques victimes.

Ordinairement le vainqueur, lorsqu'il a battu et repoussé l'ennemi, brûle les cases du village abandonné, coupe les cocotiers, ravage les plantations. Si les habitants ont été surpris et massacrés, ou bien obligés de fuir avec précipitation, abandonnant leurs enfants en bas âge, ces enfants seront recueillis et adoptés par les ennemis, jouiront de tous les privilèges des vrais enfants de l'adoptant, auront droit à l'héritage, seront appelés frères et sœurs, contracteront tous les autres degrés de parenté, seront traités avec les plus grands égards, et jamais on ne leur parlera des circonstances qui ont changé leur condition.

Un adversaire vient-il à être blessé, il importe de lui donner le coup de la mort et de s'emparer du cadavre, la victoire consistant moins à tuer qu'à manger un ennemi. Aussi, dans leur manière ordinaire de compter, ils ne disent pas : « Combien nos ennemis ont-ils perdu d'hommes ? Combien en avons-nous perdus ? Mais *combien d'hommes leur nourriture ? Combien d'hommes notre nourriture ?* Si le village est rapproché, on porte les cadavres chez le chef ; sinon, on les dépèce pour plus

de facilité. Arrivés au lieu où le repas doit se faire, ces lambeaux humains sont mis au four, le crâne des victimes est placé comme un trophée sur le haut de la case, et les ossements fixés çà et là sur la haie de clôture, usage abominable que les idées chrétiennes n'ont pas tardé à détruire partout où elles ont pénétré.

Certains voyageurs ont constaté dans leurs relations des actes de cannibalisme chez les Néo-Zélandais et dans quelques tribus sauvages de l'Amérique. Sans les excuser ils ont cherché à atténuer ces crimes chez les premiers, en disant qu'ils mangent le cœur de leurs ennemis, par superstition, dans le but de fortifier leur valeur guerrière ; chez les seconds, en prétendant qu'ils ne se livrent à ces horribles repas que dans le délire de la haine, de la vengeance et pour sacrifier à leurs divinités. Sans absoudre les Néo-Calédoniens, pourquoi les traiter plus sévèrement, puisqu'ils rentrent dans les mêmes conditions ? En effet, nous avons vu les Nénémas brûler, sur un bûcher sacré, le cœur d'un ennemi, le manger ensuite, en invoquant les esprits, et demandant le privilège de la force. Nous les surprenons, de plus, entraînés par la haine et la vengeance. Une femme calédonienne a-t-elle perdu son époux, son frère, un proche parent ? Elle est triste, elle porte les cicatrices et autres marques de deuil. Tout à coup, elle apprend que les guerriers de sa tribu ont triomphé, que des cadavres ennemis viennent d'être débarqués au rivage. Sa douleur se ravive ; voyant par la pensée les restes des siens dépecés, mis au four et mangés, elle saisit dans son panier de réserves une igname ou un taro, et, courant comme une furie, elle va le tremper dans le sang de la victime.

Ce serait une erreur de croire que les Néo-Calédoniens se jettent par goût sur tout cadavre humain. Qu'un homme du parti allié soit tué pendant la guerre, s'ils ont la chance de le soustraire à l'ennemi, loin d'y porter la dent, ils l'ensevelissent avec honneur. Certains chefs, il est vrai comme à Hienghène, Bondé..., n'ont pas craint de massacrer quelques-uns de leurs

sujets pour les faire servir à leurs repas; mais leur conduite était réprouvée par les autres tribus. Peut-être encore ces hommes n'ont-ils été mangés qu'à titre d'adversaires et sacrifiés à une haine particulière et cachée. Les étrangers, les blancs, qui ont été tués et dévorés sur divers points de l'île, étaient toujours regardés comme ennemis.

Que la nation, la famille ou l'individu subisse chez nous une grande humiliation, notre langue française nous autorise à dire: nous sommes couverts de boue. Le Néo-Calédonien a aussi, en pareil cas, le mot dans sa langue. Mais à la figure il ajoute la réalité. Un chef est-il tué dans la mêlée, tous les membres de la famille, comme anéantis sous cette humiliation, se barbouillent de boue, et les sujets s'affublent de coiffures ridicules en signe de deuil. Ils restent dans cet état jusqu'à ce qu'ils aient vengé l'injure, ce qu'ils appellent laver la boue. Alors seulement ils se purifient et quittent leur coiffure.

Le chef, qui veut proposer la paix, envoie ordinairement une femme ou un ami de la tribu ennemie, porter les perles et faire les conditions. Tous les autres auraient peur d'être pris et mangés.

Quand le traité est conclu, les auxiliaires se retirent pour revenir quelque temps après faire le *iaia*. Le *iaia* est une démarche délicate qui prouve, une fois de plus, que les Néo-Calédoniens ont une politesse qui n'est pas toujours à dédaigner. Le parti qui a eu à soutenir la guerre a été obligé de nourrir quelquefois assez longtemps les alliés; de plus, dans leurs démarches et attaques, les ennemis ont souvent ravagé les plantations, ce qui amène habituellement la famine. Aussi le chef allié, dont le pays est resté tranquille pendant la guerre, fait appel à tous ses sujets, pour qu'ils apportent des vivres. Ces provisions réunies, il fait charger les embarcations et envoie ces dons aux alliés comme dédommagement aux maux de la guerré, et pour paraître compatir à leurs malheurs et à leurs pertes.

Chez tous les peuples, la guerre a toujours été considérée

comme une affaire de haute gravité. Nos indigènes l'envisagent comme tout le monde. Aussi, après avoir pris les moyens rationnels pour assurer la victoire, ils usent encore d'une foule de pratiques superstitieuses.

Je ne parlerai que du *médium* le plus accrédité, le *Ouéiam*, *Boup*, *Dan*. Avec ce nom générique, chaque *médium* en a un spécial, c'est celui d'un vieux chef ou d'un vieil opérateur de sortilèges. Le *Ouéiam* dont il s'agit ici s'appelait *Téa-Bouarat*. (Voir page 3). Ce paquet, en forme de fuseau chargé, se compose à l'intérieur de râpure d'arbre, de quatre jeunes pousses d'une certaine plante, et de deux parcelles d'un bois appelé bois de la guerre. — On y ajoute deux dents de la mâchoire d'un vieil évocateur. Ces divers objets sont enveloppés avec une étoffe d'écorce d'arbre, qui disparaît sous une ligature de cordon de poil de roussette. Le haut du paquet est orné de deux coquilles (*ovula verrucosa*), pour figurer les yeux ; à la partie inférieure on voit l'aiguille en os réglementaire. Défense rigoureuse de mettre la main sur cette composition. Quiconque l'oserait ne tarderait pas à être frappé de quelque plaie. Ceux-là seuls qui en sont les privilégiés possesseurs peuvent la toucher, et encore avec beaucoup de précautions.

Voici la manière de s'en servir. Après la déclaration de guerre, le *Ouéiam* est porté au cimetière et suspendu à un arbre. L'évocateur forme ensuite quatre petites gerbes de ramilles de bois de la guerre. Une certaine quantité de râpure du même bois enveloppée dans des feuilles de bananiers et le liquide d'un coco frais, complètent les préparatifs de la cérémonie. L'évocateur place convenablement les quatre petites gerbes de ramilles sous le *Ouéiam*, y met le feu et, pendant que la fumée monte, verse l'eau du coco sur le paquet de râpure. « J'arrose *Téa-Bouarat*, dit il, pour qu'il veille sur *Téa-Bélep*. Je lave le cœur de nos ennemis, pour qu'ils soient sans force et sans courage. » Cette cérémonie terminée, il prend son abraxas et va le suspendre entre les deux mâts de l'embarcation, prête à mettre à la voile

pour l'expédition. Il a soin de placer en même temps dans la pirogue ce qui est nécessaire pour répéter la cérémonie en pays ennemi. Tout le temps de la guerre, le manipulateur de cette composition est soumis à plusieurs prescriptions légales.

Ce *Ouéiam* est destiné à rendre invisible, à faire connaître les dangers de la campagne, à laver, selon l'expression reçue, le cœur des ennemis, et à leur enlever tout soupçon du péril qui les menace.



à percer le jade.

Nous nous ferions difficilement une idée de l'importance que nos indigènes attachent à ces sortes de *médiums*. Trouverions-nous un Calédonien plus sérieux, plus courageux, plus ferme que le chef de la tribu de Bélep? Voici pourtant ses touchants adieux à son *Ouéiam* racontés par lui-même. Pendant son séjour à Balade, *Ouaoulo,* en prenant le nom d'*Amabili*, s'était rangé parmi ceux qui voulaient être chrétiens. Cette mission ne tarda pas à être abandonnée, et, de ses débris, le R. P. Rougeyron alla fonder une réduction dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie. Ouaoulo s'embarque avec les chrétiens, espérant revenir plus tard dans son île avec des Missionnaires. Souvent. il avait entendu ces derniers dire que, pour être baptisé, il fallait rejeter les superstitions en usage chez les païens. Il avait bien abandonné nombre de ces coutumes, mais il n'avait pu se résoudre à se

séparer de son *Ouéiam*, et cette réserve agitait souvent son âme.

Avant d'arriver à Nouméa, le navire jette l'ancre à Jaté, je crois. C'est là que le Chef se décide à faire son sacrifice. Si le Père, se disait-il, me donne des missionnaires pour revenir dans mon île et que je garde ces objets, ne diront-ils pas que je les ai trompés ? Son parti est donc pris. et il vient dire à sa femme : « J'ai l'intention de me défaire de mon *Ouéiam.* » La femme, qui voit dans ce précieux objet la sauvegarde de son mari, s'y oppose. « — Que dit le Père ? -- Il dit de l'abandonner, et je veux l'abandonner. — Je ne suis qu'une femme, moi ; fais comme tu voudras. » Le *Ouéiam* sort de la boîte aux richesses, et tous deux pleurent en le voyant pour la dernière fois. A la faveur de la nuit le chef s'écarte, monte sur un bois de fer élevé, y suspend son talisman avec respect et descend. Alors, levant les yeux vers cet objet où son cœur se porte encore, il lui fait ses adieux en ces termes : « *Olaouem* ! C'est aujourd'hui que nous nous séparons. Autrefois, quand l'esprit du vieux Daoumi, qui me traita comme son fils et qui t'a donné à moi, avait du pouvoir, je te portais et tu me protégeais contre les coups de mes ennemis. N'est-ce pas toi qui m'as gardé dans la guerre avec les Aobats, avec les Pouma, avec les Gomen, avec les Koumaks ? Adieu ! je te quitte, mon cœur me dit que je n'ai plus besoin de toi. Désormais, je m'attache au Père pour faire ce qu'il me dira de faire. » En disant ces mots, ses yeux laissent couler d'abondantes larmes. Plein d'émotion, il retourne à sa case. Sa femme s'empresse de lui demander : « L'as-tu abandonné ? — Oui, c'est fait. » Elle lui manifeste encore son chagrin, en le blâmant de ne l'avoir pas gardé jusqu'à leur retour dans l'île.

CHAPITRE XXVII.

DE LA NAVIGATION.

Navigation sur arbre creux. — Elle est encore nécessaire. — Pas de bois de construction aux îles Bélep. — Comment on y supplée. — Construction d'une pirogue double. — Manière d'ajuster deux morceaux de bois. — Pont. — Rampe. Voilure. — Mâts. — Cordage et autres agrès. — A la voile. — Voyages de jour et de nuit. — Rame. — Perches. Godilles. — Dangers. — Pirogues simples.

Quand un indigène voit une arme, un instrument, un ustensile dont il doit tirer avantage, il n'hésite pas, s'il le peut, à les imiter ; mais s'agit-il de navigation, il sent son impuissance pour conduire, et surtout pour construire et tenir en bon état une barque européenne. Cependant la nécessité de transporter les hommes, les vivres, les marchandises et les présents, de tribu à tribu, d'une île à une autre, l'oblige à ne pas négliger cet art. Et vraiment, sa manière d'agencer pièces de bois, cordages et voilures pour affronter la vague menaçante, indique de la hardiesse, provoque même l'étonnement.

Dans cette étude nous aurons à parler de la pirogue double qui peut tenir la haute mer quand elle n'est pas trop agitée, et de la pirogue simple qui ne peut, sans danger, s'éloigner de la côte.

Les îles de Bélep, bien que placées sous un soleil tropical, sans cesse exposées à la brise de mer, jouissent d'un bon climat, mais au point de vue de la végétation, elles sont fort déshéritées. En suivant le rivage, le regard est, sans doute, agréablement récréé par l'apparition de petites plaines fertiles resserrées dans l'encoignure des coteaux qu'abritent, du côté de la mer, de gracieux massifs de cocotiers. Mais l'œil ne tarde pas à être attristé ; car les flancs des montagnes voisines qui laissent voir une terre absolument nue, rougeâtre, hérissée de quelques blocs ferrugineux,

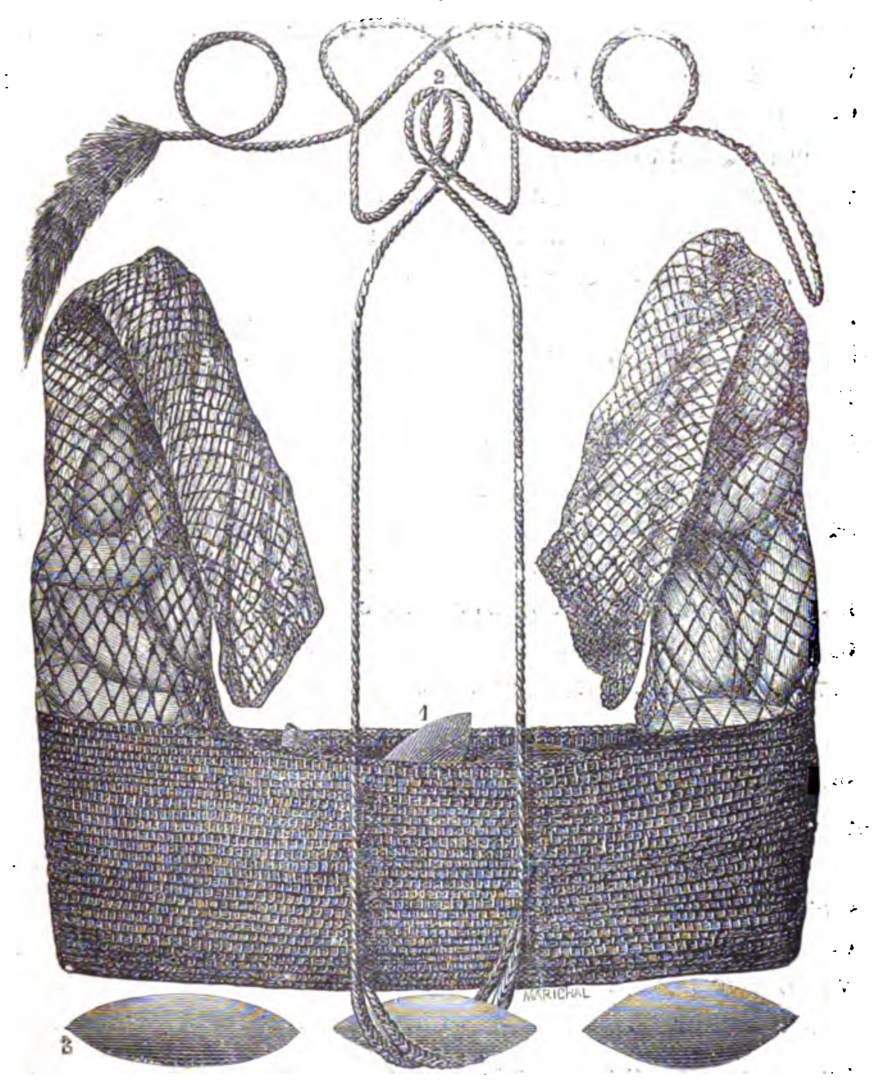
ou bien sont à demi-voilés sous de maigres fougères et de pauvres arbrisseaux. L'intérieur de l'île, un peu mieux partagé peut-être, ne saurait pourtant offrir des arbres d'une grosseur convenable, pour la construction des pirogues. Aussi, sous peine de se voir condamnés à rester prisonniers, nos indigènes ont besoin de véhicules. Cette nécessité a donné naissance à une branche d'industrie que savent exploiter les habitants de la grande terre. Ils vont, en effet, dans les forêts choisir, couper et creuser des arbres destinés à la construction des pirogues, et ils les tiennent à la disposition des insulaires visiteurs...

Les conditions d'une vente de ce genre bien établies et acceptées, l'acheteur revient triomphant chez lui traînant son arbre creux à la remorque d'une autre pirogue. A son arrivée, parents et amis s'empressent de venir considérer la pièce, de l'admirer, de dire leur avis.

Quand les matériaux nécessaires sont recueillis, le constructeur annonce son projet. Après avoir fait acte d'obéissance au coutumier religieux et achevé de creuser l'intérieur et d'arrondir convenablement la partie extérieure, on étançonne les pièces sur le sable ou sur quelque tronc de cocotier. Chaque côté d'une pirogue se compose généralement de deux arbres, que l'on réunit entre eux par une forte ligature recouverte d'écorce de niaouli qui sert d'étoupe.

Cette première opération faite, on recouvre une partie de l'ouverture des deux extrémités de pièces de bois équarries et l'on encaisse l'autre partie entre deux planches de 0,25 centim. de large, placées verticalement et soigneusement liées sur les bords, afin de l'isoler et d'empêcher l'eau d'y pénétrer trop facilement. Sur la partie supérieure de ces planches on fixe solidement de fortes perches transversales assez rapprochées sur lesquelles on juxtapose en long d'autres planches : celle du milieu devra être percée de trous dûment distancés dont l'usage sera expliqué plus tard. Sur ce dernier plancher qui sert de pont on établit à droite une rampe de faible hauteur dont les

supports grossièrement taillés sont ornés habituellement de sculptures calédoniennes lorsqu'il s'agit de la pirogue d'un chef. Ainsi construite, avec ses deux extrémités semblables, la barque peut faire route en tous sens, il n'y a ni avant ni arrière.



(Fig. 43). Fronde : 1 sac pierres ; — 2 fronde ; — 3 pierres.

Les plus grandes peuvent avoir 20 mètres de long sur trois, trois et demi de large. Parlons maintenant des agrès.

Les pirogues du Nord de l'archipel portent deux voilures

triangulaires confectionnées avec des nattes de pandanus. Les mâts mobiles, destinés à les soutenir, sont deux robustes perches fourchues à la partie supérieure; pour les dresser, on fixe le pied dans un sabot ou coche, et ils sont tenus un peu inclinés par des cordages faisant l'office de haubans. Pour hisser les voiles, on jette dans la fourche du mât la corde qui sert de drisse, et on n'a plus qu'à tirer.

Un côté du triangle de la voile est attaché à une vergue et vient se raidir vers le mât. Une autre perche, moins forte et plus longue, prend une direction oblique et ouvre la voile au vent. C'est sur cette perche que son fixées les écoutes. Dans l'appareil nécessaire à la manœuvre nous devons signaler encore les rames dont l'une servira de gouvernail, les bois de godille et les longues perches pour pousser du fond, en cas de besoin; puis une pierre percée munie d'un câble tiendra lieu d'ancre.

Tout travail de construction et de grément terminé, au jour fixé et au signal donné, les hommes arrivent nombreux, pour traîner la barque et la mettre à flot solennellement. Nos insulaires sur une pirogue neuve sont comme le cavalier sur un beau cheval, ils veulent être vus; aussi va-t'on profiter du premier vent favorable pour réaliser un voyage déjà projeté à la grande terre.

Ces voyages se font à la voile, à la rame, en godillant ou en poussant du fond, selon que les circonstances le permettent ou l'exigent.

Les uns arrivent chargés de vivres, ignames, cannes à sucre, cocos, etc., les autres conduisent la provision d'eau douce. Ceux-ci apportent les marmites pour faire, au besoin, la cuisine, car il y a, sur le pont, un ou deux foyers. Ceux-là viennent avec le bois à brûler. Sur le pont s'entassent des rouleaux de nattes, de balassor, des manteaux de paille puis divers bagages dans lesquels sont cachés les objets de prix, tels que bracelets, perles-monnaie.

Si tout le monde est soldat chez nos indigènes, ainsi que nous l'avons déjà observé, tous sont également marins; mais on sait

distinguer les habiles du métier. Leur savoir-faire est reconnu, apprécié ; et à bord, la direction de la manœuvre leur revient naturellement.

Sur une pirogue bien montée, tout se fait avec ensemble. On lève l'ancre, on dresse les mâts, les voiles se déploient, et l'esquif, un peu lourd, se met en mouvement, cherchant sa route. Une large rame tenue par un timonier de choix plonge dans l'eau à l'arrière et fait l'office de gouvernail. Les curieux se tiennent nombreux au rivage, suivant du regard et saluant la voyageuse.

Que de fois n'avons-nous pas été dans la nécessité de monter sur ces arbres creux pour aller de Bélep à Pouébo, trajet d'environ 30 lieues !... Par un beau temps, ces voyages de jour ou de nuit ne sont pas absolument dépourvus de charmes. Sans doute le passager n'a pas le choix des premières et des secondes places, il doit songer à se blottir dans un coin et se résigner au repos. Mais l'œil a de l'espace à parcourir. On aime à contempler en passant, un îlot couvert de verdure, un rocher battu par la mer ; à l'horizon, l'écume blanchissante des vagues qui se brisent et roulent sur les grands récifs.

Voici une volée d'oiseaux aquatiques qui, planant, guettent leur proie, et font la pêche à leur profit. Comment ne pas les suivre du regard pour leur décerner un prix d'adresse ? Un peu plus loin, un cri subit se fait entendre, c'est une troupe de marsouins qui escortent notre pirogue en prenant leurs ébats. On serait tenté de leur attribuer ou la malice de nous provoquer ou la gentillesse de vouloir nous amuser. Au retour peut-être, un autre cri nous signalera l'apparition soudaine du colosse marin, la baleine, venant demander à l'air sa part de vie.

Il nous est arrivé quelquefois de nous embarquer par une brise clémente, après le coucher du soleil, et de voyager ainsi toute la la nuit. Nouvelles impressions. L'obscurité, le clapotis de la mer, le mouvement de la pirogue, le léger bruit du sillage, tout cela jette dans l'âme une sorte de mélancolie qui ne nuit

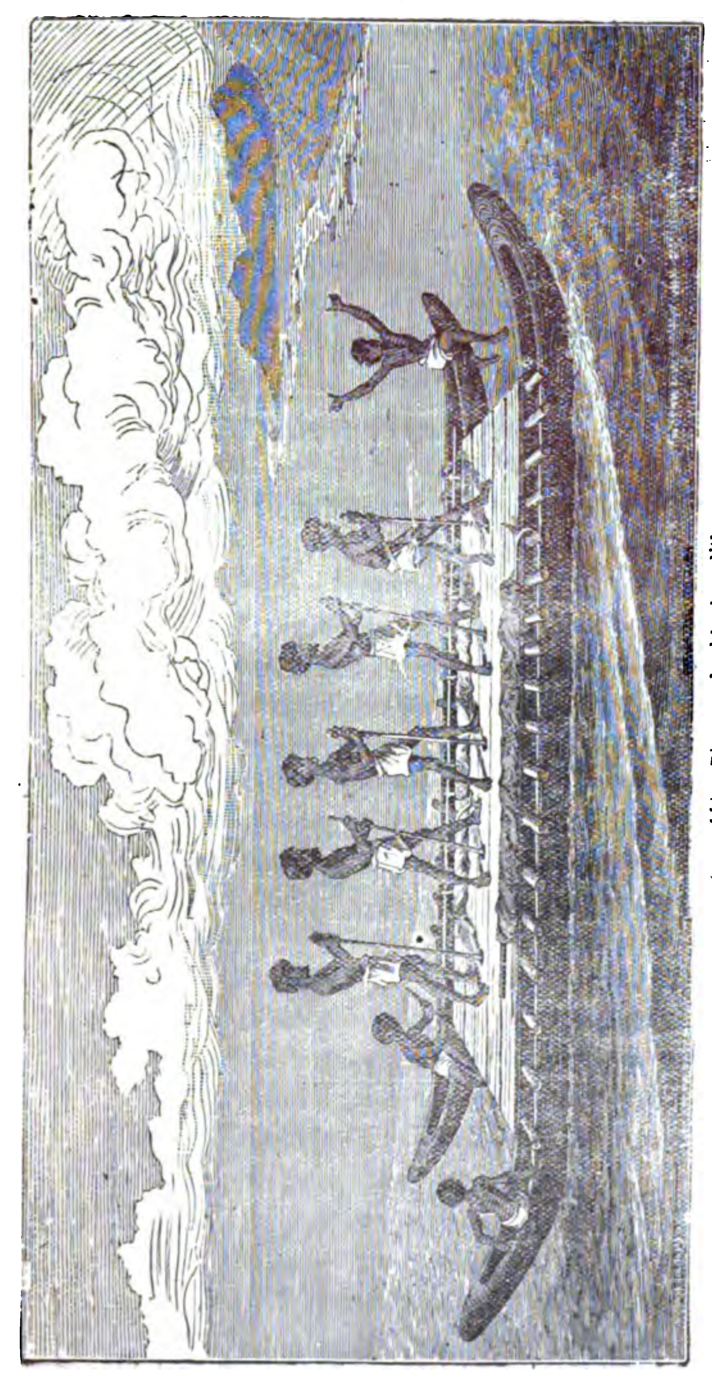
en rien au sommeil. Somme toute, le principal charme de ces voyages se trouve dans l'espoir d'arriver promptement, surtout quand on connaît déjà par expérience les graves ennuis des contre-temps.

Pour peu, en effet, que les vents ou les courants soient contraires, la pirogue gagne peu de terrain ; aussi, nos indigènes préfèrent-ils le plus souvent employer la rame, ce qu'ils sont d'ailleurs forcés de faire lorsqu'ils sont pris par les calmes. Les rameurs calédoniens manœuvrent à l'inverse des nôtres ; debout, le visage tourné vers le cap, ils poussent en avant la poignée de leur large pagaie, au lieu de ramer assis le dos tourné vers la proue.

Sous l'action unique des pagayeurs, le cinglage de la pirogue n'est pas fort sensible ; c'est pourquoi ils recourent souvent à la godille ; le jeu de leurs pagaies et celui de leur godille se combinant se prêtent alors un mutuel secours. La godille calédonienne a un caractère spécial. Il convient de la décrire.

Nous avons dit plus haut qu'au centre du pont se trouve une planche percée d'une rangée de trous assez régulièrement distancés. Ils sont destinés à recevoir les perches-godilles d'environ deux mètres de longueur. Autant d'hommes qu'il y a d'ouvertures se munissent chacun d'une de ces perches, les plongent perpendiculairement, et, dans un ensemble parfait, leur font faire un demi-tour de droite à gauche avec une poussée de l'avant à l'arrière. Toutes ces petites forces réunies agissent efficacement, et mettent en mouvement la pirogue, mais sans le secours des pagaies. (Voir la fig. 44). A l'avant, un homme signale les rochers, et on les évite avec adresse.

Nous devons constater qu'il y a relativement peu d'accidents graves dans cette navigation. Cela tient à ce que nos insulaires savent pronostiquer et choisir un temps favorable ; cependant il leur arrive de se tromper. Il me souvient que, dans un voyage de Bélep à Pouébo, nous fûmes portés par un vent inattendu sur le grand récif d'Entrecasteaux. De là, nous parvînmes péniblement à Jandé, île des Nénémas, où nous fûmes retenus



(Fig. 44). Pirogue double à godilles.

par une formidable tempête qui dura plusieurs jours. Dans une autre circonstance, un de nos confrères, qui était venu nous visiter d'Arama, ne fut pas aussi favorisé en retournant dans sa mission. La pirogue sur laquelle il se trouvait fut surprise par un violent orage; il fallut passer toute la nuit dans l'angoisse, sous une pluie battante, au milieu des éclairs et du tonnerre, trop heureux le lendemain de se trouver en lieu sûr.

Plus tard, une autre pirogue, montée par des indigènes, s'étant mise en route pour la grande terre, fut assaillie par une tempête et sombra. Quelques naufragés purent se sauver à la nage dans les îlots ; mais huit périrent. Le deuil s'étendit dans la tribu ; ce fut partout *ululatus multus*, un gémissement prolongé.

Un mot encore sur la pirogue simple, ainsi nommée parce qu'elle est faite d'un seul tronc. On fixe sur cet arbre creusé deux longues traverses à l'extrémité desquelles on attache un bois assez lourd qui plonge dans l'eau et tient l'appareil en équilibre. C'est le balancier. Les unes, très simples, reçoivent les traverses sur l'ouverture de l'arbre sans plus d'apprêts ; les autres sont soignées comme les grandes pirogues. Avec ces dernières les téméraires vont quelquefois assez loin; mais, en général, on n'entreprend pas un long voyage sur une pirogue simple.

Le chapitre suivant traitera des superstitions qui se rattachent à la navigation chez nos indigènes.

CHAPITRE XXVIII.

DE LA NAVIGATION *(suite)*.

Protecteur d'une pirogue. — Mante. — Grande cérémonie. — Course symbolique. — La pirogue à l'eau. — Flagellation. — Vaines observances. — Un épisode. — Evocateur du Soleil. — Son médium. — Composition. — Manière de s'en servir. — Un vieux fanatique.

Lorsqu'un chef de tribu ou un notable dans un village a fixé l'époque de la construction d'une grande pirogue, il s'adresse à un évocateur patenté.

D'après l'usage, cet évocateur aura l'honneur de présider aux travaux et de prendre sous sa protection la pirogue. Dans cette charge il trouvera sans doute quelque chose de plus matériel qu'une satisfaction d'amour-propre ; mais il aura aussi de sérieuses obligations ; il devra garder la continence la plus rigoureuse, tout le temps que la barque sera sur le chantier ; quand le moment sera venu d'abouter les deux arbres creusés, il devra aller dans les bois, à la recherche d'une matière déposée sur les feuilles des plantes par un insecte, la *Mante*. Après l'avoir trouvée, il la placera dans l'étoupe du joint d'aboutement, pour obtenir que la moindre goutte d'eau n'y pénètre jamais. La coque terminée, le pont dressé, les agrès à leur place respective, avant que la pirogue prenne la mer, il choisira quatre membres de la famille pour l'aider dans ses opérations. Ces hommes doivent d'abord se bistrer la poitrine et le visage, attifer leur tête, suspendre l'écharpe à leur bras et se ceindre les reins avec des feuilles de bananier. Ainsi parés, ils se mettent en campagne.

Leur mission est toute symbolique. Dans leur course, ils doivent choisir les lieux accidentés, monter, descendre dans les ravins pour remonter encore ; ils sont ainsi l'image de la pirogue qui passe hardie sur les vagues élevées de la mer.

Ils sont chargés aussi de recueillir plusieurs espèces de bois ; ils se procurent des fragments de pierre ponce, des plumes de certains oiseaux et des nageoires de poissons volants. C'est l'emblème de la légèreté de la pirogue.

Après d'autres cérémonies, le signal est donné de traîner la barque à l'eau. Le prieur est au poste d'honneur, animant tout de la voix et du geste, et ayant auprès de lui ses quatre acolytes, barbouillés de noir. Un cri retentit : « A l'eau, la pirogue ! » Sous l'impulsion d'un nouvel effort combiné, la voilà qui glisse sur le sable et arrive à flot. Aussitôt un mouvement frénétique se manifeste. On frotte la barque avec quatre espèces d'herbes ; on la flagelle avec des feuilles de cocotier, on frappe les mâts avec des cocos. Tout cela est accompagné d'invocations pour obtenir que la navigation soit toujours propice et sans accident. On met enfin à la voile pour faire les évolutions d'essai.

Pour ne pas annuler l'effet de ces cérémonies nos indigènes ont plusieurs observances à garder. Ils doivent : 1° Éviter de rôtir au foyer de la barque certains poissons ; 2° S'abstenir de manger, durant la navigation, le grand taro et des espèces déterminées de cannes à sucre ; 3° N'admettre, comme passagère à bord, aucune femme, avant que la pirogue ait fait un long voyage. De plus, défense absolue à toute femme de passer sur le câble d'amarre. Cette dernière clause va nous fournir l'occasion de couper ce monotone récit par un court épisode.

La tribu Bélep, il nous en souvient, se compose de deux îles habitées *Art* et *Poot*, séparées par un canal profond. Une pirogue, ayant été construite dans cette dernière île, reçut la solennelle consécration du rit païen, dont nous venons de parler. Après la cérémonie, on fit les préparatifs de voyage pour aller visiter les amis d'Art, mais plus encore pour satisfaire la vanité de se faire voir. Les habitants de l'île Art étaient chrétiens. Ceux de l'île Poot ne l'étaient pas. Ils avaient souvent exprimé le désir de le devenir et fait plusieurs démarches dans ce but. Leur pirogue

aborda au rivage de notre réduction portant sur ses flancs tous les insignes de la superstition.

Nos visiteurs se trouvèrent donc dans l'angoisse ; ils redoutaient de voir s'évanouir le fruit de leurs longues évocations par l'imprudence de quelques femmes chrétiennes qui auraient pu, sans scrupule, marcher sur le câble d'amarre. La crainte est féconde en expédients. Nos hommes s'avisèrent alors de dresser une grande perche au rivage et d'y attacher le câble, de manière que tout le monde pouvait aisément passer dessous. Ainsi se trouvaient sauvegardés les privilèges de la pirogue.

Le stratagème était trop apparent. Il fut remarqué et ridiculisé. Pour nous, il était de notre devoir d'admonester les coupables. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

« Vous demandez à être chrétiens, leur fut-il dit, et non-seulement vous ne voulez pas renoncer à vos superstitions, mais encore vous les étalez pour les faire revivre parmi ceux qui les ont rejetées ! »

Le reproche parut juste, et le chef qui suivait toutes les péripéties de cet incident convoqua une réunion d'hommes et de femmes sur le rivage, et après un discours de circonstance, fit baisser le câble et ordonner aux femmes de passer dessus. Grande fut la confusion des habitants de Poot ; ils ne tardèrent pas de retourner dans leur île, portant bas l'oreille, et non sans crainte d'avaries. Le moindre flot dut leur paraître une énorme vague, la moindre rafale un commencement de tempête. Enfin, ils arrivèrent sains et saufs, et comprirent sans doute qu'ils pouvaient renoncer à leurs usages païens.

Nos insulaires entreprennent-ils une longue traversée, comme les pirogues du nord n'ont point d'abris, on conçoit qu'ils cherchent à conjurer le mauvais temps.

Dans ce but, l'évocateur qui croit avoir autorité sur le soleil pour le faire, à son gré, briller sans nuages, se procure plusieurs espèces de plantes et de coraux, les porte au cimetière, lieu toujours sacré pour nos indigènes, forme avec ces objets un

gerbillon, y ajoute deux mèches de cheveux prises sur la tête d'un enfant vivant de sa famille, et enfin y fait entrer deux dents, ou mieux la maxillaire bien garnie d'un de ses ancêtres.

Le tout est religieusement enveloppé dans *un cornet d'écorce d'arbre* ou de cuir. Le cornet, à large ouverture dans le bas, est bien ficelé et conservé dans une poche d'où on ne le retire que pour s'en servir. (Voir fig. 47).

Cet évocateur va dresser son petit autel sur une montagne exposée aux premiers rayons du soleil ; il dépose sur une pierre plate trois espèces déterminées de plantes, place à côté une tige de corail sec, et suspend au-dessus de ce foyer le cornet préparé. Cela fait, il se retire chez lui. Le lendemain, au lever de l'étoile du matin, il se rend de nouveau auprès du petit appareil, et au moment où le soleil paraît sortir des flots, met le feu à la ramée. Dès que la fumée monte dans le cornet, il frotte la pierre avec le corail sec, évoque ses ancêtres et formule ainsi sa demande : « Ce que je fais, je le fais pour que le soleil soit si ardent qu'il « mange tous les nuages qui sont dans l'espace. » Au coucher du soleil, il répétera la même cérémonie.

J'ai encore présent à l'esprit la pose d'un vieux païen, en voie de se faire chrétien, et qui, pour cela, venait de me livrer le fond de sa bourse sortilégique, je veux dire les abraxas poudreux et enfumés, au moyen desquels il prétendait préserver sa pirogue de tout accident de mer, quand il allait au grand récif ou à la grande terre.

Je crus devoir le raisonner pour lui faire avouer qu'après tout son sacrifice n'était pas fort considérable. C'était trop exiger de lui. Son œil s'anima et trahit la lutte qui se passait dans son me. « Hier, me dit-il, le temps était mauvais, il t'en souvient, « et aujourd'hui, vois quel beau soleil !... Eh bien ! Ces compo- « sitions ont une telle vertu qu'il a suffi de les exposer au jour, apportant de ma case à la tienne pour dissiper les »

Ces paroles étaient prononcées avec feu. Le regard, la v



(Fig. 55). Petite Pêche.

le geste, étaient l'expression d'un homme profondément convaincu. La grâce ne faisait que commencer son œuvre. Plus tard, il dut parler différemment.

Navigation du Sud. — Après ces détails sur la navigation du Nord il nous restera peu à relater sur celle du Sud. Par suite, la pensée nous est venue de placer ici le peu que nous avons encore à dire. Ce rapprochement, du reste, aura l'avantage de nous faire mieux saisir les points de comparaison. De temps immémorial, dans tout l'archipel, était reçu, à peu de chose près, le même système de pirogues. Partout la grande pirogue portait deux voiles et pas de case sur le pont. Dans le Nord le centre du pont recevait l'installation de la godille (fig. 44) ce qui n'existait pas dans le Sud où les indigènes avaient préféré les services d'un faux pont. Ce faux pont tout en offrant certains avantages devait avoir bien des inconvénients. Aussi, l'occasion se présentant, ils n'ont pas hésité à s'en affranchir.

Aujourd'hui le Sud de l'archipel a un mode de pirogue qui diffère de celui du centre et du Nord de l'île. Dans le Nord, en effet, c'est la pirogue double à deux voiles et pas de case sur le pont; dans le Sud, il y a une case au centre du pont et une seule voile dont la surface doit égaler les deux anciennes.

Quelle a pu être la cause de ce changement? Voici comment on l'explique à l'île des Pins. Sous un chef qu'on dit être *Kaoua,* père de *Toourou,* des étrangers arrivèrent dans l'île sur une grande pirogue. Cette pirogue qui n'avait qu'une voile avec une chambre sur le pont voguait parfaitement bien. Elle provoqua l'admiration de tous et, sans hésiter, on adopta le nouveau système pour le pays. Les *Kougniés* sacrifièrent ainsi leur vieille pirogue à deux voiles avec faux pont et lui préférèrent la pirogue à une voile avec chambre sur le pont. Les hommes de l'île des Pins disent que ces visiteurs étrangers venaient du côté de Tonga. Ils ne restèrent que quelques jours dans l'île et se dirigèrent vers les Loyalty.

Les Ti-Kougniés, fiers de leur nouveau système de naviga-

tion, ne tardèrent pas à reprendre les relations avec les tribus du Sud de la grande île, soit par des guerres, soit par des rapports amicaux. Ils pénétrèrent jusqu'à Canala sur la côte Est et jusqu'à Nouméa sur la côte Ouest.

Les diverses tribus qui les reçurent admirèrent, elles aussi, la nouvelle pirogue et se hatèrent de l'adopter. (Voir le modèle page 57 fig. 13)

CHAPITRE XXIX.

LA TEMPÊTE.

Mort du fils d'un faiseur de tempêtes. — Panique générale à cette nouvelle. — Vains efforts pour la calmer. — Elle va grandissant. — Le chef chez l'évocateur. — Résolutions prises. — Un délai de quelques jours. — Folles mesures de sécurité. — Le *Styx*. — Le grand jour. — Calme plat. — Confusion. — Bons résultats. — Secret de l'évocateur. — Comment il procède. — Horrible toilette des morts. — Le calme après la tempête.

Nous aurions dû naturellement faire entrer dans le chapitre précédent la manière de produire un *cyclone*, fléau si redouté des marins. Le sujet nous a paru assez grave pour mériter une place à part.

Chez les peuples païens qui ne connaissent pas toute la puissance de Dieu, les calamités publiques sont ordinairement attribuées aux hommes. Le fait que nous allons exposer a été pour la tribu Bélep un véritable événement dont le R. P. Emprin et moi avons été les témoins assidus.

Vers la fin d'avril 1859, les habitants de l'île Art apprenaient la nouvelle que le faiseur de tempêtes, résidant à l'île Poot, venait de perdre son fils. Or, en pareil cas, il doit exercer sa puissance

et exprimer son deuil en troublant la nature par les secousses d'un vent épouvantable qui renverse les cases, déracine les arbres, fait monter les eaux de la mer à une hauteur considérable, emporte les plantations, brise, saccage tout, et laisse le pays en proie à une horrible famine.

Les habitants de la tribu étaient dans l'appréhension et tremblaient d'avance. Comment leur faire comprendre l'inanité de leur frayeur ? J'essayai de détromper le chef Ouaoulo (Amabili) en lui répétant que cet homme n'avait point le pouvoir qu'il s'attribuait. Fortifié par cet entretien : « J'ai, s'écria-t-il, « l'intention d'envoyer quelqu'un lui intimer l'ordre de faire le plus grand vent possible. »

C'était délicat !... Cependant je n'hésitai pas. « C'est bien, lui dis-je, mais tu feras mieux d'y aller pour t'assurer que les choses se font en bonne forme et juger par toi-même de l'impuissance du sorcier. »

La résolution du chef ne tarda pas à transpirer, et la frayeur montait comme un flot envahissant. — « Que disent tes gens, « lui demandais-je ? — Ils sont transis de peur ; ils prétendent « que nous sommes fous de vouloir les faire mourir de faim. » — Il fallait du courage au chef pour heurter ainsi toutes les croyances et s'isoler au milieu de cette panique générale.

Sa constance resta extérieurement toujours ferme ; mais il était facile de voir qu'il n'était point rassuré. « — Et toi, lui dis-je, n'as-tu pas peur ? — Oui, j'ai peur ; si tu savais comme c'est terrible... Ma pirogue toute neuve ne va-t-elle pas être mise en pièces et emportée ? J'ai fait faire le grand vent à l'occasion de la mort de mon père ; il détruisit tout et les hommes ne trouvaient plus de quoi manger ! — Allons, répliquai-je, ne fais pas l'enfant et encore moins le païen. Si ta pirogue est brisée, nous t'achèterons une belle embarcation. Il est temps de voir qu'on vous trompe, ou que Satan n'a plus ici la même puissance qu'autrefois. Il n'y a que Jéhovah qui puisse faire la tempête, et il ne saurait

donner aux hommes le pouvoir de vous faire mourir ainsi à leur gré. »

La résolution du chef est bien prise ; mais nous jugeons convenable de commencer des prières pour le succès de cette affaire. Amabili s'embarque le 1er mai et se rend à l'île Poot chez le faiseur de tempêtes. Il expose sa mission et trouve notre homme tout désireux d'exercer sa puissance à l'occasion de la mort de son fils. Il n'avait été retenu que par la crainte d'aller contre les intentions du chef. « — Tu n'as rien à redouter, dit le chef, si tu fais ce que tu dois pour que la tempête ait lieu ; mais si tu refuses, je t'emmène sur ma pirogue. Je veux savoir quelle est ta force sur le vent. » — Notre Eole aussitôt va se mettre en mesure. Mais cet homme si puissant sur les éléments n'a pas même la force de se tenir sur ses jambes, car c'est un véritable cul-de-jatte. Il demande un délai de quelques jours. Il veut se construire une case pour n'avoir point à craindre la chute des arbres et la crue des eaux, comme aussi pour donner aux autres le temps de prendre leurs précautions.

Le samedi suivant, 7 mai, Amabili vient me rendre compte de son voyage. Tout le monde est dans la stupeur. C'est l'an mille pour Bélep, et chacun pense à prendre des mesures de sécurité.

Le dimanche, je tâche de les rassurer. Inutile, ils ne sont pas à même d'écouter les raisons, encore moins de les comprendre. Il en est même qui s'irritent contre nous à la pensée de voir leur pays haché par la tempête. — « Où sont donc les hommes « qui pensent comme des hommes raisonnables ? Où sont les « hommes, même parmi les catéchumènes, qui croient en Dieu « et à sa toute-puissance ? Vous nous accusez de vouloir vous « faire mourir ; qu'ont fait les missionnaires, qu'a fait votre « chef, depuis que nous sommes au milieu de vous ? Nous » n'avons cessé de travailler à rendre votre pays meilleur et à « augmenter votre bien-être. Et maintenant, en intimant l'ordre » de faire la tempête, nous travaillons au bien de vos âmes !

« Nous ne voulons pas qu'on vous trompe en vous faisant croire
« que la puissance de Dieu est entre les mains des hommes.
« Nous vous l'avons dit sur tous les tons, à Dieu seul le pouvoir
» de faire la tempête et de la réprimer à son gré ! — Vous ne
« nous croyez pas ? — Eh bien ! si l'orage a lieu, votre chef
« s'engage à vous donner des richesses pour vous nourrir.
« Sinon, vous devez reconnaître l'erreur, repousser le mensonge
« et vous réunir sincèrement à nous pour être chrétiens.... »

Après l'instruction, Amabili convoque les hommes dans son village pour leur répéter qu'il est disposé à leur donner ce que nous avons promis si la tempête saccage le pays. Rien ne les rassure ! Rien ne peut arrêter le mouvement imprimé par la crainte.

Dès le lundi matin, tous, à peu d'exceptions près, hommes, femmes, enfants, se mettent à l'œuvre pour construire des cases basses, mais solides, qu'ils appellent *mouala ourou agne*, cases de la tempête. Les uns cherchent les montagnes, les autres les ravins. Ceux-ci ébranchent un arbre, coupent la tige à hauteur voulue et construisent leur case sur ce tronc solidement enraciné ; ceux-là fixent un perchis autour de leurs anciennes demeures, qu'ils attachent fortement avec des cordes ; enfin, on en voit qui traînent leurs embarcations sur les hauteurs. Tous les visages sont tristes ; la démarche est abattue sous la double influence de la peur et de la fatigue. Je rencontrai sur ma route un homme grand, fort, d'un âge mûr, j'osai lui parler de la tempête, pour apprécier le degré de frayeur qu'il éprouvait et l'encourager au besoin. Au premier mot, tous les traits de son visage s'animent à la fois, ses doigts se crispent et ses grands bras, comme deux balanciers sous l'action d'une forte machine, montent, descendent avec rapidité, pour exprimer le mouvement de l'orage qui doit tout briser.

Cependant, le vieil évocateur avait promis d'annoncer le moment solennel par un feu qu'on verrait briller la nuit dans l'autre île. Nous arrivions vers la fin de la semaine, point de feu !

Je demande des nouvelles. On me dit que les habitants de Poot étaient occupés à faire des fêtes de morts pour manger leur récolte avant le déluge. Le vendredi, Amabili envoie une piro



(Fig. 46). Appareil pour provoquer la tempête.

gue dire au faiseur de tempêtes de se hâter, au risque d'être emmené prisonnier. Notre homme demande encore cinq jours !

Le lundi, le *Styx*, navire à vapeur de l'Etat, jetait l'ancre au

mouillage de Ouala, en face de la mission. Le T.-R. P. Rougeyron, provicaire, et le R. P. Goujon, missionnaire à l'île-des-Pins, étaient parmi les passagers. Ils ont pu, avec MM. les officiers, considérer tous ces vains étalages de sécurité. Le docteur du bord, M. de Rochas, a consigné le fait, sans détails, dans un intéressant volume sur la Nouvelle-Calédonie. La tempête devait avoir lieu le mercredi. Or, ce jour fut marqué par un calme plat, comme nous n'en avions pas vu depuis longtemps danc l'île. Force fut au vieux cul-de-jatte d'avouer l'impuissance de ses manœuvres. Cette tentative, complètement manquée, ne lui fit pas perdre l'espoir de réussir une autre fois. Si quelques-uns pensèrent comme lui, en cette circonstance, le plus grand nombre ouvrirent les yeux, et ce fut un rude coup porté à la superstition. A partir de cette époque, en effet, le progrès de la mission se dessina plus sensiblement.

Nous restâmes pourtant dans l'ignorance la plus complète sur la manière d'opérer pour faire la tempête. Ce ne fut que vers la fin de l'année 1862 qu'il me fut permis de m'aboucher avec le vieux Païa qui, après quelques hésitations, consentit à me dévoiler son grand secret de famille. Si j'eusse connu ou soupçonné le mode usité en pareil cas, aurais-je pu engager notre chef à pousser le sorcier à remplir ses fonctions? C'est, sans contredit, la cérémonie la plus grandiose et l'une des plus sataniques qui m'ait été exposée.

Au temps marqué pour l'exercice de ce prétendu pouvoir, tous les membres de la famille du vieil évocateur sont requis, tous doivent apporter leur contingent de travail, car longue et laborieuse sera l'opération. Les acteurs commencent d'abord à se parer du costume règlementaire, badigeon noir sur le visage et la poitrine, avec ornements fixés à la tête et aux bras.

Ils se rendent ensuite dans le cimetière de famille, pour procéder à l'horrible toilette des crânes de leurs ancêtres, décharnés et blanchis par le temps. On dirait qu'ils cherchent à les faire revivre, en les attifant de parures diverses. Ils colorent

de noir la face et posent des coiffures ornées de plumes sur la partie supérieure de chaque boîte osseuse. Ils comptent, par ce moyen, se rendre les esprits plus favorables. Mais quel spectacle à faire frissonner !!! C'est en face de ce lugubre autel que sont manipulés les *mediums* et formulées les évocations sans fin pour déchaîner la tempête. (Voir la grav. p. 201).

Rien d'étonnant qu'en pareilles circonstances et en pareils lieux, Satan, *princeps aeris*, n'ait écouté parfois leurs prières et ne se soit manifesté à eux par quelques signes approbateurs.

Si ces diaboliques opérations se rencontrent avec la tempête, nos crédules païens poussent leurs prétentions plus loin. Ils revendiquent le droit et le pouvoir de faire le calme.

Je passe sous silence la cérémonie pour ne citer que les paroles déprécatoires : « Nous demandons, dit l'évocateur, que le calme soit tel que pas une feuille de cocotier ne bouge, que la mer soit si unie qu'elle nous laisse voir l'horizon dans toute sa pureté. »

CHAPITRE XXX.

PÊCHE.

Avant l'arrivée des Européens. — Besoin de manger de la chair. — La pêche. — Part que la femme y prend. — Pêche proprement dite. — Poisson de passage. — Grande pêche. — Pêche au *koua*. — Pêche à la tortue. — Pêche au grand récif. — Petite pêche. — Pêche à la ligne. — Pêche à la lance.

Avant l'arrivée des Européens en Nouvelle-Calédonie, cette grande île était privée des animaux qui entrent pour une si large part dans l'alimentation de l'homme, tels que bœufs, moutons, porcs, chèvres.... Les ressources de la basse-cour, poules, canards, oies.... y étaient également inconnues. L'indigène ne tirait de la terre que des végétaux fournissant un menu fort simple.

Cette nourriture monotone et insipide laissait, par intervalles, un besoin à l'estomac, besoin exprimé par ces mots : « *Na mat kaéo.* Je meurs d'envie de manger de la chair. » Cette espèce de faim-valle a ses exigences, il faut le croire. Quel est l'explorateur de nos grèves calédoniennes qui n'a rencontré maintes fois des indigènes groupés autour d'un feu sur le rivage de la mer, et faisant griller quelques coquillages, quelques maigres crustacés ? Témoin du fait, et les voyant prendre tant de peine pour se mettre si peu sous la dent, si on leur en exprimait de l'étonnement, ils répondaient toujours : *Aba mat kaéo* ; nous mourons d'envie de manger de la chair. »

Cette absence complète d'animaux domestiques ou sauvages devait donc nécessairement amener nos indigènes à mettre à profit les ressources de la mer. Aussi trouvons-nous chez eux l'exercice de la pêche pratiqué sur une large échelle ; hommes, femmes et enfants s'y livrent avec ardeur.

Les femmes ont en partage la pêche aux crabes, aux oursins,

aux poulpes et autres mollusques. Quand la marée descendante laisse à sec les sables et les rochers du littoral, elles partent par troupes. Chacune est munie d'un panier et d'un petit bâton pointu. Cet instrument tout rudimentaire leur est utile, soit pour tirer les oursins des trous de roche qu'ils affecctionnent, soit pour arracher les poulpes de leurs profonds réduits, et les crustacés des cavités souterraines où ils s'abritent. Il est rare que les femmes ne reviennent pas le panier bien fourni, car si elles ne rencontrent ni le poulpe, ni la lucine *(lucina exasperata)* dont la chair est fort recherchée, elles ramassent d'autres coquilles plus communes. De retour au village, on fait cuire la pêche, et on en jette les débris non loin de l'habitation. De là ces monceaux de coquilles que l'on trouve à la surface du sol occupé, actuellement ou autrefois, par des cases.

La pêche proprement dite est le partage des hommes. Elle se fait au filet, à la ligne et à la lance. Nous pouvons distinguer la grande et la petite pêche selon qu'elle est faite ou non avec concours d'hommes.

La *grande pêche* offre un véritable intérêt au spectateur témoin de cet exercice pour la première fois; mais la jouissance des acteurs est autrement vive. Il suffit de voir leur allure pour en juger. Parlons à ce sujet de la pêche au *koua*, de la pêche à la tortue et de la pêche au grand récif.

Le *koua* est un poisson de passage d'environ un mètre de longueur, il est bien proportionné en grosseur. A l'époque où il est attendu, les pêcheurs expérimentés ont l'œil ouvert sur les eaux, et celui qui a le bonheur de le voir le premier s'empresse de porter partout la grande nouvelle. Son nom va être redit dans toute la tribu. « — Le koua est arrivé. — Qui l'a vu ? — C'est un tel; » — et la question se répète jusqu'à ce que tout le monde soit satisfait et convaincu. En prévision de cet événement, les filets sont déjà prêts. Chacun d'eux peut avoir de 40 à 50 mètres de longueur et deux de hauteur. Les invocations aux ancêtres n'ont pas été oubliées; les hommes valides sont tous de

la partie, aussi les pirogues s'avancent fournies d'un nombreux personnel, et tous les regards plongent dans l'eau. Dès que le poisson a été signalé, il est salué par un cri qui se transmet de barque en barque et acquiert, en un instant, le volume de toutes les voix. Ce brouhaha s'apaise peu à peu,et les ordres sont donnés pour la manœuvre qui doit être exécutée avec ensemble.

Lorsqu'on a pris la position jugée convenable, on laisse glisser le filet sur l'arrière de la pirogue poussée en avant par huit ou dix vigoureux rameurs. Durant cette manœuvre les pêcheurs sont dominés par la crainte de voir le poisson s'échapper, préoccupation plus vive encore quand les deux extrémités du filet se rapprochent ; il faut si peu d'espace libre pour faire évanouir leurs espérances ! Mais, dès que les extrémités sont réunies et liées ensemble et que le poisson est vraiment cerné, l'inquiétude se change en délire. Les cris recommencent accompagnés de trépignements et de contorsions. Laissons passer cette explosion de joie si légitime. Si la longueur du filet n'a pas été toute dépensée, on se hâte de former une seconde enceinte extérieure et quelquefois même une troisième du côté où l'on se propose d'acculer le poisson. De cette manière, s'il franchit la première barrière, il se trouvera certainement arrêté par les autres.

Alors commence un combat d'un genre tout nouveau. 50 ou 60 hommes et plus se précipitent dans cette arène liquide pour lutter d'adresse et de force. Ceux-ci poussent avec bruit le poisson dans le filet, le saisissent, le livrent à d'autres mains qui vont le déposer sur la pirogue. Ceux-là attendent le poisson au passage, la lance au poing ; quand le coup a porté, ils montrent avec complaisance leur capture, et se disposent à un nouveau triomphe. (Voir fig. 48).

Pour nous, simples spectateurs, nous pouvons voir le poisson effaré, passant et repassant entre deux eaux avec la rapidité de l'éclair. Devant le danger qui le presse de toutes parts, il s'élance quelquefois au-dessus du flot et quand il tombe sur un pêcheur, celui-ci porte souvent la marque de cette visite ; s'il franchit le

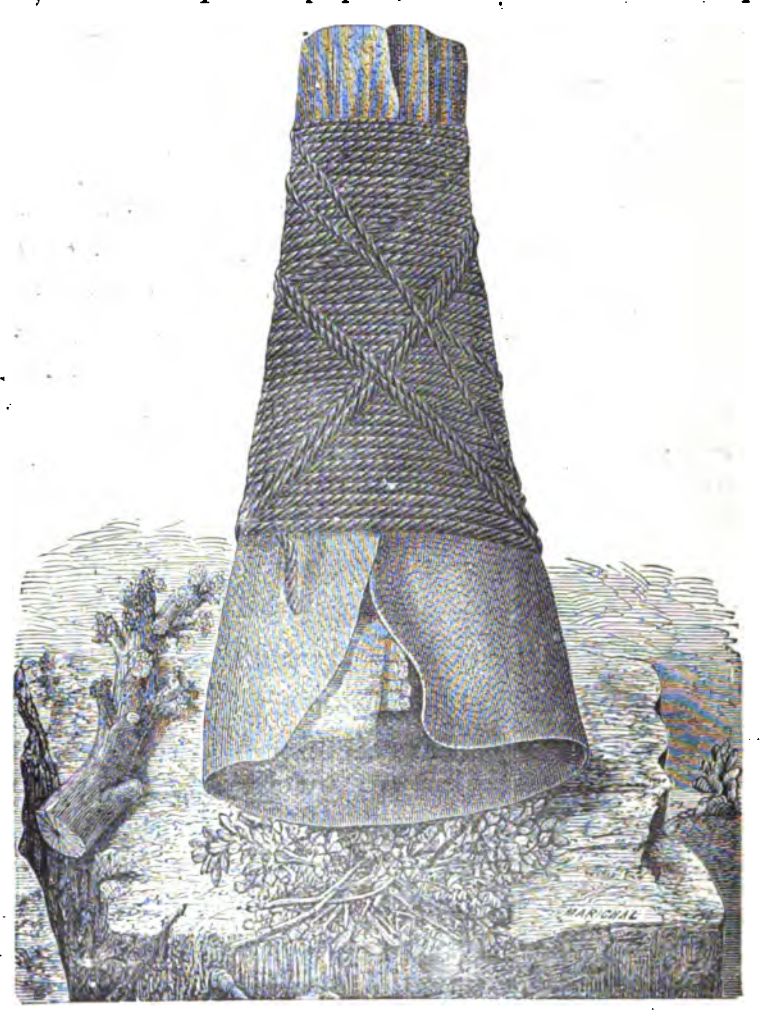
filet, si, au lieu d'arriver en pleine mer, il échoue dans la double enceinte, il n'a fait que reculer son trépas. Ce combat dure jusqu'à ce qu'on ne voit plus de poisson dans l'espace occupé par le filet. La pêche terminée, nos indigènes remettent à la voile et déposent avec orgueil la capture sur le rivage. On procède au partage et les feux ne tardent pas à s'allumer pour faire cuire le poisson frais.

La chair de la tortue est un mets princier, et le chef sera seul chargé de faire la distribution après la pêche. Les tortues sont assez communes dans ces mers intertropicales. Il en existe plusieurs espèces : de ce nombre est le *caret*, dont les indigènes savent utiliser l'écaille pour confectionner des hameçons. En allant d'une île à l'autre sur une pirogue, il n'est pas rare de rencontrer quelque chélonien dormant bercé à la surface des flots. La première vue de ce point noir sur l'eau provoque un cri d'agréable surprise. On dirige doucement la barque. Dès qu'on arrive à portée de la bête, nos bravent plongent sans bruit la saisissent avec ensemble et la renversent ; car, dans cette position, elle est sans force. On s'empresse alors de la hisser sur la pirogue au milieu des acclamations de la troupe.

Mais ce n'est pas là encore la vraie pêche. Pour la tortue, ils ont un filet spécial aussi long, plus haut et à mailles plus larges que celui destiné au *koua*. Sachant qu'elle affectionne les îlots solitaires, les pêcheurs s'y dirigent, visitent les récifs environnants et disposent leurs filets pour la nuit dans les endroits qu'ils savent fréquentés par elle. Rarement, ils se livrent à cet exercice sans succès. J'ai vu un jour, auprès de la case du chef, de 20 à 25 tortues destinées à figurer dans une fête.

Descendons encore sur une pirogue, et allons vers le grand récif assister à un autre genre de pêche. Tout a été combiné d'avance. Le temps est favorable ; nous franchissons rapidement 15 ou 20 milles de mer. A notre arrivée la marée es basse, nous abritons nos barques dans l'échancrure du récif et avissons à pied sec ces fortifications naturelles qu

non rayé ne saurait renverser : ce n'est pas ici en effet l'œuvre de l'homme. Nos pêcheurs s'en vont par petites bandes, les uns portant leur filet sur l'épaule pour cerner le poisson, d'autres tenant leur lance à la main pour le piquer, d'autres enfin munis de paniers



(Fig. 47). Medium et autres objets servant à l'évocateur qui opère pour obtenir le beau temps.

pour recueillir les mollusques. Ils sont joyeux, alertes; nous pouvons bien augurer de leur course. En les attendant, nous qui n'avons dans ce voyage d'autre mobile que de satisfaire notre curiosité, considérons un moment les beautés que la mer étale à nos regards,

cette masse imposante qui s'étend à fleur d'eau et à perte de vue, sur une longueur de plus de 100 lieues. C'est là le travail d'animalcules microscopiques appelés polypes coraliens. Depuis des milliers de siècles ces petits travailleurs sont occupés à élaborer les matières calcaires en suspension dans les eaux de la mer et à façonner ces madrépores si bizarres, si variés, si élégants tout à la fois. Ne dirait-on pas un jardin sous-marin ayant toute la fraîcheur et les couleurs des fleurs printanières ? Mais, à d'autres la tâche de décrire minutieusement ces merveilles de la mer ; à nous d'élever notre cœur vers Celui qui, dans le monde matériel comme dans le monde spirituel, se sert, quand il lui plaît, des plus petits moyens pour réaliser les œuvres les plus grandes.

Mais voici nos pêcheurs qui, avertis par la marée montante reviennent les uns avec de gros poissons, les autres avec les mollusques désirés. Pour ne pas charger inutilement la pirogue, ils détachent ordinairement l'animal de la coquille et ne gardent que la partie comestible. La pêche au récif est toujours fructueuse et met l'abondance au village pour plusieurs jours.

La *petite pêche* au filet n'offre pas grand intérêt. Qu'il nous suffise d'en dire un mot. Veut-on prendre du petit poisson, de la sardine, on a soin de choisir un filet à mailles étroites. Se propose-t-on de poursuivre le mulet, on se munit d'un filet à mailles plus larges.

Ainsi équipé, notre indigène parcourt le rivage et scrute les flots. S'il aperçoit la proie convoitée, il tend son filet et marche en tournant de manière à cerner le poisson. L'opération faite, il tourmente l'eau pour forcer les prisonniers à s'enchevêtrer dans les mailles. Il les saisit, les place en lieu sûr, plie de nouveau son filet et va à de nouvelles conquêtes.

Nos indigènes connaissent aussi la pêche à la ligne. Ils s'y livrent quelquefois assis sur un rocher, le plus souvent en pleine mer sur une pirogue.

Signalons de plus un exercice particulier à ce peuple. Si l'envie vient au Calédonien de manger un poisson frais, il prend

sa lance de pêche et descend sur la grève. Ces lances, plus fortes que celles qui servent à la guerre, se terminent souvent par un faisceau de pointes embrassant plus d'espace et multipliant ainsi les chances de toucher le but. Le pêcheur alors entre dans les flots, marche lentement et ne tarde pas à saisir le poisson du regard. Doué de la prudence et de la patience de l'oiseau rapace qui guette sa proie, il avance ou recule d'un pas léger pour ne pas agiter l'eau, lève sa lance, l'abaisse, suivant, dans tous ses mouvements, le mouvement du poisson. Quand il juge le moment favorable, il frappe ; souvent le coup porte, mais, s'il lui arrive de donner dans le vide, il reprend son arme et tente une fortune meilleure. Il allume ensuite un feu sur place et fait cuire le fruit de sa pêche.

CHAPITRE XXXI.

Encore la superstition. — Pratiques à la pêche au *kou* ι. — La veille de la pêche. — Evocations solennelles. — Poétique rôle des femmes. — Bizarre procédé pour attirer la sardine.

La pêche offre de grandes ressources, mais aussi bien des déceptions. Il devait donc paraître naturel à nos insulaires d'intéresser les esprits, les génies par des prières et des offrandes. Aussi la pêche est-elle accompagnée de nombreux actes de superstition. Nous allons en citer quelques-uns.

Dès qu'on a annoncé l'apparition du poisson sur les récifs, l'évocateur attitré de la tribu donne les ordres et prend toutes les mesures nécessaires à la grande cérémonie. La veille du jour fixé, on fait cuire au four calédonien une certaine quantité de feuilles de plantes spécifiées. Le lendemain matin on les retire et on va les porter auprès des crânes des ancêtres disposés et ornés à cet effet.

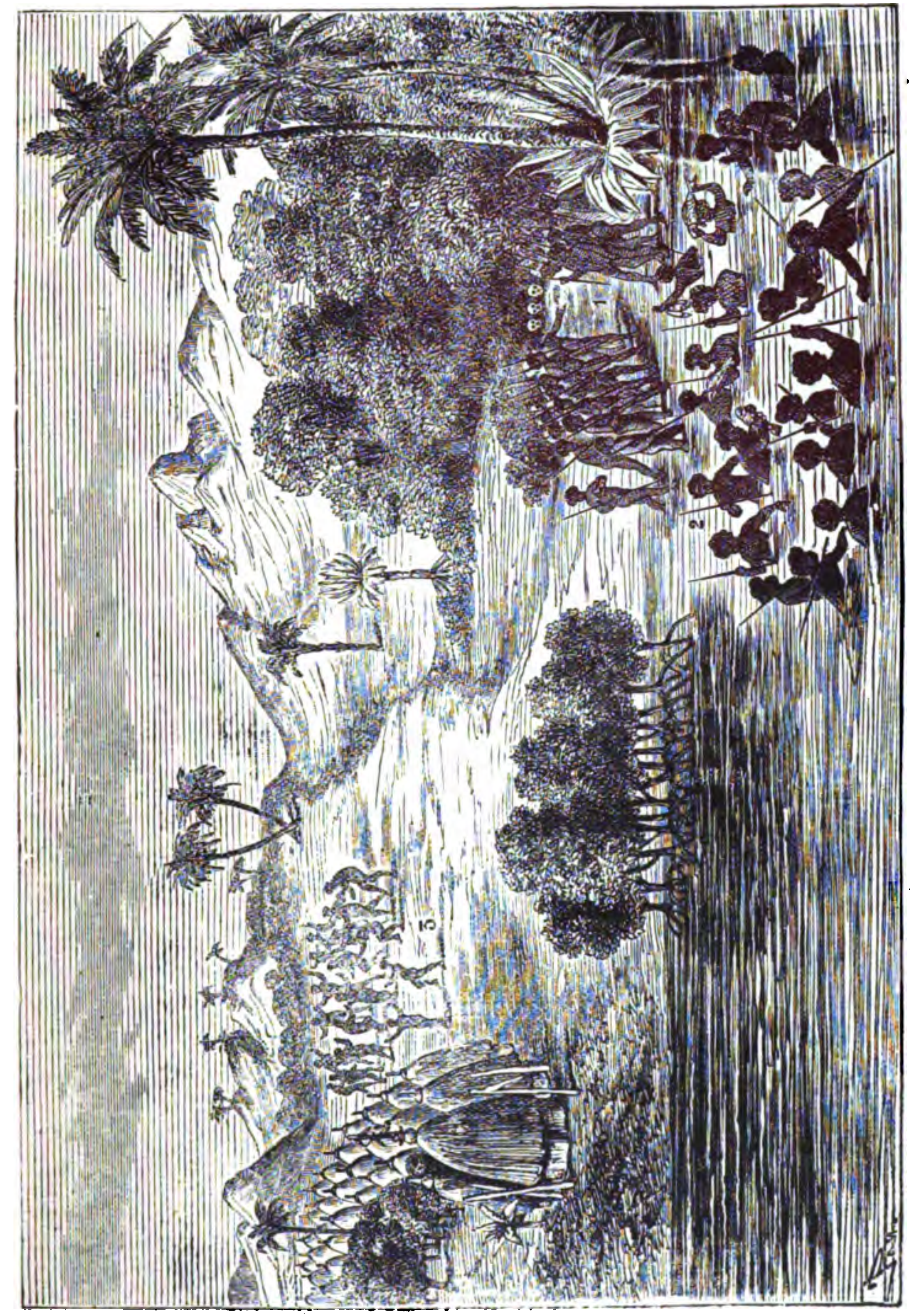
Tous les pêcheurs, armés de lances, se rendent dans le bois sacré qui nous rappelle assez le *lucus* des anciens et se placent sur deux rangs (voir la grav. p. 213, fig. 1). Alors, le vieil évocateur entonne une suite de refrains, de prières aux ancêtres pour avoir bonne pêche. A la fin de chaque période, on entend ce cri approbateur *élo (amen)* que répète la foule avec ensemble et enthousiasme. C'est lorsqu'il a achevé les différentes parties de cette bizarre cérémonie, c'est lorsqu'il a donné dans l'eau le premier coup de lance, que la foule se précipite à son tour dans les flots. La pêche finie, on fait les parts. La première sera pour l'évocateur, la seconde seulement pour les chefs.

Citons un petit trait qui ne nous paraît pas dépourvu de poésie locale. Quand la pêche se fait sur les récifs du littoral, au moment ou les hommes descendent à l'eau, les femmes éteignent

les feux ne laissant qu'un tison ardent pour tout le village. Elles se groupent ensuite sur un monticule, l'œil ouvert sur les pêcheurs, dont elles suivent avec anxiété les mouvements. Dès qu'elles ont acquis la certitude que le poisson est cerné, pour exprimer leur joie, elles exécutent une danse et un chant d'une gaité mélancolique. Elles demandent dans cet hymne que leurs enfants aient au moins un poisson, leurs maris deux, leurs beaux-frères trois et que personne ne revienne les mains vides. Elles énumèrent ensuite, toujours en chantant, les arbres qui fleurissent à l'arrivée du poisson et qui vont bientôt se faner. Puis elles s'assoient silencieusement jusqu'à la fin de la pêche (voir la grav. page 213, fig. 3).

La superstition ne s'attache pas seulement au gros poisson, le frétin en aura aussi sa large part. Nous avons déjà vu que la sardine offre à nos indigènes une nourriture dont ils paraissent friands. Or, pour l'attirer au rivage, ils ont un *médium* fort curieux : c'est une pierre ovoïde enveloppée dans une quantité de petits rameaux secs. Veut-il s'en servir ? le prieur va le déposer au cimetière. Là il fixe une perche dans la terre, retire la pierre de son enveloppe et place le tout au pied de la perche.

Pour cette opération, la présence de deux évocateurs est nécessaire. Chez les anciens Romains, les augures ne pouvaient, dit-on, se regarder sans rire. Est-ce pour ne pas rire que nos Calédoniens prennent la position que je vais indiquer ? L'un et l'autre, pour faire le *mouaran* ou appel à la sardine, ont à la main quelques branches d'un arbre déterminé ; ensuite se tournant dos à dos, l'un regardant le nord, l'autre le sud, ils agitent les rameaux et évoquent les sardines des deux extrémités du monde. Le *mouaran* fini, ils allument un feu avec un bois consacré, arrosent la pierre, frottent la perche, la noircissent et l'ornent d'une coquille vers le sommet. Après cela, ils recouvrent soigneusement tout ce qui est au pied du pieu, composent ensuite un gerbillon de trois plantes différentes qu'ils vont assujettir dans la mer, et cela avec l'intention d'aiguiser l'appétit du frétin. (Voir gravure p. 37)



(Fig. 48). 3 Femmes exécutant des chants et des danses. — 2 Le poisson cerné. — 1. cérémonie du cimetière. — Grande pêche (voir p. 211).

Nous serions trop long si nous voulions raconter en détail toutes les cérémonies superstitieuses relatives à la pêche; il y a, en effet, des formules pour attirer chaque genre de poissons, pour consacrer et les filets, et les lignes et les lances. Qu'il nous suffise de dire: Pitié pour nos pauvres indigènes, sachons apprécier et encourager l'œuvre de l'apostolat, seule capable de dissiper tant de ténèbres.

CHAPITRE XXXII.

AGRICULTURE.

Néo-Calédonien agriculteur. — Instruments aratoires. — Les plantes qu'il cultive. — Le taro. — Tarodière en plaine. — Tarodière des montagnes. — Diverses espèces de taro.— Le bananier. — La canne à sucre. — Superstitions relatives au taro, au bananier, à la canne à sucre. — Un évocateur futé.

Chez les Gaulois, la culture resta longtemps dans un tel état d'enfance que nos pères étaient forcés de manger les fruits du chêne et la chair des animaux. Les Néo-Calédoniens, quoique peu avancés dans cet art, sont loin d'être réduits à une telle extrémité. Aussi n'est-ce pas sans une certaine satisfaction que le voyageur s'arrête devant les champs cultivés de nos insulaires.

Or, à la vue d'une plantation de taro ou d'igname, généralement fort bien entretenue, il est naturel de se demander d'abord quels sont les instruments aratoires. Il serait difficile d'en avoir de plus simples. La bêche de premier labour est une longue perche en bois appointé et durci. Un court bâton de même forme fera l'office de serfouettes. Pouvaient-ils, ces cultivateurs,

s'outiller à moins de frais, et être plus à même de remplacer leurs instruments brisés ?

Les principales plantes végétales qui servent à l'alimentation des Néo-Calédoniens sont : le taro, le bananier, la canne à sucre et l'igname.

Le taro (*arum)* que nos indigènes appellent *koboué* est une plante tuberculeuse, féculante, plus substantielle que l'igname. On la cultive avec soin soit dans les plaines, soit de préférence au sommet des montagnes.

Dans la plaine, pour établir les tarodières, on choisit communément un terrain légèrement incliné. On enlève les broussailles et on laboure avec la pique en bois. Quand l'espace destiné à la plantation est jugé de grandeur suffisante, on l'environne d'un talus, et on introduit l'eau nécessaire à la culture du taro.

Dans la partie inférieure du talus on pratique une issue de manière à ne laisser à la nappe d'eau que l'épaisseur voulue pour bien nourrir la plante. Si la déclivité du sol le permet, ce ruisseau artificiel ira fertiliser une série de plantations jusqu'à ce qu'il se perde dans un ravin ou dans une fondrière.

Sur les montagnes, les tarodières sont d'un travail plus intéressant. Un ruisseau prend-il sa source sur un plateau élevé couvert d'une couche de terre arable, l'indigène sait l'utiliser d'une manière aussi simple qu'ingénieuse. A l'endroit où le ruisseau commence à descendre, il arrête son cours au moyen d'un barrage de pierres cimentées d'argile, et le détourne horizontalement dans un canal creusé jusqu'à l'extrémité latérale de sa plantation ; là, il établit un saut de moulin, pour faire arriver la source dans un second canal de même longueur, pratiqué parallèlement au premier à une distance convenable et il continue ainsi jusqu'au pied de la montagne. Elle se trouve alors sillonnée d'un ruban de canaux, et les plantations s'y développent en amphithéâtre.

Des vestiges de travaux de ce genre sont encore visibles sur

plusieurs points de la grande île et semblent attester l'existence antérieure d'une population nombreuse et entreprenante.

Pour arriver à maturité, le taro n'a d'autre ennemi à redouter que la sécheresse et quelquefois aussi la visite d'une chenille vorace qui le défeuille complètement.

Il existe un autre espèce d'*arum* qui prospère dans les terrains secs. Sa racine, quoique moins estimée que celle du taro de rizières, est appréciée, comme elle le mérite, dans les îles où il n'y a point d'eaux courantes, telles que les Loyalty.

Signalons enfin l'espèce que nous pouvons appeler grand taro, *péra* selon le mot indigène. Ses feuilles ont une ampleur vraiment extraordinaire, et la longueur du tubercule dépasse quelquefois un mètre. Elle vit à l'état sauvage, mais on l'a cultive auprès des cases, près du bananier, et dans des champs spéciaux pour la faire figurer avec honneur aux repas des grandes fêtes.

La banane est le meilleur fruit de ces îles. Il en existe plusieurs espèces. Comme mets recherché, on la laisse blessir; comme nourriture ordinaire, on la fait cuire verte. Ainsi préparée, elle est sans saveur; mais elle est nourrissante et donne aux travailleurs plus de force. Chaque pied de bananier produit plusieurs rejetons.

La canne à sucre fort estimée ici prospère dans les lieux humides. Aussi presque tous les talus de tarodière en sont couverts. Elle vient également dans les endroits secs, et après la récolte, nos indigènes la plantent avec le bananier dans les terres occupées précédemment par l'igname.

On voit aussi des champs spécialement destinés à la canne à sucre.

Le taro, le bananier, la canne à sucre peuvent se planter en toutes saisons, bien qu'il y ait des époques qui leur soient plus favorables.

A ce chapitre assez court, nous ajouterons la partie superstitieuse qui, elle-même, ne sera pas fort étendue.

Nos crédules indigènes veulent-ils assurer la prospérité à une plantation de taro, tantôt ils manipulent certaines pierres ayant la forme du tubercule, avec les invocations ordinaires aux ancêtres; tantôt ils enfouissent des plantes déterminées aux



(Fig. 49.) Bizarre cérémonie en vue de la récolte d'ignames.

extrémités du champ; tantôt, plaçant dans leur bouche les fruits d'un arbre, ils les mâchent et soufflent sur chaque pied de taro avant de le planter.

On procède à peu près de la même manière pour un champ de grand taro. Mais plus tard quand la plante aura pris de la force, l'évocateur se présentera de nouveau avec un vase d'eau saumâtre, dont il arrosera le sol. Prenant ensuite une petite branche dans chaque main, il touchera tous les pieds de taro, et dira : « Je presse ce taro pour qu'il soit vigoureux. » Muni enfin d'un fléau de ramée, il flagellera doucement chaque plante en ajoutant : « Je frappe ce taro pour qu'il grossisse. » Il enfouit enfin à l'extrémité de la plantation le fléau et le vase qui a contenu l'eau saumâtre. Soyez surpris après cela de voir ces larges et superbes feuilles et cette gigantesque racine !!

Pour faire produire au bananier le régime envié, l'évocateur possède une pierre appelée pierre du bananier (*Padi bolao*). Il la dépose solennellement dans une fosse qu'il a creusée. Ensuite on peut planter en toute assurance autour de cette pierre magique, elle fera sentir sa vertu.

Nos indigènes désirent-ils cultiver un champ de canne à sucre, ils ont recours, selon l'usage, à un prieur reconnu. Ce sorcier se transporte sur le lieu désigné et arrose d'abord la terre avec une eau déterminée. On laboure... On plante... A quelque temps de là, il revient, attache une certaine composition sur trois perches fixées l'une au milieu de la plantation, et les deux autres aux extrémités, invoque les esprits et leur demande que ce champ soit le plus beau de tous les champs de l'île... Quand la canne à sucre est déjà grande, il attache sur la perche une nouvelle composition avec une écharpe d'étoffe d'écorce d'arbre, compose un lien qu'il doit frotter avec une herbe odorante, et attache en faisceau chaque bouquet de canne à sucre. Dans cette cérémonie, il a eu soin de mettre à part une tige bonne à manger. Il va la déposer auprès des crânes des ancêtres avec ce bref discours : « Voici pour vous ; nous vous demandons d'éloigner toutes malédictions, toute manœuvre des méchants, pour que nos plantations prospèrent. »

Ce procédé m'a été communiqué par celui-là même qui en avait le secret. Son prétendu pouvoir était fort en honneur

dans la tribu. Et, chose singulière, cet homme si puissant pour faire pousser la canne à sucre, ne devait jamais en porter le moindre morceau à la bouche, sous peine de perdre son privilège. Une privation aussi absolue était dure pour lui.

« — Depuis combien de temps ne manges-tu plus de canne à sucre ?

« — Depuis la mort de mon père (son oncle paternel) qui m'a fait héritier de son secret.

« — Si tu veux être chrétien, il faut renoncer à toutes ces évocations, à toutes ces pratiques païennes et te mettre à manger la canne à sucre comme tout le monde.

« — Je voudrais bien, reprit-il, mais c'est difficile. Que dira-t-on de me voir sucer la canne à sucre ? »

Il était facile de comprendre que la proposition lui convenait. Aussi, une pensée lumineuse ne tarda pas à se présenter à son esprit.

« — Père, me dit-il, donne-moi, de ta main, une canne à sucre avec ordre de la manger. Je passerai dans le village, je dirai que tu me l'as remise pour la sucer et ne plus tenir compte de nos anciens usages. »

Il fut fait ainsi, et sa cause fut gagnée à sa grande satisfaction.

CHAPITRE XXXIII.

DE L'AGRICULTURE (*suite*).

Terrain propice à l'igname. — Engrais. — Incendies. Saisons du labour. — Bonne tenue des plantations. — Est-il vrai qu'à la femme reviennent les plus durs travaux. — Grande fête des primeurs. — Honneurs rendus à *Téarcjop* avant de planter l'igname. — La fête *Moulim*.

L'igname est la culture d'honneur aux yeux de nos insulaires; aussi lui avons-nous consacré un chapitre à part.

Elle ne s'accommode pas, comme le taro, d'une terre trop humide et une année pluvieuse lui est funeste, comme une année de trop grande sécheresse. Nos Bélémas, qui ne connaissent pas l'usage des engrais, établissent toujours leurs plantations d'ignames sur un terrain abandonné, ou sur un sol en friche. Ce sol étant naturellement couvert de broussailles, pour le débarrasser, ils arrachent l'herbe, la couchent sur place, et la flamme fait le reste. Dans cette première opération ils ménagent ordinairement une traînée de feu qui communique avec les herbes sèches. Ils aiment à se procurer ainsi le spectacle d'un vaste incendie, et le contemplent en poussant des cris sauvages. C'est à l'époque des plantations, en effet, qu'on voit des flammes dévastatrices se promener du pied au sommet des montagnes. On ne peut apprécier le mal causé chaque année par ces feux imprudemment allumés. Aussi, l'autorité française a dû essayer de les restreindre par des règlements sages et sévères.

Le travail pour les plantations d'ignames commence vers la fin d'août, et dure environ trois mois. C'est le temps des grandes fatigues, car les laboureurs ne se ménageront pas pour s'assurer une riche récolte. Les premiers champs préparés sont ceux des chefs, des évocateurs et autres personnages importants à divers

titres. Bientôt on se réunit par familles; aujourd'hui on travaille le champ de son frère, demain celui de son cousin, etc.

Les Néo-Calédoniens apportent à la culture de leurs terres un soin extrêmemement minutieux; aussi, qu'un homme se néglige dans la tenue de sa plantation, son nom ne tardera pas à être l'objet de plaisanteries. — « Avez-vous vu le champ d'un tel ? dira-t-on, c'est le champ d'une femme. »

Nous croyons devoir saisir cette parole dans la bouche de l'indigène pour relever une opinion assez générale et fort inexacte. Il n'est pas vrai de dire que les travaux les plus durs sont dévolus à la femme néo-calédonienne. Aux hommes seuls, et encore à la portion la plus robuste, il appartient de donner le vigoureux coup de bras qui apporte la fertilité et la richesse; la femme se contente d'entretenir la propreté au milieu des plantations. Dans les autres travaux, l'homme a d'ailleurs la plus large part.

L'igname peut offrir des primeurs vers le mois de février. Avant que le tubercule soit arrivé à maturité, on célèbre la fête du fruit nouveau.

Quelques semaines après notre arrivée à l'île Art on annonça cette cérémonie. Elle était fixée au 18 février et devait se solenniser au village Mani, ancienne résidence des chefs. Nouvellement débarqué, j'eus la curiosité d'y assister. Du reste, je n'avais, pour m'y rendre, que trois kilomètres environ à parcourir.

Dès mon arrivée, je pus considérer quantité de vivres déjà entassés, et d'autres qu'on apportait de tous côtés. Après avoir attendu assez longtemps, on annonça l'ouverture. Tous les vieillards de la tribu entourèrent le chef; celui-ci m'invita à prendre place à côté de lui. Il me parut d'abord assez intéressant de me voir trôner de cette façon au milieu de cet aréopage noir. Les hommes de la tribu étaient rangés par groupes, les femmes se tenaient à distance.

Bientôt s'avancent certains personnages. L'un d'eux délie un paquet, prend une igname, la montre au public et crie à plein

gosier : *poualaït* (une). Tous les membres de l'aréopage reconnaissent la vérité du fait, et répondent gravement et avec ensemble, *elo* (c'est vrai). Le compteur prend un second fruit nouveau et ajoute : *pouandou* (deux), et les vieillards de dire : *elo* (oui). Voici une troisième igname : *pouandien* (trois) ; — *elo.* Et ainsi de suite.

Après les ignames, ils comptent avec la même solennité les autres produits. à la fin l'oreille s'habitue à cet interminable roulement ; mais, avouons-le, ce festival est monotone et lourd. Il faut faire ensuite les grands lots par village ou par famille et c'est après bien des combinaisons que tout est fixé, et qu'une voix annonce avec autorité la part de chacun. Heureusement pour moi le jour baisse, je ne puis assister ni à la mise au four, ni au repas, ni aux autres évolutions bruyantes qui accompagnent cette fête.

Nous aurions beaucoup à dire sur les différentes cérémonies religieuses qui ont rapport à la culture de l'igname. Ces hommes, en effet, que nous jugions en arrivant sans croyances et sans culte, semblent intéresser un monde supérieur à toutes les phases du développement du tubercule, véritable providence de ce pays. Nous nous contenterons d'exposer deux de ces fêtes ; leur originalité nous fera pardonner ce récit.

Honneurs rendus à Téaregop avant de planter l'igname. — Il existait dans la tribu Bélep une pierre ayant la forme plus ou moins régulière d'une igname et qui portait le nom de *Téaregop.* Principe de vie pour toute la tribu, *Téaregop* était la pierre mère à laquelle se trouvaient rattachées d'autres pierres qui tiraient d'elle leur influence pour la prospérité du taro, de la canne à sucre, mais surtout de l'igname. Une fête était donnée chaque année en son honneur au moment où on préparait les semences. En voici une courte description :

L'évocateur en grand costume, badigeon noir sur le visage et la poitrine, l'écharpe suspendue au bras, la lance à la main, les reins ceints de feuilles de cocotier, portant des feuilles de canne



(Fig. 44). Téaregop ou pierre manipulée dans les cimetières pour obtenir une bonne récolte d'ignames.

à sucre, doit gravir le sentier de la montagne sans regarder derrière lui. Arrivé au sommet, il agite son écharpe, et, s'adressant aux génies qui soulèvent les vagues de la mer, il demande que les plantations soient respectées. Après cette prière, il place les feuilles de canne à sucre au pied de deux arbres. Sur chacun il prend de la râpure, deux morceaux de bois, deux jeunes pousses et porte le tout auprès de *Téaregop* qui siège à côté des crânes des ancêtres. Un petit bassin est aussitôt creusé, tapissé de feuilles et rempli d'eau ; là, on dépose *Téaregop*. (Voir la fig. page 223).Prenant alors trois plantes, il les applique sur la pierre et dit : Je frotte *Téaregop* pour que nos ignames soient si grosses qu'un homme ne puisse les porter « et il continue ses invocations indéfiniment. Pendant cette prière un de ses acolytes verse une eau lustrale sur la pierre. Après cette longue cérémonie, on retire *Téaregop* du bassin et on la dépose, avec les débris des plantes qui l'ont touchée, dans une grande valve de coquille. Tout le monde se met alors au travail.

La fête *Moulim*. — Quand les réserves d'ignames commencent à être épuisées et que la disette se fait sentir, les indigènes célèbrent la fête appelée *Moulim*. On recouvre un bâton de rameaux symétriquement arrangés comme une guirlande ; ensuite, avec des feuilles de cocotiers, on forme une haie auprès des crânes des vieux évocateurs. Là, on dresse solennellement le bâton *igname* avec la prière mille fois répétée : Pour que nos récoltes prospèrent. A partir de ce moment, il faut rigoureusement s'abstenir pendant trois jours : 1° de visiter un champ d'igname ; 2° d'entrer dans le cimetière ; 3° de toucher aux eaux de la mer. Le troisième jour, un homme, debout sur un monticule, entonne d'une voix vibrante un chant de circonstance. Tous se lèvent et descendent au rivage avec un tison à la main. Ils forment deux camps, simulent un combat, puis avec ensemble lancent leurs tisons qui vont se mêler dans l'air. Ensuite ils plongent au fond des eaux pour se laver avant de prendre part au repas préparé par les femmes. Après cela ils vont au cimetière,

munis de feuilles de cocotier qu'ils déposent auprès des crânes des ancêtres. De là ils se rendent sur la plaine aux ignames. On apporte les vivres, les femmes sortent les gâteaux du four, et la fête commence.

CHAPITRE XXXIV

MALADIES

Maladies générales. — Remèdes généraux. — Nourriture. — Saignée. — Bains. — Purgatifs. — Quelques causes de maladie. — Leur vie de contraste. — Habitations insalubres. — Folie passagère. — Les folles. — Épidémies. — Tribu bélep préservée.

Après avoir vu notre indigène au berceau et auprès de sa mère, nous l'avons considéré adolescent dans ses jeux, homme fait participant au mouvement de la tribu, soldat, marin, pêcheur, cultivateur, toujours et partout observateur religieux du coutumier national. Insensiblement, nous sommes arrivés au terme où aboutit toute vie humaine. Mais, comme la mort, d'après les lois ordinaires, est précédée de la maladie, il nous reste à traiter de la maladie, de la mort et de la sépulture.

Notre intention, en parlant des maladies de nos indigènes, est d'en signaler brièvement les causes, de mentionner certains remèdes naturels, de connaître enfin les usages de politesse usités en cette circonstance, et les moyens superstitieux employés pour la guérison.

A la phtisie, aux rhumes avec fièvres catarrhales, à des maux d'yeux très douloureux, aux scrofules, nos insulaires appliquent souvent sans discernement des remèdes généraux. Si l'un ne réussit pas, ils essayent d'un autre et de tous successivement.

Les principaux sont la nourriture, la saignée, les bains et les purgatifs.

Chez eux l'efficacité de la diète n'est pas reconnue. Ainsi un malade a-t-il perdu l'appétit, tous ceux qui le soignent s'ingénient pour lui procurer quelques mets de son goût ; ils le sollicitent, ils le pressent, il faut qu'il mange.

Quand ils jugent utile d'employer la saignée, ils l'appliquent sur le siège de la douleur, chose bonne souvent, mais qui parfois peut avoir de graves inconvénients. Ainsi, dans un violent mal de tête, ils saignent aux tempes et dans les cheveux ce qui n'est propre qu'à augmenter la souffrance. Disons pourtant que leurs saignées sont assez anodines. Ils se servent à cet effet d'une valve de coquille, ou mieux, d'un silex offrant une arête vive et tranchante.

Aujourd'hui ils donnent la préférence au verre cassé. De là ces nombreuses cicatrices qui sillonnent la poitrine, le dos, les tempes des hommes de faible complexion.

Ils ont aussi grande confiance dans les bains froids. Aussi les malades recherchent-ils les cases construites à proximité de la mer, et sur les berges d'une rivière. Ils emploient ce remède dans toutes sortes de maladies, quelquefois même au fort de la fièvre pour tempérer l'ardeur qui les brûle. Ils l'affectionnent au point d'en devenir malades ; il n'est pas rare, en effet. de les voir se jeter à l'eau immédiatement après le repas, ou quand, le travail fini, ils sont tout couverts de sueur. Ce doit être là, assurément, le germe de nombreuses infirmités.

Comme purgatif, ils usent et abusent de l'eau de la mer. Malades, ils se purgent pour arrêter le mal ; en bonne santé, pour le prévenir. Hommes et femmes descendent à la mer tenant avec une poignée d'herbes, des feuilles ou des écorces dont ils se servent pour boire. Les mères font avaler l'eau purgative aux petits enfants malgré leurs cris et leur répulsion. C'est surtout dans le Sud de l'archipel que cet usage paraît enraciné. On se ferait difficilement une idée de la vertu qu'ils attachent à cette

boisson amère. Un indigène disait dernièrement en parlant de nombreux enfants morts en bas âge : « Ce n'est pas étonnant, les femmes ne boivent plus assez d'eau salée. »

Bien que les Néo-Calédoniens soient, en général, fortement constitués, il en est peu parmi eux qui arrivent à la vieillesse. Quelle en est la cause ? Ne pourrions-nous pas accuser, d'une manière générale, leur vie toute de contraste ? Si monotone que soit leur existence, il suffit de connaître un peu leurs habitudes pour savoir qu'ils passent sans cesse du chaud au froid, d'une douce oisivité aux corvées forcées, de l'abondance à la disette, d'un air pur à un air malsain. Le climat est salubre, il est vrai, en Nouvelle-Calédonie, mais ne dirait-on pas que l'indigène s'applique à le vicier pour abréger ses jours ? Nous avons étudié déjà son habitation, case basse, étroite, malpropre, à une seule ouverture, sans aération, remplie par la fumée d'un feu toujours ardent. C'est dans cette atmosphère que l'insulaire passe ses longues nuits et une partie de ses journées, c'est-à-dire plus de la moitié de son existence. Autre inconvénient plus grave : dans ce milieu il est presque toujours en moiteur. Or chaque fois qu'il sort de sa case, avec son costume plus que léger, il se trouve subitement exposé à la fraîcheur des nuits et au souffle d'un vent pénétrant. De tels contrastes ébranleraient la plus solide constitution.

Nos insulaires sont sujets encore, mais rarement, au mutisme, à la surdité, à l'idiotisme et, nous pouvons ajouter, à la folie passagère. Un mot sur ce dernier mal. Leur condition plus que modeste les met sans doute à l'abri de ces fortes commotions mentales qui, trop souvent, altèrent gravement la raison chez un peuple civilisé à la suite d'une disgrâce ou d'un revers de fortune ; mais, dans un autre ordre d'idées, ils sont très impressionnables. Leur théogonie, nous le savons, affirme l'existence de divers esprits créés ou incréés qui habitent sous les eaux, sur les montagnes, dans les bois et les cavernes, esprits bienfaisants ou malfaisants qui ont des représentants parmi les hommes. Le

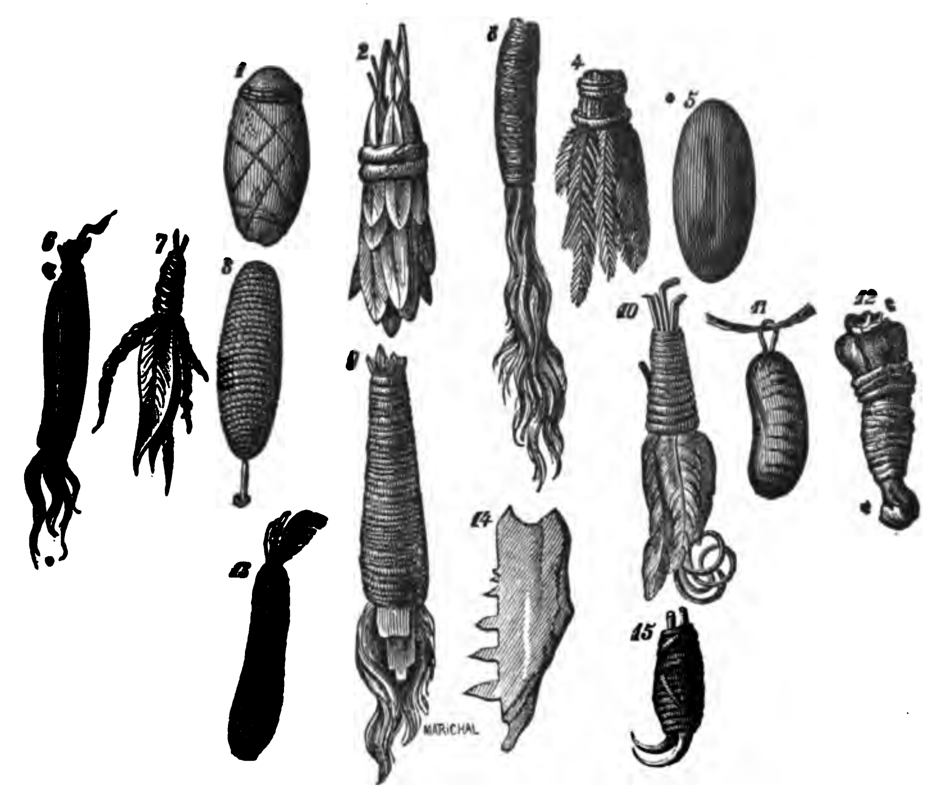
petit enfant, dès qu'il peut comprendre, est élevé dans des chiméres qui, dès lors, ne s'effaceront plus de son esprit, et il marche toujours sous l'empire de la terreur. Rien de surprenant que de cette crainte et peut-être aussi d'apparitions sataniques ne naissent des commotions plus ou moins vives. Dans une circonstance, à l'île Poot, jentendis, à quelques pas de mon habitation, pousser ce cri de surprise: La Komben! la Komben!! comme nous dirions : Les folles! voilà les folles!! C'était 8 ou 10 femmes franchissant le sentier de la montagne comme des furies. Des biches poursuivies par les chasseurs n'auraient pas été plus agiles. Je m'empressai de demander le motif de cette course échevelée. Voici les détails que l'on me donna: sous l'empire du mal, elles n'ont plus ni raison, ni parole, elles frappent ceux qu'elles rencontrent, se livrent à toutes sortes de contorsions et courent sans qu'on puisse les arrêter. Elles restent ainsi trois ou quatre jours, puis reviennent à leur état normal.

Une autre fois, à l'île Art, nous entendîmes, par une nuit silencieuse, les cris aigus d'un homme affolé. Or, comme il passait devant une case, celui qui l'habitait, mû par une force secrète, sort et se met à courir avec le premier poussant les mêmes clameurs et faisant les mêmes gestes. Ayant eu l'occasion de demander à ce dernier pourquoi il avait agi de la sorte; il répondit qu'en entendant son compagnon il s'était senti porté malgré lui, à crier et à courir. Cette espèce de folie se manifeste quelquefois avec les caractères d'une véritable obsession.

L'heureux climat de la Nouvelle-Calédonie ne laisse pas d'avoir ses jours sombres. Quoi de plus propre à attrister un pays que les ravages d'une épidémie meurtrière ? Nous avons été témoins de plusieurs maladies contagieuses. Tantôt c'est un rhume suivi de violents maux de tête qui frappe successivement toutes les tribus, sans mortalité pourtant ; tantôt c'est une dysenterie qui fait mourir quelques adultes et emporte beaucoup d'enfants. Mais rien n'égala l'épidémie de 1860. Des familles, on dit même des villages entiers, ont été emportés. Ce

fut à cette époque qu'un indigène, faisant le service de la Poste de Nouméa à Canala, fut massacré par les hommes d'une tribu de l'intérieur de l'île qui s'étaient figuré qu'il portait la mort dans sa boîte.

Les îles Bélep furent préservées presque miraculeusement. On était à la veille de la fête du 2 février ; sur un monticule qui domine le village nous possédions déjà une petite chapelle éri-



(Fig. 45). Amulettes diverses.

gée en l'honneur de la Mère de Dieu. Sans retard, nous invitâmes les quelques chrétiens et les catéchumènes à suivre les exercices d'une neuvaine de prières pour demander à la Reine du Ciel qu'elle daignât obtenir de son divin Fils l'éloignement du fléau. Tous répondirent à l'appel avec empressement... Le mois de février s'écoule ; le mois de mars se passe sans que nous puissions constater le moindre symptôme. Le 12 avril, nous

entendons pleurer sur le rivage. Ce sont les habitants de Jandé (Nénéma) qui viennent faire part à leurs parents des ravages que la mort a causés dans leurs rangs. « Au fort de la maladie, disent-ils, nous étions tous frappés; à peine trouvait-on un homme debout pour donner à manger aux autres. Des familles ont disparu, presque tous nos enfants ont péri. » L'épidémie de 1860-1861, après avoir sévi dans les îles les plus voisines de Bélep, s'était donc arrêtée en face de cette tribu, fait inouï, disent les aborigènes. Pour nous, nous laissons au lecteur le soin de tirer lui-même la conclusion.

CHAPITRE XXXV

REMÈDES SUPERSTITIEUX. — MORT.

Usages louables. — Autres qui sont loin de l'être. — Remèdes superstitieux. — Souffle ou insalivation. — Divers maléfices. — Les préludes de la mort. — Testament. — Adieux et dernier soupir. — Longs gémissements. — Avant la sépulture.

Un malade, gravement atteint, est l'objet de l'attention de ses proches qui lui prodiguent leurs soins et l'entourent d'une sollicitude vraiment digne de remarque.

Le malade a droit, de plus, à des visites de politesse, indice de l'intérêt que lui portent ses parents plus éloignés et ses amis. Le coutumier dicte aux uns et aux autres ce qu'ils doivent faire en cette circonstance.

Que n'a-t-on pas dit sur l'horrible usage d'étouffer les malades quand ils sont très vieux, usage qui existerait, paraît-il, dans certaines tribus de la grande île? On m'a toujours assuré qu'il n'a jamais été pratiqué à Bélep. Ce qui me porte à le croire,

c'est que nos insulaires n'hésitent pas à avouer d'autres coutumes aussi abominables. Par exemple : une femme est-elle coupable, le mari prend l'enfant dès sa naissance et va l'exposer dans le bois qni sert de cimetière pour l'y laisser mourir. La même chose serait encore pratiquée par les parents qui se plaignent d'avoir trop de filles dans la famille. Chez cette race pourtant, la bonté n'est pas éteinte dans tous les cœurs, et il s'en trouve d'assez généreux pour recueillir et adopter ces petites créatures On m'a montré deux personnes qui avaient été sauvées de cette manière.

Relatons encore un autre fait barbare. Un homme est-il atteint d'une maladie jugée incurable ; il est exposé à se voir abandonné de sa femme, surtout si elle est jeune, Prévoyant le cas, il prend ses mesures, provoque une dispute et, par un coup prémédité, brise un membre à sa femme qui, estropiée, ne songera plus à la séparation.

Nous aurions à signaler les remèdes dictés par la superstition. Le nombre en est trop considérable. Un exemple suffira.

Un jour, je fus informé que, dans un village tout païen, se trouvait un homme gravement malade. J'allai le voir. Il était étendu sur sa natte en proie à d'horribles souffrance. A côté de lui se tenait l'évocateur-médecin qui était à bout d'expédienis. Je me harsadai de le traiter avec les petits moyens que j'avais à ma disposition. La cure fut merveilleuse. « — Eh bien ! dis-je au sorcier, tu as vu ma manière de faire, je voudrais bien connaître la tienne ? » Notre homme se défendit d'abord. Mais j'insistai tellement qu'à la fin il s'xécuta, je n'ose dire, de bonne grâce. « Je ne veux pas, entends-tu te voir traiter le malade, car on serait encore capable de croire que c'est toi qui l'as guéri. Je t'autorise à opérer sur moi qui suis bien portant. » Il me fit d'abord comprendre qu'il fallait mordre préalablement dans une écorce d'arbre, la broyer dans la bouche ; puis il s'approcha de moi avec réserve, et m'administra son souffle, au front et de chaque côté de la tête. Il s'arrêta, pensant que je devais être satisfait. Il ne se trompait pas : car, malgré toute la modération

qu'il apportait, je venais d'avoir le visage recouvert d'un brouillard de salive. Mais enfin, je connaissais le système *ex professo* et j'étais content. Plus d'une fois, je dois le dire, il m'en a coûté assez cher pour arriver à la connaissance de ce que je désirais savoir.

Disons-le en terminant, autant il existe de maladies, autant il existe de remèdes superstitieux pour les conjurer. De là ces compositions diverses que les uns portent suspendues à leur cou, que d'autres tiennent cachées dans leurs cases, sous la toiture ou vers le seuil de la porte. Plusieurs de ces talismans sont figurés dans la gravure, page 229.

Malgré les préservatifs de toute nature, arrive le moment suprême. Il faut mourir. L'arrêt en est porté. Le malade se voit à bout de forces, et ceux qui l'entourent comprennent qu'il n'y a plus d'espoir. Avant de fermer les yeux, le moribond fait ou ne fait pas son testament. S'il ne le fait pas, ses champs et tout son avoir reviennent à ses enfants ou à ses proches parents; s'il le fait, ses dispositions ne peuvent être que verbales; elles n'en seront pas moins respectées. Quand il lègue verbalement ses biens à ses enfants, c'est d'ordinaire l'aîné qui est chargé du partage.

Si le moribond est père de famille et qu'il ait eu à se plaindre gravement de la conduite de ses enfants qui ont négligé de le visiter, ou de le soigner durant sa maladie, il les déshérite sans merci, et donne aux parents qui l'ont assisté ses richesses et ses privilèges.

Voyant sa dernière heure approcher, le père appelle sa famille. « Je vais mourir, dit-il, nous allons nous séparer. Mon pays sera votre pays, mes champs seront vos champs, et mes richesses vos richesses... » L'annonce d'une séparation si triste ne se fait pas sans verser des larmes de part et d'autre. Le bruit se répand que le malade touche à sa fin; la case se remplit de monde, et des groupes se forment tout autour. Dès que le malade a rendu le dernier soupir, quelquefois même pendant l'agonie, ceux qui l'assistent éclatent en lamentations. L'émotion se



(Fig. 46). Funérailles d'un chef Néo-Calédonien.

communique, et bientôt de toutes les poitrines s'échappe un gémissement confus qui porte au loin la triste nouvelle. Quelque temps après notre arrivée à Bélep, des sanglots de cette nature retentirent jusqu'à notre habitation. Sans retard, je demandai la cause de ces cris lamentables. Un premier messager arriva et dit: Un tel est mort. Un second messager, qui avait compris nos instructions sur la nécessité du baptême, le suivit et ajouta : L'homme qu'on pleure n'est pas mort. Je pars avec d'autant plus de hâte que le mourant était un de nos auditeurs. Je fends la foule des pleureurs qui assiègent la case ; j'arrive auprès du malade, je lui parle : il paraît me comprendre. Je le baptise. Puis, me retournant vers cette troupe de sauvages, je leur impose silence et les accuse de vouloir faire mourir plus vite le malade en le pleurant comme on pleure les morts.

Le moribond ayant fermé les yeux pour ne plus les ouvrir à la lumière, la famille paternelle prépare un paquet de perles-monnaie qu'elle envoie aux parents maternels, c'est ce qu'ils appellent : *Ba-mabout* (les perles des *yeux fermés*). Ceux-ci accourent sans retard et offrent en retour un présent qui a reçu le nom de *Ba mandien nout* (les pertes de la natte qui doit servir de suaire). Tous réunis pleurent ensemble. Alors les ensevelisseurs enveloppent le cadavre dans une natte.

Vient ensuite le moment de visiter les réserves du défunt pour apprécier son avoir. On rassemble aussi les vivres qui lui avaient été offerts pendant sa maladie et qui n'ont pas encore été consommés. On les fait cuire et on les mange. Ce repas s'appelle *kandan tsabaïet* (pour le départ de celui qu'on pleure).

Après ce festin, a lieu une cérémonie plus solennelle pour la distribution des richesses. Les hommes de la parenté paternelle réunissent, à cet effet, les perles-monnaie dont ils peuvent disposer ; les femmes, un nombre de ceintures égal à celui des présents de leurs maris. A tout cela, on ajoute des vivres de luxe. Quand toutes les provisions sont prêtes et que la famille est rassemblée, un ancien de la troupe prend, sur un tas de taros,

un tubercule de choix, le met de côté après l'avoir fendu. De là le nom de toute la cérémonie *Kali-Ouba*. Avant de faire le partage des vivres, on compte jusqu'au dernier taro. Frauder ou se tromper serait s'exposer à des malheurs. Le partage achevé, on prend un modeste repas et on procède aux échanges de perles, de nattes, de manteaux et de centures. La fin du *Kali-Ouba* annonce l'heure de la sépulture.

CHAPITRE XXXVI

SÉPULTURE

Convoi funèbre. — Grand deuil. — Mode d'ensevelissement. — Les *Pouanangales* et leurs obligations. — Cérémonie du Ki. — Le *Onarémat* ou enlèvement du crâne. — Honneurs différents rendus aux morts par les hommes et par les femmes. — Choses interdites à la parenté du défunt.

Le Kali-Ouba est terminé. Tout est prêt pour la sépulture. Le cadavre, solidement fixé à une perche avec des cordes, est porté par deux hommes. Chacun, parmi les assistants, a une mission à remplir. Au départ du convoi, les cris redoublent ; on pleure autour de la case du mort ; on pleure sur les chemins, on pleure sur les monticules. Le deuil ne se borne pas là : j'en ai vu qui, à l'exemple des anciens, se couvraient littéralement la tête de poussière et de cendre. Les plus proches parents, hommes et femmes, déchirent le lobe de leurs oreilles, impriment de larges brûlures sur leurs bras et leurs poitrines. Ce n'est pas tout, bientôt la flamme réduit en cendres les cases du défunt, ses filets et les autres objets à son usage. Ses plantations sont ravagées, ses cocotiers tombent sous la hache des barbares qui croient devoir exprimer ainsi leur douleur.

Mais pourquoi anticiper ? Ne perdons pas de vue le convoi: il se dirige vers l'épais fourré qui servira de cimetière. Dès qu'il pénètre dans le bois sacré, l'homme qui ouvre la marche, la bouche pleine de débris de plantes, souffle à droite et à gauche pour rendre les esprits favorables et conjurer tout malheur. Un autre est armé d'un bâton pointu pour gratter la terre à l'endroit où l'on doit déposer le cadavre. Deux ensevelisseurs, qui seuls pourront toucher le mort, seront employés à la sépulture. De plus, si le défunt appartient à la phalange des évocateurs, un de ses proches, héritier de ses privilèges, apporte les pierres, les compositions qu'il manipulait de son vivant, et les dépose sur le cadavre ou à côté, se réservant de les reprendre plus tard. Cette pratique explique l'origine de ces pierres polies de diverses formes qu'on trouve assez souvent dans les lieux consacrés à la sépulture des morts. Tous sont convaincus, d'ailleurs, que ces compositions acquerront un surcroît de vertu par leur séjour à côté des restes du maître.

Lorsque le convoi est arrivé au cimetière, le fossoyeur creuse un trou de médiocre grandeur plutôt qu'une fosse. Les ensevelisseurs y accroupissent le cadavre et le disposent de façon que la tête reste à la surface du sol. Il sera ainsi plus facile de recueillir le crâne, quand le moment sera venu de le transporter dans un autre *lucus*, sorte d'oratoire de famille.

Tous ceux qui ont pris part à cette cérémonie sont considérés comme impurs. Aussi leur première démarche, en sortant du cimetière, sera de se purifier avec soin. A cette intention, ils se frottent le corps avec certaines herbes, se baignent, se lavent minutieusement, et boivent une eau lustrale. Tout cela est accompagné de pratiques plus ou moins bizarres.

Mais la mission des ensevelisseurs (*pouanangates*) est loin d'être terminée. Ils doivent rester auprès du cadavre quatre ou cinq jours et observer un jeûne rigoureux. La position ne tarde pas à devenir fort désagréable ; n'importe, il faut la subir. Il leur est permis pourtant de dissiper l'infection en mettant



(Fig. 47). Convoi funèbre.

dans leurs narines des herbes odorantes. Pourquoi cette garde assidue? Nous n'avons pas oublié que, d'après nos indigènes, la mort est toujours l'effet d'un maléfice. Ils agissent donc ainsi de peur que le génie malfaisant qui a fait mourir celui qu'ils pleurent, ne vienne encore exercer ses dernières fureurs sur son cadavre.

Ne rions pas trop de la crédulité de nos insulaires. J'ai encore présente à l'esprit une scène dont je fus témoin avant de quitter la France, en plein monde civilisé. Après avoir fait la levée du corps et accompli les cérémonies ordonnées dans l'église, j'accompagnai les restes d'un défunt jusqu'au cimetière. Dès que le cercueil fut déposé sur le bord de la fosse, les parents, qui avaient pris leurs mesures, firent enlever rapidement le dessus de la caisse, et verser avec abondance un liquide corrosif, dans le but d'activer la décomposition du cadavre. Tout se fit avec l'agilité qu'on met à remplir un programme bien combiné, mais ne laissa pas d'impressionner l'assistance. Etonné moi-même de cette manœuvre, je dus m'enquérir du motif qui l'avait provoquée. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que la mort du jeune homme que je venais d'enterrer, était attribuée par ses parents, au maléfice d'un sorcier, et qu'on craignait que cette espèce de vampire ne vînt encore remuer les restes dans le cercueil.

Revenons à nos *pouanangates* chargés de toucher et de garder les morts. Ils sont environnés de marques de respect, et le commun du peuple ne passe auprès d'eux qu'en se courbant. Cet honneur, il faut le reconnaître, leur coûte cher. Outre les jours de jeûne dont nous avons parlé, que d'observances à garder à partir de leur entrée en fonction!

Ils ne mangeront point avec les autres, ni comme les autres, et s'abstiendront de certain vivres, même ils ne toucheront pas avec les mains les mets qu'on leur apprête. Leur nourriture est déposée sur des feuilles et ils la prendront avec la bouche ou avec un morceau de bois. Plus souvent un serviteur leur

présentera les vivres, comme on le ferait à un homme qui a les bras paralysés. Ils vivent séparés de leurs femmes ; ils ne doipoint se raser ni se couper les cheveux ; leur tête, après avoir été ornée de diverses manières, reste finalement couverte d'une haute coiffure pyramidale et partant fort embarrassante. Ils doivent observer ce cérémonial jusqu'au jour de la fête de la clôture. Bien que leurs fonctions les affranchissent de tous travaux et leur procurent les douceurs du *far-niente* qu'ils aiment tant, ils voient arriver avec satisfaction la fin de ces dures sujétions.

Outre ces obligations générales, il y a encore des pratiques de détail. En s'éloignant peu à peu des restes du mort, ils forment successivement quatre enceintes délimitées par de petites barrières appelées *kaïote*. Dans la dernière enceinte, ils plantent le *pibaam* ou grande perche ornée de banderolles de balassor. Là se tiendront les réunions pour les cérémonies de grand deuil des deux parentés. Les hommes seuls peuvent y assister. Je ne parlerai que du *Ki* ou combat simulé.

Cheminant un jour sur les bords de la mer, j'aperçus devant moi un homme qui s'était noirci la figure et la poitrine comme on le fait aux fêtes solennelles. Me voyant, il s'empressa de rejoindre ses compagnons. Je m'approchai, et leur adressant la parole : « Que faites-vous là ? — Nous faisons le *tabok*, le deuil pour un mort. » Je n'avais pas encore pris congé d'eux, qu'un cri se fit entendre à quelque distance de nous. Aussitôt ces hommes se précipitent dans la mer comme pour répondre à une espèce de provocation. C'en était assez pour éveiller ma curiosité, et je cherchai une position qui me permît de suivre les évolutions sans être trop remarqué. Les acteurs étaient divisés en deux camps. Un groupe se tenait sur le rivage, et le gros de la réunion dans l'enceinte du cimetière où l'on avait apporté les richesses et les vivres.

Par intervalles, on entendait un cri perçant, succadé, prolongé. Aussitôt on voyait certains hommes, aux allures sauvages, se

détacher de la masse, se diriger au pas de course vers le rivage tenant leurs frondes pour lancer des pierres contre leurs adversaires. Ceux-ci, après avoir répondu aux cris par des cris, couraient se jeter à la mer armés de casse-tête et de bâtons, et s'efforçaient de parer les coups qui, du reste, ne paraissaient pas dirigés avec malveillance. Au moment où les provocateurs se retiraient, les autres faisaient semblant de les poursuivre, et chacun regagnait son poste. Bientôt un nouveau cri ramenait les acteurs sur le terrain, et la même scène se renouvelait. Cet exercice dura environ le tiers de la journée. A la fin, les jouteurs se rapprochent; la lance a remplacé dans leurs mains la fronde et le casse-tête. Ils exécutent une danse de circonstance, le front ceint de couronnes de feuillage qu'ils jettent à terre à un signal donné.

Après cette lutte amicale a lieu l'exposition des richesses. Je m'approchai pour examiner de près cet étalage. Je vis dérouler de longues bandes de balassor, déplier des nattes, étendre des manteaux de paille et compter plusieurs paquets de perles-monnaie.

L'homme chargé de cette exhibition s'en acquitte avec grâce. Il prend un à un chaque paquet, le montre à l'assistance, l'agite doucement avec une complaisance bien marquée, le dépose et passe à un autre. Après avoir contemplé et apprécié les richesses, on forme des lots et on fait le partage.

Environ un an après le décès, quand les chairs sont entièrement consumées, on procède à la cérémonie du *Ouarémat*. On prend le crâne du mort pour le déposer religieusement à côté de ceux de ses ancêtres, dans le cimetière de famille. A cette occasion, on recommence une nouvelle série de fêtes.

Les *pouanangates*, en quittant le cimetière et après s'être purifiés, viennent fixer, sur le bord du chemin ou du rivage, une perche qui indique le lieu de la sépulture. Les hommes, en passant, se font un devoir d'y suspendre leur écharpe de balassor, leur coiffure, ou de placer à côté leur lance. Si c'est au moment

d'une pêche, ou à la veille d'un départ pour une autre île, ils demandent riche capture ou heureux voyage. Les femmes, au contraire, dès qu'elles aperçoivent ces insignes, s'éloignent; elles passeront dans les broussailles, dans l'eau, voire même dans le feu, plutôt que de s'exposer aux malheurs dont elles se croient menacées en approchant de trop près.

Quand un homme est mort, défense aux parents de manger un produit de l'endroit où il a rendu le dernier soupir et où il a été enterré. Celui qui transgresserait cet article du code coutumier, s'exposerait à de graves maladies. Aussi, quels soins ne prend-on pas pour instruire les intéressés, même les petits enfants. Que quelqu'un, par mégarde, vienne à oublier la loi, il s'empresse de courir chez le vieux de la famille et lui donne un présent pour le rachat de sa faute. C'est le *ba ouïou, le pour manger*. Le chef a droit aussi à une offrande, quand les circonstances, rares du reste, demandent qu'on lève l'interdit.

CHAPITRE XXXVII.

SÉPULTURE DES CHEFS.

Notre étude ne serait pas complète si nous passions sous silence quelques particularités qui se rattachent à la mort d'un chef. Le roi est mort, vive le roi! Dès que le chef a fermé les yeux, son fils, ou le proche parent qui prend l'autorité, envoie dans tous les villages de la tribu un messager, porteur de cette parole symbolique : *té-nan délat*, le soleil est couché. Profond silence autour des cases du défunt. D'aucune bouche ne doit s'échapper un cri de deuil. Le cérémonial ne le permet pas encore. Ces pleurs que nous pouvons appeler officiels ne seront autorisés qu'après la sépulture. Jusqu'à ce moment, l'air retentit par intervalles du son lugubre d'une conque marine. C'est là le glas funèbre, et il ne manque pas de cachet.

Cet interdit du coutumier ne saurait arrêter les larmes silencieuses. Dès que la triste nouvelle est arrivée au dernier village de l'île Poot, les anciens se munissent de perles-monnaie et partent sans retard. Leur nombre grossit à chaque étape. Ordre est donné à tous, hommes et femmes, de venir le lendemain. Les vieux étant arrivés à la case mortuaire, le nouveau souverain leur dit : « Je vous ai appelés pour vous parler de la mort du chef et vous inviter à lui rendre les derniers devoirs. » Tous répondent gravement qu'ils sont à ses ordres, ouvrent les bourses de perles-monnaie et en attachent plusieurs ensemble, de manière à réaliser une longueur d'au moins cinq brasses ; ce sont les perles *des yeux fermés*.

Quand tout est disposé pour l'inhumation, les ensevelisseurs, qui ont le droit de toucher le corps du chef, l'emportent au cimetière, mais sans le ficeler dans une natte. Les vieux font partie du convoi. Le cadavre ne sera pas mis en terre comme

celui des simples mortels. Un arbre est creusé en forme de pirogue ; on y dépose le corps. Les bords de ce cercueil sont ornés de divers coquillages et d'herbes différentes ; les insignes de la souveraineté et ceux d'évocateur, si le défunt y a droit, sont placés à côté. (Voir gravure, p. 233).

Un peu en avant, les ensevelisseurs forment une première enceinte. Alors la conque marine cesse ses sons lugubres, et les anciens se réunissent pour pleurer. C'est le signal. Toutes les familles peuvent maintenant exprimer leur deuil ; bientôt ce ne sera plus qu'un long gémissement, et la tribu le fera entendre durant plusieurs jours. N'est-ce pas là un usage bliblique ?(*)

Les *pouanangates* (ensevelisseurs) et plusieurs anciens ornent leurs têtes de couronnes d'herbes. Ces derniers s'embarquent sur une grande pirogue, avec la mission d'aller offrir aux chefs des Nénémas les cinq brasses de perles dites des *yeux fermés.* Aussitôt que les habitants de l'île Iandé aperçoivent de loin les coiffures d'herbes, ils se disent avec surprise : « *Téa Bélep* est mort. » Les vieux qui sont sur la pirogue, présumant avoir été aperçus, déposent leurs couronnes, et ne les reprennent qu'au moment de débarquer pour produire une nouvelle émotion.

A peine descendus, ils remplissent leur message. Tous pleurent ensemble, exécutent certaines danses funèbres, se poursuivent, font le ki et participent au repas réglementaire, qui consiste généralement à manger quelques morceaux d'igname et de taro. Au moment de se séparer, le chef des Nénémas donne en retour des perles-monnaie, avec l'assurance qu'il partira dans trois jours pour aller rendre d'autres honneurs au noble défunt. Les hommes de Bélep reviennent dans leur île. Pour les *poua nangates*, après être restés cinq jours près du cercueil, malgré les

(*) Le peuple, voyant qu'Aaron était mort, le pleura dans toutes les familles pendant 30 jours. (Nomb. XX, 30).

— Les enfants d'Israël pleurent Moïse dans les plaines de Moab pendant 30 jours.

— Tout Israël fit un grand deuil à la mort de Jonathas, et ils pleurèrent pendant plusieurs jours. (Mach., I. 1, XIII, V. 26).

inconvénients qui se conçoivent, ils ferment la première enceinte et en élèvent une seconde.

Cependant, les Nénémas, avec plusieurs pirogues, arrivent au jour marqué chez le chef de Bélep. Dès qu'ils sont descendus, ils se groupent pour pleurer en poussant des cris étourdissants. De part et d'autre on réunit vivres et présents.

Cette première réception faite, le chef de Bélep dit : « Il est temps de déposer nos coiffures d'herbe pour ceindre celle de feuillage. » Les femmes, de leur côté, doivent se parer de longs colliers de poils de roussette ; de plus, celles de la famille du chef laissent pousser, à l'arrière de la tête, une mèche de cheveux qui, à la fin du deuil, formera une longue queue à la manière chinoise. Ajoutez à cela les marques de deuil signalées pour les autres défunts ; cicatrices, brûlures, incendie, dévastation ; ajoutez encore la tempête soulevée par les évocateurs, chaque fois qu'un chef vient à mourir.

Au dixième jour du grand deuil, les *pouanangates* ont dû clore la deuxième enceinte pour en former une troisième. Au quinzième jour, ils en établiront une quatrième. Dans cette dernière enceinte, ils fixeront un grand mât sur lequel seront suspendus divers pavillons de balassor. C'est autour de ce modeste trophée que seront célébrées les fêtes finales, jusqu'au *pilou ten* dont nous avons parlé en traitant de la danse.

CHAPITRE XXXVIII.

LE NIAN.

Au souvenir de la mort d'un chef se rattache encore une cérémonie d'un caractère tout spécial, mélange de grandeur relative et de barbarie. Je dois dire que je n'en ai pas été témoin à Bélep. Convaincu pourtant que les usages sont à peu près les mêmes qu'à Pouébo, vu les rapports assidus qui ont toujours existé entre ces deux tribus, je suis heureux de trouver sous ma main une intéressante relation sur ce sujet. Elle est due à la plume du R. P. Gagnière:

« Outre certaines fêtes publiques, l'on en fait encore une autre en l'honneur des très grands chefs, et c'est sans contredit la plus solennelle. Elle est appelée *Nian*, mot qui pourrait se traduire par Congrès. Le Nian peut avoir lieu dans le courant de l'année, mais, le plus ordinairement, il est renvoyé à la deuxième, à la troisième et même jusqu'à la dixième année après la mort du grand chef, à cause des préparatifs qu'il demande.

« Une fois le Nian décidé pour telle ou telle époque, on y pense longtemps d'avance. On abat des forêts entières pour faire des plantations d'igname; on prépare de nouvelles rizières, ou plutôt tous les travaux d'agriculture qui se font à partir de la promulgation du Nian, sont destinés à la grande fête.

« Quand approche la saison où les ignames commencent à mûrir, on débute par quelques danses, prélude de la prochaine solennité.

« Alors commence la construction des cases qui doivent servir à abriter et à loger tous les convives. Comme le Nian est une fête extraordinaire, ce qui s'y fait doit sortir des habitudes. Aussi, les cases seront toutes gigantesques.

« Rien de curieux comme de voir l'animation qui règne. Les

uns traînent, avec des lianes, de longues poutres qui serviront de colonnes aux nouvelles constructions; d'autres apportent de grandes lattes qui doivent tenir lieu de chevrons; les femmes arrivent, de leur côté, chargées d'une infinité de petits paquets d'herbe, pour former la toiture. Ce travail, pénible et fatigant, dure quelquefois des mois entiers; mais l'usage le veut, personne ne s'en plaint.

« Les cases terminées, on plante au milieu du nouveau village un énorme mât de pavillon, au bout duquel flotte le *Ava* du pays, espèce de grande flamme blanche faite avec l'écorce d'un arbrisseau. C'est un appel général adressé à toutes les tribus environnantes pour se rendre à la fête et y apporter leurs richesses. Dès lors, chacun des villages qui doivent faire les honneurs de la réception, choisit son jour pour offrir ses présents. Viennent ensuite les tribus voisines qui doivent aussi se mettre à contribution pour le *Nian*. Enfin, arrive en dernier lieu la tribu qui reçoit les hommages et les richesses. Cette tribu est celle d'où est originaire la mère du grand-chef défunt.

« Jamais les Calédoniens ne marchent à l'aventure. Chez eux, comme chez les peuples les plus civilisés, la prudence est regardée comme la mère de la sûreté. Aussi, la tribu qui doit avoir les honneurs du *Nian*, a soin de s'informer exactement du nombre de peuplades réunies pour la fête. Elle invite elle-même un nombre égal de tribus amies, pour être à même de s'assurer la victoire en cas de conflit. Nous pourrons apprécier, dans la suite, l'opportunité de cette mesure.

« Ces précautions prises, la marche triomphale commence avec son cortège d'usages barbares. La tribu fêtée choisit les premières victimes quelquefois parmi ses propres enfants. Dans ce cas, le sort tombe toujours sur quelques individus de basse condition.

« Si les chemins sont longs et difficiles, on laisse les victimes marcher avec la foule jusqu'aux limites du village où l'on se rend. Là, par ordre du chef, on les assomme, on les dépèce et

on se partage les membres sanglants pour pouvoir les emporter plus facilement.

« Muni de pareils trophées, le cortège triomphant et sauvage s'avance sur le territoire de la tribu qui l'attend. Là, au nom du grand-chef qu'ils représentent, tous croient avoir des droits illimités, et ils en usent largement. Ils brûlent, coupent, arrachent ce qui se rencontre sur leur passage : cases, cocotiers, arbres à pain, plantations, tout disparaît. Comme autant d'énergumènes, ils courent, crient, hurlent, se croisent en tous sens brandissant leurs armes. A les voir, on dirait un torrent furieux qui a rompu ses digues et qui s'en va au loin dans les campagnes porter la désolation et la mort. Voilà ce qu'ils appellent faire le *Dieoudo*, c'est-à-dire faire honneur au défunt. D'après le cérémonial, tout le monde doit applaudir.

Cependant, il arrive que les propriétaires laissent apercevoir que tous ces ravages *ne leur font guère plaisir*, ce qui veut dire beaucoup entre Calédoniens. Aussi, les agresseurs deviennent-ils plus circonspects, et leur modération augmente à mesure qu'ils approchent du centre de la tribu. On ne brûle plus que les cases les moins importantes, on n'abat plus que les arbres inutiles et sans valeur, et quant aux plantations, on les évite plutôt qu'on ne les recherche. Car il est arrivé plusieurs fois que des propriétaires, se sentant assez forts pour résister, ont couru aux armes.

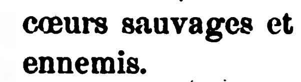
« J'ai vu moi-même des fêtes où l'on a été obligé d'envoyer de loin, et par des personnes amies, les présents du *Nian*, pour être remis sans honneurs et sans cérémonies, et cela par suite de querelles survenues avant la distribution.

« Quand la tribu fêtée est assez heureuse pour ne point être arrêtée dans sa marche, elle est accueillie en triomphe dans le village où l'attendent les autres tribus réunies. Jamais réception plus brillante ; mais c'est surtout quand les membres, encore sanglants, des malheureuses victimes sont offerts aux regards avides de l'assemblée, que redoublent les hourrahs et les cris de joie.

« En Calédonie, tout présent, de quelque nature qu'il soit, demande en retour un autre présent, à peu près équivalent. Il faut donc un pendant au cadeau accepté, c'est-à-dire des victimes humaines. Aussi, le chef de la tribu qui doit en faire les honneurs, envoie-t-il immédiatement assommer quelques malheureux dans les villages les plus éloignés du centre, et on se paie ainsi de retour à la grande satisfaction des assistants.

« C'est encore un point de convenance, de prolonger la fête le plus possible. On trouve par là le moyen d'épuiser entièrement la tribu qui est obligée de supporter les frais du Nian.

« A tous ces inconvénients vient se joindre la crainte, qui tient en garde, les uns contre les autres, ces cœurs sauvages et ennemis.



(Fig. 48). Fétiche pour évocations

« Aussi, au lieu d'aller dormir dans ces gigantesques cases construites à tant de frais, chacun préfère camper à distance respectueuse et coucher à la belle étoile, exposé à l'intempérie de l'air. Malgré ces précautions, on n'est pas entièrement en sûreté, car, une fois le soleil couché, les pierres lancées sifflent comme des balles dans une ville assiégée.

« Après de telles démonstrations pendant la nuit, que faut-il penser des danses qui auront lieu le lendemain. La plupart y renoncent et se tiennent à l'écart, attendant avec impatience la solennelle distribution, afin de pouvoir, le plus promptement possible, regagner leurs foyers. Encore ce moment tant désiré n'est-il point sans danger, car, la

danse finie, toutes ces masses se rapprochent ayant grand soin de tenir leurs armes à la main en cas d'événement. Pendant ce temps, les avenues des chemins sont remplies de femmes, d'enfants, de vieillards et de peureux, prêts à fuir au moindre cri d'alarme. C'est, en effet, l'instant critique ; un rien, une feuille qui tombe peut devenir l'occasion d'une débâcle complète et le signal d'une guerre terrible.

« S'il y a un mécontent ou un ennemi hardi, il lancera d'un lieu caché une pierre au milieu des groupes quand se termine la distribution. On voit alors aussitôt s'agiter et frémir ces masses, auparavant mornes et silencieuses ; on entend de tous côtés le sinistre : « *gouné ! gouné ! gouné !* » (sauve qui peut). Dans ce moment. les uns voudraient emporter leurs richesses ou fuir pour avoir la paix ; mais, harcelés, retenus par ceux qui désirent se venger, ils sont obligés de leur prêter main-forte et de commencer ainsi, malgré eux, une guerre souvent suivie des effets les plus désastreux. Aux horreurs qu'elle engendre, se joignent l'anthropophagie, mille autres crimes, et toujours la famine et la misère. C'est ainsi que se terminent ordinairement la plupart des grands *Nians.* »

CONCLUSION.

Après avoir parlé de la mort individuelle, que penser de la race entière ? Doit-elle disparaître, dans un temps plus ou moins éloigné, comme tant d'autres peuplades de couleur qui, se trouvant en contact avec la race blanche, se sont éteintes peu à peu ? Hélas ! cette loi fatale est en pleine voie d'exécution.

Quelles sont les causes de ce fait ? S'il nous est permis d'en apprécier quelques-unes, nous restons d'abord en face d'un côté problématique dont Dieu semble s'être réservé le secret. De tous temps et en tout lieu, une certaine malédiction paraît peser sur l'homme de couleur. On le dirait né pour être esclave. Et ceux-là même qui, par des motifs de pure philanthropie, proclament son affranchissement, travaillent sans cesse à l'asservir

sous de nouvelles formes. On veut bien le reconnaître légalement citoyen pour lui imposer des devoirs et exiger des services; mais s'agit-il de lui assigner des droits, et surtout de les faire respecter, on montre ordinairement une grande parcimonie.

La peine morale que l'indigène éprouve dans la condition qui lui est faite, doit aussi, à notre avis, entrer en ligne de compte dans son dépérissement. En face de notre supériorité si tranchée, le Néo-Calédonien reste stupéfait et comme étourdi; il a bien pu se faire illusion un certain temps, mais il n'a pas tardé à se reconnaître vaincu : et en voyant ce qu'on exige de lui dans ses biens, dans sa personne, pourrait-il ne pas songer à ce temps où il se sentait maître et libre comme l'oiseau de la forêt? Pourrait-il, malgré son insouciance apparente, ne pas penser à l'avenir? Or, ces considérations lui ôtent l'énergie et relâchent considérablement les ressorts nécessaires à sa vie.

Outre cette raison morale, signalons encore quelques causes naturelles que nous pouvons généraliser d'un mot: le changement d'habitudes. Le missionnaire, ne pouvant laisser l'indigène dans l'état de nudité où il l'a trouvé, a dû s'efforcer de le faire sortir de sa paresse pour se procurer des vêtements. Un travail réglé et le port régulier des habits ne pouvaient, sans doute, que développer ses forces et le mettre à l'abri des transitions funestes du chaud au froid. Mais l'indigène ne sait ni se ménager, ni se couvrir avec prudence. Il prend, il quitte ses vêtements, il les porte dans un état de malpropreté dégoûtante, et souvent, après la pluie ou le bain, il les laisse sécher sur lui.

Dans les rapports avec les centres de la population, il y a, pour l'indigène, des inconvénients d'une toute autre gravité. D'abord, l'abus des boissons avec ses conséquences meurtrières, puis le libertinage et les nombreuses maladies qui en sont la suite amènent la dépopulation dans des proportions effrayantes.

Les mesures de cantonnement par petites tribus ou fractions de tribus, prises dans des vues bienveillantes sans doute, nous paraissent plus qu'insuffisantes pour enrayer ce dépérissement.

Selon nous, il eût fallu former des centres populeux, et donner à ce peuple enfant des protecteurs sérieux et de bons conseillers, possédant ce qui est nécessaire pour l'instruire, le former au travail, entretenir chez lui et perfectionner l'esprit de famille ; car, nous croyons pouvoir l'affirmer, parmi les tribus en rapport avec la race blanche, la dépopulation se fait plus rapide chez celles qui ne sont pas retenues par le frein religieux ; au contraire on remarque plus de vitalité dans toute tribu chrétienne que la foi met à l'abri des grands désordres.

Aussi les missionnaires sont-ils heureux de se séparer de leurs familles, de s'éloigner de la patrie, pour venir, au prix de mille sacrifices, sauver des âmes tout en adorant, à leur sujet, les desseins de la Providence.

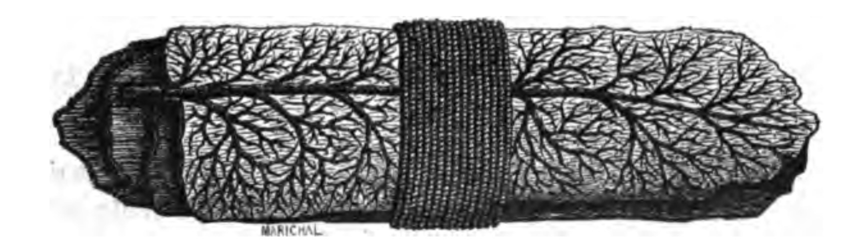
Qu'il nous soit permis de le dire en terminant : Nous ne prétendons pas avoir tout consigné dans ces pages. Nous aimons à croire, pourtant, que nous avons suffisamment fait connaître le Néo-Calédonien, et fourni ainsi les documents nécessaires pour conclure, avec probabilité, sur l'origine de ce curieux peuple. Ces notes ont été recueillies dans la partie nord de l'archipel calédonien, et, au moment où nous achevons de les coordonner, nous habitons la partie extrême sud, l'île des Pins.

Il nous sera donc facile d'établir une comparaison. Si la différence n'est pas essentielle, nous serons en droit de conclure que toutes ces peuplades, malgré la diversité de leurs idiômes, n'ont qu'une même théogonie et sont régies par un coutumier d'origine commune.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE

HYPOGÉES DE L'ILE DES PINS



CHAPITRE I.

Analogie entre l'extrême Nord et l'extrême Sud. — Les Autochthones. — Leur organisation sociale. — L'arrivée des hommes de Lifou modifie leur existence.

Après avoir clos le travail qui précède, je me suis trouvé dans la nécessité d'en coordonner un second de moindre importance.

Vingt ans après mon arrivée à Bélep, je fus envoyé à l'Ile des Pins pour y continuer l'exercice de mon ministère. Evidemment, une étude comparative de l'extrême Sud de l'archipel avec l'extrême Nord s'imposait. A première vue j'ai trouvé mêmes croyances qu'à Bélep, et tous usages intéressant les diverses étapes de la vie, offrant les mêmes caractères quant aux points essentiels. Il est donc évident que les tribus du Nord, comme celles du Sud ont été régies par un coutumier presque identique. Naissances, unions, funérailles, évocations solennelles présentent partout une ressemblance frappante que de légères différences de détail, loin d'affaiblir, semblent mettre au contraire en plus vive saillie. De ce fait, nous pouvons donc légitimement conclure que toutes les tribus de la grande terre comprise entre ces deux points extrêmes ont également mêmes usages et par conséquent même origine. Cette affirmation d'ailleurs se trouve pleinement confirmée par le témoignage des Missionnaires disséminés dans les différentes parties de la grande île, et par celui des tribus

païennes exilées à l'Ile des Pins, à la suite de la révolte de 1878.

Dans le Nord, je dois l'avouer, j'avais recueilli plus d'abraxas que de pierres sacrées, la raison en est que j'avais négligé de rechercher ces dernières.

A l'île des Pins où les idées chrétiennes étaient déjà implantées· j'ai trouvé fort peu d'amulettes, mais j'ai pu collectionner un nombre assez considérable de pierres que les évocateurs déposaient dans les cimetières après s'en être servi. Ayant déjà vu la composition et l'usage des abraxas, il ne sera pas sans intérêt de voir la manière utilisée pour manipuler les pierres sacrées.

J'ai groupé mes observations sous ce titre : *Hypogées de l'île des Pins*. Pourquoi ce titre ? Par la raison que les habitants de cette île centralisaient leur culte païen dans les grottes sépulcrales que nous sommes appelés à visiter.

Avant de nous engager dans les variés contours de ces demeures souterraines il convient de connaître les hommes qui vont nous fournir cette lugubre promenade.

A l'île des Pins nous trouvons une population ayant une double origine. D'une part, ce sont les fils du sol qui ont habité l'île, de temps immémorial ; d'autre part, c'est une colonie de Lifou, île des Loyalty, arrivée dans le pays en petit nombre, à une époque relativement récente et qui a su s'emparer de l'autorité. Avec le temps ces deux éléments se sont fondus ensemble pour former une tribu homogène sous la haute main d'un seul chef. Ces deux races qui mêlent si facilement leur sang par les mariages ne se confondent pourtant jamais entièrement. Chacune d'elles a un nom patronymique qui sera conservé à travers les âges avec un soin jaloux.

Les autochtones portent le nom de *Ti-Va-Ouéré* et les nouveau-venus répondent à celui de *Ti-Théré*.

Disons d'abord un mot sur les fils du sol ; ensuite nous suivrons rapidement les Lifous dans leurs persévérants succès.

Les autochthones. — Passant sous silence les légendes des

temps fabuleux, il faut d'abord connaître quelle était l'organisation sociale et politique de l'Ile des Pins à l'arrivée des hommes de Lifou.

Or, d'après les récits traditionnels, l'île entière était partagée en villages habités par des groupes de familles. Ces familles avaient un chef auquel on payait tribut de vivres et autres objets d'usage ordinaire. Il n'y avait point de grand chef dominant toute l'île. A part les querelles inévitables dans toute agglomération d'hommes, il n'y avait pas de guerres, surtout de ces guerres meurtrières assez communes chez les sauvages. Le goût du sang n'aurait pénétré dans l'île qu'avec les étrangers.

Ces familles, obéissant à un chef particulier, ont toutes un nom patronymique qu'elles tirent d'une souche commune. Ce nom s'est perpétué jusqu'à nos jours, et il ne s'éteindra qu'avec le dernier mâle de la lignée. Si aride que soit une nomenclature de ce genre, nous croyons devoir signaler les noms de ces petites tribus, par la raison que nous les verrons bientôt figurer dans leurs luttes contre les envahisseurs.

Dans le Nord, nous l'avons déjà vu, pour anoblir un personnage, ou une tribu, on place à la fin du nom la particule *Ma*, *Beléma*, *Téama*. Dans le Sud, pour la même fin, on place la particule *Ti* avant le nom : *Ti Kouagnié*, *Ti Lali*.

Voici donc les noms des principales tribus avec le nom de leurs chefs à l'arrivée des gens de Lifou :

1° — Ti Néoné, chef Ti Ngotaï ;
2° — Ti Ouamanbaré, chef Ti Lali ;
3° — Ti Ouamama, chef Ti Kovi ;
4° — Ti Hoïé, chef Ti Biango, Ti Mouanéné ;
5° — Ti Kagnaona, chef Ti Ouégnéoué ;
6° — Ti Vakoumé, chef Ti Tséaïdi ;
7° — Ti Kourou, chef Ti Maou ;
8° — Ti Oupi, chefs Ti Rayé, Ti Ouakouaé ;
9° — Ti Ouanéré, chef Ti Bourethe ;

10° — Ti Vatiti, chefs Ti Téan, Ti Koria ;
11° — Ti Ouaméo, chef Ti Ouéko ;
12° — Ti Vama, chefs Ouamendjo, Ti Kati.

Tels sont les noms des principales familles, groupées en petites tribus, qui se partageaient le sol de l'île Kougnié, à une époque que nous ne saurions préciser faute de documents.

CHAPITRE II.

Pilè-Katiouaré quitte Lifou avec sa suite. — Il arrive à Kougnié. — Bon accueil du chef des Ouamambaré qui lui donne une terre. — Il est invité à la fête des ignames à Gadji. — Ngotaï chef de Gadji le nomme chef de toute l'île. — Complot contre Ngotaï et Pilé. — Leurs aventures. — Ouamatenghé succède à son père Pilé. — Viennent ensuite toujours dans la lignée: - Ouaéya — Ko-gni — Kaoua — Ti Toowrou — Ti Lali.

Dans une île voisine, quelques hommes ayant offensé leur chef et redoutant les effets de sa colère, se jetèrent dans une pirogue et se livrèrent à la merci des flots. C'étaient des hommes de Lifou appartenant à la tribu de Gnianghaté. Après quelques jours de navigation, ils abordèrent à Touaouron, de la grande île. Mais ils reprirent bientôt la mer et arrivèrent à Kougnié.

Pilé, qui s'appelle aussi *Katiouaré*, était chef des envahisseurs. En quittant Lifou, il avait eu soin de se placer sous la protection des dieux de la famille en emportant des amulettes, dont il saura merveilleusement, on va le voir, faire valoir la vertu. Grâce au prestige de ses sortilèges, il fut bien reçu, et Ti Lali, chef des Ouamambaré, lui donna pour lui et pour les siens une terre appelée Ouigna, non loin d'Uro.

Quelque temps après, Ti Lali engagea les nouveaux venus à se rendre à Gadji pour assister à la fête, dite des ignames. Il était loin de prévoir les graves événements qui allaient arriver.

Cependant Ti Ngotaï, chef de Ti Néoué et de Gadji, s'occupait avec ardeur de préparer la fête des ignames. Bientôt tout est à point. Il fait avertir les divers chefs qui doivent y assister. Or, il se trouva que ces chefs se livraient alors à un de leurs amusements favoris. Entraînés par la passion, ils ne répondaient point à l'appel. L'appel fut renouvelé à plusieurs reprises, mais sans plus de résultats. Ngotaï alors se sentit blessé par leur indifférence. Il voulut se venger; les hommes de Lifou pouvaient lui servir d'instruments et d'auxiliaires. Lui et ses gens les admiraient avec leurs cheveux rouges, leur haute taille, leurs belles proportions. Il s'adressa donc à Katiouaré, et lui dit : « Accepte ces ignames qu'on a coutume d'offrir à un « chef ; demeure et sois le maître de cette île. »

En apprenant l'acte de Ngotaï, Ti Kovi, Ti Lali et Ti Ouagnéoué furent transportés de colère.

« — Qu'est donc Ngotaï, se dirent-ils, pour oser donner notre pays à des étrangers ? »

La mort de Ngotaï fut résolue.

Mais la tribu Koïe trahit la cause et avertit Ti Ngotaï du danger qu'il courait. Il se rendit aussitôt auprès de Katiouaré et lui dit :

« — Parce que je t'ai reconnu chef, on va me tuer. »

« — Je le sais, répond Katiouaré, mais rassure-toi ! »

Et il lui remit son amulette, qu'il avait apportée de Lifou en lui disant d'aller se placer sur tel rocher, tandis que lui, Pilé, fera le tour du village. Dès qu'il eut exécuté ce sortilège, tous les projets sanguinaires s'évanouirent et les tribus environnantes commencèrent à fusionner avec les hommes de Lifou.

Plus tard les Ti Vama reconnurent aussi Pilé Katiouaré et lui apportèrent un tribut de poisson comme à leur chef.

Quelque temps après, la guerre recommença. Ti Kari, chef du Vama, courut pour séparer les combattants, mais il reçut un coup de lance et mourut de la blessure. Ce fut là un sujet de division entre les Kougnié et les Lifou.

Le temps semblait avoir amené l'apaisement des esprits lorsqu'une occasion se présenta, qui ranima la haine, en offrant un moyen de vengeance. Les Ti Vama étaient en train de faire une grande partie de pêche. Deux enfants de Pilé Katiouaré, Kiamo et Ouamatenghé, voulurent y prendre part, et ils se réunirent aux pêcheurs. En les voyant, le souvenir de la mort de Ti Kari se réveilla. Ils mutilèrent les deux enfants, et les jetèrent au fond de la pirogue.

Ouamatenghé, à la faveur de la nuit, parvint à s'échapper. Après avoir erré à l'aventure, il se trouva au village de *Tu*, fort loin de *Gadji*. Il raconta aux habitants de l'endroit sa triste aventure. Ceux-ci, touchés de son malheur, l'accueillirent avec bonté, et lui promirent de l'aider à se venger en chassant les chefs des diverses tribus pour que Pilé, son père, fut vrai et unique chef: ce qui eut lieu.

Ouamatenghé succéda à son père, comme chef de l'île. C'est sous lui que les gens de Lifou prirent le nom de Ti Théré (regard fixe), parce que tout le monde avait eu les yeux fixés sur ces deux chefs. Ouamatenghé qui avait épousé une femme de la tribu, où il avait été si bien reçu et secondé dans ses épreuves, eut pour fils et successeur Ouaéya. Sous ce chef la guerre continua toujours à l'avantage des nouveaux venus.

Ouaeya eut pour fils Onandaoua et Kogni. L'aîné, Onandaoua manqua de respect aux anciens de la tribu qui portèrent leur affection sur Kogni et le déclarèrent chef à la place de son frère. « Tu seras pour nous ce que signifie ton nom, Ko-gni, rayon du soleil. Tu seras grand chef. Il le fut.

Ko-gni eut trois fils Kaoua, Méoura et Katoupa. Après avoir vaincu dans une guerre la tribu de Ouame, il y plaça comme chefs secondaires Méoura et Katoupa et désigna Kaoua pour le remplacer à Gadji.

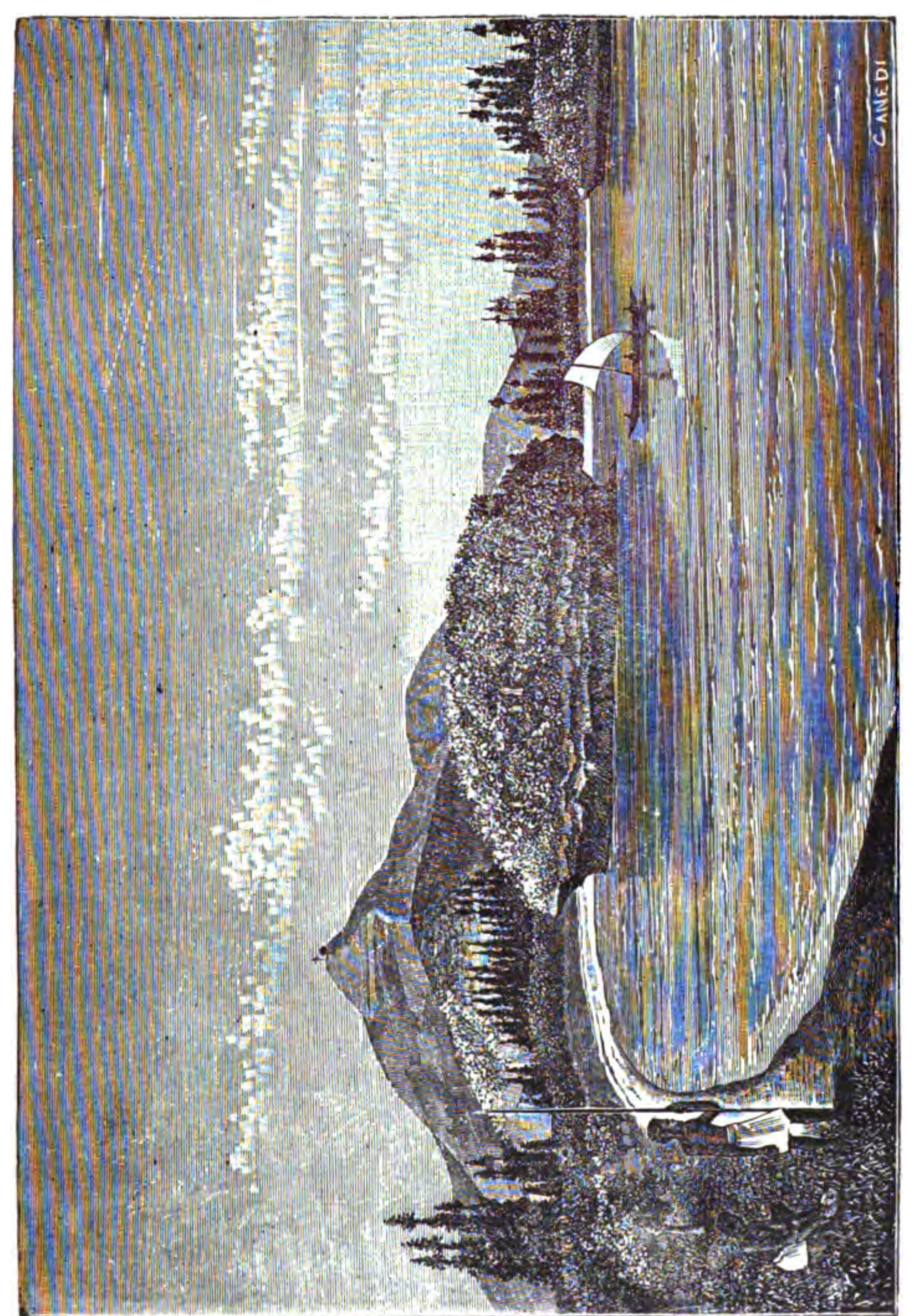


Fig. 49. — Ile des Pins. — Pic N'gao vue prise de Kuto.

Ko-gni et ses fils continuèrent avec avantage leur guerre d'envahisseurs. Ce chef qui avait épousé une femme de la tribu Va-Koume l'insulta un jour gravement. Ouatéou, frère de cette femme, voulant venger sa sœur gratuitement insultée, tua Kogni pendant qu'il dormait. Cette mort fut le signal d'une nouvelle guerre.

Kaoua vivement affecté par la mort de son père résolut de détruire tous les chefs qui faisaient de l'opposition. Plusieurs tribus craignant sa colère se retirèrent à la grande île, et ne revinrent que quand la paix fut rétablie.

Kaoua avait épousé une femme des Ti Oupi nommée Djotoua. Il laisse sa femme à Gadji et va à Ouame voir ses frères Méoura et Katoupa.

Il abuse de la femme de Méoura qui le menaça de sa lance. Kaoua vivement offensé repart aussitôt pour Gadji. Peu de temps après il revient à Ouame. On lui offre à manger. Comment voulez-vous que je mange, dit-il, j'ai une lance dans le côté, et je ne puis manger tant qu'elle ne sera pas sortie? Un homme, qui a compris ce langage figuré, s'engage à ôter la lance de son côté et tue Méoura et Katoupa, et voilà la division parmi les Tithéré.

Les Ti-Kougniés crurent le moment favorable pour secouer le joug des étrangers. Ils déclarèrent donc la guerre aux Tithéré. Kaoua pour échapper au danger qui le menaçait dût se retirer chez les Ti Kourou de Ouapan qui lui prêtèrent leur appui. La tribu Ti Vakoumé s'unit aussi à Kaoua contre ses ennemis qui voulaient le chasser. Kaoua sortit victorieux de ce mauvais pas. Tout le temps qu'il fut chef, fut un temps de guerre.

Kaoua avait eu plusieurs enfants Ti Toourou, Ti Toïné, Kopéou, Ti Katé, Kiamo... Les deux premiers étaient nés de deux femmes différentes. Kaoua dans une dispute domestique frappa la mère de Ti Toourou et la tua.

Les deux frères Ti Toourou et Ti Toïné Kopéou vécurent

d'abord bien unis. Mais les gens de la tribu étaient partagés à leur sujet. Les uns regardaient Ti Toïné comme chef; les autres préféraient Ti Toourou. Ce dernier qui avait su gagner les bonnes grâces des anciens fut reconnu chef.

Ti Toourou chef veut venger sur son père la mort de sa mère Djotoua. Mais il sent tout l'odieux de cet acte; aussi cherche-t-il à s'effacer. Sa mère était originaire de la tribu des Ti Oupi. Il dit donc aux hommes de cette tribu: Je vais faire un voyage à Lifou et pendant mon absence vous donnerez la mort à mon père. Ce qui fut fait.

Au retour de Ti Toourou, son frère Ti Toïné Kopéou qui a eu vent de l'odieux complot, veut montrer que le véritable auteur de ce crime ne mérite pas d'être chef. Mais la tribu entière se prononce en faveur de Ti Toourou qui est reconnu seul chef de l'île et la paix règne dans tout le pays.

Ce chef eut un grand nombre d'enfants. Nous n'en signalerons que quatre: Ti Lali, Ti Ouatsaoumé, Ti Ouanéïé et Ti Tsoté. Ti Lali, meurt jeune après avoir donné le jour à Ti Koua Vendegou.

Les rapports particuliers contractés avec les gens de la grande île font soupçonner que la mort de Ti Lali est l'effet d'un sortilège venant de ce côté. Le vieux Toourou. excité par cette pensée et voulant venger la mort de son fils déclara la guerre à Touaourou, Iaté, Ougnia, Bourété sur la côte Est, à Ouen, Boulari jusqu'à Nouméa sur la côte Ouest. Vainqueur partout Toourou acquit, dans cette expédition, un grand renom et même des alliés.

Quelque temps après cette guerre,ce vieux chef mourut laissant de glorieux souvenirs dans la tribu.

Ti Koua Vendegou, ayant perdu son père et son grand-père, était encore trop jeune pour gouverner, Ouatsoumé, son oncle, lui servira de régent et gouvernera à sa place durant plusieurs années.

Ouatsaoumé, maître, voulut faire un voyage aux Nouvelles-

Hébrides sur un bateau de caboteur. A Anatom, il fit connaissance avec les Missionnaires catholiques qui s'y trouvaient et les engagea à venir s'établir dans son île. « Je vais partir avant vous, leur dit-il, pour vous préparer un bon accueil. » Ce qui eut lieu, de fait. C'est donc à Ouatsaoumé que revient l'honneur d'avoir orienté les Missionnaires vers l'Ile des Pins.

Il me paraît convenable de placer ici une remarque. Le groupement d'individus ou de familles sous un nom patronymique paraît être de l'essence de ces peuplades. Aussi, d'ores-et-déjà nous voyons les Ti Thèré se partager en cinq groupes.

Les Ti Thèré proprement dits, chef Ti Nandji ;

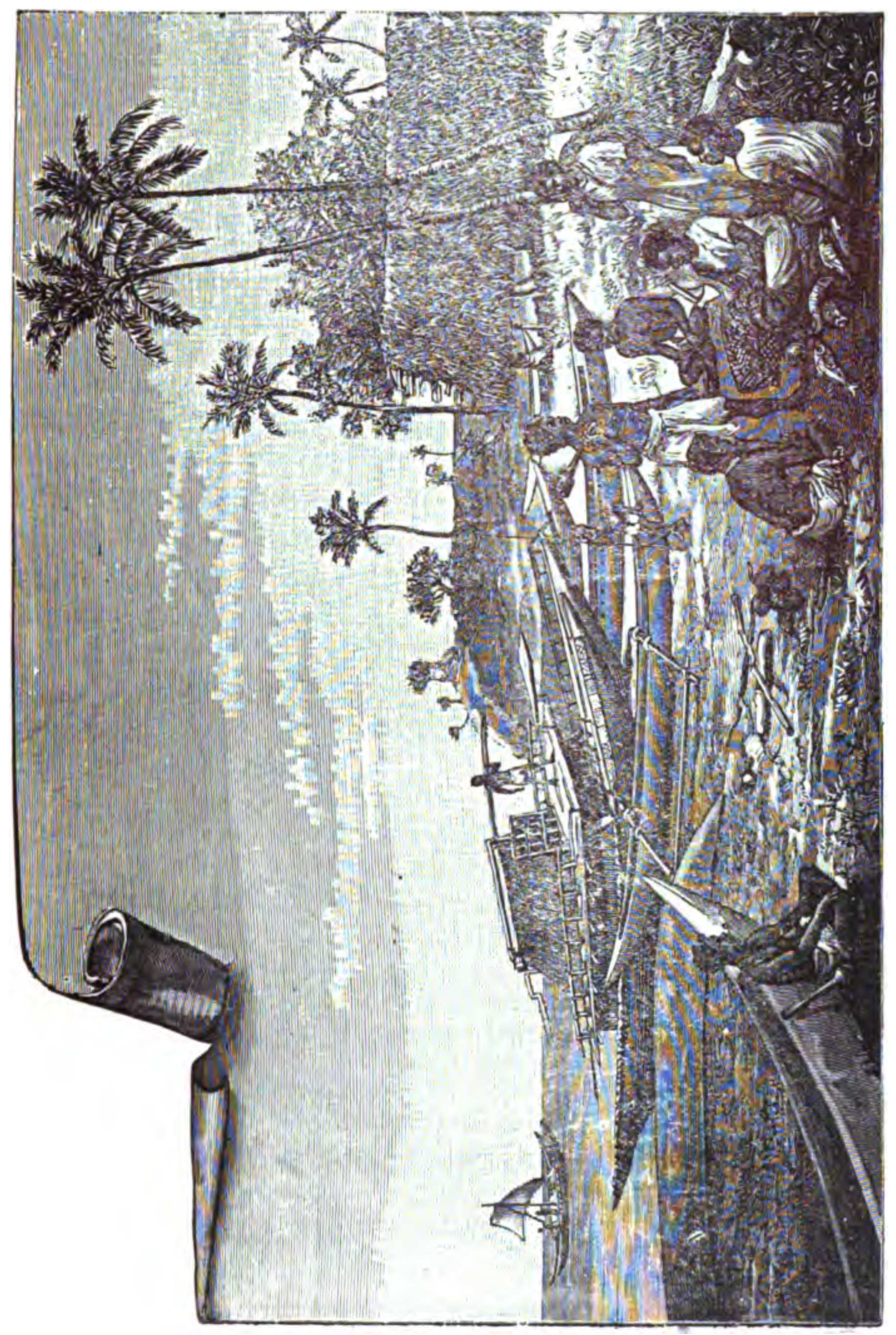
Les Manguere, chef Ti Nindjo ;

Les Vakié, chef Ti Ouandaoua ;

Les Apikaoua, chef Ti Toïné ;

Les Vendegou, chef Ti Lali.

J'aurais mieux fait, sans doute, de laisser dans l'ombre cette énumération des chefs d'origine Lifouenne par trop aride de sa nature. Mais que de fois ne nous a-t-on pas dit : l'immigration de ces hommes ne manque pas d'intérêt, connaissez-vous, au moins, l'époque de leur arrivée dans l'île ? Faute de documents précis nous permettant d'asseoir une réponse plausible, j'ai cru devoir donner la succession des chefs, ce qui permettra aux curieux d'établir des conjectures sur la question. Mû par cette pensée, je continue ma course.



(Fig. 50) Ile des Pins. — Port de Vao.

CHAPITRE III.

Kona-Vendegou, fils de Ti Lali. — Apparition des Anglais dans l'île. — Arrivée des Missionnaires. — Prise de Possession. — Mort de Vendegou. — Hortense. — Son mariage avec Samuel. — Exil des Maréens. — Les déportés. — Les révoltés de la Grande Ile. — Mort de Samuel. — Abdication d'Hortense. — Ti Abel, chef. — La relégation. — Nouveaux dangers de refoulements.

Dès que Ti Vendegou fut en âge, il prit la direction des affaires. C'est sous son administration que les Anglais apparaissent dans l'île pour exploiter le bois de sandal et la biche de mer. Plus tard, au mois d'août 1848, les Missionnaires catholiques arrivèrent à leur tour. Le chef les reçut bien, mais il montra peu d'empressement à embrasser la religion.

Ti-Vendégou, ayant ouï dire que la mort de son grand'père Toourou, provenait de la grande île, par voie de sortilège, déclara la guerre aux hommes de Touaourou, et revint de cette expédition en vrai triomphateur... Mais, redoutant quelque complot contre sa personne, il prit le parti d'abriter ses habitations, et il fit construire la forteresse en bois dont nous voyons encore les restes. (Voir la gravure page 269).

Toutes les dépendances de cette pittoresque forteresse de Gadji sont ombragées par un superbe banian, dans le tronc duquel se trouve la porte d'entrée. Elle se compose de quatre cours reliées ensemble par un couloir tortueux conduisant de l'une à l'autre. Dans la première cour il y a deux cases, l'une pour les familiers de la maison et l'autre plus petite pour le chef.

Derrière la case du chef, la clôture offre une petite ouverture par laquelle le chef seul avait le droit de sortir en cas d'attaque.

La seconde cour était destinée à recevoir les vivres avec une case pour les abriter au besoin. La troisième, limitée d'un côté par un hangar, était le gynécée. Dans la quatrième on élevait les jeunes filles destinées au chef.

En dehors à gauche, se trouvait la grande case des réunions autour de laquelle avaient lieu les danses. A droite s'élevait la case de réception.



En 1853 Vandégou donna aux Français son pays dans les circonstances et aux conditions que tout le monde sait. On ne tarda pas à remarquer dans ce chef une maladie de langueur, qui fit prévoir sa fin prochaine. Avant de mourir il se fit baptiser sous le nom de Louis Philippe, et il mourut en 1855, laissant deux filles en bas-âge, Ginanéméré et Kanendjo, qui prirent au baptême les noms de Joséphine et d'Hortense. Joséphine l'aînée mourut peu après et Hortense, quoique enfant, fut reconnue pour successeur de son père.

. . . .

Avant de mourir Ti Vendegou avait pris soin de désigner pour sa fille deux régents, Ti Jérome, fils de Ti Katé, chargé des affaires générales de la tribu, et Ti Philippo, fils de Ti Toïné, chargé de protéger, en les secondant, les missionnaires catholiques. L'un et l'autre s'acquittèrent fidèlement de leur charge jusqu'au mariage d'Hortense.

Cependant un complot à la tête duquel se trouve Ti Tsoté se forma contre le parti d'Hortense. Le Gouvernement français, se rappelant les bons services de Vendegou, son père, devait naturellement soutenir sa cause, et Ti Tsoté succomba dans une expédition qui rétablit la paix d'une manière durable.

Hortense, étant en âge de se marier, épousa en 1870 Ti Samuel, le plus jeune fils de Ti Ouatsaoumé. On augura bien de l'union de ces deux familles influentes des Tithéré. Les époux étaient jeunes et avaient été notablement transformés par la civilisation chrétienne et française qui gagnait de jour en jour dans l'île.

Sous le gouvernement de Samuel allaient se passer trois événements graves. L'un d'eux mit la tribu entière à deux doigts de sa perte.

Le premier événement eut lieu au mois d'octobre 1870. Les

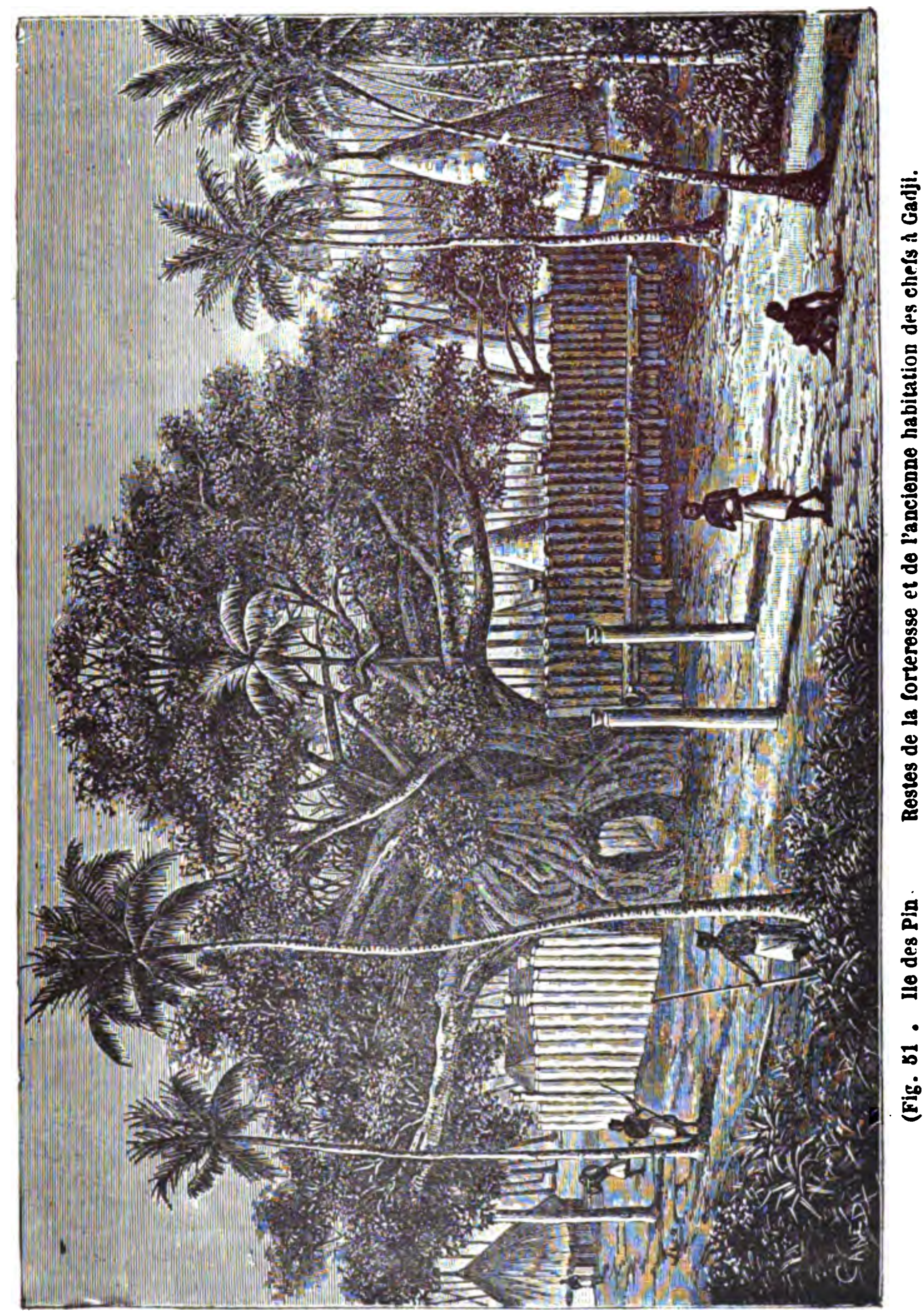
protestants de Maré formés sous l'influence anglaise se révoltèrent contre les catholiques qui représentaient le parti français dans l'île. Le Gouvernement, au lieu de faire alors ce qu'il sera obligé de faire plus tard à l'égard de l'instigateur de ces graves désordres, reçut à bord d'un de ses bateaux un millier de malheureux Maréens qu'il déposa à l'île des Pins, pour les dérober à une mort certaine. Ce fut là une bien lourde charge pour les habitants de l'île, charge qui dura cinq ans; car ces exilés ne furent réintégrés à Maré qu'en 1875.

Après l'horrible guerre civile de la Commune de Paris, le Parlement, qui ne connaissait pas la parole de la France donnée aux gens de l'île des Pins, lors de la prise de possession, décréta que toute l'île serait lieu de déportation simple pour les condamnés de la Commune.

Les indigènes et les déportés formaient deux éléments trop contraires pour pouvoir vivre ensemble. On prit une résolution sommaire: on signifia aux indigènes qu'ils eussent à s'expatriér dans la grande île. La mort leur parut préférable. Ceux qui connaissent le caractère et les habitudes traditionnelles des indigènes le comprendront sans peine; aussi quand le missionnaire, contraint d'obéir aux ordres de la France, commença à porter ses bagages au rivage, les indigènes lui dirent les larmes aux yeux:

« Tu peux nous quitter; mais, nous, nous ne pouvons quitter notre île. »

De son côté Hortense, fille de Vendégou, qui avait donné l'île à la France, crut devoir écrire à M. le Gouverneur une lettre de protestation respectueuse au nom du droit, de la justice et de la parole de la France. Le Gouverneur reconnut loyalement ces titres; mais que faire? Le temps pressait; les ordres formels étaient venus de Paris. Les condamnés étaient en route, et il fallut se mettre en mesure de les recevoir. Le Gouverneur dans sa sagesse chercha un moyen de parer aux exigences de la circonstance. Il partagea l'île en deux, assignant une partie du



(Fig. 51 . Ile des Pin . Restes de la forteresse et de l'ancienne habitation des chefs à Gadji.

territoire aux déportés, et réservant l'autre aux indigènes. Il n'y eut donc qu'à refouler ceux qui occupaient la partie qu'on venait de donner aux déportés; ce qui ne se fit pas sans brisement de cœur de la part de ceux qu'on arrachait aux demeures et aux tombes de leurs pères.



En 1878, une grande révolte indigène éclata contre les colons de la grande île. Samuel offrit ses services pour aller aider à les soumettre.

M. le Gouverneur le remercia, mais refusa ce concours en se promettant de tirer un autre parti de sa bonne volonté. En effet, le 30 novembre de la dite année, il fit savoir à Samuel qu'il allait lui confier la garde d'une partie des rebelles soumis. Le 5 décembre, arriva le premier convoi, les autres suivirent de près et portèrent le nombre des exilés à six cent soixante-dix environ. Samuel, voulant les installer convenablement, fut obligé d'entrer en accommodement avec certains propriétaires et de leur acheter leur terrain.

En 1880, après l'amnistie et le départ des derniers déportés, les transportés (1) vinrent prendre leur place à l'île des Pins.



Samuel, après une maladie de quelques mois, mourut dans le courant de l'année 1882, laissant sa veuve sans enfants.

Après le temps de deuil, les anciens cherchèrent à marier Hortense avec Guillaume Toourou, fils de Tsoté. Les négociations n'ayant pu aboutir, et Hortense, ne prévoyant pas qu'elle pût trouver un parti convenable qui la mît en état de commander à la tribu, se détermina à remettre les pouvoirs à d'autres mains.

(1) On a donné le nom de *transportés* aux condamnés de droit commun à la peine des travaux forcés qui, à l'époque de la suppression des bagnes en France, durent aller achever leur peine dans la Nouvelle-Calédonie. Les condamnés de la Commune furent appelés *déportés*, du nom de la peine de déportation que les Tribunaux leur infligèrent.

Le 23 avril 1883, Hortense convoqua donc toute la tribu. Là, en présence de tout le monde, elle abdiqua et passa le titre de chef à Ti Abel (1), fils de Ti Ouanéï, cousin germain de Vendégou

(1) Sous le nom de Ti-Abel une note s'impose. Elle s'adresse à ceux qui ont pu lire une brochure écrite par M. le docteur Mialaret, sur l'Ile des Pins, et qui pourraient être étonnés de voir rééditer, sans modification, quelques pages des Hypogées que l'on a contredites.

L'histoire détaillée de cette époque ne saurait trouver place ici. Nous nous bornerons à mettre en saillie les lourdes inexactitudes de l'auteur de la dite brochure. C'est à se demander dans quel carton d'histoire il a pu puiser son récit tout fantaisiste. Il ne paraît nullement se préoccuper de la vérité. Il confond Sœur de la Croix avec Sœur de la Présentation. Il cite l'Ile Maré en lieu et place de l'Ile Lifou. Il invoque une décision du Gouverneur qui prouve à l'inverse de ce qu'il avance. S'il a pu s'égarer sur ces faits sans importance sera-t-il étonnant qu'il ait fait fausse route sur des questions d'une toute autre gravité.

Quoiqu'en dise l'auteur de la brochure, quand le P. Lambert arriva à l'Ile des Pins, il fut très bien accueilli par les chefs, par la population et par le personnel de la Mission. Mais, peu de temps après son arrivée, l'autorité ecclésiastique voulant donner au P. Goujon un repos bien mérité, et que réclamait sa santé délabrée, lui assigna la Conception pour résidence. Cette mesure, il est vrai, provoqua, chez les indigènes, un grand mécontentement, et des réclamations respectueuses furent faites ; mais, ils ne s'en prirent jamais au P. Lambert qu'ils savaient travailler activement avec eux pour obtenir le retour du P. Goujon, à l'Ile des Pins.

Le Docteur a constaté, dit-il, des preuves de dissentiments entre le P. Lambert et Hortense. Il peut avoir raison. Mais il a tort de ne pas nous dire sur quel sujet. Ce qui est sûr, c'est que leurs dissentiments étaient provoqués par des questions religieuses et morales ; jamais, non jamais par suite d'ingérence dans les prérogatives de la chefferie, jamais la présence du P. Goujon n'a été nécessaire pour empêcher les choses de tourner à l'état aigu. Pauvre P. Goujon, il avait eu, comme son successeur, et plus longtemps que lui, les mêmes ennuis avec la chefferie, ennuis provenant toujours de la même source. Sur toutes ces misères le missionnaire se taisait par charité, et la chefferie devait garder le silence par convenance et par nécessité. Si le missionnaire, mis en cause, a acquis quelque influence dans la tribu, nous croyons pouvoir affirmer qu'il s'en est servi pour rendre, par ses conseils, cette population bonne, française, docile à l'Administration, et plus d'une fois on lui a rendu justice à ce sujet.

Avançons. Pour donner du piquant à son récit l'auteur de la brochure a besoin de conspirateurs. N'en ayant pas sous la main, l'orientation de son esprit lui en aura bientôt fourni. Prêtons l'oreille.

Il affirme avec aplomb qu'Hortense a choisi Ti-Abel pour l'aider dans la charge du pouvoir. Elle en a fait son premier ministre qui ne tardera pas à jouer le rôle de Maire du Palais pour supplanter sa suzeraine. Or, nous savons, et toute la tribu sait que Ti-Abel n'a jamais été ministre d'Hortense, ni associé en rien au pouvoir après la mort de Ti-Samuel. Tout le monde sait que Ti-Abel n'était pas homme à complots. Seul, sans doute, mais avec des complices que ne fera-t-il pas ? Aussi l'auteur n'hésite pas. Il assure que Ti-Abel, pour mieux arriver à son but s'est adjoint un rusé canaque du nom d'Alphonse comme interprète *de son choix*. Ici encore pure invention. Alphonse a toujours été l'interprète de la chefferie. Avant le mariage d'Hortense il servait d'interprète au régent Ti-Jérôme. Après le mariage d'Hortense il servait à Ti-Samuel qui n'était pas plus fort qu'Abel pour parler français. Ti-Abel a donc trouvé Alphonse en place et il l'y a laissé, comme il convenait. Rien en cela qui sente le complot.

Mais cet Alphonse, dit-on, était entre les mains du missionnaire. Ici encore fausseté flagrante. Si le docteur avait été plus au courant des usages canaques il aurait eu le regard plus sûr et partant plus prudent. Il aurait su que le titre d'interprète interdisait à Alphonse les rapports avec les missionnaires, et serviteur fidèle à la consigne, disons mieux, plat valet s'il en fut, il se tenait toujours à l'écart. De son côté, le missionnaire était loin de courir après lui.

Il est encore faux que Guillaume ait été envoyé à Lifou par Ti-Abel avec sollicitations ou menaces. Ce garçon songeant à se marier voulait avoir de la famille. Or, il savait qu'en

son père. Hortense, pour ne pas entraver par sa présence la marche des affaires, déclara qu'elle se retirait à Saint-Louis auprès de Sœur de la Croix qui avait fait sa première éducation.

Ti Abel, n'ayant point d'enfants mâles, a adopté le jeune enfant de Ti Guillaume Toourou, son cousin.



Le gouvernement de Ti Abel a déjà eu son heure d'épreuves. Voici une nouvelle loi élaborée au Parlement, c'est la loi sur la *Relégation*. Elle va fonctionner, et l'Ile des Pins est encore le point de mire : c'est là que les relégués y ont été déposés au commencement de l'année 1887, par le steamer la *Ville de Saint-Nazaire*.

On devrait savoir pourtant qu'il y a fort peu de terre cultivable dans l'ile, et que la relégation y est sans avenir. Qu'importe ! l'occasion a paru bonne à certains esprits fort peu soucieux des idées de justice, quand il s'agit des indigènes, pour essayer de les refouler encore.

épousant Hortense il n'en aurait pas. Il résista donc à toutes les avances d'Hortense, aux insistances de la famille, disons mieux, de toute la tribu qui voulait ce mariage. Mais le refus de Guillaume fut tel qu'il ne laissa plus d'espoir. Quelques jours après, spontanément, il partait pour Lifou où il se maria.

Qu'on juge alors de l'état d'Hortense ! Elle ne songea plus qu'à donner sa démission et à se retirer. Dans son affolement, elle convoqua le 22 avril 1882, une grande réunion des Tithérés, et en leur présence elle déclara renoncer à son mariage avec Guillaume. Personne ne s'y trompa.

Le lendemain 23 avril, Hortense convoqua les Tithérés et les Ti Va-Ouérés, c'est-à-dire, la tribu entière. En présence de tous, elle abdiqua et passa le titre de chef à Ti-Abel qui, tout ému, ne put prononcer qu'une parole : « J'accepte mais qu'Hortense reste avec nous. » Voilà l'homme venu à la réunion sans savoir ce qui allait se passer et qu'on ose représenter comme conspirateur. C'est trop fort !

Finis coronat opus. Enfin, l'auteur de la brochure triomphe. Une main complaisante lui a ouvert un tiroir secret d'où il a pu retirer une lettre de son héroïne qu'il cite avec une complaisance marquée. Comment ! vous, docteur, vous n'avez pas su diagnostiquer ce produit du cerveau malade d'une femme blessée dans ses plus chères affections, d'une femme qui parle et ne veut pas qu'on l'entende, sachant bien que la vérité n'est pas dans sa bouche, d'une femme que nous avons vue s'en prendre à tous autour d'elle pour les rendre responsables de son échec matrimonial ?

En terminant nous pouvons affirmer : ni Ti-Abel, ni Alphonse, ni le missionnaire n'ont eu des sentiments assez bas pour faire subir à Hortense les vexations dont elle se plaint, pas plus qu'ils n'ont été les instigateurs du départ de Guillaume pour Lifou.

Il serait facile de donner sur tous ces points des preuves détaillées ; mais, je le répète, ce n'est pas ici le lieu.

Ce que nous venons de dire doit suffire pour venger provisoirement les droits de l'histoire.

On vit bientôt arriver dans l'île un géomètre qui durant plusieurs mois braqua ses instruments sur les réserves indigènes pour y tracer de nouvelles lignes cadastrales. En janvier 1888, une Commision fut nommée qui devait émettre son opinion pour donner du poids aux résolutions prises. Comme fruit de tous ces travaux il en résulta une épée de Damoclès, à plusieurs lames, suspendue sur la tribu.

Par suite, un arrêté ne tarda pas à paraître enlevant d'un trait de plume, aux indigènes ce qu'ils avaient de mieux dans le peu qui leur restait : et voilà comment se trouve récompensée toute une vie de dévouement au service du gouvernement français depuis qu'ils se sont donnés librement à la France.

Citons ici un trait de courage remarquable. Un homme mêlé aux affaires administratives, et, partant, bien au courant du plan de campagne conçu, jugea opportun de prendre, à sa façon, la défense des indigènes. Il rédigea un long rapport bien documenté qu'il fit imprimer dans un Bulletin de Société Savante de Paris. La presse locale reproduisit cet article qui à Nouméa comme à Paris produisit un grand effet. (1)

De son côté, le chef Abel réclama contre les sévères mesures de l'arrêté. Sa réclamation tomba heureusement sous les yeux d'hommes franchement libéraux et justes qui rendirent à la tribu de l'île des Pins, sur les terres qui leur restaient, les droits qui leur avaient été reconnus lors de la prise de possession. L'avenir dira si, en fin de compte, c'est la justice qui aura le dernier mot. Ainsi se terminait cette page écrite il y a dix ans.

Or, aujourd'hui, nous voyons se réaliser, ce que nous avions prévu. A la fin de l'année 1899 et au commencement de l'année 1900, la fameuse épée est de nouveau mise en branle. Elle place, elle déplace, elle replace à volonté les bornes limites toujours en refoulant l'indigène. S'il réclame, sans merci, on le cerne de plus près.

Le voyez-vous ce malheureux indigène assis sur un rocher pleurant sa terre et sa case. Ah ! c'est que le passé et le présent

(1) On pourra voir ce document à la fin du volume.

sont pour lui une leçon. Il entrevoit les nouveaux dangers du tronçon de la fatale épée qui reste encore suspendue sur sa tête.

CHAPITRE IV

Promenade aux Hypogées. — Hypogées de la forêt. — Hypogées du littoral. — Abris sous roches. — La roche qui fume. — Hypogées sous-marins. — La langouste y fait sa demeure. — Récit émouvant.

L'abrégé historique que nous venons de donner sur les habitants de l'île des Pins nous a montré certaines agglomérations de familles classées sous un nom patronymique, et formant comme autant de petites sous-tribus. Nous avons pu les suivre se transformant petit à petit par la force des événements et arrivant à ne former qu'une tribu sous un seul chef.

Ces familles, en entrant dans cette espèce de confédération, ont-elles perdu leur indépendance à tous les points de vue ? Ce serait une erreur de le croire. Sans doute, il y a pour elles obligation de payer l'impôt et d'obéir au grand chef. Mais chacune d'elles conserve ses privilèges, quand il s'agit de religion.

Le vrai culte du Néo-Calédonien est celui des ancêtres. Mais chaque famille a les siens ; elle garde religieusement leur nom ; elle en est fière, elle y a confiance. Aussi a-t-elle son lieu de sépulture et son foyer pieux pour les sacrifices à offrir à leurs mânes. C'est l'objet le plus inviolable de la propriété, et il est inouï que jamais il y ait eu empiètement d'un voisin sur cette demeure.

A la grande île, les indigènes cachent leurs morts dans un

bois fourré et ce bois devient le lieu sacré à jamais pour la famille. A Kougnié les habitants ont trouvé des sépulcres taillés dans le roc par la nature et ils ont su les mettre à profit. Cela nous amène à dire un mot sur la formation du sol et sur les grottes de l'île en général.



On peut considérer le centre de l'île comme un gros bloc de minerai de fer; mais la circonférence, qui peut varier en largeur d'un à quatre kilomètres, revêt tous les caractères des îles madréporiques du Pacifique: grottes, crevasses et abris sous roches s'y rencontrent à chaque pas.

Parmi ces grottes, il en est de vraiment remarquables et qui varient de forme et de position. Dans l'une, on entre de plain-pied, sans aucun obstacle; dans l'autre, il faut monter comme en chambre haute pour pénétrer dans les contours; dans une autre enfin, il faut descendre comme dans une cave profonde où un demi-jour suffit à peine à guider les pas; ailleurs, c'est l'entière obscurité, on ne saurait y entrer sans flambeau. Quand on visite ces lieux funèbres, on est toujours pris d'un certain malaise, surtout quand on sait que l'on marche à côté d'ossements humains, ou en face de crânes qui montrent les dents aux visiteurs. A la lueur blafarde du flambeau qui s'éteint et se rallume dans les mains du guide, on croit voir tour à tour la grande salle d'un château en ruine, une vaste nef d'église avec ses chapelles. De la voûte descendent comme des lampes suspendues, des stalactites de grandeur et de forme variées. A droite et à gauche du sol, s'élève le travail fantaisiste des stalagmites. Très variés aussi s'expriment les sentiments des visiteurs. « Voici un tronc d'arbre, dit l'un, avec son écorce rugueuse; voici le piédestal d'une statue, » dit l'autre; un troisième a cru voir la statue elle-même, le tout en grossière ébauche d'ailleurs. Pour un autre, c'est une table d'autel; il approche et trouve un lit de cadavres On sent le besoin de communiquer ses impressions pour se convaincre qu'on est encore avec les vivants. Tout en nous

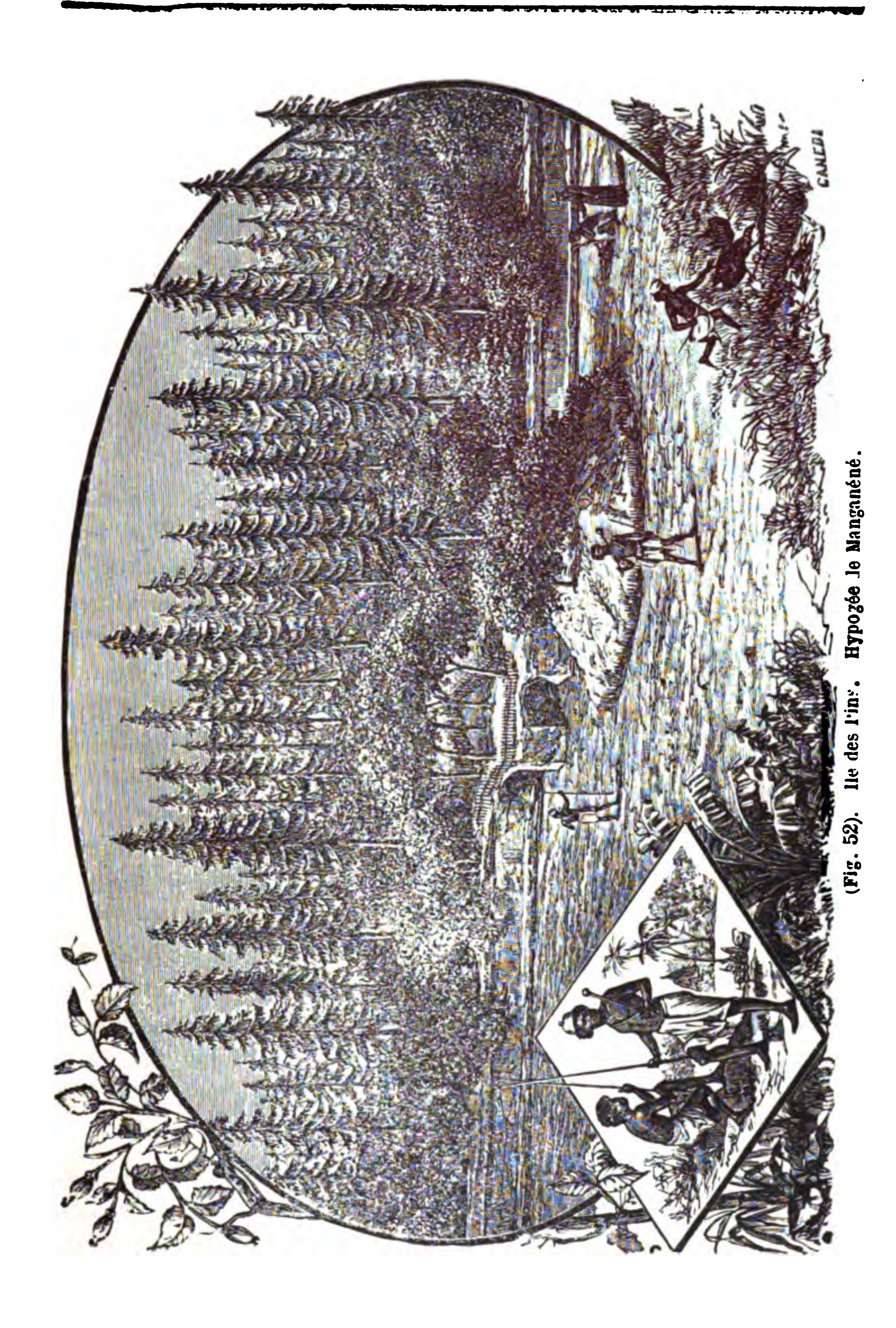
livrant à cette variété fantastisque d'objets qui captivent les gens, n oublions pas de regarder à nos pieds si nous voulons éviter une pierre qui glisse, une mare d'eau, un casse-cou quelconque.

Sortons un instant de ces lieux obscurs comme pour retrouver l'air, la lumière et un peu de soulagement. Ce moment de repos est d'autant plus nécessaire que nous sommes loin d'être au bout de nos courses dans ces étranges souterrains.

Après avoir visité rapidement la zône boisée du pays où se trouvent les grottes que nous venons de décrire, descendons au rivage. Là, nous trouvons des hypogées en grand nombre, sous l t forme d'abris sous roches. C'est le travail des érosions lentes mais continues des vagues de la mer.

Descendons encore sur cette plage madréporique laissée à sec par la marée. Nous y rencontrerons, de distance en distance, des gorges et des caves dans lesquelles l'eau de mer se précipite et rebondit avec un bruit sourd qu'on dirait venir du centre de la terre. Dans ce genre, je tiens à signaler ce qu'on appelle dans le pays, la *roche qui fume.* C'est une caverne resserrée, qui se prolonge jusque sous la roche du littoral, dans laquelle se trouve une fissure aboutissant à la surface du sol. L'eau qui s'y engouffre ne trouvant pas assez d'espace pour revenir et poussée par un nouveau flot, sort par la fissure comme un jet de vapeur qui se volatilise pour retomber en pluie. Le filet d'eau qui sort par cette ouverture s'élève plus ou moins haut, selon la force du vent et de la vague. Chaque fois qu'on passe à côté de la roche qui fume, on attend avec impatience la saillie de ce jet d'eau intermittent.

Descendons encore plus bas dans la partie toujours immergée. Là nous voyons d'autres grottes dont les dimensions varient comme les décors intérieurs. Si tout parle de mort dans les grottes de la forêt, ici tout est vie. On a appelé, avec raison, les curiosités qui s'y montrent, *les merveilles de la mer.* Qui n'admirerait ce corail vivant, aux formes et aux couleurs les



(Fig. 52). Ile des Pins. Hypogée le Manganéné.

plus variées? Les poissons de toutes grandeurs, aux écailles les plus nuancées, s'y meuvent. La langouste, si belle, tant par ses formes originales que par la bigarrure qui recouvre ses anneaux, en fait son habitation de prédilection. Le gourmet qui savoure la chair de ce crustacé, est loin de penser au danger que court quelquefois l'indigène qui cherche sa proie dans des réduits obscurs.

Voici deux faits d'assez récente date, auxquels je ne puis penser sans éprouver une pénible impression:

Les indigènes ont deux manières de pêcher la langouste: ici ils plongent en plein jour dans des cavernes pleines d'eau; là, ils les poursuivent au flambeau dans l'obscurité de la nuit ou dans les flaques d'eau des cavernes obscures. Or, un homme d'un certain âge descendit un jour dans une de ces cavernes tortueuses pour y faire la pêche au flambeau. Il n'eut pas la prudence de mesurer sa torche combustible avec la longueur de la route souterraine qu'il avait à parcourir. Tout à coup son feu vient à s'éteindre et le voilà dans l'obscurité la plus complète. Il cherche son chemin et ne le retrouve pas. Il se heurte à droite et à gauche, sans découvrir la moindre lumière, sans retrouver d'issue. La marée monte, la caverne s'emplit d'eau. Il plonge à plusieurs reprises pour chercher un passage, il gratte les rochers. La fatigue, la peur, un trop long séjour sous l'eau lui prédisent sa fin prochaine. Après tant de péripéties, tout à coup le jour se fait, il se croit sauvé; mais, en arrivant sur la grève, il s'évanouit. Le sang lui sortait par la bouche et par le nez. Enfin il revint peu à peu à la vie, se promettant bien d'être plus prudent à l'avenir.

Quelques années après, un jeune homme partit en plein jour pour la pêche des langoustes. Selon l'usage, il plonge dans une caverne où ces crustacés abondent. S'étant un peu attardé pour faire plus ample provision, il se sent pressé par le besoin d'air. il remonte donc à la hâte; mais il se trouve arrêté par les pointes de corail, car il s'est trompé d'ouverture. L'amour de la vie lui

fit faire un effort suprême. Il parvint ainsi à se dégager ; mais il avait la poitrine et le dos largement sacrifiés par les aspérités des récifs. Si l'ouverture avait été un peu plus étroite, il restait pris comme entre les dents d'un requin. Quelle mort !

Cette digression, pour n'être pas un pur hors-d'œuvre, peut servir à nous prouver que, si un nouveau soulèvement de rivage se produisait, nous serions en possession d'une nouvelle série de grottes souterraines. Il suffirait que la pluie entraînât les sables qni obstruent les avenues et donnât, par le suintement, soit au dôme, soit au sol, les formes capricieuses dont nous avons parlé plus haut.

Revenons maintenant dans la forêt et suivons les principaux hypogées de l'île.

CHAPITRE V.

Hypogée de Ouamagni. — Hypogée de Toupo. — Divers Hypogées.

La grotte de Ouamagni mérite d'être visitée : nous pouvons y entrer sans crainte : car elle a été dépouillée de tout ce qui autrefois aurait pu en rendre l'approche dangereuse : j'entends les dépouilles des morts qu'on y déposait.

En quittant la grande route circulaire de l'île et après avoir traversé quelques broussailles, nous voilà en face de l'entrée de cet hypogée. A première vue ne dirait-on pas qu'on a sous les yeux le vaste portail d'un monument antique ? (Voir la gravure page 287).

Ce portail est comme frangé par de nombreuses stalactites

de formes les plus variées. Cet aspect saisit et charme à la fois le visiteur, et l'obscurité qui s'annonce lui promet des mystéres qui l'attirent. On y entre de plain-pied. Tout aussitôt se fait admirer le gracieux ruisseau qui, après avoir traversé une petite plaine, vient rouler mollement ses eaux sur les sables de la grotte et va se perdre dans les dernières crevasses du fond. Avançons. — Nous voici comme sous la voûte d'une vaste église, sculptée sans finesse mais non sans originalité. Avançons toujours, sans nous laisser intimider par l'obscurité du lieu. Encore quelques pas et le jour se fait. On dirait qu'il nous vient comme par un vitrail du chœur. Illusion ! c'est un fragment de la voûte qui s'est effondré; par la lumière qui en descend, nous pouvons pénétrer du regard les recoins des derniers contours de ce vaste monument élevé par la nature.

Autrefois c'était un lieu sacré, un hypogée fort vénéré des familles qui en étaient propriétaires. Dans les alentours on remarquait plusieurs lieux de sacrifices. Ces cimetières ont été dévastés par les étrangers venus dans l'île; ils en ont fait un lieu de plaisance. En effet, aujourd'hui la grotte d'Ouamagni est le but d'une riante promenade pour le voyageur qui visite les curiosités de l'île. Une table a été dressée sous ces voûtes et sur le bord du ruisseau. On n'aurait donc qu'à apporter quelques vivres pour y passer une journée charmante.

Les hypogées de nos anciens païens étaient ordinairement cachés et quelquefois placés fort loin dans les bois. Telle la grotte de Toupo qui est située à quatre ou cinq kilomètres du village. N'étant plus visitée par les prêtres de la famille, devenus nos néophytes, nous avons eu beaucoup de peine à la découvrir. Nous voici enfin en face d'une muraille qui s'élève perpendiculairement. Elle peut avoir de huit à neuf mètres de hauteur. La main de l'homme n'est pour rien dans sa construction : elle a été faite telle quelle par la nature. Vue à l'extérieur, on pourrait



Fig. 53. Ile des Pins. Une grotte.

la comparer à une vieille forteresse mutilée par le temps ou démantelée par l'ennemi. Le sommet est couronné de fougères, d'arbustes toujours verts et ses anfractuosités sont recouvertes de mousses.

Si nous regardons cette bizarre construction, le côté gauche nous apparaît comme cerclé par les branches adventives d'un banian, qui descendent serrées de haut en bas. A droite, les lianes, enlacées dans les branches des arbres, tombent gracieusement jusqu'au sol. En avant se trouve un épais fouillis de broussailles. Nous avons été obligés d'en faire un abatis pour permettre à l'artiste de prendre notre dessin. (Voir page 281).



Portons nos regards sur ce dessin. A gauche, nous voyons des indigènes qui montent par un sentier plus ou moins praticable. Suivons-les par la pensée et, comme eux, frayons-nous un passage entre ces lianes enchevêtrées. Nous arrivons ainsi péniblement à l'entrée d'une chambre haute. Nous suivons un couloir étroit, fort peu commode ; nous franchissons une ouverture plus étroite encore et nous voici enfin dans l'appartement principal. Quelle surprise ! quel ravissement ! Personne n'ose parler ; on se trouve tout à coup environné d'ossements humains. Le dernier mort qui y a été déposé a tout le bas du corps momifié.

On est en face d'un cimetière, fort cultivé autrefois par les évocateurs de la famille. Les nombreux bois, suspendus aux parois en ex-voto, en font foi. Le plus long, curieusement sculpté, a été fixé là pour obtenir des ancêtres puissance et autorité en faveur du grand chef de l'île. A quelque distance de la grotte, nous avons découvert la pierre taillée en jade, que les évocateurs roulaient dans leurs mains pour faire mourir un ennemi. Cet hypogée se trouve dans les bois, dans la partie nord de l'île.



Dans la partie sud de l'île on voit encore un autre hypogée remarquable. On y descend comme dans une cave, toujours un flambeau à la main pour visiter ses couloirs et ses vastes chambres. Ce cimetière recevait autrefois les morts de la famille Ti Verkougni. Il a été visité et fouillé par les déportés, lors de leur séjour à l'Ile des Pins.

Il existe encore un grand nombre d'autres hypogées qui, quoique moins spacieux, n'en sont pas moins sacrés. Quelques-uns ont été fermés et abandonnés, soit par l'extinction de la famille, soit parce que la famille a jugé bon de changer le domicile de ses morts ; ce qui, du reste, arrive rarement. Parcourons-en quelques-uns avec nos guides expérimentés.

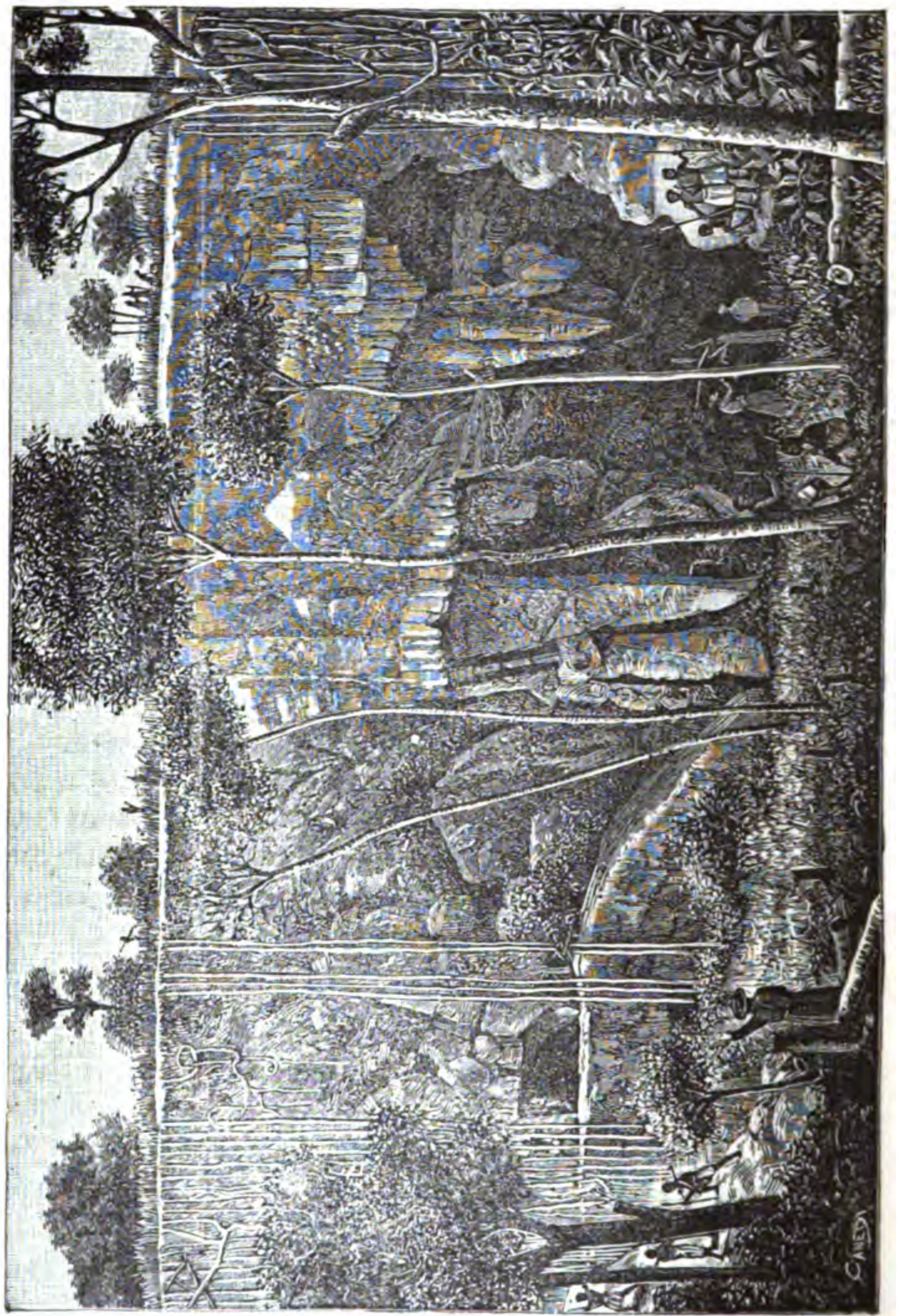
Non loin de l'établissement de la Mission, les travailleurs d'un champ d'ignames levèrent un jour une pierre qui les embarrassait, et ils mirent à découvert l'entrée d'une grotte. Un enfant y descendit et annonça qu'il y avait là des ossements humains. Il en rapporta un bracelet qui n'avait pas la forme des autres connus dans l'archipel. Celui-ci est rond et uniforme dans toute sa circonférence, tandis que le bracelet commun est plat, évasé et inégal dans sa largeur. Aucun homme vivant n'a eu connaissance de cet hypogée, ce qui en accuse l'ancienneté.



Entrons dans un autre de date plus récente. De chaque côté et dans tout le prolongement de l'hypogée on voit des étages évidés naturellement, sur lequel reposent des ossements mais pas de crânes. En sortant, un vieillard nous indique la place où l'on rangeait les crânes ; on venait faire en face les prières et les offrandes aux ancêtres. Cet hypogée avait été trop visité par les étrangers. Nous n'y avons trouvé ni pierres sacrées, ni bois ou ex-voto des grottes.



Voici encore un hypogée que mes guides appellent Iguéré. C'était le cimetière de la famille Ti-Kouré. Mes conducteurs se



(Fig. 54). Ile des Pins. — Hypogée de Toupo.

sont refusés à descendre avec moi dans cette grotte sacrée et assez spacieuse. Ils affirment et paraissent convaincus que tous ceux qui y descendent sont pris de folie ou de surdité. J'ai pu non sans peine en déterminer un à m'accompagner pour leur montrer l'inanité de leurs craintes.

On me conduit ensuite dans un bois, où s'offre à mes regards une série d'excavations sous roches, remplies d'ossements. C'est là qu'on déposait jadis les membres de la famille des chefs d'Ouro. Nous visitons ensuite un autre abri sous roche où se trouvaient les crânes des morts de la même famille. A côté de ces crânes nous avons pu recueillir un bracelet, objet prisé qu'on dépose auprès des restes des ancêtres. En face, nous avons vu les débris de marmites qui servaient à faire cuire les vivres qu'on offrait aux morts. C'était un lieu de prière pour la pêche et pour la guerre.

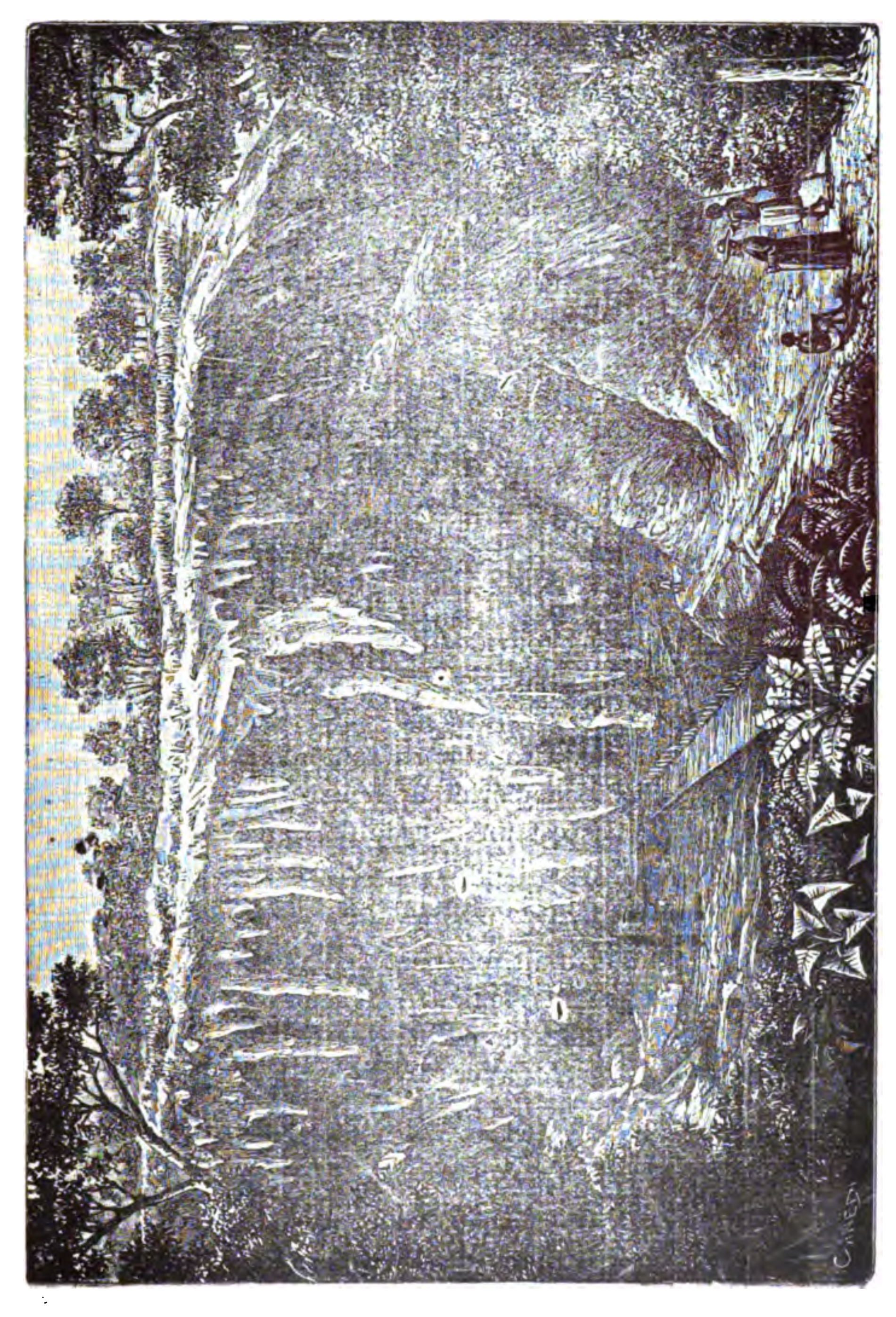


Les récits les plus merveilleux et les plus légendaires s'attachent à un autre hypogée, nommé *Ko-me-mere*, ce qui veut dire : « qui tue les oiseaux. » On assure que tous les oiseaux qui passent sur la grotte tombent morts. « En preuve, disent les indigènes, regardez la poussière du sol : n'est-elle pas pleine d'os d'oiseaux ? » Je regarde ; c'est vrai, on peut en ramasser de tout petits à pleine main. Je regarde encore et je m'aperçois que ce sont des os d'une même espèce, la petite chauve-souris, qui hante les grottes et qui a dû mourir là de vieillesse ou mangée par d'autres oiseaux de nuit. On assure encore que la grotte conservait les corps qu'on y déposait et que les déportés en avaient enlevé de très bien conservés. En fouillant les recoins de l'hypogée, j'ai pu me convaincre de la vérité du fait, en découvrant certains fragments de corps humains, encore recouverts de leur peau desséchée. Mais rien de merveilleux dans cela. La porte étant ouverte à ses deux extrémités, le courant d'air a dû naturellement favoriser et activer la dessiccation.

Voici une grotte assez exiguë et d'un caractère nouveau, vu les singuliers souvenirs qui s'y rattachent. Elle porte le nom de grotte de Kouaouété (gravure page 277). Le paysage est fort pittoresque. Dans ce coin de l'île solitaire et silencieux, tout porte l'esprit vers le mystérieux et le surnaturel. Aussi y avons-nous trouvé de nombreux souvenirs sacrés. Pour arriver à cette grotte nous marchons sur une plage de sable blanc, lavée deux fois par jour par les eaux de la mer et bordée de chaque côté par une forêt de pins colonnaires.

L'imagination des naturels avait vu dans ces îlots, à marée haute, un gros serpent, appelé *Manguéméné*, qui fréquentait la grotte. Un jour, le reptile changea de peau et de son enveloppe sortit un être mythique, qui n'était ni homme, ni esprit de l'homme. Il avait pourtant le *facies* humain, mais avec les articulations renversées ; il portait les coudes au dedans des bras et les genoux à la place des jarrets. Il avait de petits pieds et les yeux derrière la tête. Les uns affirmaient avoir remarqué sur le sable la trace de son pied, d'autres prétendaient l'avoir entendu siffler ; mais il n'était pas donné à l'œil de l'homme de le voir.

Cet être mystérieux était l'objet d'un culte analogue à celui qu'on offrait aux mânes des ancêtres. La famille Ti-Koïe en avait toujours gardé le monopole. Quand les membres de cette famille se proposaient d'aller à la pêche, ou formaient le projet d'un voyage sur mer, ils composaient un paquet avec certaines herbes, dans lesquelles ils mettaient un petit serpent d'eau, ils trempaient le paquet dans l'eau de mer, buvaient quelques gorgées et demandaient que le vent fût favorable, la mer tranquille, la pêche bonne. Dans le même but, ils plaçaient auprès de la grotte, comme offrande, des ignames ornées de plumes d'oiseaux. Au retour du voyage ou de la pêche, ils venaient encore offrir du poisson pour se rendre le génie favorable. A deux pas de la grotte se trouve un petit rocher couvert d'arbustes vivaces. Tout voyageur qui visite ce lieu pour la première



(Fig. 55). Ile des Pins. - Grotte de Ouamagui.

fois doit suspendre aux branches une offrande afin d'écarter les malédictions du génie. Aussi ces arbustes sont-ils couverts de souvenirs de ce genre.

CHAPITRE VI.

Lieu de sépulture. — Reposoir des crânes. — Emplacement des sacrifices. — Places choisies pour les reposoirs des crânes. — Bois des hypogées. — Leur symbolisme.

Nous pourrions faire le tour de l'île et, à proximité de chaque village, nous trouverions l'hypogée de quelque grande famille avec le merveilleux qui s'y rattache. Mais cette promenade serait bientôt monotone. Nous bornerons donc ici notre description des hypogées, pour parler des lieux qui y sont annexés. L'annexe aux hypogées est un lieu de prière et de sacrifices. Voilà pourquoi l'indigène l'appelle dans sa langue *ko viare* (pour prier), *ko-tsitéré* (pour l'offrande).

Par ce qui vient d'être dit, on peut conclure que l'hypogée sacré a trois compartiments : le lieu de la sépulture des ancêtres, le reposoir de leurs crânes et enfin le lieu des sacrifices. Ce dernier se confond souvent avec le reposoir des crânes ; du moins est-il toujours à proximité. Le prêtre de la famille, qui est ordinairement l'ancien, l'homme important, peut adresser les prières aux ancêtres partout : à l'hypogée, au reposoir des crânes, à l'endroit pour les sacrifices, quand les cérémonies l'exigent, c'est-à-dire quand ce sont des prières solennelles. Il peut même prier partout avec le secours de ses amulettes. Les amulettes ne sont-elles pas un composé de cheveux, de dents et autres objets provenant de leurs morts, associés à diverses

plantes consacrées pour la famille? Il peut donc par ce moyen se mettre partout en rapport avec les ancêtres quand les circonstances le demandent.

L'étude de l'hypogée serait défectueuse, si l'on n'insistait pas sur le lieu des sacrifices. Au centre de ce lieu sacré, un arbuste est planté et cultivé avec soin. C'est dans tous le même bois. A côté du *dracœna* sacré, se trouve le foyer avec des marmites et des pierres pour faire cuire sous la cendre la nourriture réservée aux morts. Nous y avons trouvé aussi des pierres sacrées servant de *medium* aux évocateurs dans leurs prières, et des bris de pierres.

Les priants n'ont pas tous les mêmes privilèges. Telle famille a son lieu sacré pour faire la pluie; telle autre pour faire briller le soleil et attirer ses rayons bienfaisants sur les fruits de la terre. Une autre opère pour obtenir une bonne récolte d'ignames, Celui-ci pour que la tribu réussisse dans une guerre. Celui-là veille sur les pirogues qui vont affronter les vagues de la mer. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les spécialités. Des familles ont le monopole de plusieurs pouvoirs réunis.

On place souvent le *Ko-tsitéré* (lieu du sacrifice), dans une position propice à la faveur qu'on veut obtenir. Ainsi, pour avoir bonne pêche, on établira le reposoir des crânes des ancêtres près du rivage, en face de la grande mer, ou encore dans les îlots du large, pour que l'esprit des ancêtres puisse suivre de plus près les pêcheurs dans leurs excursions.

S'agit-il d'obtenir une bonne réussite, ou une pluie favorable contre la sécheresse, on établit le lieu de la prière dans un bois à proximité d'une plaine destinée à la culture. Tel est l'abri sous roche de Kanénéré, dont nous allons parler. (Voir gravure page 291).

Dans une de nos excursions, nous suivions tranquillement la lisière d'un bois auprès duquel se trouvait une plantation d'ignames. Tout à coup mon cicérone noir disparaît, puis il revient. Il a l'air triomphant. Il me conduit en face d'une roche,

dans l'anfractuosité de laquelle sont abrités quatre crânes bien rangés. Quelle n'est pas ma surprise de voir, un peu en avant, en face des crânes, une pierre taillée, d'environ 0 m. 25 de longueur, nouvellement posée sur des feuilles de fougère encore vertes! Nul doute, l'évocateur était là en exercice. Peut-être même l'avions-nous dérangé, et à notre approche n'aurait-il pas gagné le fond du bois? Malgré nos recherches, nous n'avons pu le découvrir. Nous avons dû nous contenter d'emporter la pierre en témoignage. Le dessinateur a relevé, d'après nature, ce gracieux paysage, déparé par la présence de crânes grimaçants qu'on ne peut regarder sans éprouver une pénible impression. (Voir la gravure page 291).

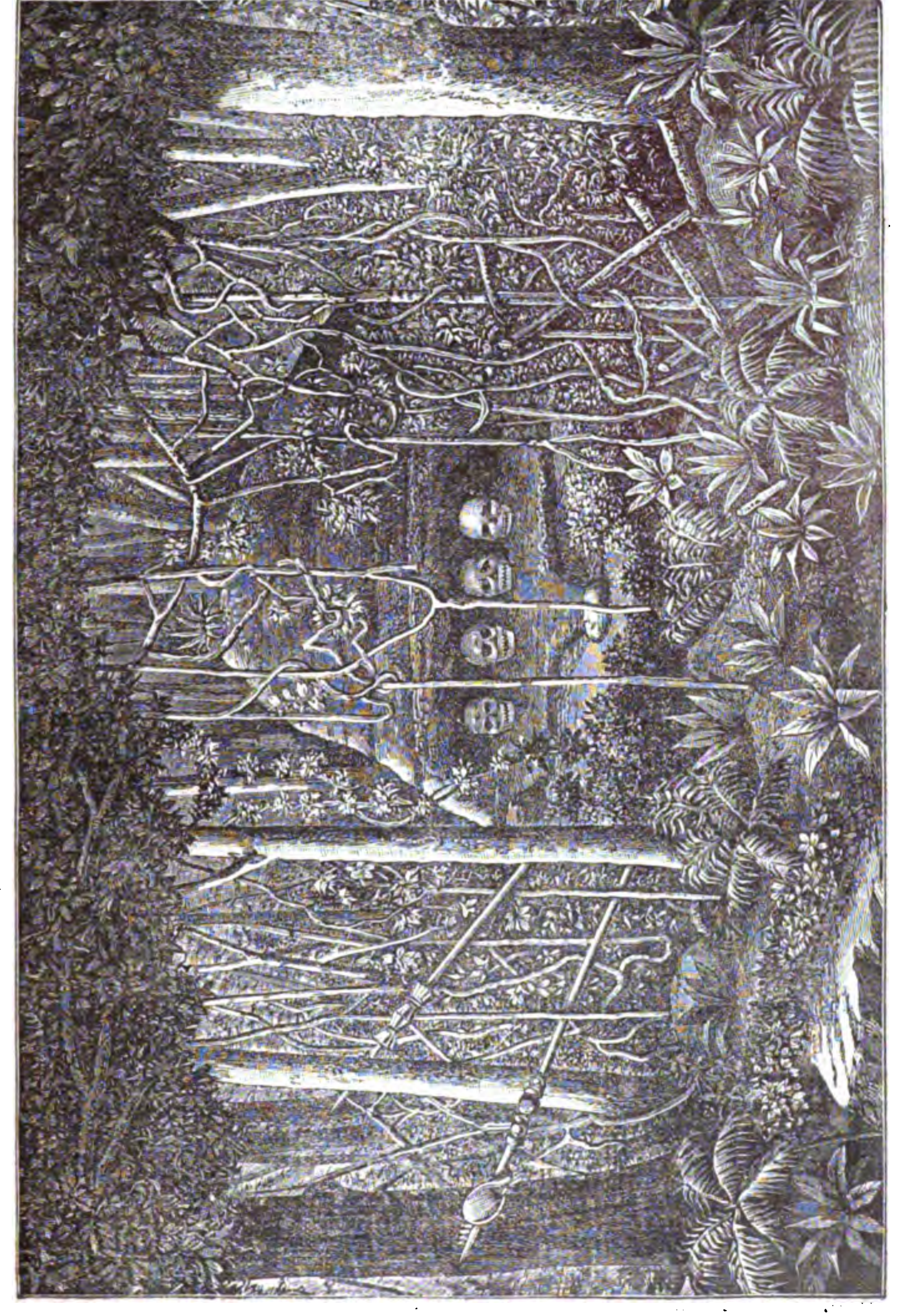
Dans un autre bois, non loin d'une grotte pleine d'ossements, nous découvrons une crevasse recélant deux crânes recouverts d'une grosse pierre ponce. On nous assure qu'on venait y prier malicieusement pour éloigner les poissons des eaux de la mer du voisinage.

Nous appelons bois des hypogées, les bois choisis et travaillés que les familles en deuil prennent soin de fixer dans les grottes servant de sépulture aux morts, comme aussi au reposoir des crânes.

Ces bois sont de simples perches de différentes grandeurs, grossièrement sculptées, souvent badigeonnées de plusieurs couleurs, portant au sommet de gros coquillages, et sur la hampe des banderolles d'étoffe canaque.

Celui qui fixe le bois à l'hypogée se propose d'obtenir une faveur pour lui ou pour les siens. Quelquefois il vise le chef, la gloire et le bonheur de la tribu. En les fixant il formule son désir, sa prière. Et comme il ne peut rester toujours à l'hypogée ce bois, ainsi posé, redira, d'une façon permanente, aux mânes des ancêtres les vœux des survivants. De leur côté, les membres de la famille se rappelleront, en les voyant, ce qu'ils peuvent espérer de la puissance des âmes de ceux qui ne sont plus.

Le symbolisme qui règne partout dans les usages de nos



(Fig.56). Ile des Pins. — Kanenere. Abri sous roche.

indigènes a aussi son emploi dans les bois des hypogées. Un bois dur figure la force; un autre qui domine par sa longueur les bois déjà fixés auprès des morts exprime le vœu que la famille soit plus considérée que les autres, que tel chef jouisse d'un plus grand crédit que tel autre chef, et soit assez fort pour renverser tous les projets de ses compétiteurs. Ce bois, plus élevé, que les autres sollicite encore la gloire et l'influence de la tribu sur toutes les autres tribus. Le dessin page 291, donne une idée exacte de la forme de ce bois. La planche représentant le reposoir des crânes de Kanénéré, met sous les yeux la manière dont on les fixe aux parois des hypogées.

CHAPITRE VII.

Pierres sacrées. — Leur spécialité. — Manière de s'en servir. — Pierres à noms propres. — Pierres brisées.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot sur les pierres sacrées. Leur emploi se fait ordinairement avec un grand appareil de cérémonies capables par leurs longueurs de lasser les plus patients.

Nous ne ferons donc que signaler les principaux actes qui se rapportent directement à la pierre,

Nous possédons la collection des pierres dont nous allons parler.

1e *La pierre de la famine.*

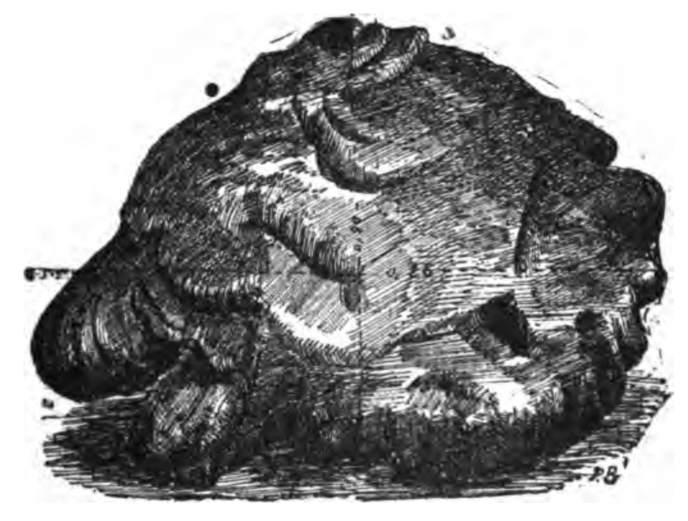
Nos indigènes ont une pierre à laquelle ils attribuent la propriété de faire alternativement la famine ou l'abondance

dans le pays. Cependant on l'appelle la pierre de la famine par la raison que l'évocateur opère principalement dans une intention intéressée, pour affamer les hommes de la tribu.

Cette pierre est en jade poli ; sa place naturelle est au cimetière d'où elle tire sa vertu. L'évocateur veut-il opérer, il se rend au lieu où est la pierre, la découvre et la frotte avec des plantes convenues : de plus il badigeonne de noir par moitié. Après cela, il creuse un petit trou en terre pour y cacher la partie noircie de la pierre. Il formule alors sa prière, demandant aux ancêtres que rien ne prospère plus dans leur pays. Si, par hasard, le maléfice atteint son but, l'évocateur ne tarde pas à voir des messagers auprès de lui apportant des cadeaux et demandant que la famine cesse. Alors le priant frotte de nouveau la pierre, l'arrose avec une certaine eau, la retourne, mettant en terre ce qui était à découvert, et il demande aux ancêtres de vouloir bien rendre l'abondance.

2° *Pierre de la folie.*

La pierre de la folie est une pierre brute. Nos païens ont la prétention de s'en servir pour faire produire des actes de folie à



Pierre de la folie.

un individu. Cette pierre a sa place marquée comme les autres dans les lieux sacrés. Le possesseur qui veut s'en servir se munit

des branches d'un bois spécial, il s'approche de la pierre et la frappe à coups redoublés demandant aux esprits qu'un tel soit pris de folie, qu'il cherche dispute à ses voisins, qu'il ne paraisse en public que d'une manière inconvenante, en un mot, qu'il se rende insupportable à tous. Quand il jugera à propos de le remettre dans son état naturel. il lui fera boire une certaine eau et la raison doit lui revenir.

3° *Pierre des cocotiers.*

Elle est toute chargée de rayures noires qui figurent des feuilles de cocotier. Les insulaires se servent de cette pierre, à la façon ordinaire, pour obtenir bonne récolte de cocos, fruits si utiles aux indigènes.

Ils ont aussi une autre pierre symbolique qui a la forme d'un jeune coco étiolé. Ils s'en servent pour maudire une plantation de cocotiers Dans ce but ils frictionnent la pierre dans le cimetière avec certaines feuilles de plantes. ils vont ensuite faire un trou au pied d'un cocotier, ils y déposent la pierre et la recouvrent en demandant que tous les arbres de cette plantation soient stériles.

4° *Pierre de l'arbre à pain.*

Pour faire fructifier l'arbre à pain, ils ont deux pierres imitant, l'une le fruit rudimentaire qui sort à peine de la branche et l'autre figurant le fruit à sa maturité. Quand la saison arrive et que le travail de la sève fait sortir le fruit de la branche, ils vont chercher la petite pierre et, après les prières et formalités d'usage, ils l'enfouissent au pied d'un de ces arbres. A cette condition on obtient de fixer les jeunes fruits à la branche et d'éviter le coulage. Quand les fruits paraissent fixés et de bonne venue, il faut les faire grossir. Alors ils vont chercher la grosse pierre pour remplacer la petite au pied de l'arbre, et, quand les fruits sont arrivés à maturité, on les rapporte toutes les deux au cimetière.

5° *Pierre pour les ulcères.*

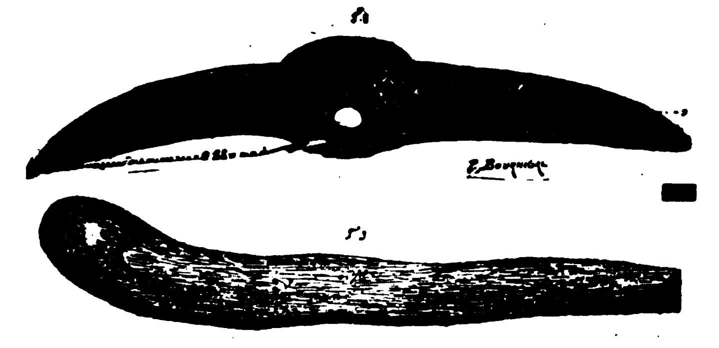
Ils ont la prétention de pouvoir affliger un ennemi de l'horrible plaie des ulcères. Ils ont à cet effet une pierre appelée *la pierre des ulcères.* Elle a sa place au cimetière sous un abri construit pour elle. Cette pierre est brute et elle a un trou vers le milieu. L'évocateur qui veut s'en servir dresse un petit foyer pour le recevoir. Il allume dessous un feu avec certains bois désignés par le coutumier, il passe et repasse dans le trou de la pierre qui représente les ancêtres : « pour qu'un tel soit couvert d'ulcères ! » Il remet ensuite la pierre dans son petit réduit jusqu'à ce qu'un autre maléfice en réclame un nouvel emploi.

6° *Pierre pour faire mourir.*

Nous possédons trois pierres qui ont appartenu à différentes familles. L'une en jade a la forme d'un double épissoir et doit coûter beaucoup de travail d'exécution (fig. 1). Les deux autres sont des pierres schisteuses taillées, dont l'une ressemble à une



pioche avec un trou au centre (fig. 2), et l'autre à un sabre de gendarme (fig. 3). Ces pierres sont traitées toujours dans le but très malveillant de faire mourir son semblable. Toutes les



cérémonies qui s'y rattachent sont enveloppées du plus grand mystère. Aussi ce n'est pas sans peine que j'ai pu obtenir quelques détails.

Voici la manière de procéder:

L'opérateur prend un panier en joncs, place dans ce panier des feuilles d'arbres déterminées par le coutumier. Il suspend la pierre à l'ouverture du panier en la fixant légèrement par les deux extrémités; il pose ensuite transversalement une autre petite pierre oblongue, rugueuse, dans l'échancrure de la pierre, dans le trou de la pierre, et au-dessus de la pierre. Il va ensuite suspendre le panier à un arbre pour que le vent puisse facilement l'agiter et provoquer le frottement de la petite pierre sur la grosse.

Celle-ci représente le cœur de la victime désignée à la mort, lequel en vertu du frottement, se trouve rongé par l'esprit malfaisant. Cette opération se fait avec un grand appareil préliminaire pour l'offrande et le sacrifice. Préalablement, il faut faire la pêche au mulet. Le mulet est le seul poisson admis dans ces sortes de sacrifices. On y voit figurer aussi une espèce de banane qui par le fait devient sacrée, et que personne ne doit manger sans s'exposer au maléfice. Pour la circonstance on prépare beaucoup de vivres. L'évocateur en mange un peu et laisse le reste pour les esprits.

7° *La pierre du soleil.*

Deux pierres en forme de disque, taillées et percées d'un trou, composent ce que les indigènes appellent la pierre du soleil, *Vu-gni,* c'est-à-dire la pierre pour obtenir une grande sécheresse. Dans leur forme nous pouvons lire sans peine leur symbolisme. Cette pierre, quand elle ne fonctionne pas, et elle fonctionne rarement, a sa place marquée dans un lieu sacré où nulle main profane ne viendra la toucher. Veut-on s'en servir, l'évocateur arrive avant le jour avec ses offrandes de vivres aux ancêtres dans le lieu où elle repose. Sa mission ici est d'exciter le soleil. Aussi est-il là de grand matin, attendant que l'astre se lève. Au moment où il paraît sortir des eaux, le prêtre saisit la pierre par le côté opposé au petit trou; de l'autre, il tient un

bois enflammé, il en rapproche aussitôt la pierre, et il passe et repasse dans le trou le charbon ardent ; il formule sa prière en disant : « J'allume le soleil pour qu'il mange tous les nuages qui sont dans l'espace et dessèche notre terre, afin qu'elle ne produise plus »

Après les cérémonies, qui sont longues, on remet la pierre du soleil dans son lieu et place.

8° Pierre pour la pluie.

Quand la sécheresse était excessive et que les plantations languissaient dans tout le pays, le chef faisait venir chez lui l'évocateur pour la pluie; il lui faisait de riches présents : des perles par exemple, ou autres objets prisés; et il lui intimait l'ordre d'agir pour obtenir de bonnes ondées du Ciel. La cérémonie, dans cette circonstance, est imposante. Tous les membres mâles de la famille y prennent part.

On commence par orner le lieu du sacrifice; on l'entoure d'une palissade; on apporte une grande provision de vivres qui doivent être offerts aux ancêtres dont les crânes sont là, bien rangés sur une même ligne. En face des crânes l'évocateur fait placer une rangée de marmites dans lesquelles on verse une eau préparée. Il fait ensuite apporter une série de pierres sacrées, arrondies ou ayant la forme d'un crâne. Chaque pierre sera frottée avec les feuilles d'un arbre désigné et humectée avec le suc qu'on en tire. Après cette cérémonie, chaque marmite reçoit une pierre. Vient ensuite une longue série d'invocations aux ancêtres qui peuvent se résumer dans celle-ci : « Nous vous prions de nous aider afin que notre pays se relève et vive de nouveau. L'évocateur tient à la main une branche; se laissant alors saisir par l'inspiration, il monte sur un arbre déterminé par le coutumier. Il plonge son regard vers l'horizon, pour y découvrir un nuage, si petit soit-il. A peine l'a-t-il aperçu qu'il crie, il agite en tous sens sa branche d'arbre afin de faire monter le nuage dans l'espace. Il étend ses bras à droite, à gauche, dans le but d'élar-

gir le nuage et de lui faire cacher le soleil. Vient ensuite le repas du sacrifice. Si la pluie tombe à courte échéance, la réputation de l'évocateur grandira, et il pourra parcourir tous les villages en triomphateur et recevoir partout de nouvelles richesses.

9° *Pierre pour la navigation.*

Un vieux d'une tribu de Lifou, donna un jour aux *Ti-Kougniés*, une petite pierre qui devait leur être utile pour la navigation. C'est une pierre travaillée, ayant la forme d'un bois de pirogue. L'évocateur peut s'en servir, ou pour le bien, ou pour le mal. Veut-il procurer une heureuse navigation, il place la pierre en face des crânes des ancêtres, l'ouverture en haut. Veut-il faire échouer une pirogue ennemie, il retourne la pierre, et met l'ouverture sur le sol. Il fait les invocations voulues aux ancêtres et leur offre la part des vivres qu'il a eu soin de préparer.

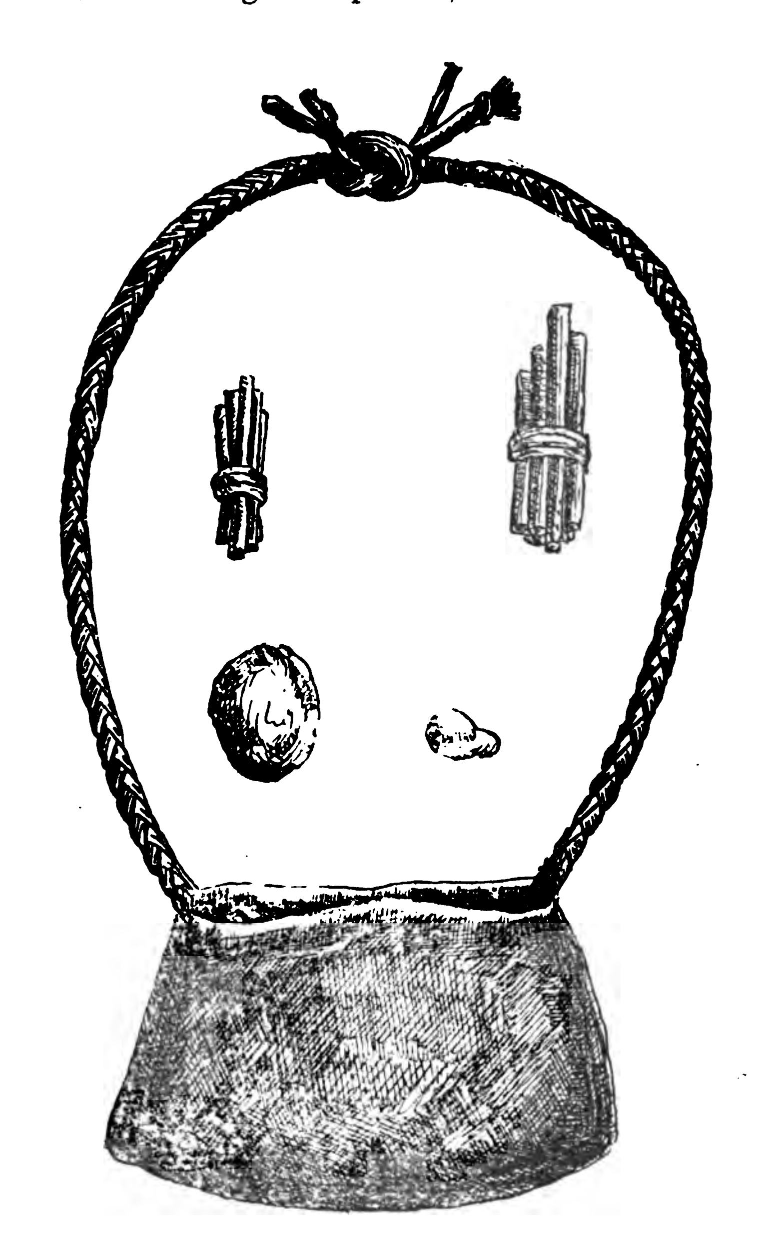
10° *Pierre pour la guerre.*

Dans nos première notes sur la tribu de Bélep, nous avons parlé longuement des pratiques superstitieuses qui étaient d'usage au moment de la guerre. Un vieil évocateur, qui avait la spécialité de la guerre, m'apporta un jour un petit sachet contenant deux pierres et deux petits paquets de certains bois.

Après les prières d'usage au cimetière paternel, il emportait cette composition sur le champ de bataille dans le but de se préserver des traits de l'ennemi.

Dans une autre circonstance, le chef de l'île des Pins me remit un bois creux, bien travaillé, bien orné pour l'espèce. Cette pièce qui avait la forme d'une pirogue servait d'écrin à un long chapelet de perles. Ces perles étaient recouvertes de certaines herbes et de cheveux de vieux évocateurs, le tout soigneusement enveloppé. Cette composition servait à obtenir des pronostics sur la réussite d'une expédition guerrière. L'évocateur qui voulait s'en servir devait le déposer dans un petit panier et

suspendre le panier dans un coin de sa case. A l'approche d'une expédition, il devait agiter le panier ; si le lien résistait sous l'im-



pulsion de sa main, bon signe ; mais, si le lien se cassait, il eût été imprudent de s'aventurer dans l'entreprise.

11° *Pierre pour la pêche.*

La pêche chez nos indigènes est, sans contredit, le plus important des moyens de se procurer des vivres. Aussi que de pierres à l'adresse des ancêtres pour les intéresser à toutes les entreprises de la pêche ! Chaque espèce de poisson a sa pierre sacrée. Ces pierres sont conservées au cimetière dans de grandes valves de coquilles. L'évocateur qui veut s'en servir prend la pierre, la badigeonne en long de plusieurs couleurs : il broie dans sa bouche certaines feuilles d'arbre, et souffle sur la pierre en l'humectant de sa salive. Après cela, il dresse la pierre en face des crânes des ancêtres, prononçant la formule ordinaire : « Aidez-nous afin que nous soyons heureux à la pêche. »

Dans les offrandes du sacrifice, on peut apporter des bananes, des cannes à sucre, du poisson ; jamais de taros, ni d'ignames. Après la pêche et le repas du sacrifice, on couche la pierre à sa place et on la recouvre respectueusement.

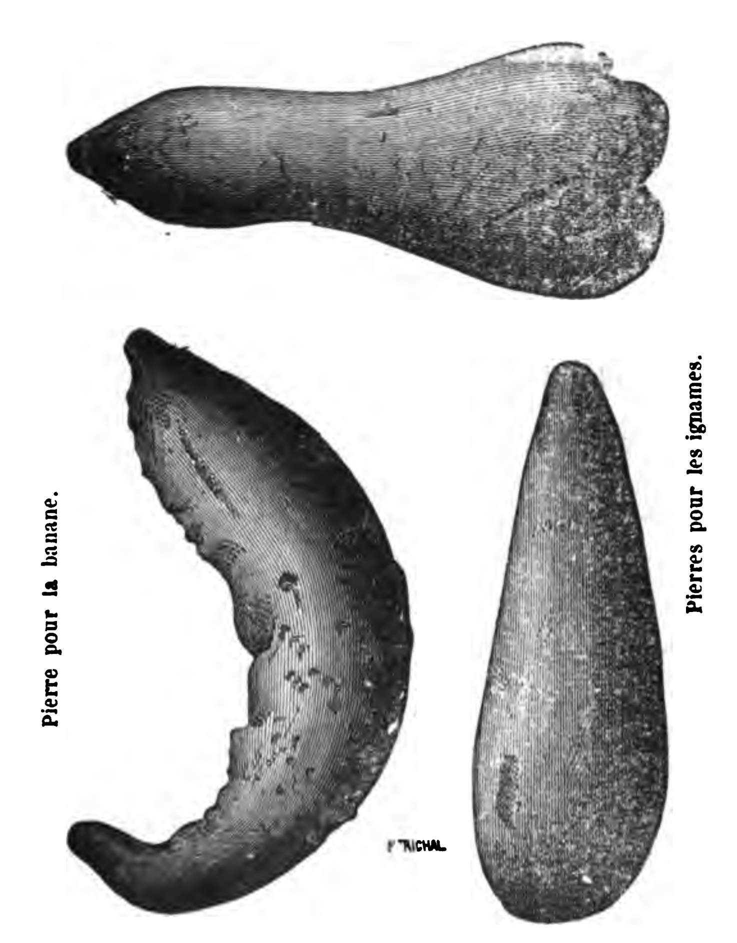
Un homme veut-il acheter le droit d'agir sur tel poisson pour l'attirer dans son filet ? Il doit en faire la demande à l'évocateur. Celui-ci broie dans sa bouche les feuilles d'un certain arbre et souffle en crachant dans celle du demandeur qui doit avaler. C'est à cette condition qu'il reçoit l'inspiration pour tout ce qui concerne la pêche du poisson qu'il convoite.

12° *Pierre du taro.*

Elle a la forme d'une molette et son emploi est pour la fructification des taros. Elle a sa place comme les autres auprès des restes des morts. L'évocateur qui veut en user se rend au lieu des sacrifices et frotte, selon l'usage, la pierre avec certaines herbes. Il fait ensuite ses prières et ses offrandes. Le champ ayant été préparé, il apporte la pierre et l'enterre révérencieusement à l'une des extrémités de la plantation. Il ne la rapportera au cimetière qu'après la récolte. Le procédé est à peu près le même pour faire fructifier une plantation de bananiers.

13° Pierre de l'igname.

Pour ce qui concerne la plantation d'ignames, récolte d'honneur chez les indigènes, nous en avons parlé assez longuement pour qu'il ne soit pas besoin de nous y arrêter ici. Mais, comme



Pierre pour la banane.

Pierres pour les ignames.

nous avons trouvé un nombre relativement grand de pierres sacrées destinées à l'igname, nous croyons devoir faire observer que plusieurs familles s'honorent du privilège de faire pousser le précieux tubercule. Telle famille opère pour avoir des ignames de grande dimension ; telle autre famille affirme son pouvoir pour le succès d'une espèce déterminée. Et comme il y a

beaucoup d'espèces d'ignames, nous avons trouvé un grand nombre de pierres symboliques qui offrent les rugosités ou le poli des diverses ignames qu'elles représentent. Sans nous arrêter aux procédés de détails, qui varient. nous pouvons dire que les indigènes sont d'accord sur les points principaux, la préparation de la pierre, l'offrande et la formule des prières.

La préparation de la pierre consiste à la déposer auprès des crânes des ancêtres, à répandre sur elle certaines eaux et à l'essuyer avec certaines feuilles d'arbres avant d'aller l'enterrer sur le champ d'ignames. L'offrande se compose d'ignames et de poissons préparés sur le lieu du sacrifice. L'évocateur en mange un peu et offre le reste aux morts en disant : « *Ko tsitéré mé kou noté*, voici notre offrande pour que la récolte d'ignames soit bonne. »

14° *Pierre pour attirer la sardine.*

Pour attirer le fretin au rivage, ils ont un *medium* fort curieux : c'est une pierre ovoïde enveloppée dans une quantité de petits rameaux secs. Veut-il s'en servir ? le prieur va la déposer au cimetière. Là il fixe une perche dans la terre, retire la pierre de son enveloppe et place le tout au pied de la perche. (Voir gravure page 37).

Le fétiche.

Ce curieux fétiche (voir page 250), était manipulé à la façon des autres pierres dans les cimetières, comme médium auprès des esprits pour attirer la prospérité dans la tribu.

Les pierres brisées.

Outre les pierres déjà mentionnées nous pourrions en signaler bien d'autres soit :

La pierre à figues pour obtenir que les figuiers de la forêt se chargent de fruits ;

La pierre du serpent ou du lézard destinée à faire entrer ces malfaisants reptiles dans le corps d'un ennemi qu'on veut faire mourir.

Ajoutons que certaines pierres jouissent d'une réputation très étendue et portent des noms propres :

La pierre *Manda* venue de Lolonn, si recherchée des chefs pour assurer le succès dans la guerre.

La pierre *Téaregop* manipulée avec tant de soin pour donner la prospérité aux champs d'ignames.

La pierre *Paditsaboui* ou pierre de l'émaciation, talisman pour mettre les esprits vengeurs aux trousses des voleurs non connus afin de les faire mourir de consomption.

Arrêtons ici nos citations n'espérant pas pouvoir les signaler toutes.

Il me parait bon pourtant de terminer ce sujet par une remarque qui peut avoir sa valeur dans une étude de mœurs.

Je veux parler des pierres brisées, recueillies dans les cimetières, où à proximité, auprès du *dracœna sacré.*

Nous avons déjà vu nombreuses manières d'exprimer le deuil dans les familles quand la mort leur enlève une personne chère. Le bris des pierres est un nouveau mode qui exprime l'intensité du deuil et la dignité de la personne qu'on pleure.

De fait, voici un homme influent, riche en objets de valeur à leurs yeux — casse-tête de parade, colliers et ceintures en boucles de jade, bracelets, on casse tous ces objets et on dépose les fragments auprès du cadavre ou sous la tête du mort. C'est dire par là, qu'un homme puissant a été ravi à la tribu. Si cet homme est évocateur, possesseur de pierres sacrées on les brise pour faire sentir que son prestige s'est évanoui par la mort.

Ne trouvons-nous pas dans les cimetières du monde civilisé le fond de cette pensée exprimée par des colonnes symboliques artificiellement brisées disant au visiteur : ici reposent les cendres d'un homme dont la mort a brisé l'avenir.

Après ce que nous venons de dire, il nous sera facile de comprendre que ces bris de pierres réclament une place marquée dans la collection des pierres intactes et toutes ensemble procla-

meront, à leur manière, certains usages accrédités chez ces peuplades.

Les amulettes.

Un mot sur les amulettes. Disons-le en terminant, autant il y a de maladies, autant il existe de remèdes superstitieux pour les conjurer. De là ces compositions diverses que les uns portent suspendues à leur cou, que d'autres tiennent cachées dans leurs cases, sous la toiture ou vers le seuil de la porte. Outre les amulettes en usage dans les maladies, il en est d'autres, déjà signalées dans cette étude de mœurs, qui ont pour objet la guerre, la navigation, la pêche, les cultures, l'union et la prospérité des familles, etc., etc., etc.

CHAPITRE VIII.

Concordance de la religion des Néo-Calédoniens avec celle des Hindous, des Chinois et des anciens Grecs et Latins. — Déduction qui s'impose. — Conclusion.

En étudiant les mœurs des Néo-Calédoniens, nous avons pu nous convaincre qu'ils n'entreprenaient rien sans faire un acte de religion. Ils agissaient ainsi, soit pour écarter les malheurs dont ils se croyaient menacés, soit pour obtenir les faveurs qu'ils convoitaient.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer brièvement leurs croyances et leurs pratiques religieuses avec les croyances et les pratiques des peuples les plus civilisés de l'antiquité. Nous serons frappés des points de ressemblance. Déjà nous avons fait observer le rapprochement qui existe, à certains points de vue, entre les usages des Néo-Calédoniens et les usages juifs.

Nous n'en parlerons plus ici. Nous nous bornerons à établir des points de ressemblance entre les croyances des Néo-Calédoniens et celles des Hindous, des Grecs et des Latins.

Les Hindous et les Chinois ont cru jusqu'à nos jours que les morts avaient une seconde vie qui ne les séparait pas complètement des vivants. Les Grecs et les Latins étaient convaincus, eux aussi, que ce qui restait de l'homme après la mort habitait sous terre, non loin des lieux de sépulture où ils aimaient à recevoir les prières et les offrandes des vivants, et en retour étendaient sur eux des regards protecteurs. Chaque famille avait son tombeau, et auprès de ce tombeau, ses ancêtres invisibles, mais présents. Nul étranger ne devait y être enterré. Chez les Grecs, en avant de chaque tombeau de famille, était un lieu destiné à préparer les aliments devant être offerts aux mânes. Les Latins avaient aussi un lieu de ce genre appelé *Culina*. Les Hindous offrent également le *Praddka* à leurs morts. Le foyer sacré en l'honneur des morts doit être alimenté par un bois reconnu sacré. Quelquefois même les rites exigent un feu obtenu par le frottement de deux morceaux de bois. Or, nous trouvons toutes ces pratiques chez les Néo-Calédoniens.

Chez les Grecs et les Latins, oubliait-on d'offrir aux mânes les repas sacrés prescrits par l'usage, les morts sortaient de leurs tombeaux et frappaient l'homme vivant de maladie, le sol de stérilité. Telles sont aussi les croyances et les craintes des Néo-Calédoniens.

Les Grecs et les Latins rencontraient-ils un tombeau sur leur route? ils s'arrêtaient pour dire: « Toi qui es sous terre, sois nous propice! » Les Calédoniens, en passant près d'un cimetière, s'arrêtent et suspendent à un bâton ou à une branche d'arbre, un fragment de leur turban, de leur écharpe, un objet quelconque pour se rendre les morts favorables.

Chez les Grecs et les Latins, cette religion de famille n'avait pas de rituel commun. Chaque famille avait son *modus agendi*.

Nulle autorité n'avait le droit d'intervenir dans ses actes religieux. Chaque famille avait ses cérémonies particulières et

secrètes. Au prêtre seul, qui était toujours le père de famille, appartenait le droit de les interpréter et de les transmettre. C'était un bien de famille. Nous avons vu même indépendance, mêmes droits, mêmes réserves chez le père de famille calédonien, quand il s'agit d'exercer sa religion.

En poursuivant cette étude comparative, nous pourrions ajouter à ce que nous venons de dire de nouveaux points de similitude assez frappante pour arriver à cette conclusion rationnelle : Toutes ces différentes races d'hommes vivant à des âges si divers et dans des contrées si éloignées les unes des autres n'ont pu se communiquer leurs croyances, ni tomber ainsi d'accord par un pur effet du hasard. Donc il faut admettre qu'elles ont eu primitivement un berceau commun, d'où les hommes ont emporté les mêmes croyances que rien n'a pu détruire à travers les âges.

De plus, nous devons considérer les peuples qui nous occupent, comme dégénérés. Mais qui pourrait compter le nombre de siècles qu'ils ont dû traverser pour tomber dans l'affaissement moral où nous les trouvons, et ils ne pourront que descendre plus bas si la religion et la civilisation, se donnant la main, ne viennent les arrêter sur la pente et leur donner une poussée en sens inverse. Ici se pose le problème. Ces peuples sont-ils aptes à recevoir utilement cette poussée bienfaisante ? Les uns nient, leur opinion paraît plus intéressée que sérieuse. Nous nous affirmons, en admettant toutefois que la poussée ne soit pas trop brusque. A l'appui de notre affirmation nous avons signalé en eux des aptitudes qui les mettent au rang des hommes raisonnables et, partant, capables de regagner, au moins en partie, ce qu'ils ont perdu.

Nous sommes donc convaincu que le Néo-Calédonien peut, par une éducation bien comprise, s'élever à un degré de civilisation qui en ferait un auxiliaire utile pour la colonisation. Mais pour rendre ce secours durable, il serait nécessaire de favoriser l'esprit de famille et tous autres moyens de conservation pour cette race.

Telle a été, du reste, la manière de faire de la France, chaque fois qu'elle a abordé une plage pour y propager son influence civilisatrice. Si quelquefois, à son insu, certains agents ont agi à l'encontre de ses vues, on ne tardait pas à voir se former dans la Métropole, des Comités dans le but de réagir, de faire rendre justice aux indigènes et d'assurer par là la sécurité des colons.

En terminant, nous sommes heureux de pouvoir, dans cet ordre d'idées signaler ici le *Congrès international de Sociologie coloniale*, qui doit se tenir à Paris, du 6 au 11 du mois d'août 1900, et de citer quelques extraits du remarquable rapport de M. Leseur sur le programme de ce Congrès.

Après avoir parlé de l'engagement pris par les Puissances de veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence il ajoute :

« Démonstrations significatives et qui, malgré le démenti que « certains faits ont paru leur donner, n'en ont pas moins, au « point de vue de l'histoire morale de la colonisation, une portée « considérable. Elles sont la condamnation de cette politique « de destruction et d'asservissement qui a été, pendant des « siècles, la politique suivie par les peuples colonisateurs à « l'égard des natifs de leurs colonies. Elles sont l'aveu que, pour « être d'une civilisation plus ou moins attardée, ces populations « indigènes n'en sont pas pour cela en dehors du domaine du « droit, et que, de la part des Puissances colonisatrices, c'est « seulement par un juste sentiment et une exacte observation « des devoirs envers ces races inférieures, que peuvent se justifier « ces faits de conquête brutale qui sont le plus souvent l'acte « initial des entreprises coloniales....

« Il est incontestable que la condition essentielle de la pros- « périté d'une colonie, c'est que l'ordre y règne d'une manière « absolue. Ce n'est qu'autant qu'ils trouvent dans ces terres « lointaines une sécurité complète que des colons européens « consentent à s'y établir, que des capitaux européens consentent

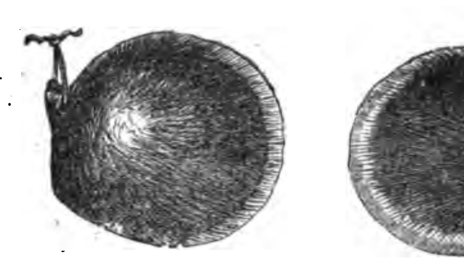
« à s'y engager. Comment réaliser cette sécurité des per-
« sonnes et des biens? Faut-il chercher exclusivement dans
« l'intimidation et dans l'emploi de la force le moyen d'assurer
« l'ordre de la part des populations indigènes?

« On peut concevoir un système — et je m'abstiens à des-
« sein de toute allusion pratique — qui investit les Administra-
« teurs des pouvoirs les plus étendus, les transforme en autant
« de despotes créant des peines, les infligeant directement à
« leurs administrés, sans se soucier autrement de ne les faire
« porter que sur les véritables coupables. De pareils procédés
« ne risquent-ils pas d'aller contre leur but? N'est-il pas à
« craindre qu'un pareil arbitraire dans la répression n'éveille
« chez les indigènes des ressentiments dont les colons européens
» seront à l'occasion les malheureuses victimes?.............

....

« Si les races inférieures ont le respect de la force, elles ont
« aussi, développé parfois beaucoup plus qu'on ne le croit, le
« sentiment de la justice. Etre ferme, mais juste, telle est la
« pensée constante dont toute métropole devrait s'inspirer dans
« ses relations avec les natifs de ses colonies. Et c'est dans cet
« esprit de justice que doit être résolue une des questions les
« plus délicates que soulève la présence d'un élément indigène,
« parce qu'on y trouve aux prises les intérêts contraires du natif
« et des colons, la question de savoir comment concilier le res-
« pect de la propriété indigène avec les besoins et les nécessités
« de la colonisation. »

APPENDICES



APPENDICE I.

CHANTS DE GUERRE.

I

LE CHEF DE TOUHO.

Le chef de Touho était chez lui occupé à débroussailler les alentours de sa case, jetant les débris d'un côté, jetant les débris de l'autre. Il se disait : « Que ferais-je pour manger de la chair, car j'en ai bien envie ? Je vais faire un lacet pour les oiseaux. »

Il se couche, et le matin, il se met à tresser de la corde. Son lacet achevé, il le prend et va le tendre, vers le soir, sur un figuier. Il le laisse là, descend, prend du feu et va dormir dans sa case. Il dort, dort jusqu'au jour, se lève, visite son lacet et trouve deux roussettes prises ; il monte sur le figuier, les détache, leur casse les ailes et les pattes et les jette en bas ; il descend, les ramasse et les porte à sa mère. Sa mère prend aussitôt une pioche (*un pieu*) et va arracher deux ignames et deux taros ; elle enveloppe les deux roussettes, les met dans la marmite, et la voilà en train de cuisiner, soufflant la vapeur pour voir si c'est cru, soufflant la vapeur pour voir si c'est cuit. La cuisson achevée, elle sert le tout. Il y a une roussette pour le chef de Touho, et l'autre pour sa mère, une igname et un taro pour le chef de Touho, une igname et un taro pour sa mère. Ils mangent, ils mangent tout. Ils prennent du feu et vont dans leur case où ils dorment jusqu'au jour. Le chef de Touho se lève et va voir son filet....

« — De qui est cette histoire ? A qui s'adresse ce récit ?

« — C'est l'histoire du chef de Tendo qui s'est pris au filet. »

Le chef de Touho se dispose à monter, mais, en voyant le captif. il se cache, il a peur.

« — Oh ! oh ! dit-il, qu'y a-t-il là-haut ? Est-ce une divinité ? Qu'est-ce ? »

Celui qui est pris au lacet lui adresse la parole : Viens, viens ici. »

« — Je n'ose, dit le chef de Touho, j'ai peur. »

« — Viens, te dis-je, ne vois-tu pas comme il est facile de monter ? Ne crains pas, viens me débarrasser. »

Le chef de Touho monte et le dégage du lacet.

Celui-ci, se sentant libre, le saisit et se cramponne sur ses épaules.

« — O mon père ! ô mon père ? s'écrie aussitôt le chef de Touho invoquant les mânes de ses ancêtres, quel va être mon sort ? Je suis saisi de crainte. » Il pleure.

« — Qu'as-tu à pleurer ? Cesse tes lamentations, descends et rendons-nous au village. »

Il descend avec son fardeau sur les épaules. Arrivé au pied de l'arbre, le chef de Touho, poussant un long soupir :

« — Descends, dit-il, et marche comme nous. »

« — Non, je ne descendrai pas ; je veux rester ici, par la raison que tu m'as tendu un piège. »

Le chef de Touho s'avance vers le village ; sa mère le voit venir, elle l'attend ; elle aperçoit le génie sur ses épaules.

« — Que portes-tu là sur ton cou ? dit la vieille.

« — Hélas ! je n'en sais rien ; je l'ai trouvé dans mon lacet, il s'y est pris.

« — Et que vas-tu faire ?

« — Je ne saurais vous dire, il ne veut pas descendre.

« — Est-ce possible ? As-tu quelque chose à manger, que je te fasse ta cuisine !

« — Que me demandez-vous là, dit le chef de Touho, et

comment voulez-vous que je mange, j'ai trop peur de celui qui est assis sur mon cou.

« — Je ne veux pas qu'il mange, dit le génie ; quant à moi, je suis disposé à manger ; prépare ma nourriture. »

La vieille se met aussitôt à faire cuire des ignames et des taros qu'elle sert au génie.

Le chef de Touho, lui, ne mange point, tant il souffre de sa position.

Le génie se met à manger, et l'eau qui tombe de sa bouche coule sur la tête du chef de Touho.

« — O ma mère, dit-il alors avec un ton d'indignation, prenez du feu, allumez-le dans la case ; je vais me coucher, je ne saurais allumer du feu tel que vous me voyez. »

La vieille ayant allumé du feu, le chef du Touho se dispose à se coucher, mais le génie ne quitte point sa place.

« — Oh ! que je suis malheureux ! descends donc et dormons là côte à côte.

« — Couche-toi, je veux dormir sur ton cou, »

Ils se couchent, les voilà pris de sommeil. — Il est minuit, la divinité lâche sa victime en dormant.

Le chef de Touho, se voyant libre, sort à la hâte, laissant le génie dormir dans sa case. Il monte sur un cocotier et va se cacher au sommet. Le jour arrivé, le génie se réveille, regarde autour de lui. « — Où est le chef de Touho ? Où est-il ? Où a-t-il pu aller pendant la nuit ? Ah ! si je le trouve !... » Il sort aussitôt, cherche en haut, cherche en bas, cherche de tous côtés ; il ne découvre point le chef de Touho, qui se cache au haut d'un cocotier. Le génie, voulant étancher sa soif, monte sur le cocotier, monte, monte, monte, s'arrête pour reprendre haleine, monte, monte encore ; le voilà à la cime. Il cueille des cocos à droite, cueille à gauche ; il veut se tourner et il aperçoit le chef de Touho qui se cache. « Te voilà, c'est bien toi que je vois ! Ah ! tu veux m'échapper ! » — Ayant dit ces mots, il se cramponne de nouveau sur ses épaules.

« — Descends, dit-il, allons ramasser ces cocos.

« — Quel fatal destin est le mien, je vais mourir !!! »

Il descend, ramasse les cocos, les écosse, ayant toujours la divinité sur ses épaules.

« — Mon fils, dit la vieille, pourquoi ne casses-tu pas ton coco pour manger ?

« — O ma mère, ma mère ! Comment voulez-vous que je mange ?... Ne voyez-vous pas celui qui est sur mes épaules ? J'ai l'intérieur en feu, je sèche de chagrin.

« — Ah ! il ne veut pas manger, dit le génie ; quant à moi, j'ai faim, apporte ma nourriture. »

La nuit arrive, la vieille prend du feu et l'allume dans la case. Le chef de Toubo va se coucher, portant toujours son fardeau sur ses épaules. Les voilà de nouveau pris de sommeil ; il est minuit, la divinité se dessaisit de sa victime. Ils dorment l'un à côté de l'autre.

Le chef de Touho, se sentant libre, se lève, ouvre sa caisse de richesses, sort sa ceinture de poils de roussette, ajuste son chapeau sur sa tête, prend un paquet de noir de fumée et se barbouille, attache ses belles coquilles à son genou, passe son bracelet. se revêt de son pagne blanc, suspend à son bras l'écharpe d'écorce de figuier, se munit de sa lance et de sa sagaie, sans oublier son casse-tête vert ; il part, il part sans dire adieu à sa mère. Il descend sur le rivage, il court, laissant après lui les terres de sa tribu ; il passe à la nage la rivière Pouanandout et arrive ainsi chez le chef de Ouagap.

« — Chef de Touho, est-ce ton visage que je vois, dit le chef de Ouagap ?

« — C'est bien moi.

« — Qu'as-tu ?

« — Je fuis.

« — Qui fuis-tu ?

« — Je fuis celui...

« — Qui ?

« — Je n'en sais rien, ne serait-ce pas une divinité ?

« — Où l'as-tu trouvé ?

« — J'ai fait un lacet pour les oiseaux ; il est arrivé, il s'y est pris. j'ai été le détacher, et aussitôt il s'est cramponné à mon cou ; je secoue à droite, il ne veut pas tomber; je secoue à gauche, inutile ; je secoue en arrière, impossible. J'ai été me coucher ; à minuit, pendant son sommeil, il s'est détaché ; je suis sorti, j'ai pris la fuite et suis allé me cacher sur le haut d'un cocotier. Il s'est mis à ma recherche, et il n'a pas tardé à me retrouver : je ne puis me dérober à ses poursuites. Je fuis ici à tout hasard.

« — Viens, dit le chef de Ouagap, assieds-toi là, sa mort est certaine s'il arrive jusqu'à nous ; ici, nous sommes intrépides, courageux ; ici, nous savons dépecer un homme. Repose-toi, nous le tuerons quand il viendra. »

A peine sont-ils assis qu'ils voient venir le génie ; il s'avance dans le ciel et paraît en même temps sortir du fond de la mer.

« — Le vois-tu là qui s'approche, dit le chef de Touho ? »

Aussitôt la bravoure du chef de Ouagap s'évanouit et fait place à la crainte.

« — Chef de Touho, dit-il, hâte-toi de fuir, j'ai trop peur qu'il ne me prenne avec toi. »

Le chef de Touho prend la fuite et arrive chez le chef de Baï.

« — Chef de Touho, dit-il, est-ce ton visage que je vois ? Qu'as-tu ?

« — C'est bien moi, le chef de Touho; je fuis celui qui me poursuit.

« — Est-il comme nous ?

« — Je n'en sais rien, ne serait-ce pas une divinité ?

« — Viens, viens ici, il trouvera chez nous le coup de la mort. »

Ils s'asseyent, et aussitôt ils le voient qui s'approche; impossible de dire sa dimension ; une partie de son corps se perd dans les nues, et l'autre dans les profondeurs de l'Océan.

« — Chef de Touho, dit le chef de Baï, cherche un lieu où tu puisses te retirer ; j'ai trop peur qu'il ne me prenne avec toi. »

Le chef de Touho prend la fuite ; il court, il court jusqu'à Kanala.

« — Chef de Touho, dit le chef de Kanala, est-ce ton visage que je vois ?

« — C'est bien moi, le chef de Touho.

« — Qu'as-tu ?

« — Je fuis celui qui me poursuit depuis Touho.

« — Qu'est-ce ?

« — Je n'en sais rien ; ne serait-ce pas une divinité ?

« — Où est-il ?

« — Regarde, le voilà !

« — Assieds-toi, dit le chef de Kanala, nous allons le tuer. »

A peine a-t-il dit ces mots, ils le voient qui s'avance ; sa tête s'élevait jusqu'au ciel, et ses pieds touchaient la terre.

« — Le voici.

« — Chef de Touho, cherche un autre refuge, j'ai trop peur qu'il ne me prenne avec toi. »

Il part, courant ainsi de tribu en tribu, jusqu'à ce qu'enfin il arrive à Maalamoua, la fin du pays (extrémité Sud de la Nouvelle-Calédonie). Il porte ses regards autour de lui pour fuir et se dérober à la fureur de celui qui le poursuit ; impossible, il n'y a plus de terre. Il voit deux jeunes enfants qui se baignent dans la mer, et les deux enfants, de leur côté, l'aperçoivent.

« — Qui êtes-vous, leur dit-il ?

« — C'est nous, disent les enfants.

« — Que faites-vous là ?

« — Nous nous baignons, » — et ils continuent sans faire attention à lui.

Le chef de Touho leur crie :

« — Ah ! indiquez-moi donc un endroit où je puisse fuir, car j'ai bien peur.

« — Et de quoi as-tu peur ? disent les enfants.

« — J'ai peur de celui qui me poursuit.

« — Est-il comme nous ?

« — Je n'en sais rien, regardez-le là-haut qui vient.

« — C'est vrai ; eh bien ! reste-là, quand tu le verras près d'arriver, nous allons plonger dans la vague, plonge après nous. »

Voici le génie qui s'avance avec vitesse ; les deux enfants plongent, le chef de Touho plonge après eux ; ils vont habiter une maison au fond de la mer où ils trouvent le confortable.

Le chef de Tendo étant descendu se tient sur les rochers du rivage, mais il ne peut plonger pour aller chercher sa victime au fond des eaux. Que fera-t-il ? Il arrache deux paquets d'herbes, appelle deux oiseaux et les envoie porter le *mouaran* (signal de convocation). L'un doit passer à l'est, l'autre à l'ouest, pour se réunir à l'île de Poot (extrémité nord de la Nouvelle-Calédonie). Ils ont mission de convoquer tous les oiseaux, absolument tous.

Les deux messagers partent, et tous les oiseaux dociles se réunissent auprès du chef de Tendo qui leur dit :

« Je vous ai appelés pour que vous buviez l'eau de la mer. »

Et tous les oiseaux de répondre : « — Nous sommes à vos ordres. »

Les hérons *(ardea)* commencent aussitôt à boire ; ils boivent, boivent, boivent..., et font descendre l'eau à marée basse.

Les courlieux *(numenius)* viennent à leur tour ; ils boivent, boivent, boivent..., et mettent à découvert les coraux.

Vient le tour des mouettes *(larus)* ; elles boivent, boivent, boivent..., et font descendre l'eau comme aux plus grandes marées.

Vient le tour d'une autre espèce d'oiseaux ; ils boivent, boivent, boivent..., la girouette de la maison paraît.

Une autre espèce d'oiseaux ; ils boivent, boivent, boivent..., l'herbe de la toiture est à découvert.

Une autre espèce d'oiseaux ; ils boivent, boivent, boivent..., le bas de la toiture se montre aux regards.

Une autre espèce d'oiseaux ; ils boivent, boivent, boivent..., les côtés de la case paraissent.

Une autre espèce d'oiseaux ; ils boivent, boivent, boivent..., enfin tout est à sec ; on ne voit plus d'eau autour de la case.

« — C'est fini, dit le chef de Tendo, vous pouvez tous vous retirer ; quant à moi, je vais chercher le chef de Touho pour en faire ma nourriture. Il descend, ceux qui sont dans la case le voient venir ; aussitôt le chef de Touho éclate en soupirs.

« — O malhaureux que je suis ! le voilà qui arrive.

« — Où est-il, disent les enfants ?

« — Le voilà.

« — Et que vas-tu faire ?

« — Ah ! que me demandez-vous là ?

« — Eh bien ! écoute-nous : Quand il viendra t'appeler pour aller dehors, n'y va pas ; dis-lui de venir dans la case. »

Le chef de Tendo arrive devant la porte :

« — Viens ici, dit il au chef de Touho.

« — Que veux-tu que j'aille faire ? Si tu me veux, viens me prendre ici. »

Pendant ce temps-là, les deux enfants se munissent d'une hache et se postent chacun d'un côté de la porte.

Le chef de Tendo se courbe pour aller prendre le chef de Touho, et à l'instant les deux enfants lui coupent le cou ; la tête roule dans l'intérieur de la case, et le corps reste étendu devant la porte.

Observation. — Le commencement de cette allégorie tient l'esprit en suspens ; on ne voit pas trop où le narrateur veut en venir. Aussi, un interlocuteur, interprète des sentiments de la masse, élève la voix et dit : *Diniri* ? « De qui est cette histoire ? » L'orateur annonce alors son sujet et l'expose en détail, toujours sous le couvert de l'allégorie. — Nous connaissons déjà le but qui est d'exciter les tribus à secouer le joug de l'autorité française. A-t-il, par ce procédé, touché la fibre patriotique ? Nous pouvons en juger par l'effet produit sur les esprits et, si les moyens physiques eussent été aussi puissants, la lutte eût pu devenir sérieuse.

Après avoir copié servilement cette pièce dans l'idiome local, la pensée me vint de la lire, un soir, aux enfants et jeunes gens qui étaient à la maison, sans leur en expliquer le sens. Or, tout le temps de la lecture, ils n'ont eu à la bouche que des cris de mort pour le

génie implacable cramponné sur les épaules du chef de Touho. « Tuons-le, perçons-le de nos lances, » disaient-ils sans cesse ; preuve que le récit est bien ménagé pour remuer les passions, porter à la guerre et à la révolte. Mais quand le génie est représenté mangeant sur les épaules du chef de Touho et laissant couler l'eau qui tombe de sa bouche sur cette tête que main d'homme ne doit pas même toucher, les trépignements de l'indignation ont paru à leur comble. Que doit-ce être quand c'est dit par des bardes ou poètes du pays, par ces hommes spéciaux chargés de porter ces allégories à l oreille des masses.

J'ai remarqué encore que nos jeunes gens ont paru très flattés par la description de la toilette du chef de Touho quand il s'échappe, pour la seconde fois, pendant la nuit, et cela sans dire adieu a sa mère. Ce sentiment de leur part montre qu'ils ont leur poésie et qu'ils n'y sont pas insensibles. Cette poésie locale prend de la couleur et se dramatise avec intérêt dans la marche rapide du chef de Touho poursuivi par le géant, dans son entrevue avec les chefs de tribu, et enfin, dans sa merveilleuse descente au fond des eaux.

L'idée de faire boire, par les oiseaux, toute l'eau de la mer, n'est pas mal imaginée, appliquée surtout au chef de ces hommes qui, au nom de la science, ne mettent plus de bornes au possible. Mais qu'importe cètte puissance surhumaine ! Ils attirent le géant dans un guet-apens et lui font donner la mort. Tel devait être, selon eux, le sort du commandant du poste de Balade. La suite ne tarda pas à prouver le contraire ; car, dans les premières tentatives d'hostilité, le second chef de Pouëbo, Hippolyte, se montra comme toujours, dévoué à l'autorité française. Ce dévouement le rendit suspect au parti païen. L'infortuné fut condamné à l'exil, séparé de sa femme et de ses enfants, jeté sur un navire et déposé dans l'île des Pins. Il y mourut quelques mois après.

ANLA TOUO.

Nous donnons ici le texte de ce chant de guerre, en langue canaque dans l'idiome de Bélep.

Mola et man pouémouan, a Ka inaouan oura oura pouart. Mandien ponbon i mindou, mandien ponbon i endo, X To ari, arika : Na tsiamoué ? Na mat i Kaéo. Ne mo ta inaou ouot a mali. Mae. Iambouar o endan, to inae milin alamoui ; miliouan a ga tou pouan. To paé ouot', to tale lan boué ouangui. Nandiet mere tsié lan boué ouangui. To tsiengo, paé nap, tou maeramoua. Maéraet, maé, maé, maeraga, tan. Iambouaroendan, to tsiabié ouot'. To toun bouak anderou, le tinguit'. Iaounda lan boué ouangui, touae bouak a malé ; pouan a élé, pouan a Kalé, mandien lan boué poun. Tsiéng ondoulélé, paélé, ton dilé lene taïamo, nian, tore pa ouaré, te takaélé pouana oubi pouandou, koboué pouandou, noun mali malé, dilendouït la nan dô ka pouët, oubandao mendé, oubandao maïa : iaren a ouïou, di ouen Anla Touo andéït, di ouen nian a andéït ; Anla Touo, oubi poualaït, kaboué poualaït. Ouioulale, ouiou toben. Pae nap la moua mé la maé. Maé, maé, maeraga iambouaro endan

méré kidi ouot'. Toun lémi pouibouik, le tinguit, iaounda lan boué ouangui, touaélé, pouana élé, mélé kalé, mandielendouit le poun ; pa élé dilé len taïamonian, toré pa ouaré, te takaélé pouana oubi pouandou, kaboué pouandou, noun mali malc diélendouit la nando. Pouet, oubandao mendé, oubandao maïa. Iaréna ouiou ka di ouen Anla Touo andéït, di ouen niana andéït ; Anla Touo oubi poualaït, koboué poualaït ; ianc niane oubi poualaït, koboué poualaït ; ouiou lalé, ouiou tobene. Paé nap la moua mé la maé, maéraléga. Iambouaroendane méré tsiabié ouot'.

Diniri ? Tsialangoniri ? Tsialangon Anla Tendo toré tingit na ouot'.

Anla Touo to iambouaroendan mere kidi ouot'. To kidiet namboua tsié na ouot'. Inaou méré ouïanda, ka kidiet : té tsiéomba, to aïaet.

Bouangaio ! ! Da li aguenda ? Da ? Diaoua ? Da menda ?

To poulou ïaïenda : tamé, tamé.

Na aïarounao mé na taï.

Io tamé, io tamé, kidi ouïkaï, ten dalaniet ; kia kio aïa, io tamé touaénao.

Iaounda lan boué ouangui Anla Touo ; to touaet.

Ouombalaet, ton mingui douanon.

Bouangaiomoua tsiaio ! ! Na aïarounao ! !

Ion go endo ? Kouar an go, kouar an go : tsiengo mé di tou nan gouémoua.

Lé tsingo éraga tsi lan boué doua non. Lé tsiour a poun. Bouangaïomoua io tsiengo, ka io taula.

Aï, mé ariguina tsiengo, na tsi éréguen boua io ouot'enao.

Tsiabat Anla Touo, pa et. Nondamé la nian, kidi Anla Toua, to stiouet. Namboua kidi Diaoua sti lan boué doua non. Da ouïmi tsi lan boué doua nom ?

Bouangaio ! ! Aouiou, na touet lanboué ouot, to tinguit.

Ka io tsiamoué ?

Aouïou, anlaalit kiro tou la poun.

Ouagaet: elo, touia ouem mé na pouët ?

Ouagaet : aouïoulio, arigui né mé ouïou na aïaet ouïmi tsi lan boué dou a non.

Ouagaet diaoua : Aiouan méré ondep, pit' a ouen mé na ouïou.

Taïamo pit' a oubi, pit' a koboué, pouéra, mendé lan do. Taou (iaren). Pa ouïou len Diaoua.

Arigiré ouïou Anla Touo, téi an diéran ouïmi tsi la boué doua non.

Te inaou méré ouïou diaoua, or a oué nouan lan boué Anla Touo.

Niandio ! ! ! pae nap, ka pit a la moua mé na anlap, anlaalit ké na pit a nap bouaré tsi lan boué doua non. Te gni go.

Taïamo to pit a nap la moua, oulo la nap. Anla Touo té ta la moua, toma éra diaoua tsi lan boué doua non.

Bouangaio ! ! ! tou maé éré, mé di pé anlap éré.

Io touï ka anlap, né mé anlap é guen lan boué non.

Maéralé, Kaoraït. Tsiangou éré diaoua, ton maengo, ouarabaet.

Anla Touo, to kendia ouïa, nandi diaoua namboua anlap la moua ; kendia lan boué non : tsiéomba la nan kaba nou.

Tan : ïambouara diaoua ; norak : éraliba ? ibiet Anla Touo ? éran bouan témé oua ? Boua tsitsitsiaman ! ! ! To ouïa lan diaoua, to tsiour a mindou, iap, to nondou, to nonda, ka noban, ariguiré kidiet, éra tsiéomba lan boué nou. Namboua tamé péra oundoun éguenda ; kendia lan boué nou ; ta, ta, ta, ta tsi la poualé élen nou, to pouindiourt, tsi la nan kaba ; to péra, péra, péra toben inaou méré pouendet, to kidiet. Erak ! erak ! pouenam ! io tsiombaénao ? To tsi lan boué doua none. Tsingo paenao me di imbin oundoundi oué nou.

Bouangaiomoua ! ! Na mémat.

Tsingo, tsiour a poun, imbin nou : imbin agy, to téaé nou Anla Touo, to tsi lan boué doua non diaoua.

Ari nian : Anla Touo, io kouar a tséou oundoum menda ?

Bouangaio niandio ! ! Na ouïou tsiamoué ? to tsi lan boué doua non, to téï an diéran.

To ari diaoua : mouagniet kiré ouïou, namé mé na oundou.

Bouan : taamoua paé nap, pit a la moua ; oulo la nap. Anla Touo té tou la moua paet. Maé, maéraga Kaoraït. To ouarap diaoua maélé éré.

Iambouar Anla Touo, ka tsi paé kéléran, touaé kélet, to iaren polen bouak, taouiet, inaou, méré oualen, to paé paoup, to tigniet lan bouen ; pa ouimi nouian bœnda, témet, témet, témet ; pa lémi bout, oualé kan ; paé bonbot tiguienda lan bouen ; tébouan douaïot ; pae taït ; tiguiou ponlé ; téraen aïanbi ; padien bou-laïbi ouïmi bounbout ; tsiabat, arigiren pougnaren len nian. To ouandi len Bounou ; te iaou diaot Pouénendou ; té ta len téama Ouagap.

Anla Touo, éramam ?
Nao.
To tsia ?
No tart.
Jo tart torétsia ?
No tart ouïmi.
Tounda ?
Aouïou, taméronda ? diaoua ? taméronda ?
Te paniba ?

Na tou ouot'amali, to ouïa, to tinguit, na touaet, ounda tsi lan boué poun doua non, inaou me na ouak anlaalit, inaou me na ouak anlaalit, inaou me na maé ki bouan, kaoraït, to ouarap, na ouïa, na tart, na tsiéomba lan boué nou ; te iabinao, ka tounao, anlaalit ké na tsiéombaliet ; na tart aïouen éguen.

Anla Ouagap, iotame, tsi léguen, di mé aet, boua tsiougui ak, boua pé ouaria, i mat ak : tsi léguen, di mé aet ékiré pamé.

Inla mé la tsi, noban, la kidiet, to pamé, to tsiabat a la nan dan ouali kiré pamé nan danlat a léguendou.

Ouak Anla Touo : io kidiet érenla ?

To aïaet Anla Ouagap. Ouagaet : Anla Touo, tart, ouali kiré paénao nalem.

To tart a ounda lé anla Baï.

Arirou anla Baï : Anla Touo, totsia éramam ?

Nao Anla Touo, no tart ouimi Kéouénao.

Ibiet ?

Io noban kidiet to pamé.

To abaman ?

Aouïou, éran, diaoua ? da ?

Tamé, tamé, tsi léguen, di mé aet.

Lé, tsi, len kidiet toré pamé. Ouali gnin aouïou, maïat iaienda, maïat iamindou.

Arirou anla Baï : Anla Touo, tart iabin io pan i, na aïa kiré paénao lem.

Taraet, kendia, kendia lan Kanala. Ouïa lé aon la Kanala.

Anla Touo, éramam ?

Nao, Anla Touo.

Io tsia ?

To Kéouénao ouimi touénao lan Touo.

Tounda ?

Aouïou, taméron diaoua ? taméronda ?

O ibiet ?

Io tsi kidiet, o éraléguen.

Tsi mé di aet. Lan kidiet toré pamé, bouan iaïenda, mouen dian, kan imindou.

Iet to pamé.

Anla Touo, tart, iabin ka io pan i.

Taraet, kendia, kendia, te tsiour a Maalamoua té baalane pouémoua : inla méré not, iabin méré tart, méré kendia, anlaalit. Ton kidilé lémi alo, len boïam na oué ; le nonda kidiet. Tiliot ?

Abe.

Ot tounda ?

Aria, bouaben boïam. Ka ariguilé téguénaouliet moua.

Boua ot ! mé na kia, mé na pan ina aïa.

Io aïa enda ?

Na aïaet ouïmi kéouénao léguen.

Ouabaman ?

Aouïou, ot tsi me ot kidiet.

Elo, io tsiour enla, éki io kidiet, abé toup na aout, io toub a mondébé. Lan kidiet bouaré pamé, pamé, pamé. Lémi alo toup : Anla Touo toub a mondélé. La tsi la moua lan bouéro, lan molitou ouélen nali.

Ekiré toumé Anla Tendo to tsiour lan boué bouagn, anlaalit kiré tou la oué. Té namboua pola out, té tililé mouaran ; tondi mali malé, kendia oualaït en Bouérabat, kendia oualaït lan Bouéo. Tsiot bondat Poot, iabin boué mali toben aria moua ki tian, imbié, imbié, imbié. Arirou Anla Tendo : aïouan mé oundoula oué kat. La ari arika : elo.

To namboua oundou kobak : oundou, oundou, oundou, inaou do baralap.

Tsiandou gnok, oundou, oundou, oundou tsiandou tsi karo.

Boun, oundou, oundou, oundou, tsiandou ma la tsiaé tsiran.

Mali mébou poualaït, oundou, oundou, oundou, to koba ton moua.

Mali mébou poualaït, oundou, oundou, oundou, to koba ouadia.

Mali mébou poualaït, oundou, oundou, oundou, to koba out a moua.

Tondié mali mébou poualaït, oundou, oundou, oundou, to koba la pou moua.

Tondié mébou poualaït, oundou, oundou, oundou, to koba diaban.

Mali mébou poualaït, oundou, oundou, oundou, to koba toben aria oué moua lan boué pou moua.

O toben, touï kataï mé natou iabin ouen, endiouliak, Anla Touo. To toumé. La tsi la moua len kidiet toré pamé.

Ouagaet Anla Touo ; bouangaiomoua ! ! O érak to pamé.

Ouagalé lémi alo : ibiet ?

To pamé érak.

Io tsiamoué ?

Aouïou liot.

Ibio, ékiré pamé tondio na pao kia kio touï len, ari méré toumé lem la moua.

To tsiour lan boué pouala moua, ouagaet : io toumé.

No touï mé na tounda ? io pamé paénao la moua.

Lémi alo pa toki tsilé andéït maïarik, andéït maïariek. Ekiré oulébandamé len, Anla Touo to tsiour la moua, lé aet, téabouaou, doua none. Or an bouan lan boué poun nidiour, or a endiou pao.

OBSERVATION SUR LE TEXTE. — Pensant qu'il pourrait être agréable à certains lecteurs de voir un spécimen de la langue des indigènes qui font l'objet de notre étude, j'ai cru devoir produire le texte original du chant allégorique « ANLA TOUO. » Mais comme il s'agit d'un idiome voué à la mort, ainsi que tous les autres idiomes Néo-Calédoniens, je reproduis ce factum sans tenir compte de l'orthographe admise par les Missionnaires, dans leurs manuscrits ou dans les livres de prières lithographiés. Je me suis appliqué simplement à donner les mots en me rapprochant le plus possible de la prononciation française.

De cette manière, en lisant comme on lit un livre écrit en français, on aura, à peu près, la façon de parler des indigènes. Je dis, *à peu près*, et c'est peut-être téméraire ; car l'indigène a un grand nombre de nuances dans sa prononciation que nous ne saurions reproduire avec les moyens que nous offre notre grammaire. De plus, ils ont, dans le ton, des modulations pressées, ralenties, des poses qui facilitent l'intelligence du discours pour eux et compliquent les difficultés à notre égard.

Nous devons noter encore que certaines consonnes se prononcent avec leur valeur naturelle et prennent ensuite une nuance qu'il serait difficile de préciser avec nos ressources. Le *t* et le *d*, par exemple, se prononcent tantôt d'une manière pleine, tantôt d'une manière légèrement chuintante, et, dans ce dernier cas, la signification n'est plus la même. Une voyelle changera aussi le sens d'un mot, selon qu'elle sera prononcée la bouche plus ou moins ouverte. De sorte que si nous avions à nous occuper grammaticalement de cette langue, besoin serait de créer des signes conventionnels pour nous faire comprendre en écrivant, ce qui du reste est commun à toutes les langues.

Ces difficultés sont encore augmentées par l'usage excessivement fréquent de l'interposition, du retranchement, de la substitution de lettres et de syllabes dans un mot ou entre deux mots. Tout cela paraît être le résultat d'une combinaison euphonique qui dénote une finesse d'oreille qu'on ne soupçonnerait pas chez nos indigènes.

1° Comme exemple d'interposition nous pouvons citer le premier mot de notre pièce *mo-la-et* pour *moet*, *mo* demeurer *et* lui ou il ;

2° Un peu plus bas nous trouvons nombreux exemples de retranchement ou contraction. éle, kalé, lélé, paélé, pour enlé, kanlé, lenlé, paetlé, ce qui est évidemment plus dur à l'oreille *En* main, bras et chez les oiseaux ailes ; *lé* marque du duel : *été* les deux ailes de la roussette. *Kan*, pied-patte; *kalé* les deux pattes, *lén* auprès, *lélé* auprès des deux roussettes, *paé* prendre, *paé lé* il les prend toutes deux ;

3° Vers la fin nous trouvons un exemple de substitution. Sans confondre le *p* et le *b*, ils sentent la grande affinité qu'il y a entre ces deux lettres. Toup, plonger, se prononce par un *p* à la fin d'une phrase ou devant une consonne *Abé toup na aout. nous deux nous allons plonger dans la vague.* Devant une voyelle le *p* se change en *b* : *io touba mondébé*, plonge nous accompagnant nous deux.

Ajoutons encore *oup, souffler ; oubet gao,* souffler dans le bambou ou faire de la musique *ap*, rire, *té abouiet,* il rit de lui. Ce dernier mot renferme de plus une double interposition : abouïet, pour abet.

4° Ajoutons que ces idiomes prennent souvent des préfixes mais plus souvent encore des suffixes.

Bornons ici ces quelques remarques par lesquelles nous avons voulu signaler les difficultés réelles et nombreuses qui existent pour rendre par la parole ou l'écriture l'idiome calédonien. Une étude sérieuse pourrait, sans doute, diminuer ces difficultés, seul un long usage peut devenir un guide sûr.

II

LE TÉAMA ET LE MOUAÉOU DES AOBATS

Le Téama et le Mouaéou des Aobats habitaient le village de Bouarou. Le Mouaéou n'était bon à rien, aussi les hommes de la tribu ne le considéraient pas comme chef.

Le Téama dit à ses sujets : je vais vous charger d'aller couper du bois pour en tirer la filasse d'écorce. Les hommes de chaque village, Pangain, Boualabio, Olan, Noët, Tiari, reçoivent leur tâche. Le bois que je vous demande dit le chef, doit servir à me faire un filet.

Chacun se retire pour dormir ; le jour arrive, ils vont au travail, coupent, coupent du bois, le préparent et le portent à Bouarou ; là, ils font le four,et le mettent à ramollir au feu.

Chacun se retire chez soi et arrive au point du jour pour travailler au filet. Les uns se mettent à préparer la filasse, les autres tillent, les autres enfin tricotent le filet. Il est fini ; ils attachent en haut l'écorce d'arbre qui sert de liège, et en bas des pierres en guise de plombs. Pendant qu'ils achèvent ce dernier travail, le Téama les quitte, va prendre deux brins d'une certaine herbe, et les dépose dans l'eau. Après cela tout le monde va dormir.

Le lendemain le chef va visiter les deux brins d'herbe, il les trouve changés en deux pirogues ayant voiles, mâts et tous les agrès. Le chef dit alors aux siens : descendez le filet et mettons à la voile pour aller à la pêche. Ils chargent donc l'embarcation et mettent à la voile ; les voilà en route, ils arrivent à l'ilot Tao, plient les voiles et jettent l'ancre. Le chef monte sur le mât pour surveiller le poisson ; il voit des algues qu'il prend pour du poisson. Il crie : le filet, vite, le filet à l'eau. Les uns sont occupés à tenir le filet, les autres poussent les algues dedans. Ils tirent

le filet sur l'embarcation, et la remplissent d'algues. Ils mettent ensuite à la voile et se rendent à Bouarou, ils déchargent les algues et font les partages, disant que c'est du poisson, et qu'on se dépêche à faire le four pour le faire cuire. Les uns se mettent aussitôt à préparer ce qu'il faut pour envelopper les prétendus poissons, tandis que les autres creusent le four.

Le Mouaéou est assis par terre tout près de là. Veut-on manger quelque chose, on lui fait couler l'eau sur la tête. Il appelle les deux hommes qui forment sa suite, il leur dit : On me fait couler l'eau sur la tête, je ne suis plus considéré comme chef, ce ne sont plus là nos amis. Il leur demande ensuite : Qu'est-ce cela ? Qu'ont ils pris à la pêche ? C'est du poisson, disent les deux hommes ; -- vous ne me ferez pas croire cela, répond-il, ce sont des algues. — Il est nuit, on va se coucher.

Le lendemain les deux hommes du Mouaéou se rendent auprès de lui ; allez, leur dit-il, préparez l'embarcation et mettons à la voile. Ils partent tous les trois.

Le Téama les voyant partir, dit : est-ce qu'ils vont seuls à la pêche, ces hommes-là ? Il les tourne en ridicule : pourquoi vont-ils perdre leur temps avec notre embarcation ?

Cependant les autres gagnent le large, et vont jeter l'ancre auprès de l'îlot Tao. Le Mouaéou ne tarde pas à apercevoir un banc de gros poissons. Alors criant à ses deux hommes : vite, vite, voilà du poisson ! Le Mouaéou pousse avec vigueur le poisson dans le filet, il le pique de sa lance sans relâche et charge l'embarcation, il remplit un côté, l'autre ne tarde pas à être plein, il charge encore le pont. Partons, dit alors le Mouaéou ; ils mettent à la voile et reviennent au village.

Ceux qui sont à Bouarou les voient revenir. Voilà l'embarcation du Mouaéou, disent-ils ; ils abordent au rivage. Le Mouaéou dit à ses deux hommes : restez là, je vais dire au Téama de venir voir le poisson. Il descend et se rend auprès de son frère : Téama, dit-il, venez voir le poisson sur l'embarcation.

Que vient-il dire là à notre chef, ce bon à rien, disent ceux qui l'entendent ?

Laissez donc, reprend le chef, il dit qu'il y a du poisson sur l'embarcation.

Mais où donc ces hommes inutiles auraient-ils pu prendre du poisson ?

Le Téama se lève et va sur l'embarcation. Il regarde le grand côté de l'embarcation, il est plein de poisson ; il regarde le petit côté, plein encore ; il regarde sur le pont : oh ! oh ! que de poissons ! Aobama, que faites-vous là, venez donc voir. — Ils n'en croient pas leurs yeux.

C'est vrai, disent-ils, voilà du poisson, tandis que nous n'avons pris que des algues. Nous sommes menacés de quelque grand malheur. Le Mouaéou nous écrasera, car son filet s'est rempli de poissons, tandis que le nôtre n'a pris que des algues. Tuons-le, de peur qu'il ne nous tue.

Et pourquoi le tuerions-nous, dit le chef, n'est-il pas bon qu'il aille à la pêche et qu'il prenne du poisson ?

Ils portent le poisson au village, ils en font un grand tas, et vient ensuite la distribution ; il y en a pour tous les villages, Pangain, Boualabio, Noet, Tiari, Olan. Chaque village se met à part pour préparer sa cuisine. On enveloppe le poisson, on fait le four, on chauffe les pierres, on couvre le poisson et on attend qu'il soit cuit.

Les hommes qui entourent le chef, lui disent alors : — Téama, dites-nous donc ce que vous pensez, que devons-nous faire ? Nous avons été à la pêche dernièrement, votre filet n'a pris que des algues, et le filet du Mouaéou s'est rempli de poissons. Que pourrions-nous lui donner à faire ? Donnez-nous de grandes cases à construire, et nous ferons des cases ; assignez les emplacements ; que chaque village soit chargé d'en faire une et que le Mouaéou seul en ait une à faire pour sa part. Agissez ainsi pour voir s'il la fera et le faire tomber en confusion.

On appelle les deux hommes du Mouaéou et on les charge d'aller lui dire : On vous a donné une grande case à faire.

Le Mouaéou prenant la parole : est-ce bien vrai ce que vous dites là ; et pourquoi ferai-je moi seul une case ? Dites-vous cela

pour rire, ou parlez-vous sérieusement? Je ne ferai point de maison, je n'en suis pas capable.

C'est bien vrai, ne vous en tourmentez pas.

Si je vois que ce soit facile, je la ferai ; si je vois que ce soit trop difficile, je n'en ferai rien, et ne voyez-vous pas que ce soit au-dessus de mes forces?

Les Aobamas se mettent en mouvement de bon matin, ils vont couper les grands piliers, les petits piliers, les chevrons des cases qu'ils ont à faire, et ils les apportent dans le village.

Le Mouaéou les regarde arrivant chargés de bois. Il se décide enfin lui même, il prend sa hache et se dirige vers la montagne, il monte, monte, monte il arrive au sommet du Kindon. Il aperçoit devant lui un bel arbre, voilà bien le grand pilier de ma case, se dit-il aussitôt, et il s'avance pour le couper. Il donne coup de hache sur coup de hache, l'arbre tombe ; mais cet arbre était la demeure de deux divinités, qui le font se redresser sans qu'on y voit la moindre trace de fer. Oh! oh! dit le Mouaéou, qu'est-ce que cela signifie? Je ne vois plus sur ce bois l'empreinte de ma hache, ce qui augmente grandement mon ennui' Il s'acharne, il frappe, frappe, frappe encore, l'arbre tombe de nouveau. — Il va se reposer, revient pour voir son bois, il le trouve debout. Quel malheur me poursuit ! Qu'a donc ce bois? Ce ne peut être-là que l'effet de quelque divinité ! Je lui adresse sa requête : si par hasard ce bois était le séjour de quelque divinité, je lui demande de vouloir bien me le donner?

Il entend alors la voix des deux déesses qui lui disent: Ce bois ne s'est redressé que parceque nous y faisons notre demeure.

Je le vois bien, dit le Mouaéou, mais je désire que vous me le donniez pour en faire le grand pilier de la case que le Téama m'a donnée à faire, je suis irrité de sa conduite à mon égard.

Eh bien ! disent les déesses, laisse ce bois-là, descends, va débroussailler et piocher l'emplacement de ta case, trace bien le contour en y plantant des jalons, après quoi tu peux aller te reposer.

Le lendemain donc au point du jour, il va tracer l'emplace-

ment de sa case. Les Aobamas sont venus le voir et font entendre leurs huées. Avec qui va-t-il faire sa case ? lui seul peut-être ? et il se moquent de lui à plaisir, parce qu'il n'a pas encore coupé du bois. Pour eux c'est bien autre chose, car ils en ont déjà beaucoup descendu de la montagne.

La nuit arrive et tout le monde va se reposer. Pendant la nuit, les deux déesses descendent,portant le grand pilier du Mouaéou, les petits piliers, les chevrons, le menu bois pour treillisser. Elles plantent le grand pilier, les petits piiiers, dressent les chevrons, treillissent le haut, treillissent les bas-côtés de la case, treillissent tout. Le jour arrive et les deux déesses regagnent leur solitude.

Le Mouaéou vient pour visiter sa maison, il regarde : C'est fini. Il prend un tranchant, et se met à couper les bouts des liens.

Les Aobamas arrivent, ils regardent : La maison du Mouaéou ! est-il possible ? tous ses bois sont attachés. Que tardons-nous à nous défaire de lui, sinon il ne tardera pas à régner sur nous.

Le Mouaéou s'en va arracher l'herbe pour couvrir sa case. Les deux déesses l'aperçoivent, la vieille envoie la jeune lui parler : Mouaéou, que fais-tu là ?

— J'arrache de l'herbe pour couvrir ma case.

— C'est bien ! arraches-en deux gerbes, porte-les en bas, dépose-les près de ta case et va te reposer.

Les Aobamas n'ont encore planté ni grands ni petits piliers de leurs cases. — Le Mouaéou va se coucher et les Aobamas aussi.

Pendant la nuit, les deux divinités apportent l'herbe et tout ce qui est nécessaire pour couvrir une case : elles forment les bas-côtés, couvrent le haut, couvrent tout ; elles vont ensuite dire au Mouaéou : tu iras demain poser la girouette et donner la dernière main à ta case. Le Mouaéou arrive au point du jour, dresse la girouette et enjolive sa case avec des écharpes et étoffes d'écorce d'arbre ; on la voit de Boualabio, de Tiari, de Jandé et même de Art.

Les Aobamas étant sortis pour travailler à leurs cases, voient

celle du Mouaéou. — Est-ce possible ? il a fini, il a même appendu des écharpes. Nous avions bien raison de dire hier au Téama : tuons-le pour l'empêcher qu'il nous tue. Voyez nous autres qui sommes nombreux, nous n'avons pas encore dressé les piliers de nos cases, et lui tout seul a complètement fini.

Alors les Aobamas, pleins de dépit, se disent entre eux : Le Mouaéou a fait une case qu'on voit de Art, de Jandé, de Boualabio, de Tiari ; mais quand nous ferons la fête, quelles richesses va-t-il apporter ? — Il faut qu'il aille chercher le soleil et qu'il le donne au Téama. Les deux sujets du Mouaéou vont aussitôt lui porter la nouvelle : Les Aobamas ont dit qu'ayant fait seul une case, il ne vous sera pas difficile d'apporter le soleil au Téama.

— Vous vous moquez de moi, il est facile d'attacher des bois pour faire une case, de la couvrir et de la parer, parce que nos anciens, nos pères ont fait cela : mais avez-vous jamais entendu dire que nos anciens aient pris le soleil ? Ils l'ont considéré dans le lointain, mais ils ne l'ont point pris ; je ne saurais le prendre moi-même. Autre chose, s'ils me disaient de porter des écharpes, des étoffes, des nattes et tout ce que nous avons accoutumé de donner au chef.

Ayant dit ces mots, il garde le silence. Il est irrité de ce qu'on lui a dit de porter le soleil à la fête. Cependant réfléchissant en lui-même, il se disait : Que ferai-je ? Je m'en vais rapporter cela aux deux divinités de la montagne. Le lendemain matin il part, il monte, monte, monte, il arrive sur le Kindon.

Les deux déesses l'aperçoivent : Voilà le Mouaéou, que vient-il faire ? et lui adressant la parole : Que fais-tu là ?

— Rien, dit celui-ci, je me promène.

— Apporte-tu quelque nouvelle ?

— Non, je n'en connais aucune. J'ai cependant un mot à vous dire.

— Les Aobamas disent : le Mouaéou a suspendu les écharpes

et les étoffes à sa case, il faut qu'il prenne le soleil au commencement du ciel pour en faire présent au chef.

— Et pourquoi viens-tu dire cela ?

— Je viens simplement vous le dire : on me donna il y a quelque temps, une maison à faire, je vins ici pour couper le grand pilier de cette maison ; or, ce n'est pas moi qui l'ai faite, mais c'est bien votre ouvrage, et je viens vous dire aujourd'hui : je n'ai jamais vu d'homme qui ait pris le soleil.

— C'est bien, nous te comprenons ; descends chez toi, prends ton filet et va à la pêche ; pêche autant de poissons que possible, prépare et charges-en l'embarcation, après quoi, reviens chez toi. Quand le soleil disparaîtra derrière la montagne, nous irons te trouver.

Le Mouaéou va à la pêche. Pendant ce temps-là, les deux déesses lui préparent de riches présents, la jeune déesse, cent paquets de perles ; la vieille, cent bracelets ; la jeune, cent rouleaux d'étoffes d'écorce d'arbres ; la vieille, cent autres rouleaux ; la jeune, cent nattes ; la vieille, cent autres nattes ; la jeune, cent paquets de cordons de poils de roussette ; la vieille, cent paquets des mêmes cordons ; la jeune, cent écharpes d'étoffes ; la vieille, cent autres écharpes ; la jeune, cent casse tête verts ; la vieille, cent autres casse-tête verts ; la jeune cent coquilles de prix ; la vieille, cent autres coquilles de prix : Les présents de la jeune remplissent une caisse ; les présents de la vieille en remplissent une autre ; elles disposent de tout. Voilà que le soleil se cache derrière la montagne, elles descendent, elles descendent chez le Mouaéou, elles s'arrêtent à la porte de la clôture de sa case. — Mouaéou, as-tu été à la pêche ?

— Oui, ma pêche est finie. — As-tu pris du poisson ?

— Oui, il est sur l'embarcation.

— Eh bien ! descends et mettons à la voile.

Il partent et descendent sur l'embarcation. Les deux déesses disent alors au Mouaéou : tu dormiras la nuit, et nous veillerons pour diriger la barque. Quand le jour arrivera, nous dormirons et tu veilleras.

Ils lèvent l'ancre et mettent à la voile, voguent, voguent, voguent, ils doublent Boualabio ; voguent, voguent, voguent, ils passent les récifs ; voguent, voguent, voguent, ils arrivent au commencement du ciel, là où le soleil se lève, ils plient les voiles, et les voilà postés. Le soleil va bientôt sortir des eaux, ils placent donc une énorme caisse au dessus ; le voilà qui commence à paraître pour monter dans le ciel, il entre dans la grande caisse, on l'y enferme, on l'attache fortement avec de grosses cordes et on l'amarre sur l'embarcation. Ils dressent les mâts, mettent à la voile et partent, voguent, voguent, voguent, ils traversent les récifs ; voguent, voguent, ils passent Boualabio ; voguent, voguent, voguent, ils arrivent à Bouarou. Ils portent dans la maison du Mouaéou la caisse qui contient le soleil. Les deux divinités s'en vont dans leurs montagnes. Elles prennent les deux caisses de richesses qu'elles ont préparées et vont les déposer chez le Mouaéou. Le Mouaéou veut regarder, il voit cette quantité de richesses, perles, bracelets.... et le reste :

— Que fais-tu là, Mouaéou, lui disent les déesses ?

— Je regarde ces richesses ; où portez-vous tout cela ?

Nous les avons apportées pour toi afin que tu en fasses présent au chef avec le soleil. Demain matin donc, au point du jour, tu prépareras tes présents au Téama, ces perles que voilà... etc., ainsi que le soleil.

Le Mouaéou va assister au pilou du village, après quoi, il sort ses richesses et les arrange ; il déploie ses étoffes, ses bracelets, ses perles ; cependant le soleil est toujours dans sa case. Je vais chercher, dit-il, ce que j'ai encore chez moi, je viens visiter mes richesses, et je n'en trouve point, car je ne suis pas chef, je ne compte pas parmi les vieux comme vous autres. — Enfin il appelle le Téama pour faire sa distribution, il donne les perles, les étoffes, les bracelets... etc., puis, faisant traîner la caisse du soleil : Voici maintenant dans cette caisse ce que vous m'avez dit d'apporter. — Les sujets de Téama l'ouvrent, mais à peine le soleil paraît que tous tombent morts. Le Mouaéou voyant cela, dit, que vais-je faire ? Il va boire, et porte à boire

aux morts qui ressuscitent tous et restent dans le village, et le Mouaéou se retire chez lui.

Le voyez-vous enfin, n'avions-nous pas raison autrefois quand nous disions : il faut le tuer parce qu'il nous tuera. Nous lui avons dit de faire une maison, il a fait sa maison ; nous lui avons dit de porter le soleil au Téama, il a porté le soleil. Que pourrons-nous faire encore ? la guerre, oui la guerre avec la tribu Bélep et Nénéma ; (I) Nous leur dirons de le prendre et ils le prendront. On envoie un messager aux Bélémas (II) et aux Nénémamas. (III) La guerre est déclarée, on désigne le champ de bataille. Le Mouaéou restera seul, tout le monde fuit, on l'abandonne sur les bords de la rivière. N'importe, il coupe les rangs des ennemis, les pousse à l'opposé de l'eau et en fait un si horrible carnage, que pas un seul n'échappe à la mort. Les Aobamas 'aperçoivent qui empile les cadavres.

Voyez-vous le Mouaéou, il a défait ses ennemis et il ramasse les corps pour les manger. Eh ! quoi donc ! qu'attendons-nous pour nous défaire de lui.

Soit, dit enfin le Téama, nous allons montrer les richesses, appelez-le pour qu'il vienne voir. Les envoyés partent et le trouvent chez lui. Que faites-vous aujourd'hui ?

— Rien.

— Le Téama nous envoie pour vous dire de venir voir l'exposition des richesses.

— Je comprends, ils veulent me tuer.

— Nous n'en savons rien, nous n'avons point entendu dire qu'ils eussent des intentions hostiles. Ils reviennent.

Le Mouaéou fait sa toilette, ajuste son chapeau, se barbouille de noir, passe son bracelet et part. Il arrive sur la porte de la clôture du chef.

— Avancez donc jusque dans la case, le Téama et les vieux y sont réunis.

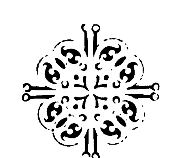
Il s'avance, il se courbe pour entrer, et à l'instant on lui coupe la tête.

(I) Nénéma, nom de tribu. — (II) Bélémas, habitants de Bélep. — (III) Nénémamas, nom des habitants de Nénémoua.

Observation. — C'est sous le voile de cette curieuse allégorie que le parti païen se groupant autour du premier chef de Pouébo, vise à diminuer l'influence acquise du second chef, et, au besoin, veut se défaire de lui coûte que coûte.

On représente le premier chef organisant une grande pêche et après bien des fatigues il ne réussit qu'à prendre des algues. Le second chef va à la pêche à son tour, il y va simplement avec deux hommes, il revient sa pirogue chargée de gros poissons. Voilà l'influence constatée, il faut l'abattre à tout prix.

Dans ce but on insinue au chef d'imposer au Mouaéou une série de tâches difficiles, il les exécute. On lui en impose d'impossibles, il les surmonte grâce à deux divinités, ses conseillères. Ses succès ne font qu'augmenter leur envie, ils l'attirent enfin dans un piège et le sacrifient, par trahison, à leur jalousie. Tel devait être le sort du Mouaéou et ensuite celui de ses conseillers, les missionnaires. Mais il sut toujours déjouer leurs complots et marcher d'un pas ferme et dévoué à la religion chrétienne qu'il avait embrassée, et à la France qu'il n'avait cessé de servir,



APPENDICE II.

ROMAN CALÉDONIEN.

TÉA DIANOU.

Téa Dianou ou le chef de Dianou, demeurait à Ouebia. Là étaient ses grandes cases et les divers emplacements destinés aux repas, aux danses et autres exercices usités à l'époque des réunions et des fêtes. Il était père de cinq enfants : le Téa, héritier présomptif de sa chefferie ; le Mounou ou second chef ; deux filles, Kabo et Igué, et enfin, le Diengüélot ou le dernier de tous. Téa Dianou était vieux, et la mort ne tarda pas à le séparer de sa famille. Seules, ses deux filles étaient auprès de lui au moment de sa mort. « Qu'allons-nous faire, se disent-elles, en présence de notre père mort ? Appelons Téa, notre frère, pour qu'il vienne voir son père » Téa est saisi de frayeur et dit : « Pourquoi m'appelez-vous ? J'ai trop peur de l'esprit de mon père, enssevelissez-le sans moi. » Et les deux filles font ensevelir leur père selon l'usage reçu. Après cela elles disposent tout pour la fête funèbre. Elles convoquent les hommes de la montagne, les hommes de la plaine et ceux qui habitent les rivages de la mer. Les sujets et les amis de Téa Dianou se réunissent ; ils pleurent, ils font des présents et, après avoir rempli le cérémonial d'usage, chacun se retire chez soi.

Et voilà les deux filles qui restent seules. C'est bien triste pour Kabo. Or, Kabo dit un jour à sa sœur :

« — Allons à la mer pour pêcher et ramasser des coquillages.

« — Allons à la mer, dit Igué. »

Les deux sœurs font bonne pêche, et reviennent avec quantité de poissons et de coquillages. Elles se préparent à faire cuire leur pêche avec des taros et des ignames. Et Kabo dit à Igué :

« — Enveloppe bien ce poisson que voilà ; j'ai un long voyage à faire, et ce sera ma nourriture en chemin.

« — Kabo, où veux-tu donc aller, reprit Igué toute surprise ?

« — Je pars . . .

« — Oseras-tu, Kabo, me laisser toute seule ? Si tu pars, je pars avec toi.

« — Nous ne pouvons partir toutes deux, et il convient que tu restes dans le pays de notre père. Viens m'aider à porter mon paquet jusqu'à la route. »

Voilà les deux sœurs qui cheminent. Bientôt Kabo reçoit des mains d'Igué son petit bagage. Igué revient en pleurant au village paternel, et l'aventureuse Kabo s'éloigne.

Elle marche, marche, marche, laissant après elle les terres de Téa Baak (Bondé).

Elle marche, marche, marche, laissant après elle les terres de Téa Mouélenben (Pouébo).

Elle marche, marche, marche, laissant après elle les terres de Téa Pouma (Balade).

Elle marche, marche, marche, laissant après elle les terres de Téa Aobat (Arama).

Elle marche, marche, marche, et se trouve enfin sur le bord de Pouaïaram, détroit qui sépare la grande île des îles Nénéma.

Jébaba, génie puissant de ce rivage, aperçoit l'embarras de la voyageuse ; il l'appelle et l'invite à venir loger chez lui. Kabo, arrêtée par les eaux du détroit, consent à accompagner Jébaba vers ses cases. Jébaba dit à sa fille : « Vite, apporte des bananes et des taros à cette étrangère qui doit désormais manger ici. » Et voilà Kabo destinée à être l'épouse de Jébaba.

A quelques jours de là, Téa Aobat provoque un grand *pilou*.

auquel sont invitées toutes les tribus environnantes. Jébaba se rend à la fête avec sa fille, et Kabo les accompagne. Or, pendant la fête, la jeune Kabo att're tous les regards. Téa Pouma envoie un de ses sujets la demander pour épouse. Elle refuse. Téa Aobat fait la même démarche. Elle refuse. Téa Néném a vient la solliciter à son tour. Elle refuse. Enfin, Téa Bélep Tsiaoup lui fait faire les mêmes propositions. Elle accepte avec empressement.

(Ici commence le merveilleux. C'est que les trois personnages qui vont être en scène, Tsiaoup, Jébaba et Mandiapoundop, sont regardés comme des génies puissants). Téa Tsiaoup, ayant donc eu le consentement de Kabo, dispose tout pour son voyage et part la nuit sans être vu; il conduit sa nouvelle épouse dans son pays, à l'île Nit. Quand le pilou des Aobat est fini, Jébaba et sa fille reviennent dans leur village, mais Kabo est absente.

« — Où est donc Kabo, dit Jébaba à sa fille ?

« — Je ne saurais vous dire ; elle a été enlevée pendant le pilou.

« — Qui donc l'a enlevée ?

« — Nous n'avons ni vu, ni entendu dire qui.

« — N'avais-je pas dit qu'elle serait mon épouse ? Mais je connais le téméraire... Reste là. Je vais la chercher et je saurai bien la trouver. »

Il se rend chez Mandiapoundop qui habite les récifs.

« — Je viens te dire que Téa Bélep m'a enlevé celle que j'avais choisie pour épouse et je te prie de m'aider afin que je puisse la reprendre.

« — Volontiers, dit Mandiapoundop, et nous sommes sûrs de réussir. »

Ils se préparent au départ, et la nuit suivante ils se mettent en route à travers flots vers Nit. Comme ils arrivent, Téa Tsiaoup venait de quitter Kabo en lui disant : « Garde la maison, j'ai à faire avec mes sujets, et je vais revenir. » Jébaba et Mandiapoundop trouvent donc Kabo seule dans la case ; ils entrent, la saisissent et l'entraînent de force dans le pays de Jébaba.

Téa Bélep, ayant fini de parler avec ses sujets, revient à sa case. Il appelle Kabo; Kabo ne répond pas. Il cherche Kabo et ne la trouve point; il se rend au rivage, là il reconnait la trace des ravisseurs. « Ah! se dit-il, Jébaba m'a enlevé Kabo. » Dans son trouble et sa colère, il part, trouve Kabo chez Jébaba; il la prend et la ramène à Nit.

Dès que Jébaba a reconnu la nouvelle absence de Kabo, il se munit d'une pierre tranchante et arrive chez Mandiapoundop pour lui faire part du nouvel enlèvement et le prier de l'accompagner encore.

« — Que portes-tu là, dit Mandiapoundop, voyant la pierre tranchante? Si tu veux aller à Nit dans l'intention de verser le sang, je refuse de t'accompagner. Laisse-donc ici cette pierre et partons.

« — Non, dit Jébaba, cette pierre doit me suivre. » et il insiste pour l'emporter.

« — Je te le répète, dit Mandiapoundop, je ne veux participer en rien à des desseins sanguinaires. »

Ils partent, et bientôt ils arrivent à Nit. Ils trouvent Kabo qui dormait seule dans une case à part. Jébaba s'approche saisit la pierre tranchante et l'enfonce dans le sein de Kabe.

« — Que fais-tu là, dit Mandiapoundop voulant l'arrêter ? Ne t'avais-je pas dit que je ne voulais être témoin d'aucun acte de cruauté ? »

Jébaba n'écoute que sa colère ; il veut achever ce qu'il a commencé, et à l'instant sa victime rend le dernier soupir. Tout est fini, et ils repartent en grande hâte. Mais voici que Téa Tsiaoup revient auprès de sa femme ; il la trouve sans vie et baignée dans son sang. Sa douleur n'a pas de bornes ; cette journée est une journée de larmes et de sanglots non interrompus.

Cependant l'âme de Kabo, rapide comme le sont les esprits, se transporte à Ouébia et apparaît à sa sœur dans le pays de leur père.

« — Kabo, Kabo, dit Igué toute saisie, est-ce toi? Qu'as-tu? D'où viens-tu?

« — Je suis morte, on m'a tuée. Où est Dienguëlot ? Vite, vite. »

Igué appelle Dienguëlot qui s'empresse d'accourir pour remplir les ordres de Kabo.

« — Hâte-toi, lui dit-elle, prends une embarcation et va chercher mon corps que tu trouveras à Nit gisant sans vie. »

Dienguëlot part, conduit par l'esprit de Kabo, et il arrive à à Nit.

« — Qui es-tu, dit Téa Tsiaoup en le voyant arriver ?

« — C'est moi, Dienguëlot.

« — Que viens-tu faire ?

« — Je viens chercher le corps de cette femme qui a été tuée ici. »

Tsiaoup remet à Dienguëlot les dépouilles mortelles de sa sœur et il les emporte pour aller les ensevelir à Ouébia lieu de sa naissance.

Mais Téa Tsiaoup, ne voyant plus Kabo, sa douleur ne lui laissait plus de repos. Il part pour Ouèbia, et en arrivant :

« — Dienguëlot, où est Kabo ?

« — Nous l'avons ensevelie.

« — Non, non, ne l'ensevelissez pas, je veux la voir.

« — Morte depuis plusieurs jours, Kabo ne peut être vue sans horreur.

« — Il faut que je vois Kabo.

« — Eh bien ! puisque tu insistes, viens, et tu reconnaîtras la vérité de ce que je dis.

« — Oui, oui, je veux voir Kabo. »

Ils vont au cimetière. Arrivés au lieu où elle était déposée :

« — Mon cœur me dit de la prendre et de la rapporter à Nit. »

Dienguëlot étonné :

« — Que veux tu donc faire d'un cadavre pourri ? Si tu veux une épouse, prends Igué, sœur de Kabo, et emmène-la.

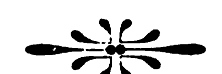
« — Non, je veux Kabo.

« — Qu'en feras-tu ? encore une fois.

« — Je ne veux qu'elle, te dis-je, » et il se mit à l'appeler par son nom... « Kabo ! Kabo ! Kabo ! »

Et Kabo, entendant cette voix, écarte son enveloppe ; elle s'assied, puis elle se lève, ensemble ils se rendent à la maison paternelle. Bientôt Tsiaoup dit à Kabo : « Partons, » et ils vont de nouveau habiter Nit.

Observation. — Sans nous arrêter à la critique littéraire de ce petit roman héroïque nous ferons observer que les Néo-Calédoniens sont très jaloux de leur nationalité, de tribu à à tribu. Aussi l'auteur n'a pas manqué de chercher à intéresser ses compatriotes, en flattant leur orgueil national, quand il représente Kabo sollicitée par tous les chefs et donnant la préférence au chef de Bélep. Et pour montrer combien Kabo a été heureuse dans son choix, il fait ressortir la puissance de Téa Bélep qui, dans ses luttes avec Jébaba, loin de songer à lui donner la mort, comme son adversaire, la ressuscite, au contraire, pour vivre avec elle.



APPENDICE III.

CONTE CALÉDONIEN.

POUAOMEN ET POUAGNA.

Il y avait autrefois à Baléian, village de l'île Poot, un certain Pouaomen tout perclus d'ulcères. L'odeur qui s'exhalait de ses plaies avait éloigné tout le monde de sa case. Il était donc abandonné de tous, personne autour de lui qui eût pitié de sa misère, personne pour lui porter même un peu d'eau afin d'étancher sa soif. Quand le besoin de boire le pressait trop, il jetait sur lui son manteau de paille et se traînait à reculons, sur le dos, en s'aidant des pieds et des mains; c'était la seule position dans laquelle il pût se mouvoir. Il se dirige ainsi vers la source qui sort du pied de la montage; il fait maintes haltes en son chemin pour reprendre haleine. Arrivé à la source, il se désaltère, il remplit d'eau le coco qui lui sert de cruche et il retourne à sa case pour recommencer bientôt le pénible trajet.

Depuis de longues années, Pouaomen menait cette triste existence. Mais voilà qu'un jour, pendant qu'il se rendait à la fontaine, quelqu'un descend d'un pas rapide auprès de lui : il le saisit, l'enlève à travers l'espace et le transporte dans le pays d'en haut. C'était le soleil qui avait eu pitié de lui. Une fois arrivé en haut, Pouaomen se trouve en compagnie de trois personnages: un vieillard, qui est le soleil, est pressé; il se hâte de leur dire : « Restez ici, attendez-moi et gardez-vous d'aller visiter mon pays sans moi. Je suis obligé de continuer ma marche;

quand j'aurai fini, je reviendrai en toute hâte et vous conduirai moi-même. »

Le soleil reprend, en effet, sa course. Or, les deux enfants se plaisent à le voir descendre et s'éloigner. Ils finissent par se croire à l'abri de ses regards et ils se disent : « — Allons visiter le pays, — Non, dit le nouveau venu ; attendons le vieillard, respectons sa parole. — Non, reprennent les enfants, nous voulons nous-mêmes vous conduire et vous faire tout voir. » Cependant, le vieillard, quelque éloigné qu'il soit, voit leur démarche et entend leurs paroles. Les enfants, qui ne s'en doutent pas, insistent toujours auprès de l'étranger qui se rend enfin à leur pressante sollicitation. Ils vont ensemble tout visiter, même les eaux sacrées du lieu de la métamorphose (*moua mangaribou*).

Après avoir tout vu, ils reviennent s'asseoir tranquilles là où le vieillard les a laissés. Mais celui-ci, à peine de retour, s'adresse aux enfants et les gourmande d'une manière bien vive. « — Qu'avez-vous fait ? vous avez bien mal agi envers cet étranger que j'avais amené ici avec de si bonnes intentions. » Les enfants avouent leur tort, et Pouaomen s'excuse sur l'invitation opiniâtre des enfants. « — Que ferai-je donc de toi maintenant, dit le soleil ? Je suis obligé de te renvoyer sans t'accorder tout le bien que je voulais te faire, » et il le descend de nouveau dans son pays. Mais quel heureux changement ! il n'a plus trace d'ulcères ; son corps est comme le corps d'un enfant.

Pendant le voyage de Pouaomen dans les hautes régions, ses parents se sont aperçus de son absence ; ils se demandent où il est ; ils le prennent pour mort et font les fêtes d'usage. Quelque temps après, quelle n'est pas leur surprise ! Ils l'aperçoivent de nouveau, très bien portant, marchant à merveille, n'ayant plus la moindre plaie sur le corps. Il habite une belle case, et auprès de la porte de cette case se trouve un bananier merveilleux dont les rejets égalent toujours la tige mère et donnent des fruits mûrs tous à la fois, puis repoussent avec vitesse pour mûrir encore.

Quand la case de cet homme tombe de vétusté, il en cons-

truit une autre, et le bananier mystérieux pousse aussitôt à côté de sa porte. Les habitants du village qui voient cela sont ébahis de cette merveille, et, dans leur admiration, ils pressent Pouaomen de leur dire où il a été et ce qui lui est arrivé. Et alors il leur raconte son histoire.

Or, un certain Bouagna, entendant ce récit, veut, lui aussi, se faire enlever au ciel. Dans ce but, il fait le vieux et l'infirme et et se traîne sur le chemin de la fontaine pour aller puiser son eau. Quand la route est ombragée par les arbres qui le dérobent au regard du soleil, il se lève et marche avec agilité. Dès qu'il arrive en lieu découvert, il se laisse choir à la renverse, il rampe et se traîne péniblement. Il regarde en haut de temps en temps pour voir si on ne vient pas le prendre et l'enlever. De retour à sa case, il couche sur la cendre pour exciter la pitié du soleil. Quand il n'a plus d'eau, il recommence sa course pénible, ce qu'il fait assez longtemps. A la fin, il ose se plaindre: « O toi, qui est là haut! pourquoi ne me regardes-tu pas? Pourquoi ne prends-tu pas pitié de moi? » Point de réponse et point d'effet. Fatigué de ses inutiles pérégrinations, il quitte enfin sa fausse décrépitude et reprend son train de vie ordinaire.

Observation. — Voilà un des mille récits que les conteurs de Bélep se plaisent à redire, nonchalamment étendus sur les nattes d'une case enfumée ou assis à l'ombre des cocotiers En écoutant l'histoire de Pouaomen, les auditeurs compatissent et admirent; le dénouement de celle de Bouagna excite l'hilarité et les éclats de rire. Quoique la morale de cette pièce ne soit pas expressément formulée, elle se trouve dans l'expression des sentiments divers qu'elle produit. Remarquons encore que si la fourberie de Bouagna a été punie, la désobéissance de Pouaomen l'a été aussi, puisque le vieillard déclare qu'il est obligé de le renvoyer sans lui accorder tout le bien qu'il voulait lui faire.



APPENDICE IV.

RÉCITS LÉGENDAIRES

I

LE JONAS DES INDIGÈNES

A une époque reculée, un jeune chef, objet de la haine de son frère, a résolu de se suicider en se livrant à la merci des flots sur une pirogue. Après avoir couru les dangers de la mer, la pirogue est jetée à la côte, vis-à-vis un village de l'île Art. Le chef du village s'intéresse au jeune chef naufragé et le détourne de son projet de suicide. Il lui donne son nom et le renvoit à l'île Poot. Sous ce nom il est reçu à bras ouvert ; il est fêté et on lui fait partout des présents. Arrivé au dernier village de l'île, il est accueilli par un vieux qui lui présente le *aïambi*, écharpe du bon accueil

Ce vieux se nomme *Diaboula ouénit* : Diaboula mangé par un poisson. Or, voici son histoire :

Diaboula était un habitant de Ono, village de l'île Art, de l'ancienne famille des Moualou, Un jour, après avoir fait cuire au four ses tiges de *Paouï*, il se rendit à la mer pour se baigner. Il tenait à la main la valve d'une coquille qui sert aux indigènes en guise de couteau. (Gravure p. 310). Tout à coup arrive un gros poisson saisit, l'avale tout entier et l'emporte à travers les flots.

Diaboula voyagea plusieurs jours dans le ventre du monstre avec toute sa raison. Le poisson échoua une fois. Diaboula reconnait au sens de la vague et à la dureté du siège que l'animal

repose sur le corail des récifs du large. Il demeure tranquille en son gîte. Le poisson reprend de nouveau son élan et roule dans les flots. Il échoue une seconde fois. Diaboula prête l'oreille. Il sent que le ventre du poisson repose sur le sable ; il entend le bruit des cailloux que les vagues roulent sur le rivage. Je suis en lieu sûr, se dit-il, et aussitôt il déchire avec sa coquille les entrailles du monstre qui le vomit sain et sauf sur le rivage. Il était à Tsiabambou, extrémité nord de l'île.

De là, il se rend au plus proche village Amouagne où il est adopté et fixe son séjour. Le récit porte qu'il était devenu blanc dans le ventre du poisson.



Une femme de l'île Maré, après avoir fait la cuisine pour la famille, tenant encore dans sa main la coquille qui sert de couteau, descendit à la mer pour se laver. Un gros poisson survient qui saisit la femme, l'avale d'un trait et l'emporte à travers les flots. Elle voyage ainsi plusieurs jours vivante dans le ventre du poisson qui va s'échouer sur les sables de Goro, coin de terre isolé et solitaire de l'île Kougnié (Ile des Pins)

La femme qui n'est pas sans inquiétude dans son réduit présume être en lieu sûr et avec sa coquille-couteau elle déchire les entrailles du monstre qui la rend sur le rivage pleine de vie.

Pendant ce temps, les enfants de cette femme ne voyant plus leur mère la cherchent de tout côté et ne la trouvant pas, ils la pleurent comme morte sans perdre pourtant tout espoir de la retrouver.

Après avoir employé dans leurs recherches tous les moyens naturels ils ont recours aux procédés superstitieux. Ils finissent par comprendre que leur mère est vivante et qu'elle a pris la direction de l'île Kougnié. Sans retard, ils se munissent d'une pirogue et sous la protection des esprits de la famille, ils arrivent à Goro où pleins de joie, ils retrouvent leur mère vivante. Ils vivent là quelque temps, heureux et ignorés.

Un certain jour, le vieux Ti-Ito, de Tonédé, aperçoit ces étrangers. Il s'approche, leur demande d'où ils viennent, ce qu'ils font là : Ceux-ci lui racontent toutes leurs aventures. Ti-Ito s'attache à cette famille et la conduit à son village où ils demeurent assez longtemps. Enfin ils lui expriment le désir de revenir dans leur île. Ti-Ito prépare une pirogue et les ramène à Maré.

La légende ajoute que depuis lors les deux îles Maré et Kougnié n'ont cessé d'avoir des relations amicales et suivies.

Observation. — La différence des deux récits légendaires que nous venons d'exposer ne peut, à mon avis, que militer en faveur de ceux qui voudraient y trouver le souvenir défiguré du véritable Jonas. L'histoire du héros traversant de longs siècles, racontée en divers lieux et à diverses époques, ne pouvait que se modifier notablement, quant aux détails, dans la bouche des narrateurs surtout quand ceux-ci, n'ayant pas d'écriture, se trouvaient dans la nécessité de tout dire de mémoire. C'est ce que nous voyons ici, dans le Nord le personnage est un homme, dans le Sud c'est une femme. Mais le fait principal, c'est-à-dire, un personnage mangé par un poisson, emporté dans les flots, où il reste plusieurs jours, et rendu enfin sur le rivage plein de vie, ne change pas.

II

LE NIMBOUAN OU SERPENT MALFAITEUR.

Un jour le bruit courut qu'on avait vu le Nimbouan sur le bord du ruisseau dont les eaux arrosaient la petite plaine du village Oaala que nous habitions. A partir de ce moment tout le monde fuyait loin de ce ruisseau et personne ne voulait plus passer de ce côté.

Je fis venir quelques hommes capables de me renseigner sur le Nimbouan. Je leur demandai ce qu'était cet animal si redouté. Ils me répondirent que c'était un serpent malfaisant

qui pénétrait dans le corps des hommes pour les faire mourir de consomption. Il pouvait entrer dans sa victime ou de lui-même, ou par les opérations d'un évocateur titré, disons mieux par les maléfices d'un sorcier. Pour recevoir cette funeste visite il suffisait de passer là où le serpent avait rampé, ou de s'assoir là où s'était assis le sorcier.

Voyait-on un malade maigrir sous l'influence d'un mal réfractaire à tous les traitements connus on ne tardait pas à dire qu'il avait pris le serpent. Il ne restait plus au malheureux qu'une fiche d'espérance dans l'assistance de l'évocateur; car cet homme qui avait le pouvoir de faire entrer le serpent dans le corps de quelqu'un s'attribuait aussi le pouvoir de le faire sortir.

Je voulus connaître la famille qui de père en fils jouissait de ce prétendu privilège. Ayant donc pris à part celui qui était en exercice je le pressai de m'exposer son procédé pour faire entrer le serpent dans le corps d'un homme. Vaine fut ma demande; il se refuse absolument de me faire connaître son secret sur ce point. Pourtant, il se prêta assez volontiers pour m'exposer sa façon d'agir pour délivrer un malade. Cet exposé dans toute son ampleur serait par trop long. Qu'il me soit permis de l'abréger.

Pour nous aider à bien comprendre, disons d'abord que l'action d'un évocateur qui opère pour ensorceler quelqu'un s'appelle, dans leur langue, *ba ouarin* pour lier. Sa victime est donc liée. L'action du dénoueur s'appelle *ba tibit* pour délier. Revenons à l'exposé de notre homme qui veut délier son malade. Par un procédé symbolique, il va nous donner à entendre que le malade est vraiment lié, et finalement il opère pour le délier.

Il se munit de deux lianes assez longues et flexibles. Il fixe le bout derrière le pavillon de chaque oreille, ensuite il fait descendre les lianes sur la poitrine les y croise, les fait passer en sens inverse sur le dos, les ramène sur le ventre et ainsi de suite jusqu'en bas, toujours en les croisant. Voilà donc le patient serré dans une ligature de lianes, symbole du mal qui l'étreint. Il s'agit maintenant de le délier. A cet effet il se munit de deux

petites tiges d'une certaine plante, broie dans sa bouche les feuilles d'une autre plante, toujours conventionnelle; il souffle sur le malade et en même temps, avec les tiges qu'il tient de chaque main il détache les lianes partout où elles se croisent disant: Je te délie; Je te délie..... Après cela, le malade doit guérir, le serpent doit se retirer. S'il ne guérit pas, c'est qu'un esprit mauvais plus fort a neutralisé ses opérations, mais l'opérateur ne perdra rien de son crédit.

Observation. — Depuis que Dieu permit à Satan de se cacher sous la figure du serpent pour opérer sa première tentation, ce reptile est devenu l'effroi du monde entier. Il suffit de consulter les traditions de tous les peuples pour voir la répulsion qu'inspire la vue du serpent partout considéré comme l'ennemi de notre race. Nous pouvons donc comparer cette croyance universelle à un immense serpent qui enlacerait le globe de ses plis et replis, au Léviathan du prophète Isaie. Mais ce qui doit nous étonner ici c'est de trouver la croyance au serpent malfaiteur dans un pays où le serpent de terre n'a jamais été connu.

En exposant le procédé ci-dessus, marqué au coin de la magie, nous aurons sans doute fourni aux ethnologues l'occasion de se demander : Comment se fait-il que nous trouvions des sauvages, loin de tout pays civilisé, plus loin encore de toute civilisation, possesseurs de pratiques dont l'analogie avec celles connues en plein monde civilisé est si frappante qu'on y trouve le même symbolisme, avec les mêmes termes pour l'exprimer ? En effet, chez les uns comme chez les autres, ensorceler quelqu'un pour le faire mourir c'est le *lier* ; le désensorceler c'est le *délier*. Chez le canaque pas de mort qui ne soit l'effet d'un maléfice. Cette croyance chez lui n'a rien détonnant. Il ignore le grand anathème du créateur : *morieris* tu mourras. Mais voici qui est étonnant. Le curé d'une grande paroisse du Sud-Ouest de la France me disait il n'y a pas bien longtemps : Je n'ai perdu, dans le courant de l'année, nul de mes paroissiens sans que sa mort n'ait été attribuée à l'action d'un sorcier. C'est fatal quand la foi au vrai surnaturel diminue on verse rapidement dans le faux.



APPENDICE V

DÉPOUILLEMENT ET REFOULEMENT des canaques de l'île des Pins.

(EXTRAIT du Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris, Tome X — 1887-1889 — N° 2).

15 décembre 1887.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien lire en séance publique et faire paraître au *Bulletin* de la Société la lettre suivante relative aux canaques de l'île des Pins. Un fait inique a déjà reçu un commencement d'exécution, peut-être pourrons-nous en empêcher l'entier accomplissement.

Ce fait est celui-ci : le refoulement et le dépouillement des Kunié (indigènes de l'île des Pins) *qui se sont donnés librement à la France, alors qu'ils eussent pu se donner à l'Angleterre.*

Les ferons-nous repentir de s'être fiés au traité écrit qu'ils ont consenti librement avec la France, et d'avoir eu confiance en sa générosité, surtout en sa justice ?

Certes, je suis partisan des colonies et de la colonisation, mais je ne saurais l'être des usurpations et des violations de traité.

J'ai rassemblé, grâce au livre de M. Cordeil, tous les traités, toutes les lettres, plaidant en faveur des malheureux Kunié et je vous les soumets, persuadé que la Société, dans son amour du droit et du juste, saura défendre les faibles, incapables de le faire eux-mêmes autrement que par la révolte.

Or les Canaques de l'île des Pins, aimeraient mieux mourir que de quitter leur île, leur sol natal.

En leur enlevant leurs terres, on les tue lentement, mais on les tue sûrement.

Ces gens-là ont un cœur eux aussi, et la fibre qui vibre le plus en eux est celle qui les attache au sol natal, l'amour de la patrie.

Je cite les pièces.

Ce aujourd'hui jeudi, 27 septembre 1853, je soussigné Auguste Febvrier-Despointes, Contre-Amiral, Commandant en Chef les forces navales de la France dans la mer Pacifique, agissant d'après les ordres de mon gouvernement, déclare prendre possession de l'île des Pins au nom de sa majesté Napoléon III, Empereur des Français

En conséquence, le pavillon français est arboré sur la dite île des Pins, qui, à compter de ce jour 29 septembre 1853 devient, ainsi que ses dépendances, colonie française.

L'île continuera à être gouvernée par son chef, qui relèvera directement de l'autorité française.

Ladite prise de possession faite en présence de MM les Missionnaires français, des officiers du *Phoque* et du chef Ven de Gou qui ont signé avec nous.

Fait à terre, en double expédition, baie de l'Assomption, les jours, mois, an que dessus

Signé X (Ven de Gou), E. de Bovis, A. Baraser, A. Amet, P. Muller, Dépériers, L. Caudeau, A.-A. Céné.
Goujon, prêtre missionnaire.
Chapuy, missionnaire apostolique.
Le Contre-Amiral Commandant en chef,

Signé: F. Despointes.

Ainsi parle le *Moniteur* de la colonie, ajoute M. Cordeil dans son livre, mais ce qu'il ne dit pas, c'est que, sans un léger retard, éprouvé par l'*Herald*, un des bateaux de la station de Sydney, l'île des Pins était perdue pour nous. Voici ce qui se passa.

Un matin le R. P. Montrouzier reçoit à Tiaré, un mot au crayon écrit de Balade par le Père Vigouroux et ainsi conçu :

« Nos amis sont là. »

Ne sachant que penser, et redoutant une nouvelle démonstration hostile des Canaques, le P. Montrouzier se hâte vers Balade.

Il trouve tout le monde en fête, épaulettes d'or brillent à travers les arbres, un homme grand, à cheveux blancs, auquel cha-

cun semble témoigner du respect, se promène avec un des Pères dans le jardin.

Le P. Montrouzier se fait présenter. Il est devant l'amiral Febvrier-Despointes. Et aussitôt: « Amiral, dit-il, il faut que je vous parle : vous n'avez pas un moment à perdre si vous voulez devancer les Anglais à l'île des Pins. Il y a deux ou trois jours, j'ai reçu d'un naturaliste de Sydney une caisse de plantes et une lettre. Cette caisse et cette lettre devaient me parvenir par l'*Herald*, mais ce bateau a dû s'arrêter à l'île Norfolk, le temps d'y réparer une petite avarie

« Un navire sandalier partant pour Balade, on lui a remis ce qui m'était destiné et voilà comment je suis averti de l'arrivée de l'*Herald*, et de son intention de prendre l'île des Pins. »

A peine le Père a-t-il parlé. « Q'on chauffe ! qu'on chauffe ? » s'écrie l'Amiral qui ne tient pas en place et donne les signes de la plus vive impatience.

Immédiatement on arme les embarcations et l'Amiral rentre à bord du *Phoque*. Quelques heures après, il appareillait pour l'Ile des Pins où *l'Herald* l'avait précédé. Aussitôt on amène le pavillon de l'Amiral et M. Bovis. capitaine du *Phoque*, s'empresse d'aller présenter ses devoirs, ainsi que le prescrit la loi hiérarchique internationale de la marine, au commodore Anglais.

Celui-ci fait bon accueil, et s'excuse de le recevoir sur un navire mal tenu, aux embrasures sans canons, comme un fort démantelé, « mais, ajoute-t-il, c'est bien assez bon pour le métier qu'on nous fait faire, car vous saurez que je promène d'île en île un tas de radoteurs qui cherche des herbes. — C'est comme nous, répond M. de Bovis, qui feint de le croire, on nous a envoyés pour ravitailler des missionnaires, au cas où ils n'auraient pas été encore mangés !

— Et quel est ce vieillard que j'aperçois sur le pont de votre bateau ? reprend le Commodore qui tenait l'Amiral au bout de sa lorgnette.

— C'est un radoteur français, au moins aussi enragé que les vôtres.

Les deux commandants se quittèrent bons amis, mais le lendemain, l'île des Pins était française.

On dit que le Commodore, honteux de s'être laissé jouer et prévenir par les Français, se donna la mort en rentrant à Sydney.

Empruntons à MM. Vieillard et Delaplanche, le récit d'un fait intéressant qui signala la prise de possession de l'île des Pins et qui leur fut raconté par le P. Goujon, un des signataires de l'acte d'occupation.

Peu de jours après que le *Phoque* s'était présenté à Balade, un navire de guerre anglais, l'*Herald*, était arrivé à l'île des Pins, dans l'intention d'en prendre possession.

Déjà même, il avait fait diverses études sur les îlots voisins, afin d'y établir un dépôt de charbon, et l'île Alcmène (Nou), si nos souvenirs sont exacts, avait été le lieu choisi.

Tout était prêt, il ne s'agit plus *que de s'entendre avec le chef*.

Aussi, chaque jour les Anglais faisaient-ils auprès de lui des démarches pour l'engager à venir lui rendre visite à bord.

Ven de Gou eût entièrement cédé, sans l'intervention des missionnaires, qui, sachant combien seraient funestes les conséquences de l'occupation anglaise, le poussaient à remettre de jour en jour sa visite.

Les Anglais pressaient le chef, quand, sur ces entrefaites, le *Phoque* revenant de Balade, vint mouiller non loin d'eux. Aussitôt que les Pères en eurent connaissance, le P. Chapuy se rendit à Gadji (15 kil.) au milieu de la nuit et engagea Ven de Gou à se rendre à bord du navire français.

Ce chef, auprès duquel les Pères jouissaient d'une haute faveur, consentit à cette démarche, et vint à bord du *Phoque* où *il s'entendit avec l'Amiral* qui lui remit un pavillon français qu'il devait arborer sur sa maison.

Les choses ainsi réglées, Ven de Gou se rendit alors à bord de l'*Herald*, accompagné de sa petite fille Kanchio (la reine Hortense actuelle) et de quelques suivants.

La réception fut des plus cordiales, le père et la fille furent

assaillis de présents, ils s'assirent même à la table du Commandant qui, ignorant les conventions que le chef indigène avait faites avec le chef français, lui proposa, au moment où il allait quitter le bord, d'emporter avec lui un *pavillon Anglais*.

« Mais j'en possède déjà un, que les Français m'ont donné, « répondit Ven de Gou. J'y tiens, et il est sur ma case. »

A cette réponse, la stupéfaction fut générale. Un revirement complet s'opéra. Un Anglais qui tenait la petite fille, la jeta à terre plutôt qu'il ne l'y déposa. L'on reprit les cadeaux donnés et l'on chassa les pauvres diables avec autant de colère qu'on avait mis de bonne grâce à les recevoir.

Le vendredi 6 janvier 1854, M. Tardy de Montravel, prit de nouveau possession de l'île au nom de Napoléon III, dans les termes, et avec l'appareil employé pour la prise de possesion des divers points de la Grande-Terre ; mais le procès-verbal qu'il en dressa ne renferme *plus* la clause suivante stipulée dans les conventions intervenues entre l'amiral Febvrier-Despointes et le chef Ven de Gou.

« *L'île continuera à être gouvernée par son chef, qui relèvera directement de l'autorité française.* »

Il ne mentionne pas non plus que l'Amiral s'était engagé à faire servir par l'Etat, à ce chef, une rente de 125 francs par mois.

Quelques jours après le départ de M. de Montravel, le chef Ven de Gou se fit remettre par M. de Bovis le certificat suivant, où sont rappelées les conventions verbales du décret du 29 septembre 1853.

Le chef de l'île des Pins ayant réclamé une solde du gouvernement français, nous certifions que l'amiral Febvrier-Despointes lui avait promis, en notre présence, la solde provisoire de 125 francs par mois, à dater de la signature du traité qu'il a consenti, le 29 septembre 1853, laquelle solde *pourrait être augmentée*, mais *jamais diminuée* tant que le chef observerait les conditions du traité.

En foi de quoi, nous avons cru devoir délivrer la présente attestation qu'il a

demandée pour lui servir auprès du commandant des forces françaises en Nouvelle-Calédonie.

Fait en double, à l'île des Pins, le 18 janvier 1854.

Signé : GOUJON, missionnaire apostolique.
CHAPUY, prêtre missionnaire.

Le capitaine du *Phoque*,
Signé : E. DE BOVIS.

Ce certificat fut soumis au Ministre de la marine et des colonies qui ratifia les conventions intervenues entre les deux parties et notifia sa décision à M. le Gouverneur des Établissements français en Océanie, par la dépêche suivante :

Monsieur le Gouverneur,

Par lettre du 14 février 1855, vous m'avez exposé la réclamation que le chef de l'île des Pins, à la Nouvelle Calédonie, vous avait adressée à l'effet de recevoir le payement d'une allocation de 125 francs par mois, qui lui avait été promise par M. Febvrier-Despointes, à l'époque de la cession de l'île des Pins à la France.

Bien qu'il n'existe aucune pièce officielle de cet engagement, je considère comme suffisante l'attestation qu'on signée MM. les missionnaires, et M. de Bovis lieutenant de vaisseau.

« Considérant en outre que le chef *par sa fidélité et sa bonne conduite*, s'est rendu digne *du subside* dont il s'agit, je décide que l'allocation mensuelle lui sera payée par vous, avec rappel à partir du 29 Septembre 1853, date de la *cession à la France de la souveraineté de l'île des Pins*.

« Les 500 francs que vous lui avez avancés seront déduits de ce que vous aurez à lui compter en vertu de la décision du rappel de solde depuis le 29 septembre 1853.

« Cette dépense sera portée à l'article 5 *Dépenses diverses*, etc.

« L'amiral ministre secrétaire d'Etat, de la marine et des Colonies,
Signé : HAMELIN. »

P. S. La décision que je vous notifie et qui ne vous engage qu'aussi longtemps que le chef tiendra ses promesses, viendra fort à propos le récompenser de la manière dont il s'est conduit dans le naufrage de *l'Aventure*.

Voilà les faits, Monsieur le Secrétaire Général : qu'en ressort-il ?

D'abord ceci : que l'île des Pins a été donnée deux fois à la France par les missionnaires : une première fois par l'avis du P. Montrouzier à l'amiral Febvrier Despointes, à Balade, avis qui permit à ce dernier de gagner immédiatement l'île des Pins où cependant l'*Herald* l'avait précédé.

Une deuxième fois par le P. Chapuy, qui retardait de jour

la visite de Ven de Gou à bord du vaisseau anglais, sachant bien que si le chef s'y rendait il reviendrait avec un pavillon anglais et que l'île serait anglaise.

Mais ne nous occupons pas des missionnaires; gardons seulement la reconnaissance de ce qu'ils ont fait ce jour là pour la France.

Une chose absolument certaine, c'est que Ven de Gou avait à choisir entre se donner à la France ou se donner à l'Angleterre.

Des conditions furent librement stipulées entre Ven de Gou et l'amiral Febvrier Despointes. Ven de Gou devait continuer à gouverner l'ile, tout en relevant directement de l'autorité française. Enfin, et toute la question est là, pouvant se donner à l'Angleterre, il se donne à la France : on doit lui en tenir compte.

Comment la France s'est-elle conduite ?

Le 23 mars 1872 elle a pris cinq communes des meilleures terres (lisière de corail fécondée par la terre tombée du plateau ferrugineux, celui-ci inculte et impropre à la culture) et y a installé jusqu'à 3.400 déportés politiques.

Les canaques ont été obligés d'évacuer cette portion de leur territoire. Plusieurs chefs sont morts du chagrin d'être dépouillés, entre autres le chef d'Uro. Qu'a donné la France aux canaques comme indemnité ? Rien que je sache. Je cite un extrait de l'*Album de l'île des Pins*, journal de la Déportation.

« L'administration française témoigne à Hortense des égards et une certaine déférence, ce qu'elle doit d'ailleurs à l'acte de prise de possession, dans lequel le grand chef Ven de Gou, son père, figure comme partie contractante. — (Suit l'acte) L'examen de cet acte démontre clairement qu'il a été le résultat d'un accord intervenu entre M. Febvrier-Despointes et le chef Ven de Gou, et que celui-ci en laissant pacifiquement prendre possession de son royaume, entendait se réserver certains droits et immunités.

« Il n'est pas bien prouvé que ces droits aient été scrupuleusement respectés, mais si des nécessités administratives ont entrainé le gouvernement français *à les violer*, nous croyons savoir que des compensations pécuniaires ont été accordées au successeur de Ven de Gou..... etc. »

Les compensations pécuniaires que la Revue suppose avoir été données ne l'ont pas été, le gouvernement français ayant

toujours évité de reconnaître par écrit l'accord intervenu entre l'amiral Febvrier-Despointes, son représentant, et le chef Ven de Gou.

Et pour la pension de 125 francs par mois ce fut M. Olry qui la fit régler avec les arriérés, après 1878.

Mais continuons. Plus tard, en 1878, une révolte éclate sur la Grande terre.

Les Canaques de l'île des Pins, ayant comme chef Samuel, gendre de Ven de Gou, écrivent au capitaine de vaisseau, gouverneur Olry, une lettre dans laquelle ils s'offrent pour réprimer l'insurrection. — Or, les guerriers de Kunié sont renommés pour leur courage, leur adresse et les descentes fréquentes et meurtrières qu'ils opéraient autrefois sur la Grande-Terre, d'où ils revenaient chargés de butin. C'eût été un rude appoint. Nous avons la réponse de M. le gouverneur Olry.

Nouméa, 28 octobre 1878.

« Le Gouverneur au chef Samuel de l'ile des Pins.

« Vous m'avez écrit pour m'assurer de la fidélité de votre tribu et vous mettre à mes ordres pour le cas où j'aurais besoin de vous pour faire rentrer dan le devoir les quelques tribus du Nord qui se sont révoltées. Je n'ai jamais douté de votre fidélité et de votre bonne volonté, je vous remercie néanmoins de votre démarche. Quand j'aurai besoin des fidèles canaques de l'ile des Pins, je vous le ferai dire, je sais qu'on peut compter sur eux. En attendant, je vous recommande la tranquillité ; continuez à entourer de votre respect les missionnaires qui sont au milieu de vous et à suivre les conseils et les bons exemples qu'ils vous donnent.

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

Signé : OLRY.

On n'eut pas besoin d'eux, mais enfin, l'offre avait été faite, et à plusieurs reprises. Comment ont-ils été récompensés ?

Nouméa, 30 novembre 1878.

« Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, au chef Samuel de l'île des Pins.

« Vous m'avez offert plusieurs fois votre concours et celui de tous les indigènes de l'île des Pins, pour aller combattre les tribus rebelles de la Grande-Terre. Je vous ai promis que lorsqu'une occasion favorable se présenterait, j'accepterais vos services en toute confiance.

« Je n'ai pas voulu vous enlever à vos travaux, mais je me réservais, si quelques tribus rebelles venaient à se soumettre, de faire appel à votre dévouement en les plaçant sous votre garde dans une portion de territoire bien déterminée de l'île des Pins.

« Aujourd'hui, plusieurs révoltés des tribus d'Aouï, voisins de Thio, sont venus m'offrir leur soumission : je suis disposé à l'accepter, mais à la condition qu'ils subiront l'exil dans une de nos dépendances, et *j'ai fait choix de l'île des Pins, où je compte sur mes tribus fidèles*, pour exercer sur les rebelles exilés une surveillance que je saurai récompenser.

« *Le Gouverneur*,

Signé : OLRY. »

La récompense fut la suivante :

Le territoire des canaques, déjà réduit de cinq communes par la déportation, fut encore diminué de moitié, car il fallut donner des terres aux sept cent cinquante exilés pour qu'ils pussent vivre.

Samuel fut obligé d'acheter aux particuliers tout le terrain sis à Waggia jusqu'à la mission Nord, et y installa les exilés qui du reste y vivent tranquilles et soumis.

Or la contenance de l'île des Pins comme terre cultivable est très limitée. Elle se compose seulement d'une bordure étroite de corail, allant de la mer au plateau ferrugineux et inculte. Cette bordure, couverte d'herbes et de buis présente çà et là par places, d'assez bonnes terres, mais vite épuisées ; exemple : le premier jardin de la troupe, qui, en quelques années, ne produisait même plus de haricots, malgré le fumier qu'on y mettait en quantité. Le territoire cultivable de Kunié fut donc encore réduit, car les anciennes communes de la Déportation ont été prises par l'Administration pénitentiaire qui y a établi des camps, infirmeries, ateliers pour sept cent cinquante libérés condamnés à l'emprisonnement. On vient de retirer ceux-ci, mais pour les remplacer par des récidivistes déjà au nombre de quatre cents.

Eh bien ! ce n'était pas assez sans doute. Des commissions ont passé à l'île des Pins et l'on va délimiter les terres des indigènes et les refouler encore.

On leur prendra même Gadji, l'ancienne résidence royale —

et pourquoi? pour qui? Pour des récidivistes auxquels on va donner ces terres.

Les résultats nous les connaissons d'avance: regardez les concessionnaires de la Transportation!

Ainsi, à des gens qui se sont donnés à la France quand ils auraient pu se donner à l'Angleterre, on commence, en 1872, par prendre cinq communes de leurs meilleures terres. Ils rendent un nouveau service ou s'offrent à le rendre (l'intention vaut le fait), on les récompense en leur donnant à nourrir un nombre d'exilés égal au leur, c'est-à-dire qu'on leur enlève encore la moitié de leur territoire déjà si diminué! Ceux qui se donnent volontairement, par traité et accord *signés des deux partis*, ceux-là, on les dépouille de leurs terres. Ah! si l'on avait à se plaindre d'eux, s'ils s'étaient révoltés! mais non. Jamais la France n'a trouvé peuple plus soumis et plus dévoué que les anciens et fameux guerriers de l'île des Pins, si redoutés jadis de ceux de la Grande-Terre.

Il en est temps encore: cette iniquité, cette violation d'un traité et de la propriété ne doit pas se commettre.

Ce serait engager les canaques à la révolte et nous avons vu en 1878 ce dont ils étaient capables.

Et l'élément condamné peut se joindre à eux.

Que demande le peuple de Kunié, qui diminue chaque jour du reste. Que demande-t-il? la tranquille possession des terres que ses ancêtres lui ont léguées. Laissez au moins disparaître en paix, ou se fondre insensiblement avec nous ce peuple qui s'est librement donné à la France. Tous, tous les enfants et les jeunes gens de l'île des Pins, tous savent lire, écrire et compter en français. C'est un des rares points de la Nouvelle-Calédonie où les canaques soient français de cœur et de langue, et non anglais; on leur a parlé dans leurs écoles de la France, de sa grandeur, de sa générosité, de sa justice, de sa droiture. Ne les dépouillons pas, et ne les faisons pas repentir de ne s'être pas donnés à l'Angleterre.

M.

TABLE DES GRAVURES

	pages
Le Ouéiam	3
Cases Calédoniennes	6
Ouaoulo Amabili	10
Doïbat, dieu du paradis néo-calédonien	15
Dianoua ou Kabot Mandalat	21
Cimetière aux évocations	25
Ouélendio et Dindi	33
Divers iariks pour la pêche	37
Diéoués ou esprits sylvains	43
Types Calédoniens	47
Types Mélanésiens	51
Types polynésiens	54
Belle pirogue double	57
Le banian	61
Bambous gravés	67
Le porte-masque	73
Poteau de case sculpté	77
Grande case de chef pour les réceptions	81
Un coin de l'héritage paternel	87
Présentation des vivres et richesses	93
Iébaen simple	96
Femme affublée du manteau néo calédonien	105
Grand masque de fête	109
Colliers	117 et 127
Flèche de case	121
Construction de la case d'un chef	123
Poteries	131
Gourde clissée	133
Cocos vides, liés ensemble	135
Femme calédonienne	140
Démêloirs	142
Coiffure de guerre	144
Bracelets	147
Jeux et exercices des indigènes	151
Lances et casse-tête	157
Marteaux en bois pour fabriquer les étoffes	162

Perles-monnaie et bourse 167
Haches 171
Hache de parade 175
Forêt à percer le jade 181
Frcnde avec sac et pierres 185
Pirogue double à godille 189
Petite pêche 195
Appareil pour provoquer le tempête 201
Medium pour le beau temps 208
Grande pêche 213
Bizarre cérémonie en vue de la récolte des ignames 217
Téarégop 223
Amulettes diverses 229
Funérailles d'un chef 234
Convoi funèbre 237
Fétiche pour évocations 248
Ile des Pins. — Pic Ngao 261
Port de Vao 265
Ancienne habitation des chefs à Gadji 269
Hypogée de Manganéné 277
Une grotte 280
Hypogée de Toupo 284
Grotte de Ouamagni 287
Kanénéré. — Abri sous roche 291
Pierre de la folie 293
Pierre pour faire mourir 295
Pierre pour la guerre 299
Pierre pour la banane et l'igname 301
Couteau calédonien 311



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre Ier. — Origine de la tribu de Bélep d'après le récit indigène. — Migration d'îlot à îlot. — Aventures, guerres, succès. — Appel incessant aux pratiques superstitieuses. — Généalogie des chefs de la tribu .... p. 1

Chapitre. II. — Caractère de Ouaoulo Amabili. — Sa droiture le porte à s'attacher aux missionnaires. — Il me révéle les secrets du paganisme .... p. 10

Chapitre. III. — Le Tsiabiloun ou paradis des Néo-Calédoniens. — Le Cerbére Kiémoua. — Doibat, dieu de Tsiabiloun .... p. 13

Chapitre. IV. — Les Diéoués. — Malice qu'on leur attribue. — Le pouala Diéoué. — Sa puissance. — Les Pouénébous .... p. 17

Chapitre V. — Kabo Mandalat ou le pagure divinisé. — Le pouala Mandalat. — L'Eléphantiasis .... p. 19

Chapitre VI. — Culte des morts. — Priéres et offrandes au cimetière. — Privilèges de quelques familles. — Rôle de l'âme des chefs. — Prières en temps d'orage .... p. 24

Cpapitre VII. — Les Diaoua. — Les pouala Diaoua. — Le Manda. — La famille Daié. — Massacre de Déa et de son fils Adiou-Téamboa .... p. 28

Chapitre VIII. — Massacre de l'équipage de l'*Alcmène*. — Le bouat-a-pat. — Dindi dirige l'attaque. — Le repas des canibales .... p. 31

Chapitre IX. — Le iarik. — Iarik par paquet, iarik par liens d'herbe. — Une histoire de voleurs .... p. 36

Chapitre X. — Résumé de théogonie, de psychologie. — Discussion amusante. — remarque bonne à faire .... p. 41

Chapitre XI. — Ce noir est-il un homme? — Données de la science expérimentale. — Les polygénistes. — rien en leur faveur. — du côté de la structure des organes, — de la couleur, — de la taille, — de l'examen de la tête. — Belles paroles de M Flourens affirmant l'unité de l'espèce humaine. — A quelle branche de l'humanité rattacher ce peuple ? — Sentiments de quelques auteurs. — Migrations connues .... p. 47

Chapitre XII — Le Néo-Calédonien est intelligent et observateur. — Son calendrier. — Ses connaissances en histoire naturelle. — Sa science cadastrale. — Son système de numération, — il se sert de la parole avec intelligence et avec art. — Multiplicité des idiomes. — Remarque sur l'idiome de Bélep et des tribus du Nord. — Point d'écriture, pauvres moyens d'y suppléer .... p. 55

CHAPITRE XIII. — Sens moral du Calédonien. — Il a conscience du bien et du mal. — De sa liberté. — Il entend la voix du remords. — Termes injurieux. — Appréciation sur le vol. — Voleur puni, — voué à la mort par l'évocateur. — Idée de moralité. — vice contraire puni. — Fraternité mise en pratique, — dans les biens. dans les maux. — Sens religieux. — Comment concilier l'existence du sens moral avec la sauvagerie .... p. 69

CHAPITRE XIV. — Calédonien social. — Le chef, sa famille, son prestige, ses pouvoirs. — Des hommes influents. — Familles souches. Elles ne se confondent jamais. — Droit de propriété. — Ordre de transmission. — Propriétés particulières. — Domaine commun à la tribu. — Droit de premier occupant. Amour de l'héritage paternel .... p. 79

CHAPITRE XV. — Idée du mariage à première vue — Embarras. — Comment trouver le mode du contrat. — Première tradition de vivres. — Fête avec échanges de richesses. — Stabilité tirée de la naissance d'un enfant. — Que penser de toutes ces phases du mariage. — Empêchement. — Polygamie. — Châtiment d'une calomnie. — Coutumier déchiré .... p. 90

CHAPITRE XVI. — Mésintelligence dans la famille. — Recours en pareil cas. — Iébaen : iébaen double, iébaen simple, iébaen très simple ou komaïa. — Dangers des pilous — permis de cohabitation. — Vaines observances. — Naissance. — Diverses opérations anodines sur le nouveau né. — La vanité en flagrant délit. — La femme stérile. — Homme maléficié. — Rien de nouveau sous le soleil .... p. 97

CHAPITRE XVII. — Retour de la mère au village. — Le berceau. — Fête de la naissance. — Prise du pagne. — Respect à la raison. — Tangop. — Fête de l'adolescence du Téa. — Fêtes préparatoires. — Préparatifs de la grande fête. — Le Téa adolescent. — Explosion de joie — Invitation aux chefs des Nénémas. — Les autres enfants de la tribu — Arrivée des Nénémas dans l'île. — Surprise nocturne. — Les Nénémas auprès des chefs de Bélep. — Analogie....... p. 104

CHAPITRE XVIII. — Droit de porter le bâton. — Il est un antique symbole d'autorité. — Usages aux rebours. — Ecoliers dans l'angoisse. — Frères et sœurs — Cousin bengan. — Modèle de serment. — Oncles et neveux. — Droits des oncles sur le sang de leurs neveux. — Adoption. — Adoption d'honneur. — Adoption sérieuse — Visites de parenté. — Visites d'amitié. — Les chefs se visitent. — Ils visitent leurs sujets. — Une réception du chef de Bélep. — Il reçoit la visite des gens de Poot. — Il va les visiter .... p. 111

CHAPITRE XIX. — Partie artistique. — Cases diverses. — Case ordinaire — Case de chef. — Case des réunions. — Case à coucher. — Case de travail. — Case des richesses. — Construction de case. — Village d'Ouala. — Préparatifs. — Pose des poteaux. — Treillage. — Toiture. — Intérieure d'une case. — On peut y dormir. — Une impression. — Choix d'emplacement pour village. — Pas de symétrie .... p. 121

CHAPITRE XX. — Art culinaire. — Le feu. — Bois briquet. — Marmite calédonienne — Comment on la façonne. — Manière de la biscuiter. — Vernissure — Premiers principes de l'art céramique. — Usage de la marmite. — Le four calédonien. — En quoi il consiste. — Mets qu'on y fait cuire. — Le fourneau des Néo-Calédoniens. — Grillades. — Grillade ambulante. — Ce qu'ils mangent cru. — Sont-ils géophages. — Leur boisson .... p. 130

CHAPITRE XXI. — Vêtements. — Ceinture de femme. — Manteau. — Coiffures diverses. — Démêloirs. — Colliers. — Bracelets — Jarretières. — Masques. Badigeon. — Tatouage. — Oreille fendue .... p. 140

CHAPITRE XXII — Les jeux et les amusements s'imposent à la nature humaine — Balançoire. — Sauter la corde. — Jonglerie. — Le Kat — Le ta. — Le piba. — Tir à la lance et à la fronde. — Petite guerre — Natation. — Exercice. — Utilité .... p. 149

CHAPITRE XXIII. — Musique. — Chants. — Instruments. — Danses. — Caractère de la danse Calédonienne. — Danse isolée. — Danse intéressée. — Ses inconvénients. — Ses avantages. — Danse de secours. — Danse mêlée. — Son immoralité. — Danse de grand concours. — Ses dangers. — *Pilou'Ten* .... p. 155

CHAPITRE XXIV. — Etoffes. — Nattes. — Paniers. — Corderie. — Cordon de poil de roussette. — Perles-monnaie .... p. 162

CHAPITRE XXV. — Couteau calédonien. — Foret à percer le jade. — Hache et herminette. — Casse-tête de parade. — Casse-tête et lances. — Fronde et sac à pierres de fronde .... p. 169

CHAPITRE. — XXVI. — Guerre. — Alliance des tribus. — Appel aux alliés en temps de guerre. — Singulier conseil de révision. — Réception des alliés. — Pilou préparatoire. — Armes des guerriers. — Manière de se battre. — Après la victoire. — Cannibalisme. — Deuil quand un chef est tué. — Paix. — Iaïa. — Pratiques superstitieuses relatives à la guerre. — Le Ouéïam. — Sa composition. — Manière de s'en servir. — Touchants adieux d'un chef à son Ouéïam .... p. 173

CHAPITRE XXVII. — Navigation. — Navigation sur arbres creux. — Elle est encore nécessaire. — Pas de bois de construction aux îles Bélep. — Comment on y supplée. — Construction d'une pirogue double. — Manière d'ajuster deux morceaux de bois — Pont. — Rampe. — Voilure. — Mâts. — Cordages et autres agrès. — A la voile. — Voyage de jour et de nuit. — Rames, — Perches. — Godilles. — Dangers. — Pirogues simples .... p. 183

CHAPITRE XXVIII. — Protecteur d'une pirogue. — Mante. — Grande cérémonie. — Course symbolique — La pirogue à l'eau. — Flagellation. — Vaines observances. — Un épisode. — Evocateur du Soleil. — Son médium. — Composition. — Manière de s'en servir. — Un vieux fanatique .... p. 191

CHAPITRE XXIX — Mort du fils d'un faiseur de tempête. — Panique générale à cette nouvelle — Vains efforts pour la calmer. — Elle va grandissant. — Le chef chez l'évocateur. — Résolutions prises — Un délai de quelques jours. — Folles mesures de sécurité. — Le Styx. — Le grand jour. — Calme plat. — Confusion. — Bons résultats. — Secrets de l'évocateur. — Comment il procède. — Horrible toilette des morts. — Le calme après la tempête. p. 197

CHAPITRE XXX — Pêche. — Avant l'arrivée des Européens. — Besoin de manger de la chair. — La pêche. — Part que la femme y prend. — Pêche proprement dite. — Poisson de passage. — Grande Pêche. — Pêche au *Kua*. — Pêche à la tortue. — Pêche au grand récif — Petite pêche. — Pêche à la ligne. — Pêche à la lance .... p. 204

CHAPITRE XXXI Encore la superstition. — Pratiques relatives à la pêche au *Kua*. — La veille de la pêche. — Evocations solennelles. — Poétique rôle des femmes. — Bizarre procédé pour attirer la sardine .... p. 211

CHAPITRE XXXII. — Agriculture, — Néo-Calédonien agriculteur. — Instruments aratoires. — Les plantes qu'ils cultivent. — Le Taro. — Tarodière en plaine. — Tarodière des montagnes. — Diverses espèces de taros. — Le bananier. — Superstitions relatives au taro - au bananier - à la canne à sucre. — Un évocateur futé.. p. 214

CHAPITRE XXXIII. — Agriculture. — Terrain propice à l'igname. — Engrais. — Incendies. — Saison du labour. — Bonne tenue des plantations. — Est-il vrai qu'à la femme reviennent les plus durs travaux. — Grande fête des primeurs. — Honneurs rendus à la pierre Téar.:gop avant de planter l'igname. — La fête Moulim.. p. 220

CHAPITRE XXXIV. — Maladies générales. — Nourriture. — Saignées. — Bains — Purgatifs. — Quelques causes de maladie. — Habitations insalubres. — Folie passagère. — Les folles. — Epidémies. — Tribu de Bélep préservée.... p. 225

CHAPITRE XXXV. — Usages louables. — Autres qui sont loin de l'être. — Remèdes superstitieux. — Souffle ou insalivation. — Divers maléfices. — Les préludes de la mort. — Testament. — Adieux et derniers soupirs. — Longs gémissements. — Avant la sépulture.................................. p. 230

CHAPITRE XXXVI — Sépulture. — Convoi funèbre. — Grand deuil. — Mode d'ensevelissement. — Les Pouanangales et leurs obligations. — Cérémonie du Ki. — Le Ouarémat ou enlèvement du crâne. — Honneurs différents rendus aux morts par les hommes et par les femmes. — Choses interdites à la parenté du défunt.. p. 235

CHAPITRE XXXVII. — Sépulture du chef. — Mort du chef. — Le Soleil est couché. — Profond silence. — Mode du glas funèbre. — Les perles *des yeux fermés*. — Cercueil du chef et ses décors. — Les ensevelisseurs forment une première enceinte. — Fin du glas funèbre. — Signal des longs gémissements — Appel à la tribu des Nénémas. — Ils arrivent. — Changement de décors dans le deuil. — Diverses modes de deuil. — Les ensevelisseurs forment quatre enceintes qui doivent servir aux diverses fêtes funèbres.......................... p. 242

CHAPITRE XXXVIII. — Le Nian. — Conclusion........................ p. 248

DEUXIÈME PARTIE

HYPOGÉES DE L'ILE DES PINS.

CHAPITRE 1er. — Analogie entre l'extrême Sud et l'extrême Nord — Les autocthones. — Leur organisation sociale. — L'arrivée des hommes de Lifou modifie leur existence.. p. 255

CHAPITRE II. — Pilé-Katiouaré quitte Lifou avec sa suite — Il arrive à Kougnié. — Bon accueil du chef des Ouamambaré qui lui donne une terre — Il est invité à la fête des ignames à Gadji. — Ngotaï chef de Gadji le nomme chef de toute l'île — Complot contre Ngotaï et Pilé. — Leurs aventures. — Ouamatenghé succède à son père Pilé. — Viennent ensuite dans la lignée; — Ouaéia. — Ko-gni. — Kaoua. — Ti Toutou. — Ti Lali................................ p. 258

Chapitre III. — Koua-Vendegou, fils de Ti-Lali. — apparition des Anglais dans l'île. — Arrivée des missionnaires. — Prise de possession. — Mort de Vendegou. — Hortense — Son mariage avec Samuel. — Exil des Maréens. — Les déportés. — Les révoltés de la grande île. — Mort de Samuel. — Abdication d'Hortense. — Ti-Abel, chef. — La relégation. — Nouveaux dangers de refoulements .... p. 266

Chapitre IV. — Promenade aux hypogées — Hypogées de la forêt. — Hypogées du littoral — Abris sous roches. — La roche qui fume. — Hypogées sous marins. — La langouste y fait sa demeure. — Récit émouvant .... p. 274

Chapitre V. — Hypogée de Ouamagni. — Hypogée de Toupo. — Divers Hypogées .... p. 279

Chapitre VI. — Lieu de sépulture. — Reposoir des crânes. — Emplacement des sacrifices. — Places choisies pour les reposoirs des crânes. — Bois des hypogées. — Leur symbolisme .... p. 288

Chapitre VII. — Pierres sacrées. — Leur spécialité — Manière de s'en servir. — Pierres à noms propres. — Pierres brisées .... p. 292

Chapitre VIII. — Concordance de la religion des Néo-Calédoniens avec celle des Hindous, des Chinois et des anciens Grecs et Latins. — Déduction qui s'impose. — Conclusion .... p. 304

Appendice I. — Chants de guerre. — Le chef de Touho. — Le Téama... p. 311
Appendice II. — Roman Calédonien. — Téa Dianou .... p. 336
Appendice III. — Conte Calédonien. — Pouaomen et Pouagna .... p. 342
Appendice IV. — Récits légendaires. — Le Jonas des indigènes et le Nimbouan ou serpent malfaiteur .... p. 345
Appendice V. — Dépouillement et refoulement des canaques de l'île des Pins. p. 350
Table des gravures .... p. 360

Fin.

